

• CES OFFICINES PRIVÉES QUI NOTENT LES ÉTATS – Pages 24 et 25

N° 515 - 44e année — FÉVRIER 1997

LE MONDE diplomatique

32 pages - 22 F

Allemagne : 7,50 DM Antill./Guyane : 26 F Autriche : 60,00 ATS Belgique : 150 FB Canada : 4,95 $C Espagne : 510 PTA Etats-Unis : 4,50 $US G.-B. : 2,90 £ Grèce : 1 100 DR Italie : 7 000 lires Luxembourg : 150 FL Maroc : 30 DH Portugal (Cont.) : 730 PTE Réunion : 26 F Sénégal : 2 200 F CFA Suisse : 6 FS Tunisie : 3,8 din.

Abonnements : voir tarif page 23

Publication mensuelle - 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05

MAGHREB
Face à l'islamisme
(Pages 3 à 6)

L'empire américain

Par IGNACIO RAMONET

Il est des périodes dans l'histoire du monde où l'hégémonie d'un Etat, en raison de la défaite ou de la décomposition de ses principaux rivaux, s'exerce soudain sans partage sur toute l'étendue de la planète. Tour à tour, depuis le XVIe siècle, trois puissances – l'Espagne, la France et l'Angleterre – ont dominé militairement, économiquement et, en partie, culturellement la Terre.

L'Empire britannique n'a connu son véritable essor qu'après la déroute napoléonienne de Waterloo (1815), et sa domination ne s'est achevée qu'avec la montée des ambitions allemandes, cause de la première puis de la seconde guerre mondiale. Ces deux conflits ont épuisé le Vieux Continent et vu l'entrée, sur la scène des relations internationales, de l'acteur politique qui a dominé le XXe siècle : les Etats-Unis d'Amérique (1). Après 1945, ceux-ci établirent avec l'Union soviétique – l'autre superpuissance du moment – une sorte de condominium mondial caractérisé par une furieuse rivalité qu'on appellera la « guerre froide ».

Cette confrontation, on le sait, s'est achevée par l'implosion de l'Union soviétique en 1991. A l'échelle internationale, les Etats-Unis se retrouvent donc placés dans une situation de suprématie qu'aucune puissance n'a connue depuis plus d'un siècle. Désormais, *« l'empire américain est le seul au monde, c'est une hégémonie exclusive, et c'est la première fois que ce phénomène étrange survient dans l'histoire de l'humanité* (2) *»*.

Certes, dans le monde contemporain, la prépondérance d'un empire ne se mesure plus à la seule emprise géographique. Outre de formidables attributs militaires, elle résulte essentiellement de la suprématie dans le contrôle des réseaux économiques, des flux financiers, des innovations technologiques, des échanges commerciaux, des extensions et des projections (matérielles et immatérielles) de tous ordres. A cet égard, nul ne domine autant la Terre, ses océans et son espace environnant que les Etats-Unis.

Consciente de ses atouts retrouvés, dopée par une économie flamboyante (en dépit de ses carences sociales), l'Amérique reprend ses prétentions à régenter le monde. Elle a rétabli la légitimité démocratique en Haïti ; riposté aux intimidations de la Corée du Nord ; réaffirmé sa vigueur militaire dans le détroit de Formose quand la Chine a paru menacer Taïwan ; imposé, par les accords de Dayton, un règlement au conflit de Bosnie et garanti la paix sur le terrain grâce à la présence de ses troupes ; assuré, enfin, cahin-caha, la poursuite des négociations pour un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien.

Ici et là, on réclame désormais la médiation américaine pour sortir d'une situation politique bloquée. Derniers exemples : en Serbie, l'opposition qui proteste contre M. Milosevic en appelle à Washington ; et même en Algérie, comme vient de le demander M. Aït Ahmed, pour *« faire cesser la spirale de la violence* (3) *»*.

Au point que les Etats-Unis ont de plus en plus tendance à agir sur l'échiquier planétaire (en particulier en Afrique noire) en fonction de leurs propres critères et pour servir leurs seuls intérêts, sans trop se soucier de l'avis d'instances internationales comme l'Organisation des Nations unies (ONU). C'est pourquoi, souverainement, ils imposent des sanctions économiques à Cuba, à la Libye ou à l'Iran ; ils se sont, arbitrairement, opposés à la reconduction au poste de secrétaire général de l'ONU de M. Boutros-Ghali. Et ils viennent de rejeter fermement – *« C'est clair, c'est catégorique, ce n'est vraiment pas négociable »*, a répliqué M. William Cohen, le nouveau ministre de la défense (4) – la légitime demande de la France de voir le commandement Sud de l'OTAN attribué à un officier européen. Dans leur propension à l'hégémonie, les Etats-Unis en arrivent même, dans le cas de la loi Helms-Burton, qui renforce l'embargo contre Cuba, à réclamer que la législation américaine ait une application extraterritoriale...

C'EST que la conquête de parts de marché reste au premier rang des priorités nationales de cette superpuissance (traditionnellement déficitaire en matière de commerce extérieur) dont l'exportation de biens et de services représente, depuis 1987, un tiers de la croissance économique. Le nouveau secrétaire d'Etat, Mme Madeleine Albright, ne vient-il pas d'affirmer : *« L'un des objectifs majeurs de notre gouvernement est de s'assurer que les intérêts économiques des Etats-Unis pourront être étendus à l'échelle planétaire* (5). *»*

Et les meilleures armes idéologiques dont dispose cette « diplomatie du négoce » pour promouvoir les exportations sont les programmes audiovisuels (cinéma et télévision). Dans l'Europe des Quinze, de 1985 à 1994, la part de marché des films américains est passée de 56 % à 76 %. Et sur les 50 chaînes européennes de télévision à diffusion nationale « en clair » – ce qui exclut les réseaux câblés et les chaînes cryptées –, les films américains représentaient, en 1993, 53 % de la programmation. En dix ans, le bilan commercial de l'audiovisuel européen face aux Etats-Unis s'est terriblement dégradé : les pertes, 0,5 milliard de dollars en 1985, s'élevaient, en 1995, à 4 milliards de dollars, ce qui a entraîné la disparition de quelque 250 000 emplois...

Même suprématie dans les domaines aéronautique, informatique, des réseaux télématiques (Internet), du pétrole, etc. Sans parler du colossal potentiel des fonds de pension américains, qui constituent la principale force de frappe des marchés financiers. Nulle autre puissance, à l'heure actuelle, ne peut rivaliser avec l'Amérique ou s'opposer à ses offensives économiques.

Est-ce une raison pour imposer au monde sa loi ? Quand émergent déjà, à l'horizon géopolitique, les mastodontes du futur – Chine, Inde, Union européenne –, les Etats-Unis peuvent-ils poursuivre, sans risque de conflit majeur à moyen terme, leurs arrogantes prétentions impériales ? Ignorent-ils que, tôt ou tard, *« tout empire périra »* ?

DONALD LIPSKI. – « Qui a peur du rouge, blanc et bleu ? » (lame de scie et mousseline, 1990)

GALERIE LELONG

(1) Lire Claude Julien, *L'Empire américain*, Grasset, Paris, 1968.

(2) Paul-Marie de La Gorce, *Le Dernier Empire*, Grasset, Paris, 1996, p. 16.

(3) *Libération*, 24 janvier 1997.

(4) *Le Monde*, 24 janvier 1997.

(5) *The Wall Street Journal Europe*, Bruxelles, 21 janvier 1997.

RÉSISTANCE À LA MONDIALISATION

Les travailleurs coréens à l'assaut du dragon

En décembre 1994, une grave crise ébranlait le système monétaire au Mexique et jetait dans la misère des millions de citoyens d'un pays dont on avait célébré l'ouverture au marché mondial. Depuis plusieurs mois, l'extension du chômage a sérieusement écorné le modèle allemand, qui alliait croissance et garanties sociales. Désormais, ce sont les succès du Royaume-Uni qui sont vantés par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), et qui conjuguent les deux caractéristiques du modèle libéral : d'excellents indices macro-économiques et une société disloquée (lire pages 15 à 17). *C'est justement ce modèle de développement, fondé sur la mondialisation, qui suscite de plus en plus de révoltes. En décembre 1995, les grèves massives en France exprimaient déjà le refus de l'Europe néolibérale. Depuis janvier dernier, c'est au tour des travailleurs de Corée du Sud, longtemps donnés en exemple aux salariés du Vieux Continent, de partir à l'assaut de la mondialisation. Ils refusent la « flexibilité » imposée par le pouvoir et revendiquent l'extension de la démocratie.*

Par LAURENT CARROUÉ *

LA Corée du Sud est devenue, en trois décennies, une puissance économique : deuxième rang mondial pour la construction navale, troisième pour l'électronique grand public, cinquième pour l'automobile, sixième pour la sidérurgie, douzième importateur et exportateur de la planète. Entre 1963 et 1995, son produit intérieur brut (PIB) réel a été multiplié par 12, le revenu par habitant par 7 et, dans les quinze dernières années, la production industrielle a augmenté de 450 %.

Cette extraordinaire progression doit tout aux *chaebols* (grands conglomérats multinationaux). Samsung, Hyundai, LG Group, Daewoo, Sangyong..., ces groupes, contrôlés aux deux tiers par leurs familles fondatrices, ont été les artisans du projet de développement lancé par un régime militaire, nationaliste et dirigiste (1). En trois grandes phases (1953-1961 : substitution aux importations ; 1961-1973 : promotion des exportations ; 1973-1980 : développement des industries lourdes), la Corée du Sud est passée du statut de pays en voie de développement à celui de nouveau pays industrialisé, devenant un des principaux « dragons » asiatiques.

Séoul, la capitale, est l'une des métropoles les plus chères et les plus polluées du monde (2), l'eau du robinet y est rarement potable car contaminée par les métaux lourds.

(Lire la suite page 18.)

* Géographe, université Paris-VIII.

(1) Jacques Decornoy, « Délicate fin de guerre dans la péninsule de Corée », *Le Monde diplomatique*, novembre 1994.

(2) *Rapport mondial sur le développement humain*, 1996, ONU-PNUD, New York, 1996.

DANS CE NUMÉRO :

Craquements

« Nulle autre puissance, à l'heure actuelle, ne peut rivaliser avec l'Amérique ou s'opposer à ses offensives économiques, constate Ignacio Ramonet. *Est-ce une raison pour imposer au monde sa loi ? »*

RÉSISTANCES

Grisés par cette suprématie que leur offre un ordre planétaire désormais sans contrepoids, les Etats-Unis méprisent le droit international. En braquant l'arme économique contre Cuba, la loi Helms-Burton a cependant provoqué de très vives réactions *(pages 22 et 23)*. Plus généralement, des résistances se font jour à la mondialisation qu'impose une certaine logique économique. En Corée du Sud, où l'adoption d'une nouvelle législation du travail, pour introduire plus de flexibilité, a jeté dans la rue les travailleurs qui réclament le respect de la démocratie *(pages 1, 18 et 19)*. Il est vrai que l'échec des modèles successivement vantés par les « journalistes de marché » est patent. Au Royaume-Uni, à la pointe de la mondialisation, la société s'est disloquée *(pages 15 à 17)*. Dans l'ex-Allemagne de l'Est, les Ossis, qui ont connu le « socialisme réel », commencent à regretter certains aspects de l'expérience passée *(page 12)*. Et, malgré la conspiration du silence, des économistes « dissidents » proposent des solutions constructives, comme la taxation des capitaux financiers *(pages 24 et 25)*.

COMPLICITÉS

Si les lois du marché tentent de soumettre le réseau Internet (pages 26 et 27), elles sont impuissantes à apaiser les turbulences régionales. Au Proche-Orient, l'accord d'Hébron maintient les injustices, et l'instabilité menace de s'étendre au Liban *(page 7)*. Au Maghreb, le pouvoir algérien et les islamistes poursuivent une sanglante escalade. Sans en tirer les leçons, et sous prétexte de combattre le péril islamiste, le gouvernement tunisien ne tolère aucune forme d'opposition *(pages 3 à 5)*. La guerre qui s'étend au Zaïre et au Soudan marque le pourrissement de régimes qui ont trop longtemps bénéficié de toutes les complaisances *(pages 8 et 9)*. Inégal et injuste, le nouvel ordre mondial ressemble tragiquement à l'ancien.

Lire le sommaire détaillé page 32.

M 2136 - 515 - 22,00 F

UN LIVRE DE JEAN CHESNEAUX

A la reconquête du temps

HABITER l'étendue de la durée comme on habite celle de l'espace... Cela suppose, nous dit Jean Chesneaux dans son nouveau livre (1), *« une capacité certaine à articuler le temps du devenir, les rythmes de la nature, le temps du vécu social, le temps du symbole sinon du rêve »*. Le divorce qui s'établit entre cette aspiration et la réalité de nos sociétés, dans lesquelles le *« temps-compagnon »* dégénère en *« temps-paramètre »*, fait bien du temps, comme l'écrit Jean Chesneaux, un problème de notre temps.

Si le temps de la technique se déploie instantanément à l'échelle de la planète, il n'est pas à l'aise dans la durée : la « mémoire » de l'ordinateur, très éloignée de la mémoire humaine en dépit de la similitude des termes, ne représente qu'un stock de données mortes. Le temps de l'économie, de son côté, dominé par les exigences du court terme, comprime à l'extrême les rythmes et les délais. L'un et l'autre s'affrontent aux temps naturels et sociaux : le présent devient non-durée comme le chiffre instantané qui, sur la montre digitale, a remplacé le mouvement de l'aiguille dans l'espace du cadran. Mais l'effacement de la durée implique celui du sens car une succession de « coups » ponctuels ne saurait avoir de signification. Pourtant une certaine post-modernité nous présente la fin des grands récits – christianisme, marxisme, foi en le progrès... – comme une évolution positive.

Que devient alors et que devrait être le regard de l'historien ? A l'histoire historienne traditionnelle qui avait fait du passé son territoire exclusif, indépendant du présent et de l'avenir, aux historiens postmodernes nous invitant à démantibuler l'axe du temps, s'oppose la belle figure de l'historien juif allemand Walter Benjamin (1892-1940). Celui-ci nous invite à une révolution copernicienne dans laquelle l'histoire, s'efforçant de *« penser le temps dans l'unité de l'amont et de l'aval »*, prend le présent et non plus le passé comme point fixe. Les crises du présent, en nous révélant leurs racines, le plus souvent dans le passé, font apparaître des évolutions permettant de porter un autre regard sur l'avenir.

Dans un même mouvement, le temps uniformisateur des technologies contemporaines, qui nous ouvre le monde (temps-monde), se referme sur nous. *« Tel est le paradoxe spatio-temporel des sociétés modernes : leur temps se contracte, se dégrade à mesure que s'ouvre et s'élargit leur accès à l'espace grâce aux exploits des nouvelles technologies »*. La maîtrise du temps-monde passe par la reconquête du temps.

A la linéarité du temps, porteuse d'un avenir prédéterminé, doit se substituer la prise en compte de la rupture, c'est-à-dire du point critique : *« C'est dans le jaillissement du moment que la durée se noue autour du présent, à la fois dans l'élan du passé et dans l'attente du futur »*. Alors le temps devient irréversible, car le caractère aléatoire du point critique a pour conséquence, comme le disait Marx, que *« l'histoire ne repasse jamais les plats »* ; et le présent – ouvert sur la bifurcation – est porteur de plusieurs avenirs possibles dont un seul émergera.

RETROUVER également le temps dans la singularité de notre époque où des sociétés dépossédées de leur avenir voient, de plus en plus, celui-ci déterminé par des forces d'intégration qui – paradoxe apparent – unifient les économies, mais fracturent les sociétés. Retrouver le temps, enfin, à travers les rythmes indispensables à la démocratie. Car cette dernière, fruit d'un long processus historique, est née et se pense dans la durée. Parce qu'elle doit respecter la pluralité des choix et des avenirs possibles, elle suppose un temps de réflexion que menace la « démocratie électronique ».

Voici les grandes lignes d'un livre riche et porteur de réflexions. Enraciné dans le réel tout en le dominant, il fourmille d'expressions heureuses dont les citations faites ici ne donnent qu'un faible aperçu. Il se noue autour de quelques « temps forts » tels que la relation passé-présent-avenir, l'histoire, la démocratie...

RENÉ PASSET.

(1) Jean Chesneaux, *Habiter le temps*, Bayard Editions, Paris, 1996, 344 pages, 150 F.

Colloques et rencontres

● AMÉRIQUE LATINE, TOURNANT DE SIÈCLE. Des pays revenus à la démocratie, en quête de développement économique et confrontés à la modernité. Débat animé par Fernando Carvallo et Jean-Jacques Kourliansky. A Paris, le 3 février, 18 h 30 *(Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain, Paris-7e. Contact : Pascale Iltis-Tyel : 01-44-88-84-21)*.

● LES ÉCONOMISTES CONTRE LA PENSÉE UNIQUE. Débat public organisé par le Mouvement des citoyens pour mieux faire connaître l'appel lancé par les économistes contre la mondialisation, l'été dernier. A Paris, le 6 février, 19 heures *(Assemblée nationale, salle Victor-Hugo, 126, rue de l'Université, Paris-7e. Contact : 01-44-83-83-00)*.

● MICHEL RAPTIS-PABLO, SA VIE, SON ŒUVRE. La revue *Utopie critique* et le cercle Merleau-Ponty honorent la mémoire d'une figure marquante de la mouvance trotskiste et retraceront son action, de la résistance à la guerre d'Algérie, en passant par le soutien aux peuples cubain, chilien, palestinien et le combat contre les colonels grecs... A Paris, le 28 février, de 18 heures à 20 h 30 et le 1er mars, de 9 heures à 19 heures *(La Sorbonne, amphithéâtre Turgot, place de la Sorbonne, Paris-5e. Contact : 01-43-73-36-57)*.

Avec « Le Monde diplomatique »

● Y A-T-IL UNE ALTERNATIVE POLITIQUE À L'EST ? Une conférence-débat animée par Jean-Yves Potel. Au Havre, le 4 février, 20 h 30 *(Le Volcan, espace Niemeyer, place Gambetta, 76600 Le Havre. Contact : 02-35-19-10-10)*.

● PRESSE ET POUVOIR. Débat avec Ignacio Ramonet, organisé par le Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective, le samedi 8 février, à 18 h 30, à l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse *(ESC, 20, bd Lascrosses. Contact : 05-61-13-60-61)*.

● MARSEILLE, PORTE DU SUD. Débat organisé par l'Association Santé Sud, à l'occasion de son dixième anniversaire, le 8 février à 19 heures. Qu'est-ce que le développement ? La démocratie : une réponse au mal-développement ? Avec notre collaborateur Maurice Lemoine *(Centre des congrès, parc Chanot, 13000 Marseille. Contact : Claude Canu-Gomez, tél. : 04-91-95-63-45)*.

Précision. – C'est par erreur que, dans l'*encadré* « *La langue française au cœur de* l'identité » de la double page sur le Québec publiée dans notre numéro de décembre, nous avons annoncé que la loi 40 avait été votée par l'*Assemblée nationale en décembre 1996. En* fait, son adoption est reportée à la session de printemps. Par ailleurs, *The Gazette* n'est pas *« l'un des quotidiens de langue anglaise »*, *mais le seul* quotidien de langue anglaise de Montréal.

COURRIER DES LECTEURS

« L'enfance, une espèce en danger ? »

A la suite de l'article de Denis Duclos, « L'enfance, une espèce en danger ? » (Le Monde diplomatique, *janvier 1997), M. Henri Brenu,* « citoyen belge séjournant très souvent en France », *fait part de ses profonds désaccords avec l'auteur :*

(...) L'auteur de l'article s'en prend à la constitution de comités comprenant des juges, des éducateurs, assistantes sociales, etc., *« pour décider de la liberté de ces criminels fous »*, et pense qu'il faut *« reconnaître la différence radicale entre le juge, comme personnage paternel, arbitre souverain choisi par le peuple, et différents types d'expertises. »*

Bien des affaires jugées démontrent cependant que le monde de la justice a fait preuve de beaucoup de clémence, de *« paternité »* pour les abuseurs, qu'ils soient incestueux ou pédophiles. Ainsi, en Belgique, au moins jusqu'en 1994, sur 100 viols, 5 seulement étaient punis de plus de deux années d'emprisonnement.

Le juge « arbitre souverain » : trop souverain, plutôt, n'ayant de compte à rendre à personne, membre d'une caste. Une caste formaliste, ayant son décorum artificiel et vaniteux, son jargon juridique incompréhensible pour le citoyen moyen, ses procédures pointilleuses, son esprit de corps le séparant du peuple.

Le juge « choisi par le peuple » ! La « marche blanche » de 325 000 personnes, le 20 octobre 1996 à Bruxelles, a démontré tout au contraire l'ineptie de cette prétention, en dénonçant les lenteurs des procédures, le mépris des victimes et des parents, les pertes ou mises à la poubelle de rapports et de dossiers, les passivités, les complicités d'une partie de ce monde inaccessible, orgueilleux et intouchable de la justice (...).

L'auteur fait preuve de sensiblerie au sujet des coupables, et manifeste bien peu d'intérêt pour les victimes atteintes dans leur corps, leur cœur, et parfois leur vie.

Il est contre la contrainte des soins, contre la castration chimique qui asexue le condamné, contre la rééducation seulement psychologique qui infantilise, contre l'intervention de tiers dans les décisions de relaxation, contre les peines incompressibles.

Que propose-t-il comme solutions ? Le statu quo ? Le laisser-aller ? Les solutions doivent encore se chercher et rien n'est simple. Les criminels sexuels ne sont pas seuls responsables. Ils sont en partie les fruits d'une société qui secrète la violence, la pornographie, la recherche du profit à tous prix, l'abêtissement. Un long travail d'éducation et de culture à entreprendre !

Dans l'immédiat, il y a des initiatives et des mesures à prendre. En face de faits aussi abjects que ceux de l'affaire Dutroux, *ce ne sont pas des mesures de* vengeance qu'il faut appliquer, mais des mesures de protection pour mettre les coupables hors d'état de nuire à nouveau.

La protection des enfants, victimes en puissance de telles horreurs, doit primer toute autre considération. (...) Alors, pour mettre nos enfants à l'abri de pédophiles récidivistes, si l'on ne veut pas revoir la peine de mort, il ne reste plus que la perpétuité incompressible. A moins de se résigner à d'autres viols, tortures et assassinats d'enfants qui seraient commis par ces monstres ayant purgé leur peine.

Quant à moi, je préfère de loin les voir mis définitivement hors d'état de nuire. Ce qui doit évidemment s'accompagner de l'humanisation la plus poussée possible des conditions de détention à vie.

Monsieur Pierre Chatorier, de Beez (Belgique), adhère pour sa part à l'esprit de l'article, et exprime une inquiétude :

(...) Parmi la dangerosité des dérives des consciences belges, s'installe insidieusement la condamnation d'une catégorie de citoyen(ne)s âgé(e)s, probes, qui du fait des circonstances de la vie, n'ont pas pu ou voulu réaliser leurs rôles de « papies » ou « mamies ». Ces gens vont-ils être mis en état moral et permanent de suspicion d'autrui parce que solitaires ? Va-t-on les confiner dans un rôle social marqué du sceau de la défiance permanente de mères responsables, de la maturation de leurs enfants ? (...)

« Misère du journalisme de province »

Après lecture de l'article de Philippe Descamps « Misère du journalisme de province » (novembre 1996), M. Jacques Saint-Cricq, président du Syndicat de la presse quotidienne régionale et président de La Nouvelle République du Centre-Ouest *nous fait part de sa réaction :*

(...) Il est faux de prétendre que les journalistes s'agglutinent en Île-de-France. Si 10 000 journalistes travaillent en province, ils sont presque tous dans la presse quotidienne. Les 20 000 autres, réfugiés à Paris, œuvrent essentiellement dans la presse magazine ou [la presse] spécialisée, et seulement 1 000 exercent leur métier dans la presse quotidienne parisienne.

Il est également faux d'affirmer que la presse de province fait *« plus de communication que de journalisme »*. Les journaux régionaux ont pour vocation principale de traiter l'information locale et, dans ce domaine, ils jouent un rôle démocratique incontestable. Ils s'acquittent de cette mission avec une rigueur et une pugnacité telles que certains personnages en viennent à déplorer ces gêneurs, redoutant des enquêtes qui attirent trop l'attention de leurs électeurs (...). Les rédactions de province sont en effet peuplées d'enquêteurs chevronnés, soucieux de leur indépendance, attentifs à ne pas céder aux pressions des élus de tous bords et instinctivement méfiants à l'égard de la communication sous toutes ses formes.

Il est encore faux de dire que les correspondants des journaux provinciaux sont nommés et payés par les communes. Ils sont en fait scrupuleusement choisis par les rédactions et rémunérés par les journaux (...). Il est toujours faux d'assurer que les journaux attendent des collectivités locales une manne publicitaire bienfaisante. S'il est vrai que les municipalités, les conseils généraux, disposent souvent de budgets de communication, ils n'en font en général bénéficier la presse que bien parcimonieusement (...).

Jamais personne ne croira que les journalistes de la presse de province sont prêts à se faire acheter par les notables au prix de quelques dîners ou d'agréables voyages sous les cocotiers. Ils sont trop attachés à leur indépendance et, de plus, ils savent que, si les hommes politiques passent, les journaux restent (...).

La légion du Christ

Suite à l'article de Michel Arseneault sur « les nouvelles légions de Jean Paul II », publié dans notre numéro de décembre, M. Norbert Herkenrath, directeur de Misereor, nous précise que son œuvre n'a jamais financé la Légion du Christ :

Les tâches mêmes de Misereor, telles qu'elles sont définies par ses statuts, interdisent un éventuel financement. Misereor est l'œuvre des catholiques allemands contre la faim et la maladie dans le monde. A sa fondation, il y a trente-huit ans, Misereor a reçu pour mission de contribuer à soulager la misère et la détresse dans le monde. L'aide de Misereor doit être une aide à l'effort des intéressés eux-mêmes et bénéficier à tous les hommes qui souffrent de la misère, indépendamment de leur race, de leur sexe, de leur religion et de leur appartenance nationale.

Témoignage

Coprésident de l'association La Ligne d'horizon (les amis de François Partant), notre collaborateur François de Ravignan nous écrit :

Jacques Decornoy suivait régulièrement les activités de notre association. Il ne se fit pas prier pour préfacer le dernier ouvrage (posthume) de François Partant, *Cette crise qui n'en est pas une*, sous le titre « Pour en finir avec l'obscénité ». Pour Jacques, en effet, *« nous vivons une époque obscène »*, en ce qu'elle détourne de leur sens non seulement les plaisirs, mais aussi les affections, les activités et même les nourritures de l'homme.

A Jacques Decornoy, comme à François Partant qu'il qualifiait de prophète, il a certes manqué des lecteurs et des auditeurs. *Mais il n'a manqué sans doute ni* persifleurs ni détracteurs, tant sont légion les faux prophètes d'une civilisation mourante. Nos amis, à l'inverse, ne doutaient pas qu'une autre est à inventer, même si nous ne pouvons encore qu'à peine en esquisser les contours. Jacques Decornoy aimait à l'imaginer parée de frugalité, une vertu qui rime, disait-il, non seulement avec responsabilité, mais aussi avec humilité et fraternité.

Édité par la SA Le Monde diplomatique
Société anonyme avec directoire et conseil de surveillance
Actionnaires : SA Le Monde, Association Gunter Holzmann, Association Les Amis du *Monde diplomatique*

Directoire : Ignacio RAMONET, président, directeur de la publication ; Bernard CASSEN, directeur général

Directeur de la rédaction : Ignacio RAMONET
Rédacteur en chef : Alain GRESH
Rédaction : Christian DE BRIE, Bernard CASSEN, Serge HALIMI, Maurice LEMOINE, Dominique VIDAL
Secrétariat de rédaction et conception artistique : Solange BRAND
Documentation : Maria IERARDI
Secrétariat : Joseline CAPRON, Monique SALOMÉ

Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY
Anciens directeurs : François HONTI (1954-1972), Claude JULIEN (1973-1990)

Conseil de surveillance : Jean-Marie COLOMBANI, président ; Alain GRESH, vice-président

Rédaction
21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05
Tél. : 01-42-17-20-00 – Télécopieur : 01-42-17-21-00
Courrier électronique : Secretariat@Monde-Diplomatique.fr

Responsable de la diffusion : Patrick MANCHEZ
Tél. : 01-42-17-33-78

Relations clientèle, abonnements : tél. : 01-42-17-32-90

Publicité
Le Monde Publicité SA
133, avenue des Champs-Elysées, 75409 Paris Cedex 08
Responsable : Natacha HERCEGOVA
Tél. : 01-44-43-76-25 – Fax : 01-44-43-77-30

Le Monde diplomatique est imprimé sur papier recyclé.

INFORMATION ET SOLIDARITÉ

Grâce à vous, nous avons pu abonner, depuis janvier 1995, 351 centres de lecture collective, dont 184 en Afrique et au Proche-Orient, 68 en Amérique latine, 87 en Europe de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique et 12 en Asie.

Dans les pays du tiers-monde, comme en Europe de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique, les difficultés économiques et, souvent, la non-convertibilité des monnaies interdisent l'accès à l'information et aux journaux étrangers. La circulation des idées, la réflexion sur la démocratie et la justice sociale sont ainsi freinés. L'absence de moyens est particulièrement criante dans les centres de lecture collective : bibliothèques, universités, instituts de recherche, groupements associatifs et organisations humanitaires.

Pour aider ces organismes à recevoir Le Monde diplomatique, participez au fonds « Lecteurs solidaires »

A retourner à : Le Monde diplomatique, « Lecteurs solidaires », 21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Je verse par : ☐ chèque bancaire ☐ chèque postal la somme de :
☐ 350 F pour un abonnement en Afrique ou au Proche-Orient.
☐ 395 F pour un abonnement en Amérique latine ou en Asie.
ou de ☐ 50 F ☐ 100 F ☐ 200 F
destinés au fonds commun « Lecteurs solidaires »

LE MAGHREB CONFRONTÉ À L'ISLAMISME

Arabisation et démagogie en Algérie

Le destin du Maghreb reste suspendu au résultat de l'impitoyable confrontation qui oppose, en Algérie, la junte militaire et les groupes islamistes armés. D'autant que, ces dernières semaines, et alors que les autorités d'Alger parlaient de *« terrorisme résiduel »*, cet affrontement a connu un spectaculaire rebondissement. Aux tragédies ordinaires est venue s'ajouter, en ce mois de ramadan, une délirante aggravation de la guerre civile, marquée par les égorgements et les attentats à la voiture piégée.

Le refus, confirmé par le président Zeroual le 24 janvier dernier, d'une solution politique sur la base du document (dit « plateforme de Sant'Egidio ») élaboré à Rome par l'ensemble de l'opposition en janvier 1995, et le choix du « tout répressif » fait par le pouvoir expliquent, pour partie, la recrudescence de la violence. Une fois encore, un temps précieux a été perdu après l'élection présidentielle de novembre 1995 qui avait donné au général Zeroual une certaine légitimité et montré que les citoyens étaient attachés à un programme de paix. Au lieu de le mettre en œuvre, la junte militaire a intensifié le recrutement de « milices d'autodéfense ». Cette « privatisation de la guerre » a déstructuré la société, relançant d'innombrables « vendettas », multipliant les règlements de comptes et les représailles des groupes armés. De part et d'autre, on ne fait pas de prisonniers. La confusion atteint un tel degré que les récents attentats à la voiture piégée dans des quartiers populaires d'Alger favorables aux islamistes ont pu être attribués à la sécurité militaire...

Bien que, à Washington, on n'écarte pas l'éventualité d'une victoire des islamistes, la junte d'Alger continue de bénéficier du soutien des puissances occidentales. Les crédits et les investissements permettent la poursuite de cette « sale guerre » et de préparer les élections législatives du printemps prochain. Lesquelles, on peut le redouter, donneront lieu à un nouveau bain de sang...

Par
GILBERT
GRANDGUILLAUME *

LE 17 décembre 1996, le Conseil national de transition (CNT), l'assemblée législative algérienne désignée, votait à l'unanimité une loi sur la « généralisation de l'utilisation de la langue arabe ». Elle stipule notamment qu'à la date du 5 juillet 1998 (et en l'an 2000 pour l'enseignement supérieur) *« les administrations publiques, les institutions, les entreprises et les associations, quelle que soit leur nature, sont tenues d'utiliser la seule langue arabe dans l'ensemble de leurs activités telles que la communication, la gestion administrative, financière, technique et artistique »*. Et de préciser : *« L'utilisation de toute langue étrangère dans les délibérations et débats des réunions officielles est interdite* (1). »

L'Algérie de 1962 était totalement francisée. Celle de 1996 est largement arabisée. La loi récente la veut « totalement » arabisée. Par cette mesure démagogique, le pouvoir tente de rallier à la fois les anciens du Front de libération nationale (FLN) et les islamistes. En pure perte : il se trompe en croyant obtenir la reconnaissance des islamistes, et la « cause sacrée » de la langue est usée tant elle a justifié d'abus. La seule manière de faire reconnaître sa légitimité, ce serait, pour les dirigeants algériens, de développer la démocratie, à commencer par la libre expression de la population. Or la loi sur l'arabisation constitue au contraire un obstacle à cette évolution.

Dans l'opinion occidentale, déjà si mal informée au sujet de l'Algérie, cette mesure va accroître l'incompréhension et la confusion. Pour bien des Français, par exemple, arabisation est désormais synonyme d'islamisme. Aussi faut-il clarifier trois points : la nature de l'arabisation et ses enjeux ; ce qui s'est déjà fait dans ce domaine en Algérie ; le lien qu'entretient l'arabisation avec la question fondamentale de la légitimité politique.

Dans le sens qu'a pris ce terme au Maghreb, l'arabisation consiste à restaurer la langue arabe. Pourquoi ? En Algérie, les populations parlent leur langue maternelle : l'arabe ou le berbère, selon les régions. Non écrites, ces langues comportent chacune plusieurs variantes, qu'on appelle parfois dialectes. Avant la colonisation, la seule langue écrite était l'arabe, dit classique ou littéral, introduit avec l'islam à partir du VIIe siècle. Puis le français – écrit et parlé – fut imposé et acquit le statut de langue officielle.

Au moment de l'accession à l'indépendance, les pays du Maghreb décidèrent de rendre à la langue arabe la place que la colonisation lui avait fait perdre. Aussi passionné qu'on soit de francophonie, comment contester la légitimité de cette démarche ? Une société dont l'identité avait été déniée durant cent trente ans ne pouvait se reconstruire sans en restaurer le socle : la langue arabe, étroitement associée à la culture islamique. Politiquement, face à une population pour qui l'indépendance devait mettre fin à la domination des *roumis* (2), aucun pouvoir n'aurait pu se dispenser de s'engager à rendre à la langue arabe sa place éminente. Et des pays arabes du Proche-Orient, qui avaient soutenu la lutte des Algériens pour l'indépendance, exerçaient une pression « amicale » dans ce sens.

Deux conceptions étaient alors envisageables. Dans l'une, l'« arabisation-traduction », il s'agissait de dire et faire en arabe ce qu'on faisait précédemment en français. Avec l'autre, l'« arabisation-conversion », l'arabe était avant tout l'expression d'une autre culture, non pour renoncer aux avancées techniques modernes, mais pour renouer avec la culture que, faute d'autre terme, on peut qualifier d'« arabo-islamique ». L'alternative était entre deux options idéologiques : l'une d'ouverture sur l'acquis transmis par la colonisation, l'autre de rejet ; l'une de bilinguisme, l'autre de monolinguisme. On voit l'utilisation politique qui pouvait être faite de ces idéologies entre lesquelles aucun choix radical n'était possible, la seule solution étant le compromis.

Luttes de factions

DÈS 1962, le groupe porteur de l'arabisation regroupe les Algériens de culture arabe dominante, voire exclusive, qui veulent trouver leur place dans un encadrement massivement francophone. Cadres issus des écoles coraniques ou de médersas, intellectuels provenant des universités arabes, de formation souvent religieuse ou littéraire, ils définissent leur champ : n'est « arabisant », décrètent-ils, qu'un Algérien formé dans les pays arabes, et qui n'est pas bilingue. Durant la présidence de M. Ahmed Ben Bella (1962-1965), leur influence est fortement contrebalancée par l'aile progressiste, et le président n'hésite pas à dire en public que *« l'arabisation n'est pas l'islamisation »*.

Le second président, Houari Boumedienne (1965-1979), s'engage dans une action plus radicale. Par un décret de 1968, il impose l'arabisation de la fonction publique : dans un délai de trois ans, les fonctionnaires devront apprendre suffisamment d'arabe pour travailler dans cette langue. La majorité d'entre eux n'y parviendront pas, mais les arabisants verront s'ouvrir à eux, dans le même temps, les portes de la fonction publique. Il en ira de même dans l'enseignement, dont l'arabisation est intensifiée, à partir de 1970, sous l'impulsion de M. Abdelhamid Mehri, qui contrôle l'enseignement primaire et secondaire. Le supérieur résiste plus longtemps, avant d'être à son tour concerné par la réforme.

Sous la présidence de M. Chadli Bendjedid, l'autorité de l'Etat se dissout dans les luttes de factions. Les années 80 voient la poursuite de l'arabisation dans l'enseignement supérieur, mais aussi la naissance des mouvements berbères qui s'y opposent et, peu après, celle du mouvement islamiste. L'échec du développement et l'institutionnalisation de la corruption suscitent une opposition qui s'incarne progressivement dans le discours des islamistes. Confronté à cette vague qui conteste sa légitimité, le régime tente de se revaloriser en favorisant l'islam (3). La confusion culmine avec les campagnes électorales, durant lesquelles les partis islamistes se présentent tout simplement comme « les partis de Dieu ».

La langue arabe est liée aux deux sources de légitimité auxquelles puise le pouvoir : la lutte de libération nationale et la défense de l'islam. C'est leur combat contre la colonisation française et pour l'indépendance – à partir du déclenchement de l'insurrection armée, le 1er novembre 1954 – que les dirigeants algériens invoquent pour affirmer leur légitimité. Ils gouvernent au nom d'« un million et demi de martyrs » – même si l'histoire (4) montre que la lutte n'opposait pas seulement les révolutionnaires algériens à la France, mais également les moudjahidins entre eux. Dans cette perspective, l'arabe était la langue nationale, le français celle du colonisateur. L'utilisation massive de cet argument a suffi à culpabiliser la couche francophone, qui détenait la presque totalité du pouvoir : elle s'est donc associée à cette opération.

Par ailleurs, la langue arabe est étroitement liée à la naissance et au développement de l'islam. C'est dire que les inspirateurs de la stratégie d'arabisation entendaient transférer vers le pouvoir politique la légitimité ultime que seul l'islam incarne. Mais les excès de ces dernières années ont provoqué une dissociation du couple islamisme-islam. La majorité de la population n'approuve pas la forme extrémiste prise par les mouvements islamistes, ni leur comportement. L'islam auquel elle adhère comme fondement de son identité se réfère à une morale dont – à part quelques pratiques spécifiques toujours soulignées (5) – les lignes générales s'apparentent à la morale universelle, croyante ou laïque.

Le discours politique fait de l'arabisation un combat de la langue arabe contre la langue française – ce qui est vrai, dans la mesure où la première est vouée, comme langue nationale et officielle, à prendre la place du français. Mais elle est aussi présentée comme un conflit avec la France, voire avec ceux qui, en Algérie, utilisent le français dans leur activité – on les dénonce comme *hizb Fransa*, tenants du « parti de la France ».

L'opinion a cependant très vite compris que ce clivage en dissimulait un autre : celui qui sépare l'arabe des langues maternelles, et particulièrement des langues berbères (dont le kabyle est l'expression la plus connue). Comme leurs anciens « maîtres » jacobins de l'Hexagone, les idéologues de l'arabisation recherchent l'unification linguistique totale du pays. D'où leurs tirades contre les dialectes arabes, considérés comme des formes dégradées du pur arabe classique. D'où également leur tentative d'entretenir la confusion, par exemple en déclarant l'arabe écrit langue maternelle, puisque « langue des ancêtres ». D'où aussi des directives pédagogiques prescrivant d'enseigner cette langue écrite comme une langue orale. Comme jadis les patois en France, les parlers arabes passent en Algérie pour des formes incorrectes, des fautes que la pédagogie se devrait de corriger – au besoin en culpabilisant l'élève, voire le citoyen, convaincu d'indignité.

KHADDA. – « Le Campement » (1989)

Hier qualifié de « bougnoule » par les colons, le locuteur algérien est désormais traité par ses dirigeants de... « sauvage » ! Ce que les Algériens ont appelé *hogra* (mépris) de la part du pouvoir, c'est aussi cela. Et pourtant l'arabisation était censée leur rendre leur dignité culturelle... (6).

La politique linguistique des autorités algériennes aurait pu aboutir, pour les parlers arabes, à une solution « à l'égyptienne » : un mélange subtil d'arabe classique et de langues locales. Mais les parlers berbères ? Leur vice premier, c'est qu'ils témoignent d'une Algérie antérieure à la conquête arabe. De surcroît, il n'y a pas d'intercompréhension avec les parlers arabes. Leur disparition était donc programmée par la logique même de l'arabisation, mais aussi du fait des pratiques du pouvoir. Avec un résultat redoutable : des fractions importantes de la population, pour lesquelles les langues locales représentent un support identitaire, se sentent exclues de la nouvelle construction nationale.

Or la société algérienne est pluraliste : dans ses régions, dans ses langues, dans ses conceptions du rapport au passé, à l'avenir, dans ses représentations de l'Occident ou du monde arabe. Jusqu'à présent, cette diversité n'a pu être reconnue comme telle, c'est-à-dire dans le cadre d'une volonté de vivre ensemble : l'unité du pays n'était pas suffisamment affichée au sommet. Faute d'un « lieu symbolique du pouvoir » qui, comme une clé de voûte, assure l'ensemble de l'édifice, chaque particularisme se sent menacé, et semble aux autres une menace de fracture. Il n'y a donc qu'une seule issue à la crise actuelle : que s'établisse un consensus sur ce lieu central où sera reconnu le règne de la loi, et le pouvoir pourra enfin apparaître comme le garant du pluralisme réel de la société. A condition, bien sûr, qu'il émane d'élections suffisamment transparentes pour être incontestables : c'est cette attente qu'ont exprimée l'élection présidentielle du 16 novembre 1995 mais aussi la déception consécutive au référendum constitutionnel du 28 novembre 1996.

La loi sur l'arabisation ne va pas dans ce sens. Alors que l'ordre du jour, c'est la construction d'un consensus autour de l'acceptation du pluralisme, la politique linguistique officielle procède par contrainte et par exclusion. D'un côté, elle impose une langue alors qu'il convient de la faire aimer. De l'autre, elle relance l'anathème sur les langues parlées, notamment le berbère, et sur le français – au moment même où celui-ci bénéficie pourtant de l'explosion des antennes paraboliques. Bref, l'arabisation tend à exclure toutes les langues, sauf une : celle précisément que seul le pouvoir parle.

Le retour périodique de ces mesures radicales témoigne de leur inefficacité, que les idéologues arabisants dénoncent comme un scandale. Mais qu'est-ce qui est vraiment choquant ? Que l'arabisation ne soit pas « totale », ou qu'elle symbolise, pour une grande partie de la population, échec scolaire et gâchis ? La politique linguistique d'Alger obéit d'abord, depuis toujours, à des objectifs politiques. En revanche, et c'est regrettable, les autorités ne manifestent aucune préoccupation pédagogique, aucun souci de valoriser l'arabe en profondeur, par la recherche et la réflexion. Voici le vrai scandale : que le pouvoir ne s'efforce pas, dans un univers de langues qui reflète si profondément la pluralité de la société algérienne, à créer cet espace de tolérance, d'ouverture, d'efficacité et de respect des différences qui constitue le cadre même de la démocratie.

* Anthropologue, auteur d'*Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1983.

(1) *Cf. El Watan*, Alger, 18 décembre 1996.

(2) Terme de l'arabe parlé, désignant primitivement les Byzantins, et qui a été utilisé pour désigner les étrangers, et notamment les colons, en tant que chrétiens.

(3) En témoigne le code de la famille de 1984, de coloration islamiste.

(4) *Cf.*, entre autres, les travaux de Mohamed Harbi, Benjamin Stora et Omar Carlier.

(5) On peut songer ici aux principaux rites religieux (ramadan, prière, fêtes, pèlerinage) et à des éléments comme le statut de la femme, symbolisé par le voile, dont on ne sait pas s'ils relèvent de la religion, de la culture traditionnelle ou du machisme ordinaire.

(6) Point de vue bien explicité par Mohamed Benrabah, « La langue perdue », *in Esprit*, Paris, janvier 1995.

DES DIAGNOSTICS CONVERGENTS

Quelle politique pour Washington ?

A six mois d'intervalle, avant l'effet révélateur des flottements statistiques du référendum constitutionnel du mois de novembre 1996, les diagnostics de deux importantes fondations américaines s'accordent sur l'essence politique de la crise algérienne et convergent en partie sur la réponse que l'environnement occidental devrait y apporter. Pour Andrew Pierre et William Quandt (1), qui ont rendu leurs conclusions au début de l'année 1996, les Etats-Unis devraient faire passer à Alger un message à deux volets : convaincre d'abord que, *« contrairement à une croyance populaire, ils ne souhaitent pas particulièrement voir un régime islamiste au pouvoir »* ; dire ensuite, *« avec la même insistance »*, *« qu'un retour à la stratégie éradicatrice serait voué à l'échec »* et qu'une forme de dialogue *« ancré sur des principes pas trop différents de ceux de Sant'Egidio »* constitue la seule issue à l'impasse.

Les deux chercheurs de la Fondation Carnegie accordent toutefois plus de crédit que leur confrère Graham Fuller (2), de la Rand Corporation, au résultat de l'élection présidentielle de novembre 1995. Tout en admettant que le taux de participation élevé *« pourrait avoir reflété (...) une volonté de paix et de stabilité davantage qu'une véritable caution donnée à Zeroual »* et, tout en soulignant la nécessité d'élections législatives *« comprenant toutes les grandes formations politiques »*, ils ne font pas de la participation du FIS à ce scrutin un impératif absolu. Dans le cas, argumentent-ils, où celui-ci *« refuserait ces élections ou en serait exclu (...), il ne faudrait pas qu'il puisse bloquer le processus par l'intransigeance de ses positions »*.

EN revanche, pour Graham Fuller – qui écrit, il est vrai, alors que l'euphorie de l'élection présidentielle est largement retombée –, « la *junte au pouvoir manque de légitimité* », son élection « présidentielle » de novembre 1995 a exclu les représentants de la plupart des partis politiques majeurs du pays, y compris le puissant FIS. Aucun retour à la normale n'est envisageable *« sans que de véritables élections présidentielles n'aient lieu (...), qui ne peuvent pas exclure le FIS, le plus grand vainqueur des élections annulées de 1991. Certes, sa présence potentielle comme composante majeure du gouvernement implique des risques, mais les autres solutions sont pires »*.

Les auteurs des deux études s'accordent enfin pour estimer que l'Europe et les Etats-Unis devraient augmenter leur niveau d'engagement dans la recherche d'une solution à la crise qui se développe *« sur le pas de leur porte »*.

FRANÇOIS BURGAT.

(1) Andrew J. Pierre et William B. Quandt, *The Algerian Crisis : Policy Options for the West*, Carnegie Endowment Books, Washington, 1996, 70 pages.

(2) Graham E. Fuller, *Algeria : the Next Fundamentalist State ?* Arroyo Center for the United States Army, Rand Corporation, 1996, 124 pages.

Les libertés envolées

EN 1996, les Etats-Unis, la France et la Banque Mondiale se sont félicités du redressement économique de la Tunisie. Pourtant, celui-ci a été payé au prix fort : censure de la presse, arrestations arbitraires, procès d'opinion, torture, une chape de silence s'est abattue sur le pays. Régulièrement accusés par les organisations de défense des droits de la personne, le président Ben Ali vient de faire quelques concessions. Mais il s'agit plus de gestes symboliques, destinés à désarmer les critiques et à préparer la visite du chef de l'État à Paris, que de changements destinés à engager la Tunisie sur le chemin de la démocratie.

Par HAMED IBRAHIMI *

« L'expérience tunisienne montre que le président Ben Ali et son gouvernement ne tolèrent aucune forme d'opposition. Le péril islamiste qu'ils invoquent n'est qu'un prétexte pour réduire au silence tout individu, groupe ou journal soupçonné de nourrir la moindre opposition au pouvoir. »

La cinquantaine bien sonnée, l'homme qui parle ainsi n'est ni un opposant tunisien jouant les trouble-fêtes à l'occasion du neuvième anniversaire de l'accession au pouvoir de M. Zine El Abidine Ben Ali – l'*« artisan du changement »*, comme on dit à Tunis, – ni l'un de ces militants des droits de l'homme *« manipulés par les islamistes »*, encore moins *« un nostalgique de l'ère coloniale »*, expression consacrée pour désigner les journalistes français mal vus au palais de Carthage... M. John L. Esposito est américain, professeur spécialiste des relations internationales et directeur du Centre pour l'entente islamo-chrétienne de l'université de Georgetown, à Washington. Son regard critique sur l'*« expérience tunisienne »* rejoint les inquiétudes croissantes des organisations des droits de l'homme.

Le 7 novembre 1987, le *« coup d'Etat médico-constitutionnel »* contre le président Habib Bourguiba, piégé par la vieillesse et un entourage de plus en plus discredité, est salué par les différentes familles politiques, y compris les islamistes. M. Zine El Abidine Ben Ali paraît redonner espoir à un peuple réputé pour sa modération. Le premier discours du successeur inattendu du Combattant suprême emporte l'adhésion générale, car il reconnaît le peuple comme mûr pour l'exercice de la démocratie, au contraire de M. Habib Bourguiba, qui prophétisait : *« La démocratie serait une catastrophe si elle devait nous précipiter de nouveau dans l'anarchie et les antagonismes de jadis qui avaient été à l'origine de la colonisation* (1). »

L'ancien président avait pourtant fini par entrouvrir la porte du pluralisme politique en levant, en 1981, l'interdiction frappant le Parti communiste tunisien (PCT) depuis le début des années 60 et en autorisant, plus tard, deux petites formations politiques : le Parti de l'unité populaire (PUP) et le Mouvement des démocrates socialistes (MDS). Cette timide ouverture n'était toutefois pas de nature à répondre à l'inquiétude des citoyens face au spectacle désolant offert par la classe dirigeante : celle-ci semblait plus préoccupée par les intrigues dont le palais de Carthage était devenu le théâtre, à la fin du règne du président Habib Bourguiba, que par la gestion d'un pays en proie à des problèmes socio-économiques aigus et à une vive contestation islamiste.

Avec M. Ben Ali, la suppression de la présidence à vie et de la Cour de sûreté de l'Etat, la libération de centaines de prisonniers politiques, pour la plupart islamistes, et les prises de contact avec des opposants politiques longtemps ignorés et parfois humiliés par M. Bourguiba contribuent à créer très vite un climat favorable. Pourtant, ce général avait été appelé au ministère de l'intérieur pour combattre la contestation syndicale, réprimée dans le sang le 26 janvier 1978, et la poussée du mouvement islamiste, au milieu des années 80. Devenu premier ministre, il allait faire destituer pour *« incapacité »*, un mois plus tard, celui qui venait de le nommer, et prendre – constitutionnellement – sa place à la tête de l'Etat.

Aussitôt, des personnalités issues de l'opposition et du mouvement syndical ou même de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) se bousculent pour faire allégeance au nouveau maître de Carthage. Deux anciens présidents de la LTDH entrent au gouvernement : le docteur Saadoun Zemerli, comme ministre de la santé, et M. Mohamed Charfi, ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé de mettre les programmes scolaires en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. D'anciens gauchistes et syndicalistes rejoignent les rangs du Parti socialiste destourien (PSD), fondé par M. Habib Bourguiba et présidé à partir de 1988 par M. Ben Ali sous le nouveau nom de Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), pour bien marquer sa volonté de *« changement démocratique »*. Que confirment le retour d'exil de certaines personnalités politiques, l'adhésion à la convention internationale sur la torture, l'ouverture à Tunis d'une section d'Amnesty International, la première dans le monde arabe, et la reconnaissance de la première association féminine indépendante, l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD).

* Pseudonyme d'un journaliste maghrébin qui, par crainte de représailles, ne souhaite pas signer de son nom.



DR

SCULPTURE ANONYME SUR LA PLAGE DE MAHARÈS, AU SUD DE GABÈS

Plus de 99 % de suffrages

CHEIKH RACHED GHANNOUCHI, dirigeant du parti islamiste Ennahda (Renaissance), condamné à la prison à vie durant les dernières semaines du règne du président Bourguiba, retrouve sa liberté de mouvement. *« Ma confiance en Dieu et en la personne du président Ben Ali est grande »*, dit-il en 1988. Pendant les deux premières années de son mandat, le nouveau président fait tout pour apparaître comme le *« protecteur de la patrie et de la religion »* (introduction de l'appel à la prière à la radio et à la télévision, création d'un secrétariat d'Etat aux affaires religieuses, voyage à La Mecque pour le petit pèlerinage...). Mais les élections législatives et présidentielle anticipées d'avril 1989, qui se déroulent avec la participation de « listes indépendantes » soutenues par le mouvement islamiste, marquent la fin de l'état de grâce.

Seul candidat en lice, M. Ben Ali se succède à lui-même à la présidence de la République en s'attribuant 99,27 % des suffrages exprimés (2) tandis que son parti rafle tous les sièges à la Chambre des députés (3) – des scores dignes des régimes de parti unique. Les listes indépendantes soutenues par les islamistes auraient, en réalité, recueilli environ 14 % des suffrages exprimés. Intimidation des candidats de l'opposition et de leurs sympathisants, truquage des résultats : ces méthodes que les Tunisiens croyaient à jamais révolues ont refait surface, provoquant une grande vague de désenchantement (4).

Le premier à en tirer la leçon est Cheikh Ghannouchi. Il prend dès 1989 le chemin de l'exil, laissant un mouvement décidé à croiser le fer avec le gouvernement pour obtenir une légalisation devenue de plus en plus problématique à un moment où, en Algérie, le pouvoir paraît à portée de main du Front islamique du salut (FIS). Profondément déçu, lui aussi, par ce scrutin truqué, le dirigeant du Mouvement démocrate socialiste (MDS), M. Ahmed Mestiri – qui avait brillé au début des années 70 par ses prises de position fracassantes contre l'autoritarisme de Bourguiba – se retire sur la pointe des pieds.

Autre grand déçu : M. Ahmed Ben Salah, ancien ministre du plan et de l'économie nationale sous l'ancien régime, et ancien secrétaire général de l'une des plus puissantes centrales syndicales d'Afrique, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT). Rentré au pays après une absence de quatorze ans consécutive à sa condamnation puis à son évasion de la prison de Tunis, il se résigne à quitter à nouveau le pays après un séjour de plusieurs mois au cours duquel il aura été constamment harcelé par les autorités et arbitrairement privé de ses droits civiques et politiques.

Mis à part les islamistes qui font l'objet, à partir de 1990, d'une véritable chasse aux sorcières, la plupart des animateurs des petites chapelles de l'opposition légale redoublent d'efforts, comme si de rien n'était, pour se faire apprécier du pouvoir. Ces dirigeants, comme certaines personnalités dites « indépendantes », se montrent fort sensibles aux honneurs, comme si le « processus démocratique » se mesurait au nombre d'audiences accordées par le président Ben Ali. En échange, ils gardent le silence face aux atteintes aux libertés qui se multiplient à partir de 1990, voire tirent à boulets rouges sur quiconque critique la politique présidentielle.

La légitimité que le pouvoir retire de son attitude empreinte de « nationalisme arabe » au début de la crise du Golfe, à l'été 1990, facilite le déclenchement d'une répression dirigée essentiellement contre les islamistes, encouragés par la victoire du FIS algérien aux élections municipales de juin 1990. Mais la machine infernale n'a pas pour seul but, comme beaucoup le crurent, d'infliger une correction sanglante aux intégristes. Nombre d'hommes politiques et de militants des droits de l'homme, qui avaient fermé les yeux sur la chasse aux islamistes, devront les rouvrir lorsqu'ils seront, à leur tour, arrêtés. Ainsi des dirigeants du MDS, dont la lune de miel avec le pouvoir n'aura duré que jusqu'au scrutin municipal de mai 1995.

Les résultats – 4 000 sièges pour le RCD et 6 pour l'opposition – sont en effet ressentis comme un affront par M. Mohamed Mouada, le président du MDS, qui avait pourtant apporté un soutien sans faille à l'*« artisan du changement »*. Une lettre ouverte critique au président Ben Ali entraîne son arresta-

(1) Discours à Carthage, le 17 décembre 1967.

(2) Le président Ben Ali améliorera son score à l'élection du 20 mars 1994 en obtenant 99,91 % des suffrages exprimés, un record inégalé dans le monde arabe.

(3) Une modification du mode de scrutin a permis l'entrée au Parlement, en 1994, de 19 députés issus des rangs d'une opposition favorable au président Ben Ali. Le RCD compte actuellement 144 sièges.

(4) Lire Jacqueline Boucher, « La société tunisienne privée de parole », *Le Monde diplomatique*, février 1996.

Une presse asphyxiée,

« SI dans certains pays comme l'Algérie, la Bosnie ou encore la Turquie, on tue les journalistes à bout portant, dans d'autres, comme la Tunisie, on assiste à une mort lente de la profession, par asphyxie (1). »

Les méthodes utilisées pour étouffer un journal ou sanctionner un journaliste qui n'applique pas à la lettre les ordres du palais de Carthage ou du secrétariat d'État à l'information vont du harcèlement aux pressions économiques et fiscales (2), en passant par l'application d'une législation riche de possibilités en matière d'entraves au libre exercice de la profession. Il n'est pas rare de voir un journaliste privé des facilités nécessaires à l'exercice de son métier (carte de presse ou d'accréditation, téléphone, télécopieur, passeport...). Résultats : une opinion publique privée du droit élémentaire à l'information et un pouvoir classé parmi les plus hostiles à la liberté de la presse (3) et les mieux outillés en matière de désinformation que compte la planète.

La presse étrangère est sévèrement contrôlée. *Le Monde*, *Le Monde diplomatique* et *Libération* ont été interdits à la vente en 1994 et 1995. Tout journal qui publie la moindre critique contre le gouvernement tunisien est saisi. Les programmes de France 2 ont été souvent brouillés ou interrompus par les services techniques de la Radio et Télévision tunisienne (RTT). Plusieurs journalistes étrangers ont quitté Tunis, au cours des dernières années, sous l'effet de pressions ou de mesures d'expulsion, comme les correspondants de l'agence Reuter et de la BBC. En décembre 1994, les autorités tunisiennes ont même tendu *« un véritable piège »* au correspondant de l'Agence France-Presse à Tunis *« en l'impliquant dans une affaire, montée de toutes pièces, de viol d'une étudiante* (4) ». Rien d'étonnant, dès lors, si la peur et l'autocensure se répandent parmi les correspondants de la presse étrangère, qui passent souvent sous silence les procès d'opinion, les grèves de la faim et la mort de prisonniers islamistes.

Quant à la presse tunisienne, tout entière, elle parle d'une seule voix – celle du pouvoir – depuis la disparition, au début des années 90, de deux hebdomadaires : *Le Maghreb*, indépendant, et *Al Fejr* (L'Aube), du mouvement islamiste Ennahda (5).

La Tunisie fut pourtant le premier pays du Maghreb à connaître, dans les années 70, une presse indépendante. L'association des journalistes tunisiens

Calendrier des fêtes nationales

1er-28 février 1997

4	SRI LANKA	Fête de l'indépendance
6	Nlle-ZÉLANDE	Fête nationale
7	GRENADE	Fête de l'indépendance
10	IRAN	Ann. de la révolution
16	LITUANIE	Fête de l'indépendance
18	GAMBIE	Fête de l'indépendance
22	SAINTE-LUCIE	Fête nationale
23	BRUNEI	Fête de l'indépendance
	GUYANA	Fête nationale
24	ESTONIE	Fête de l'indépendance
25	KOWEÏT	Fête nationale
27	RÉP. DOMINICAINE	Fête de l'indépendance



AGHREB CONFRONT

rtés envolée

À L'ISLAMISME

de la Tunisie

tion en octobre 1995, juste après la visite officielle du président français Jacques Chirac. En février 1996, il est condamné à onze ans de prison pour... *« intelligence avec un pays étranger »*, en l'occurrence la Libye. Quant à M. Khémaïs Chamari, membre du bureau politique, il écope en juillet 1996 de cinq ans de prison pour *« divulgation du secret de l'instruction »* dans l'affaire Mouada – tous deux bénéficieront, le 30 décembre 1996, d'une mesure de « libération conditionnelle » accordée par le président.

La Ligue tunisienne des droits de l'homme, la première dans le monde arabe, avait dénoncé dès 1991 *« la détérioration sans précédent »* de l'exercice des libertés fondementales et *« le recours croissant à la pratique de la torture »* afin d'arracher des aveux aux prisonniers islamistes. En février 1992, environ cinq mois avant l'ouverture des procès des dirigeants islamistes, le Palais fait voter une loi contre les associations : elle a pour but de réduire la LTDH au silence, mais peut aussi *« empêcher l'émergence d'une influente société civile »* (5).

Fort de ce qu'Amnesty International qualifiera de *« bureaucratie des droits de l'homme »* – des structures et organisations non gouvernementales créées en fait par l'Etat –, le pouvoir parvient à semer la division parmi les membres de la Ligue. A partir de mai 1994, c'est au tour des femmes de faire les frais de la croisade du régime contre l'indépendance d'esprit. Une campagne d'intimidation est orchestrée contre une partie de l'élite féminine coupable d'avoir lancé un appel pour *« la démocratie et la liberté »*. Dans ce pays doté d'une des législations du monde arabe les plus respectueuses des droits de la femme, on verra la police frapper à la porte d'universitaires ou de fonctionnaires pour leur demander des comptes au sujet d'une pétition s'élevant contre *« le verrouillage des espaces d'expression de la société civile »* et *« les condamnations, licenciements, arrestations et poursuites d'intellectuels et de militants progressistes »*.

Espionnage, harcèlement et torture

DE plus en plus de Tunisiens découvrent que contester la politique du président Ben Ali peut coûter très cher. L'écrasante majorité se réfugie dans un silence inhabituel, pour éviter tout problème avec une police omniprésente. Les personnalités que la presse a coutume d'interroger requièrent, pour la première fois, l'anonymat. Le sort réservé aux adversaires du pouvoir incite chacun à surveiller en permanence ses paroles, y compris au téléphone.

Et ces Tunisiens qu'on prive arbitrairement de leur passeport pour leur interdire de sortir du pays, combien sont-ils ? Les cas les plus en vue sont ceux du docteur Moncef Marzouki, souvent empêché d'aller voir sa famille en France et de participer à des conférences internationales. Ancien membre du comité directeur de la LTDH, le docteur Mustapha Ben Jaafar n'a pas pu se rendre à Paris, en 1994, pour participer à un congrès international de radiologie. D'autres militants, comme M. Hamma Hammami, dirigeant du Parti communiste ouvrier tunisien (PCOT, non reconnu par le pouvoir), ou encore M. Omar Mestiri et sa femme, Mme Sihem Ben Sidrine, sont également privés de titre de voyage. L'avocate Alya Cherif-Chamari, victime des tracasseries du pouvoir avant l'arrestation de son mari en mai 1996, s'est à nouveau vu interdire, six mois plus tard, de se rendre à Genève pour une conférence sur les droits de la femme.

Le harcèlement policier, la confiscation d'un passeport ou le licenciement abusif apparaissent néanmoins comme de simples brimades comparés au sort des prisonniers politiques islamistes : au cours des dernières années, plus d'une dizaine seraient morts de sévices corporels. *« Les gardiens et les tortionnaires, durant la présidence de M. Bourguiba, étaient moins brutaux que ceux de l'ère nouvelle »* de M. Ben Ali, estime un opposant, qui a connu les geôles du Combattant suprême. Et de raconter *« une atroce séance de torture »* au cours de laquelle un tortionnaire encourageait son collègue à *« cogner plus fort »* sur sa *« tête pourrie »*. Ces propos confirment ce que des dizaines d'islamistes avaient déjà déclaré en 1992 devant les tribunaux militaires : la torture *« est plus atroce »* que celle pratiquée sous M. Bourguiba. Un des avocats des islamistes, militant des droits de l'homme, Me Nejib Hosni, condamné lui-même à huit ans de prison pour *« falsification d'un document foncier »*, a décrit, avant sa libération conditionnelle, à la mi-décembre 1996, les *« interminables séances de torture »* qu'il aurait subies en 1995 (6).

Pourtant, rappelle Amnesty International, aucune enquête n'a été ouverte sur les *« cas de mort pendant la garde à vue »*, en dépit de l'*« existence de preuves accablantes »* des violences pratiquées sur les victimes. Les autorités tunisiennes n'ont toujours pas *« fourni de réponse aux préoccupations »* de cette organisation, qui publia en 1995 un rapport intitulé : *Tunisie : l'impunité favorise le renforcement de la répression* (7). En visite à Tunis, fin juin 1996, le secrétaire général d'Amnesty International, M. Pierre Sané, n'a pas été autorisé à rencontrer des prisonniers. *« Il existe une grande sophistication dans cet Etat policier. Il n'y a pas de répression brutale sanglante, c'est plus subtil et plus sinistre »*, déclare-t-il au terme d'un séjour de quatre jours sous haute surveillance policière. *« Le plus inquiétant*, précise-t-il, *c'est la poursuite d'une stratégie pour faire intérioriser la peur par les citoyens et l'autocensure par les organes de presse et les organisations démocratiques indépendantes. Avec une politique de relations publiques pour faire avaler la couleuvre à l'opinion internationale. »*

Même constat pour Human Rights Watch et le Lawyers Committee for Human Rights qui dépêchèrent à Tunis, début 1996, deux chercheurs, qui furent constamment surveillés par la police. Ils eurent cependant plus de chance que cet autre chercheur américain attaqué dans sa chambre d'hôtel, en janvier 1996, par un étrange voleur qui préféra s'emparer de son ordinateur portable plutôt que des quelques centaines de dollars qui se trouvaient à portée de sa main. Le 23 mai 1996, la police de l'aéroport de Tunis-Carthage refoule M. Patrick Baudouin, président de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH). Le système des autorités tunisiennes, explique Me Baudouin, *« consiste à faire croire que tous leurs problèmes viennent des gens qui dénoncent les violations des droits de l'homme, alors que c'est l'existence de ces violations qui leur crée des problèmes* (8) *»*.

La police, dont les effectifs auraient été multipliés par quatre depuis l'arrivée au pouvoir de M. Ben Ali (9), est soutenue dans sa tâche de surveillance de la société tunisienne par des milliers d'indicateurs et par les comités de quartiers créés par les autorités aux quatre coins du pays. Si le président Habib Bourguiba avait coutume de s'appuyer sur le parti qu'il avait fondé en 1934 pour mobiliser les masses et faire face à ses adversaires politiques, son successeur n'a pas été formé par cet appareil : il est venu aux affaires comme ministre de l'intérieur et, avec lui, la police occupe le devant de la scène. Elle intervient dans la composition des conseils municipaux, des bureaux directeurs des cellules du RCD, des associations culturelles et sportives et même de certaines organisations progouvernementales souvent présentées comme des ONG.

Ecoutes, coupures de lignes téléphoniques ou de fax, entraves à la circulation du courrier semblent devenues les missions prioritaires des forces de l'ordre. Partout dans le pays, les propriétaires de cabines de télécopie ou de photocopieurs sont invités à jeter un coup d'œil sur les documents de leurs clients avant de les faxer ou de les photocopier. La condamnation de M. Chamari à cinq ans de prison pour divulgation du secret de l'instruction repose sur un fax qu'il aurait envoyé à un avocat belge.

Les nouvelles technologies semblent toutefois donner du fil à retordre au pouvoir. En décembre 1994, il a suspendu la vente et l'installation des antennes paraboliques pour, en juillet 1995, faire voter une loi imposant une redevance et une autorisation préalable. Selon le ministre des communications, le général Habib Ammar, cette loi n'est destinée qu'à *« préserver le paysage »* et à encourager le développement de la télévision par câble, aisément contrôlable par la censure. Une agence vient aussi d'être créée afin de surveiller, entre autres, l'accès des Tunisiens à Internet.

DR

EL KAMEL. – « Transfiguration n° 5 » (1987)

L'édition est logée à la même enseigne. La censure frappe non seulement les auteurs soupçonnés d'être favorables aux thèses islamistes, mais aussi des intellectuels, comme l'historien des religions Abdelmajid Charfi, ou le docteur Moncef Marzouki dont même les livres scientifiques sont interdits à la vente. Le poète Ahmed Loghmani, renommé pour ses odes à la gloire du président Bourguiba, n'échappe pas non plus aux coups bas de la censure (10). Bref, les intellectuels et les démocrates susceptibles d'enrichir le débat public et de permettre à la Tunisie de relever en douceur les défis du XXIe siècle vivent dans des conditions qui rappellent à maints égards celles qui prévalaient en Algérie avant l'explosion sociale de 1988.

Du temps du président Bourguiba, il y avait plus de marge de liberté qu'actuellement. Bien qu'affaiblie vers la fin de son règne, l'organisation syndicale (Union générale des travailleurs tunisiens - UGTT) était le contre-pouvoir le plus influent : elle n'est plus actuellement qu'un instrument entre les mains des dirigeants, qui s'emploient à privatiser l'économie – la plupart des grèves des dernières années se sont d'ailleurs organisées sans elle.

Tout cela n'a pas empêché le président français, Jacques Chirac, en visite à Tunis en octobre 1995, de faire l'éloge de son homologue tunisien, imité, en décembre de la même année, par le sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires du Proche-Orient, M. Robert Pelletreau Jr. Plus lyrique, en octobre 1996, le colonel Mouammar Kadhafi qualifiait son homologue tunisien d'*« étoile éclatante dans le ciel du Maghreb arabe »*. Paris, Washington et Tripoli ne partagent donc manifestement pas les préoccupations des défenseurs des droits de l'homme. Ni même celles du Parlement européen qui, le 23 mai 1996, réaffirmait que rien ne peut justifier l'*« étouffement des libertés démocratiques »* en Tunisie. Et de rappeler à M. Ben Ali que l'accord de partenariat signé en 1995 entre l'Union européenne et la Tunisie comporte aussi un volet relatif au respect des droits de l'homme...

La Tunisie, répond en substance son président, n'a de leçon à recevoir de personne, ses citoyens ont subi avec succès l'examen de passage à la démocratie en l'élisant, dès 1989, à plus de 99 % des suffrages exprimés. Le régime pousse à son terme la contradiction entre son discours sur le respect des droits de l'homme et une réalité marquée par un étouffement croissant des libertés fondamentales. Et ce ne sont pas les mesures de « libération conditionnelle » qui ont profité en décembre à quatre prisonniers politiques, ou les nouvelles promesses d'ouverture faites par M. Ben Ali, ou encore les deux stations de métro de Tunis baptisées « Nelson-Mandela » et « Déclaration-universelle-des-droits-de-l'homme » qui suffiront à satisfaire un peuple assoiffé de démocratie et *« digne d'une vie politique évoluée et institutionnalisée* (11). *»*

HAMED IBRAHIMI.

(5) Lire *Political Liberalization and Democratization in the Arab World*, ouvrage collectif sous la direction de Rex Brynen, Bahgat Korany, Paul Noble, p. 142, édité par Lynne Rienner Publishers-Boulder, Colorado, 1995.

(6) Dans une autre affaire montée de toutes pièces, Me Hosni a été acquitté le 14 novembre 1996 par la cour d'appel de Tunis. Il était poursuivi pour *« association de malfaiteurs »*.

(7) Voir également *Tunisie : des femmes victimes de harcèlement, de torture et d'emprisonnement*, Amnesty International, juin 1993.

(8) Entretien de Me Baudouin au quotidien belge *Le Soir*, Bruxelles, 3 juillet 1996.

(9) Lire Ignacio Ramonet, « Main de fer en Tunisie » *Le Monde diplomatique*, juillet 1996.

(10) Voir « Le Maghreb en privation de libertés » et « Editer au Maghreb » par Catherine Simon, *Le Monde* du 8 mai 1996 et du 18 octobre 1996.

(11) Déclaration lue par M. Ben Ali, à l'aube du 7 novembre 1987, à la radio tunisienne.

presse asphyxiée,

des journalistes harcelés

(AJT) était l'une des organisation professionnelles les plus émancipées du pouvoir dans le monde arabe. En 1981, elle était allée jusqu'à organiser un débat sur la liberté de la presse auquel ont pris part le chef des islamistes, Cheikh Rached Ghannouchi, et le président du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), M. Mohamed Mouada. Elle a depuis perdu toute autonomie.

EN novembre 1993, la presse tunisienne a appuyé la candidature du président Ben Ali à sa propre succession. Du jamais vu pendant le long règne de Bourguiba : le « Combattant suprême » ne se privait pas d'attaquer ses ennemis politiques à travers les journaux de son parti, *L'Action*, et son pendant en langue arabe, *Al Amal*. Mais, aujourd'hui, ce sont des journaux privés, et non les deux quotidiens du parti au pouvoir – *Le Renouveau* et *Al Hourryia* (Liberté) – qui se chargent de traîner dans la boue les adversaires politiques du président Ben Ali. Qu'ils soient en prison, en exil ou en *« liberté provisoire »*, ce sont tous des *« obsédés sexuels »* ou des *« agents à la solde de pays étrangers »*. Même MM. Hedi Baccouche et Mohamed Charfi, respectivement ex-premier ministre et ex-ministre de l'éducation nationale, qui ont rendu de loyaux services au pouvoir, sont attaqués par cette presse tunisienne privée que le journaliste algérien Omar Belhouchet qualifie de *« presse aux ordres vidée de sa substance* [et] *ignorant les questions de fond qui agitent la société* (7) *»*.

Cette presse reçoit pour directive, entre autres, d'ignorer les activités et les prises de position de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH). Sauf quand il s'agit de verser des larmes de crocodile sur la situation des droits de l'homme... au Maroc, dont les relations avec la Tunisie évoluent en dents de scie.

En mai 1996, l'Association mondiale des journaux (AMJ, ex-FIEJ) a suspendu l'Association tunisienne des directeurs de journaux (ATDJ) pour son inaction face à la détérioration de la situation de la presse en Tunisie. Elle a même exprimé, en septembre 1996, le souhait de participer avec cinq autres organisations internationales de défense de la liberté de la presse à une mission d'enquête en Tunisie. La réponse du gouvernement tunisien est venue, le 15 octobre, par l'intermédiaire de l'Agence tunisienne de communication extérieure (ATCE), créée pour soigner l'image du pouvoir dans les capitales occidentales et sur Internet (8). Cette mission d'enquête, indiquait l'ATCE, *« n'est ni fondée ni opportune »*...

H.I.

(1) Extrait d'une lettre adressée par des journalistes tunisiens au Congrès de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), réunie du 1er au 3 mai 1995 en Espagne.

(2) L'Etat tunisien contrôle environ 80 % de la publicité des journaux par le biais de l'Agence tunisienne de communication extérieure. Voir le rapport 1996 de Reporters sans frontières (RSF).

(3) Voir rapport 1996 de RSF et le rapport 1995 du Committee To Protect Journalists (CPJ).

(4) Voir « Tunisie : deux journalistes en prison », RSF, juin 1996.

(5) Voir rapport 1996 de RSF.

(6) Cheikh Ghannouchi est réfugié actuellement à Londres ; tandis que M. Mouada vient de bénéficier d'une mesure de « libération conditionnelle », après avoir été condamné à onze ans de prison pour « intelligence » avec la Libye.

(7) Entretien paru dans *L'Express*, Paris, 8 août 1996.

(8) L'adresse du serveur du gouvernement tunisien est : http://www.tunisiaonline.com/. L'accès des Tunisiens à Internet est soumis à autorisation préalable.

Nos précédents articles :

- Algérie martyre (éditorial), par *Ignacio Ramonet* (décembre 1996).
- La monarchie marocaine tentée par la réforme, par *Hicham Ben Abdallah El Alaoui* (septembre 1996).
- A nouveau le mirage pétrolier (en Algérie) par *Smaïl Goumeziane* (septembre 1996).
- Paris et Alger, entre brouilles et complicités, par *Lucile Provost* (septembre 1996).
- Bidonvilles et trafic de drogue à Tanger, par *Hubert Prolongeau* (mai 1996).
- L'islamisme s'enracine au Maroc, par *Abderrahim Lamchichi* (mai 1996).
- La société tunisienne privée de parole, par *Jacqueline Boucher* (février 1996).
- La Mauritanie sous l'emprise d'un régime patriarcal, par *Mohamed-Mahmoud Mohamedou* (novembre 1993).

GUERRES ET TENSIONS À TOUTES LES FRONTIÈRES

La Mauritanie cernée par les conflits

EN Mauritanie, les vingt partis de l'opposition n'ont obtenu qu'un seul siège à l'Assemblée nationale lors des élections législatives d'octobre dernier. L'écrasante victoire du Parti républicain démocratique et social (PRDS) a confirmé la domination de la formation du président Maaouya Ould Taya et le caractère peu démocratique de son régime. Dans un environnement géopolitique très agité – conflit au Sahara occidental, guerre civile en Algérie, affrontements touaregs au Mali, tensions avec le Sénégal –, la Mauritanie reste un pays instable où s'amorce un timide démarrage économique.

Par notre envoyé spécial BRUNO CALLIES de SALIES *

Depuis la fin des années 60, la Mauritanie – un million de kilomètres carrés, deux millions et demi d'habitants – tente de résister à l'étouffement des sables et à l'aridité. La sécheresse a jeté dans les villes la quasi-totalité d'une population nomade. *« Nouakchott comptait quelques milliers d'habitants en 1960,* note un expert de la Caisse française de développement (CFD). *Ils sont maintenant près de 800 000, soit le tiers du pays. Le taux d'accroissement urbain est le plus élevé au monde. »* L'impossibilité d'endiguer cet afflux fait que 40 % de la population vit dans des bidonvilles.

Au cœur du pays, Chinguetti, septième ville sainte de l'islam, émerge au milieu d'un océan de dunes ; son minaret du XIIIe siècle, symbole du pays des Maures, se dresse vers un azur sans nuage dans une chaleur accablante. Quoique les précipitations ne soient pas aussi importantes qu'avant, le ciel s'est montré plus généreux depuis 1987. Un habitant raconte : *« L'oued Batha a même débordé en 1995. Depuis trente ans, on n'avait pas vu cela. »*

Les pluies sur ces terrains inondables provoquent des épidémies. L'hebdomadaire *Mauritanie demain* titrait récemment : « Choléra : silence... on meurt. » et expliquait : *« Les maladies diarrhéiques (...) attaquent chaque semaine, selon des sources médicales, près de 450 personnes. Déjà, durant les dernières semaines, près de 2 000 personnes ont été traitées...* (1). » Le travail est aussi rare que le logement, car l'extraction du fer et la pêche, les deux principales activités économiques, ne créent guère d'emplois. La Mauritanie reste classée parmi les pays les moins avancés (PMA).

La situation politique est tout aussi contrastée. Création artificielle du colonisateur, la Mauritanie rassemblait dans le Nord les tribus maures de culture arabo-berbère, essentiellement des nomades vivant de l'élevage. Cette population était divisée entre tribus guerrières et tribus maraboutiques, organisées en véritables ordres. L'exode rural a contribué à un éclatement des structures sociales traditionnelles, et à leur recomposition partielle autour d'une activité économique moderne. La domination de grandes familles maraboutiques et guerrières reste très importante au sein de l'Etat et de l'économie. Au Sud, les ethnies négro-africaines, surtout des agriculteurs, se concentrent principalement le long de la vallée du fleuve Sénégal. Ces populations très hiérarchisées et plutôt sédentaires, moins touchées par la sécheresse, se rattachent à ce que Léopold Sédar Senghor a appelé la *« négritude »*.

La quasi-totalité de la population, musulmane, est peu sensible à l'islamisme (2), mais l'excision des femmes demeure très fréquente dans les deux communautés. *« Les Maures ont une seule épouse, alors que les Négro-Africains en ont jusqu'à quatre, comme l'autorise le Prophète. Il en résulte un accroissement démographique favorable aux Négro-Africains »*, indique un sociologue. Aussi ceux-ci constituent-ils maintenant le tiers de la population, proportion généralement admise par les observateurs, mais contestée par les Maures.

Parmi ces derniers, qui représentent les deux tiers de la population, il faut distinguer les Maures Blancs, ou *Beidanes* (« blancs »), détenant la réalité du pouvoir politique et économique, des Maures noirs (Négro-Africains de culture arabo-berbère). Les Maures noirs sont surtout les descendants des captifs emmenés à l'occasion de *rezzou*. La suppression de l'esclavage à deux reprises, par Mokhtar Ould Daddah, puis par Mohamed Khouna Ould Haïdallah en 1980, est loin d'être une réalité. Ce même sociologue explique : *« L'absence d'une volonté aussi bien politique qu'administrative et les mentalités font que l'esclavage subsiste, surtout dans le sud-est du pays. La sécheresse a favorisé le maintien de cette situation. Bien des esclaves ont préféré rester avec leur maître, qui a l'obligation de les nourrir et de les vêtir, car ils ne pouvaient pas subvenir à leurs besoins. Certains maîtres ont exploité la situation. »*

* Professeur et chercheur aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.



LE VILLAGE DE OUALATA, PRÈS DE LA FRONTIÈRE MALIENNE
Une vie qui dépend du climat, mais aussi des aléas politiques

Emeutes raciales et complots

CE racisme est à l'origine de tensions. Si au lendemain de l'indépendance, en 1960, les Maures blancs avaient le pouvoir politique, les Négro-Africains étaient nombreux dans l'administration. Le président Mokhtar Ould Daddah maintenait une certaine stabilité grâce à de subtils équilibres (3). Le problème linguistique cristallisait cependant les tensions entre les Négro-Africains favorables au maintien du français, puis au développement de leurs diverses langues, et les Maures qui souhaitaient l'extension de l'arabe. Le conflit du Sahara occidental, à partir de 1973, déboucha sur un resserrement du pouvoir au profit des Maures. M. Mokhtar Ould Daddah fut renversé en 1978, et plusieurs régimes militaires se succédèrent jusqu'à la prise du pouvoir par le colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya en 1984.

Des Négro-Africains, hostiles à cette évolution, craignaient par ailleurs la concurrence économique des Maures, qui investissaient dans l'agriculture au sud du pays, à partir de 1983. Les résultats des élections municipales de 1986, première phase d'une libéralisation du régime, trop favorables aux Maures, suscitèrent la méfiance. Il en résulta un coup d'Etat manqué en octobre 1987, à l'origine duquel se trouvait le mouvement clandestin des Forces de libération des Africains de Mauritanie (Flam). Des émeutes raciales, puis une banale querelle entre paysans soninkés sénégalais et éleveurs peuls mauritaniens dans le Sud aboutirent, en avril 1989, à des massacres de Négro-Africains (sénégalais et mauritaniens), alors que d'autres étaient chassés vers le Sénégal et le Mali. A la suite de la découverte d'un complot, début 1991, encore bien confus à ce jour, plusieurs centaines de cadres militaires négro-africains furent arrêtés, souvent torturés, et un grand nombre exécutés.

Isolé en raison de son soutien à l'Irak après la guerre du Golfe, le régime a fait peau neuve en faisant adopter, dès juillet 1991, par référendum, une Constitution démocratique. L'élection présidentielle de janvier 1992 a permis à M. Maaouya Ould Taya de rester au pouvoir. *« Cette victoire n'avait rien de certain, et des observateurs ont été témoins de fraudes non négligeables »*, rappelle un diplomate occidental. L'ensemble de l'opposition contesta les résultats du scrutin (4). En décembre 1995, accusés d'avoir créé une organisation secrète illégale pro-baasiste, favorable au régime irakien, cinquante-deux militants (dont deux anciens ministres et sept officiers) étaient arrêtés, jugés, et finalement acquittés.

Les récentes élections législatives d'octobre 1996 ont vu la participation des divers partis d'opposition – le plus important est la coalition Union des forces démocratiques-Ere nouvelle (UFD-EN) – qui rassemble les Maures blancs du Trarza (région d'où est originaire Mokhtar Ould Daddah), et les couches les plus modestes parmi les Maures noirs ou Haratines (anciens esclaves affranchis), ainsi que parmi les Négro-Africains. Ces partis ont rarement présenté des candidats communs. Ils n'ont guère tenté d'obtenir l'adhésion des couches urbaines défavorisées. Ils ont considéré enfin qu'après toutes ces années l'exercice du pouvoir devait leur revenir.

La majorité présidentielle, rassemblée autour du Parti républicain démocratique et social (PRDS), comprend beaucoup de Maures blancs de l'Adrar (région d'origine du président Ould Taya), du Brakna, et des Hodhs, ainsi que la majeure partie de l'élite des Maures noirs, et des grands notables des ethnies négro-africaines. L'évolution du régime s'est faite en plaçant ces personnalités à des postes importants afin d'obtenir le ralliement de leurs tribus et ethnies respectives. Un professeur de l'université de Nouakchott explique : *« Un citoyen valant un bulletin de vote, il était ainsi plus facile de constituer une majorité aux dernières législatives. »* La politique régionale est également marquée par cet ancrage arabe et négro-africain.

Au lendemain de l'indépendance, M. Mokhtar Ould Daddah souhaitait faire de son pays le *« carrefour des Arabes et des Noirs »*. Il s'était engagé auprès du Maroc, son puissant voisin du Nord, dans une politique de récupération du Sahara espagnol, considérant que la frontière avait séparé artificiellement des populations ethniquement et culturellement identiques. Il en résulta la rupture des relations diplomatiques, jusqu'alors privilégiées, avec l'Algérie, et le déclenchement des opérations du Front Polisario, soutenu par Alger.

Les attaques répétées du train acheminant le fer sur la côte et le coup de main sur la ville minière de Zouérate avaient révélé la faiblesse et le manque de préparation de l'armée mauritanienne. Le renfort de troupes marocaines, installées sur le territoire mauritanien, avait calmé les craintes d'invasion, mais inquiété ceux qui se souvenaient des ambitions du royaume chérifien. Aussi l'aide de la France fut-elle sollicitée (5). Le coup d'Etat militaire mit un terme au conflit. Par l'accord d'Alger de 1979, Nouakchott a reconnu le Front Polisario et s'est retiré du Tiris El Gharbia, aussitôt occupé par l'armée marocaine. Parmi les régimes militaires qui se sont succédé, celui du lieutenant-colonel Mohamed Khouna Ould Haïdallah (1980-1984) est allé jusqu'à reconnaître la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Décision qui créa des tensions avec le Maroc et précipita sa perte.

Au lendemain de son arrivée au pouvoir, le colonel Maaouya Ould Taya annonça une politique de stricte neutralité face au conflit fratricide du Sahara occidental. S'il n'était pas question de revenir sur la reconnaissance de la RASD, Nouakchott renouait les relations diplomatiques avec le Maroc. Le problème du Sahara occidental entra ensuite dans une phase plus diplomatique, sous l'égide de l'ONU, avec l'acceptation du plan de paix (1988), et le cessez-le feu (1991). La région connut même un bref état de grâce en 1989, avec la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA), qui rassemble les cinq pays d'Afrique du Nord. *« L'élaboration de listes électorales, afin d'organiser un référendum d'autodétermination, bute sur les nombreux obstacles soulevés par Rabat et le Polisario conscients de leur enjeu crucial »*, rappelle un observateur de l'ONU en poste. Aussi le Conseil de sécurité a-t-il finalement suspendu, au mois de juin 1996, les opérations de recensement des populations sahraouies. A Nouakchott, on craint une reprise des attaques du Polisario, et on redoute que les troupes marocaines entrent sur le territoire national pour exercer un droit de poursuite.

Les relations avec l'Afrique noire restent fragiles. La contestation par Dakar de la frontière, mais surtout les massacres de Négro-Africains en Mauritanie puis de Maures au Sénégal, enfin les expulsions massives de part et d'autre ont provoqué la rupture des relations entre les deux pays en août 1989. Leur rétablissement et la mise en place d'un plan spécial d'insertion des réfugiés (PSIR) n'ont pas encore abouti au règlement des préjudices matériels, pour les quelque 60 000 Mauritaniens réfugiés au Sénégal.

Avec le Mali, la situation est marquée par le retour dans ce pays des Touaregs et des Maures. Quelque 120 000 personnes avaient fui, surtout dans le sud-est de la Mauritanie, après les massacres perpétrés, à partir de 1990, par l'armée et les milices des paysans songhaïs. La lente application de l'accord signé en 1992 entre les Touaregs et le gouvernement de Bamako n'a permis le rétablissement de la paix qu'au début de l'année 1996 (6).

La réprobation internationale au lendemain des massacres de Négro-Africains, mais surtout l'isolement après la guerre du Golfe ont amené le président Ould Taya à un changement de politique. Mais le pays reste enclavé dans l'une des zones les plus conflictuelles d'Afrique, et sa stabilité dépend, en grande partie, de l'apaisement des tensions régionales.

(1) *Mauritanie demain*, 26 août 1996.

(2) *Cf.* Catherine Simon, « Les islamistes mauritaniens jouent la carte des exclus », *Le Monde*, 21 mars 1995.

(3) Lire Philippe Marchesin, *Tribus, ethnies, et pouvoir en Mauritanie*, Karthala, Paris, 1992.

(4) Lire Mohammad-Mahmoud Mohamedou, « La Mauritanie sous l'emprise d'un régime patriarcal », *Le Monde diplomatique*, novembre 1993.

(5) La coopération militaire est renforcée, et des Jaguar français infligent à deux reprises des pertes à des colonnes sahraouies à la fin de l'année 1977.

(6) *Cf.* Robin Edward-Poulton, « Vers la réintégration des Touaregs au Mali », *Le Monde diplomatique*, novembre 1996.

Une économie en expansion

IL a beaucoup plu en Mauritanie ces dernières années. Et, dans cette région aride, des pluies plus abondantes sont évidemment appréciables pour les activités agricoles. Les troupeaux ont été reconstitués. Le cheptel, tombé à 7,6 millions de têtes lors de la sécheresse de 1973, dépasse désormais les 11 millions de têtes. Dans la vallée du fleuve Sénégal, la production céréalière atteint les 136 000 tonnes. Les cultures de sorgho et de mil constituent l'essentiel de la production, malgré la réalisation d'infrastructures (1) pour développer la riziculture. Le secteur agricole représente 24 % du PIB, et occupe la moitié de la population active. Mais les importations de céréales restent indispensables.

La production de fer, une des principales ressources, a atteint 11,5 millions de tonnes en 1995. L'augmentation des quantités exportées et la légère hausse des cours ont permis un accroissement des recettes. Ces dernières, environ 201 millions de dollars, ont rapporté 44 % des devises. Toutefois, les revenus du fer ont perdu de leur importance depuis la crise de la sidérurgie européenne, et ne constituent plus que 13 % du PIB. En revanche, la pêche est devenue la principale ressource même si le non-respect des quotas et le manque de rigueur dans l'attribution des licences contribuent à dégrader la productivité. Ces négligences ne seront pas sans conséquences pour l'avenir, alors que la pêche rapporte 56 % des recettes d'exportation. Par ailleurs, l'accord de juin 1996 entre la Mauritanie et l'Union européenne permet à Nouakchott d'obtenir 266 millions d'écus, sur cinq ans. En contrepartie, les chalutiers européens peuvent pêcher dans les eaux réputées les plus poissonneuses au monde.

CES ressources sont complétées par les multiples dons et prêts (d'organismes internationaux, et d'organisations non gouvernementales – ONG) auxquels se sont ajoutés, récemment, l'annulation de 67 % du service de la dette publique du programme d'ajustement 1995-1997, ainsi que le rééchelonnement très favorable de son reliquat. Tous ces financements ont permis de réaliser des infrastructures d'équipement. Le revêtement d'une partie du réseau routier, surtout constitué de pistes, a été refait. Un programme d'électrification a permis de doter chacune des treize principales villes du pays d'une centrale.

Le taux d'inflation est passé de 11 % en 1992 à 3,6 % en 1994, pour remonter à 6,7 %. Le taux de croissance a atteint 4,9 % en moyenne, et 4,4 % en 1995. Le PIB est de 1,2 milliard de dollars. La dette extérieure représente deux fois ce chiffre. Le ratio service de la dette publique rapporté aux exportations, 30 % en 1995, est considéré comme gérable.

B. C. de S.

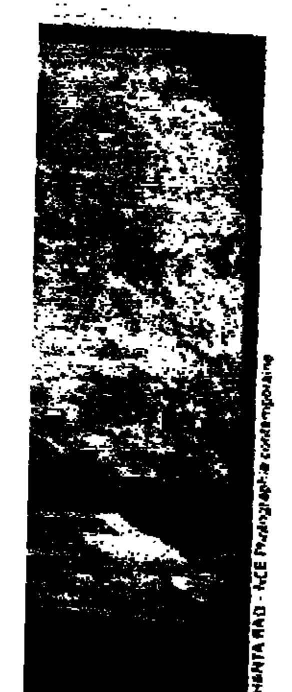
(1) Des travaux ont permis de réguler le fleuve Sénégal en amont par la construction du barrage de Manantali, et en aval par celui de Diama qui empêche la remontée de l'eau de mer. Des périmètres d'irrigation ont été aménagés bien avant l'achèvement des barrages.

Repères chronologiques

28 novembre 1960 : Indépendance. M. Mokhtar Ould Daddah devient chef de l'Etat.
27 octobre 1961 : Admission de la République islamique de Mauritanie (RIM) à l'ONU malgré l'hostilité du Maroc.
Décembre 1963 : Exploitation effective des mines de fer.
Janvier 1966 : La promulgation de décrets rendant obligatoire le bilinguisme (français-arabe) dans l'enseignement déclenche des affrontements raciaux à Nouakchott.
8 juin 1970 : Signature avec le Maroc d'un traité de solidarité, de bon voisinage et de coopération pour vingt ans. Etablissement de relations diplomatiques.
6 au 10 juin 1975 : La mission d'information de l'ONU dans le nord de la Mauritanie constate la similitude des populations sahraouie et mauritanienne.
11 au 13 juin 1975 : Le président Mokhtar Ould Daddah rend visite au président algérien Houari Boumediène et à Hassan II pour expliquer sa position sur le Sahara occidental.
14 novembre 1975 : Accord de Madrid prévoyant le retrait des troupes espagnoles du Sahara occidental, et le partage du territoire entre le Maroc et la Mauritanie.
8 juin 1976 : Premier raid du Polisario sur Nouakchott.
10 juillet 1978 : Un coup d'Etat renverse M. Mokhtar Ould Daddah et instaure un Comité militaire de redressement national (CMRN).
1979 : La Mauritanie renonce au Sahara occidental et s'en retire.
12 décembre 1984 : Le colonel Maaouya Sid'Ahmed Taya prend le pouvoir.
Avril 1989 : Massacres de Noirs (mauritaniens et sénégalais), en réaction aux violences subies par des Maures au Sénégal. Expulsions massives de Noirs.
Août 1989 : Rupture des relations diplomatiques entre Nouakchott et Dakar.
12 juillet 1991 : Adoption par référendum d'une Constitution prévoyant le multipartisme.
24 janvier 1992 : M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya est élu président de la République avec 62,8 % des suffrages exprimés, contre 32,5 % à son adversaire, M. Ahmed Ould Daddah (demi-frère de l'ex-président). Reprise des relations diplomatiques avec le Sénégal.
11 et 18 octobre 1996 : Elections législatives.

ÈRES

conflits



هكذا من الأصل

INJUSTICES ET INSTABILITÉS MENACENT LE RETOUR À LA PAIX

Hébron

« *NOUS ne quittons pas Hébron, nous nous redéployons dans une partie de la ville. Nous restons dans tous les lieux où a existé, existe ou continuera à exister une présence juive. Les forces armées israéliennes, et elles seules, conserveront le contrôle et la responsabilité* [de ces zones] *et continueront d'y opérer partout sans aucune restriction* [...] (1). » Au lendemain de la conclusion, à l'aube du 15 janvier dernier, de l'accord israélo-palestinien sur Hébron, M. Benyamin Nétanyahou ne cachait pas sa détermination à maintenir, quoi qu'il en coûte, la présence des colons juifs dans la ville, désormais coupée en deux, vingt-cinq mille Palestiniens continuant à ployer sous occupation directe.

« *Sachez que nous ne vous considérons pas comme un appendice insignifiant de quatre cents juifs ; vous êtes nos frères,* lançait-il aux fanatiques qui occupent le centre de la cité. *Nous nous préoccupons de chacun d'entre vous. Vous êtes nos représentants dans la ville des Patriarches.* » Hébron vient ainsi s'ajouter à la longue liste des villes qui auront connu la division au cours de cette seconde moitié du siècle, de Nicosie à Sarajevo, de Belfast à Berlin, de Beyrouth à Jérusalem.

Si l'évacuation partielle de la « ville des Patriarches » a provoqué un baroud d'honneur d'une fraction de la droite nationaliste et de l'extrême droite, elle a été largement approuvée par l'opinion israélienne et par le Parlement. Avant même les élections générales de mai 1996, M. Nétanyahou avait annoncé qu'il respecterait la lettre des accords d'Oslo signés par les travaillistes. C'est parce qu'il avait fait cette promesse – « *la paix dans la sécurité* » – qu'il avait, d'extrême justesse, remporté le scrutin. Le premier ministre pouvait d'autant mieux entériner le compromis du 15 janvier que celui-ci ne remet nullement en question ses objectifs d'expansion.

Pour l'instant, l'autonomie palestinienne reste limitée à 4 % de la Cisjordanie : quelques villes entourées de colonies et de soldats, réduites au statut de bantoustan. Et les trois retraits ultérieurs de l'armée israélienne des zones rurales, prévus par Oslo [illegible], ont été reportés d'un an. Qui plus est, rien n'est dit, dans l'accord du 15 janvier, de l'ampleur de ces redéploiements. Dans une « lettre d'accompagnement », Washington a même reconnu à Israël le droit de décider seul de ce dernier point, en fonction de ses besoins de sécurité. Quand bien même ses troupes se borneraient à évacuer quelques villages ou quelques kilomètres carrés, l'Etat juif aurait, pour Washington, tenu ses engagements.

Libération des prisonniers politiques, établissement d'un passage sûr entre Gaza et la Cisjordanie, construction d'un port et et ouverture de l'aéroport à Gaza : comme ses prédécesseurs, M. Benyamin Nétanyahou s'est engagé à répondre à ces revendications palestiniennes. Mais, comme eux, il pourra utiliser, au nom du principe de « réciprocité » inscrit dans le texte du 15 janvier, n'importe quel prétexte pour refuser de tenir ses engagements – au nom, par exemple, de la faiblesse supposée de l'Autorité palestinienne dans sa lutte contre le terrorisme. Enfin, et le premier ministre l'a souligné avec insistance, les retards pris sur le calendrier lui donnent « *une plus grande marge de manœuvre* » : chaque jour, des logements supplémentaires sont construits en Cisjordanie ; chaque jour, des colons s'y installent, qu'il faut, évidemment, « *défendre contre les terroristes* ». Pourtant, en acceptant le retrait de l'armée israélienne d'une partie de Hébron, M. Nétanyahou a dissipé les légères brumes qui auraient pu obscurcir le ciel des relations avec les Etats-Unis. « *Il* [faut] *faire crédit au premier ministre pour le courage qu'il a montré en faisant cet accord* », déclarait M. Martin Indyk, ambassadeur américain en Israël (2). « *Vous pouvez être assuré,* lui écrivait pour sa part le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, *que l'engagement des Etats-Unis pour la sécurité d'Israël est catégorique et représente la pierre angulaire de notre relation spéciale.* »

Pour prouver cet « engagement », le département d'Etat américain a confirmé par lettre qu'il dégageait le gouvernement israélien des promesses faites par Itzhak Rabin d'évacuer l'ensemble du Golan (3). Les négociations entre Damas et Tel-Aviv, dont la reprise est annoncée par la presse israélienne, s'en trouveront affectées. Les tensions sont déjà fortes dans le sud du Liban. Pour la première fois depuis plusieurs années, le Mossad, dans son rapport annuel sur la sécurité, a désigné la Syrie comme le danger principal pour Israël (4). Le « nouvel ordre » imposé par les Etats-Unis au Proche-Orient ressemble de plus en plus à l'ancien : instable et injuste, instable parce qu'injuste.

ALAIN GRESH.

(1) *Summary of World Broadcasts*, BBC, Londres, 18 janvier 1996.

(2) *Mideast Mirror*, Londres, 22 janvier 1997.

(3) *C'est Zeev Schiff, le chroniqueur militaire du quotidien israélien Haaretz, qui* a révélé cette information. Cité par *Mideast Mirror*, Londres, 22 janvier 1997.

(4) *Summary of World Broadcasts*, BBC, Londres, 23 janvier 1997.

Désordre établi au Liban

Par SAMIR KASSIR *

AU printemps 1996, l'opération israélienne contre le Liban, « Raisins de la colère », avait ébréché l'image d'un pays « en voie de reconstruction ». Malgré la réunion, à Washington le 16 décembre dernier, des Amis du Liban, qui a débloqué des fonds d'aide et a donné son quitus à l'équipe au pouvoir à Beyrouth, l'escalade verbale entre Israël et la Syrie a accentué les craintes, dans la population, de faire à nouveau les frais des tensions régionales. Les propos délibérément menaçants du coordinateur des activités israéliennes au Liban, M. Ouri Lubrani, en décembre 1996, alimentent également une véritable psychose chez les différents responsables. Cette inquiétude s'est visiblement propagée aux services de sécurité libanais quand s'est produit un attentat aux mobiles toujours inconnus contre un minibus civil syrien, à une vingtaine de kilomètres de Beyrouth, le 17 décembre 1996. Aussitôt, des rafles massives ont été menées dans les milieux de l'opposition chrétienne, alors qu'aucune piste sérieuse ne les justifiait. L'hypothèse d'une manipulation destinée à décapiter ce qui reste de cette opposition, pourtant inoffensive, a été avancée.

Quoi qu'il en soit, l'émotion suscitée par ces arrestations et les mauvais traitements infligés aux détenus devaient amener le chef de l'Etat à désavouer clairement sa police. Entre-temps, les interpellations, survenues à quelques jours de Noël, avaient envenimé encore un peu plus le désarroi des chrétiens. La réconciliation nationale reste à réaliser, le retour des déplacés est loin d'être achevé, et nombre d'entre eux sont convaincus qu'ils sont les seuls à payer les erreurs de la guerre. Ils sont persuadés que l'accord de Taëf de 1989 signifie le remplacement de l'ancienne hégémonie maronite par une hégémonie musulmane. Et le maintien à l'écart de la sphère institutionnelle des dirigeants chrétiens des années de guerre, qu'ils soient en exil comme le général Michel Aoun et l'ancien président Amine Gemayel, ou en prison comme M. Samir Geagea, ne fait qu'entretenir ce malaise.

Avec les élections législatives, s'offrait l'occasion d'assainir les fondements de la vie publique, elle a été lamentablement gaspillée. A l'automne 1995, déjà, la prorogation du mandat du président de la République, M. Elias Hraoui, au terme d'un amendement de la Constitution taillé sur mesure, était apparue comme la mise à nu d'un régime d'exception à qui tout devient possible quand cela convient à son protecteur syrien (1). Depuis, rien n'est venu corriger les effets du coup de force institutionnel.



FOUAD ELKOURY-RAPHO

BEYROUTH EN CHANTIER.
Pas de véritable reconstruction sans réconciliation

C'est une politique menée de bout en bout sous influence syrienne, qui a présidé à la préparation des législatives de l'été. Pour ce scrutin, une nouvelle loi électorale devait être promulguée. Selon l'accord de Taëf de 1989, le découpage électoral devait épouser celui des *mohafazat* (l'équivalent des départements) – avant la guerre, il suivait celui des *caza* (les arrondissements) –, mais il était convenu qu'une nouvelle division administrative serait mise en place. Or les élections de 1992, les premières après la fin du conflit, ne suivirent pas ce principe : alors que deux départements seulement étaient transformés en circonscription électorale élargie (Beyrouth et le Nord), deux autres étaient fondus dans une même circonscription (le Sud et Nabatieh), le découpage par arrondissements étant maintenu pour les deux derniers (la Bekaa et le Mont-Liban).

Une Chambre introuvable

CETTE inégalité de traitement fut l'une des raisons du boycott décrété à l'époque par la plupart des personnalités et forces politiques agissant en milieu chrétien – la participation n'y dépassa guère les 30 %. Le piètre résultat, combiné au caractère exceptionnel qu'avait explicitement revêtu la loi de 1992, rendait obligatoire l'adoption d'une autre législation pour 1996. Malgré un intense débat public, le gouvernement choisit l'attentisme, encourageant même les spéculations sur un possible report de la consultation.

Finalement, à peine six semaines avant le début des élections (étalées sur cinq dimanches), le découpage retenu fut dévoilé : sous prétexte d'appliquer les dispositions de l'accord de Taëf, on maintenait le découpage de 1992 pour trois circonscriptions élargies (Beyrouth, Nord, Nabatieh-Sud), tout en faisant du département de la Bekaa une circonscription unique. Seul le Mont-Liban restait divisé en arrondissements électoraux, au nombre de six, pour éviter le veto du dirigeant druze, M. Walid Joumblatt, peu désireux de devoir dépendre des voix chrétiennes, majoritaires dans ce département.

Votée à la va-vite, la loi fut invalidée par le Conseil constitutionnel. Une autre mouture fut adoptée, encore plus rapidement, qui spécifiait que ce découpage inégal serait en vigueur pour une « *seule et dernière fois* ». On n'était plus alors qu'à cinq jours du premier scrutin, fixé au 18 août, qui devait être marqué par de multiples irrégularités : manipulations des listes électorales, vote des morts et des expatriés, expulsion des scrutateurs de l'opposition, bourrage d'urnes, confiscation des pièces d'identité des électeurs récemment naturalisés amenés par cars spéciaux aux bureaux de vote, interdiction de passer par l'isoloir et, en amont, achats de voix et pressions administratives, voire policières. Aggravées par les effets pervers du scrutin majoritaire dans les circonscriptions élargies, ces manipulations allaient produire une Chambre introuvable (2) où les opposants ne sont pas assez nombreux pour réunir les dix signatures nécessaires, le cas échéant, pour une saisine du Conseil constitutionnel.

L'opposition payait le prix de sa division. Pour simplifier à l'extrême, il faut distinguer l'opposition dite chrétienne, qui récuse les institutions de l'après-guerre ; l'opposition institutionnelle et réformiste (multiconfessionnelle) ; l'opposition antigouvernementale mais pro-syrienne (tout aussi multiconfessionnelle).

Le premier courant s'était mis hors jeu en boycottant le scrutin de 1992. Cette fois, cependant, il paraissait tenté par l'enjeu, et de nombreux signes indiquaient une volonté de participer. Mais les atermoiements du pouvoir et son insistance sur un découpage hybride finirent par faire prévaloir l'option du boycott. Celle-ci fut confirmée lors de la formation à Paris d'un front tripartite regroupant le général Aoun, l'ancien président Amine Gemayel et M. Dory Chamoun, chef du Parti national libéral (qui réside à Beyrouth), choix appuyé par M. Raymond Eddé, exilé volontaire en France.

Pourtant, malgré de lourds griefs à l'égard du régime, la majorité des chrétiens s'étaient laissé apprivoiser en quatre ans par l'appareil administratif de l'Etat, et de nombreux hommes politiques, mesurant le prix de leur mise à l'écart en 1992, étaient résolus à ne pas répéter la même erreur. Le boycott fut battu en brèche, tant du fait du nombre de candidatures de personnalités chrétiennes que du taux de participation, somme toute honorable – il avoisina les 50 % dans des circonscriptions purement chrétiennes. Pour autant, les anciens abstentionnistes, ayant pris le parti d'être candidats, ne réussirent que rarement à percer, combattus par leurs anciens amis à grand renfort de graffitis et de tracts, sous l'œil bienveillant de services de sécurité d'ordinaire moins tolérants.

Les candidats de l'opposition institutionnelle qui s'étaient affirmés au cours de la législature sortante connurent un sort semblable. Si quelques ténors, comme MM. Sélim Hoss et Nassib Lahoud, parvinrent à s'imposer, les coalitions électorales entre les différents piliers du régime laminèrent certains des opposants les plus conséquents. Ainsi de M. Habib Sadek, éliminé dans le Liban sud par l'alliance de circonstance entre le chef du gouvernement, M. Rafic Hariri, le mouvement chiite Amal du président de l'Assemblée, M. Nabih Berri, et le Hezbollah.

Cette dernière alliance, contractée sur les instances pressantes de Damas, venait illustrer, d'une manière presque caricaturale, la contradiction où se trouve cette frange d'opposants – peu amènes pour le chef du gouvernement mais étroitement liés à la Syrie, qui, elle, le soutient continûment. Cette antinomie reflète celle qui sépare les deux principaux courants coexistant au sein du pouvoir syrien. L'un s'incarne dans la personne du vice-président de la République, M. Abdelhalim Khaddam, traditionnellement lié au chef d'état-major, le général Hikmat Chéhabi, tandis que l'autre regrouperait les principaux responsables des organes de sécurité, avec pour figure emblématique, dans les affaires libanaises du moins, le propre fils du président Assad, Bachar. Ce dernier est l'ami de plusieurs personnalités libanaises associées au pouvoir mais résolument hostiles à M. Hariri, qui, pour sa part, bénéficie de l'appui constant de M. Khaddam.

A bien des égards, M. Rafic Hariri, le premier ministre, apparaissait alors comme le grand vainqueur des élections. S'il avait essuyé un revers symbolique incontestable dans sa propre bataille à Beyrouth, en ne parvenant à surclasser ses deux principaux rivaux, MM. Salim Hoss et Najah Wakim, que grâce au déploiement d'une machine électorale phénoménale – et à un certain nombre d'irrégularités –, il semblait pouvoir compter sur l'assise parlementaire solide qui lui a fait précédemment défaut. Renforcée par les blocs parlementaires de ses alliés les plus fidèles pendant ces quatre années, notamment M. Walid Joumblatt et M. Elie Hobeika, cette assise devait lui assurer sinon une majorité, du moins une position dominante dans ses relations avec le président du Parlement aussi bien qu'avec le chef de l'Etat. Sa politique de reconstruction, de plus en plus contestée, semblait pouvoir être imposée.

Damas divise pour régner

OR, à la surprise générale, il n'en a rien été. M. Joumblatt, allié jusque-là indéfectible de M. Hariri, fait feu de tout bois contre lui. Lorsque le gouvernement est enfin formé, le 7 novembre 1996, on constate avec étonnement que certains des ministres sortants les plus proches de M. Hariri en ont été évincés. A l'inverse, M. Joumblatt, plus critique que jamais, garde sa place, tandis que rentrent deux des « ministres frondeurs » dont le président du conseil avait eu tant de mal à se débarrasser en mai 1995, MM. Soliman Frangié et Talal Arslan. Illustration de ce changement de climat, le débat de confiance se révèle nettement plus éprouvant pour M. Hariri que ses succès électoraux, deux mois auparavant, ne le laissaient présager.

C'est que, entre-temps, les relations de M. Hariri avec la Syrie se sont subrepticement détériorées. Glissement dans les coulisses du pouvoir à Damas – où le général Chéhabi se serait écarté, dit-on, de son partenaire traditionnel, M. Khaddam ? Irritation des dirigeants baassistes après une visite de M. Hariri à Washington, en septembre dernier ? Projection sur la scène libanaise de la crispation consécutive à la montée de la tension régionale ? Etant donné l'opacité de la scène damascène, on a du mal à discerner les raisons immédiates de ce revirement. Mais la conduite de la Syrie après la réunion des Amis du Liban, à Washington, indique au moins qu'elle ne considère plus avec la même sérénité sa situation au Liban. Sous les dehors satisfaits affichés par la presse officieuse de Damas pour le soutien financier accordé par les Occidentaux au « pays frère », les dirigeants syriens semblent avoir interprété négativement l'engagement américain : les Etats-Unis n'entendraient plus leur laisser les mains libres au Liban...

Du coup, la réconciliation nationale est moins que jamais à l'ordre du jour. Mais, par-delà, la dernière crise est venue confirmer combien la multiplication des centres de décision, tous soutenus par l'une ou l'autre aile du pouvoir syrien, est génératrice de désordre. Et qu'à trop vouloir contrôler le pays on prend le risque de le rendre ingouvernable autrement qu'en ayant recours, à tout instant, à l'arbitrage du parrain protecteur.

* *Rédacteur en chef de L'Orient-Express*, Beyrouth.

(1) Lire Samir Kassir, « Coup de force institutionnel au Liban », *Le Monde diplomatique*, décembre 1995.

(2) Voir les dossiers spéciaux de *L'Orient-Express* (Beyrouth), nos 10 (septembre 1996) et 11 (octobre 1996).

LUTTES ARMÉES AU

Le Soudan au centre

DEPUIS des semaines, la plus grande incertitude règne sur l'issue des conflits qui se déroulent dans deux des plus vastes pays du continent africain, reliés par une frontière commune : le Soudan et le Zaïre. Dans l'un et l'autre cas, des régimes à bout de souffle sont menacés par des mouvements de guérillas. Leur victoire bouleverserait les rapports de force et les intérêts géostratégiques des grandes puissances. Si, au Zaïre, une contre-offensive gouvernementale, encadrée par des mercenaires, semble remporter quelques succès, le régime islamiste du Soudan doit faire face à l'union de l'opposition politique nordiste, de la guérilla du Sud et de ses voisins exaspérés par de permanentes ingérences de Khartoum.

Par GÉRARD PRUNIER *

Le 28 décembre 1996, près de la bourgade d'Hamish Koreb dans la province de Kassala, dans l'est du Soudan, un violent affrontement militaire mettant aux prises deux brigades de l'armée gouvernementale et environ 1 500 rebelles armés venus de l'Erythrée voisine a marqué un tournant dans la guerre civile entre le régime de Khartoum et son opposition. Le Soudan islamiste se trouve maintenant impliqué dans une guerre régionale non déclarée où il est menacé de déstabilisation par une opposition désormais unifiée s'appuyant sur les gouvernements que Khartoum tentait de faire tomber.

Nouveau renversement d'alliances dans les guerres de l'Afrique orientale, qui durent sous diverses formes depuis plus de quarante ans, la rupture entre le Soudan et ses voisins semble par moments ramener aux logiques bipolaires des années 60, 70 et 80. En effet, lorsque le régime communiste éthiopien avait succombé aux coups de la guérilla du Front populaire de libération du Tigré (FPLT) en 1991, Khartoum était apparu comme l'allié local privilégié du nouveau pouvoir. Cette situation, qui n'était paradoxale qu'en apparence, tenait à la vision géopolitique de Washington à la fin de la guerre froide. L'accélération de la guerre civile en Afghanistan, à partir de l'intervention militaire soviétique de décembre 1979, avait amené le département d'Etat et la CIA à tout tenter pour trouver des appuis antisoviétiques dans le monde islamique.

Partout, les diverses branches nationales du mouvement des Frères musulmans (1), radicalement anticommunistes, avaient reçu l'aide clandestine des Etats-Unis. Mais, à partir de 1989, toute une série d'événements – chute du mur de Berlin, évacuation de l'Afghanistan par l'armée rouge, montée du Front islamique du salut (FIS) en Algérie, etc. – avaient radicalement changé la donne. Les alliés d'hier, dont on s'apercevait tout à coup qu'ils étaient au moins aussi anti-occidentaux qu'ils étaient anticommunistes, commençaient à devenir gênants.

L'arrivée au pouvoir du FPLT en Ethiopie et la victoire militaire de son allié le Front populaire de libération érythréen (FPLE) dans une Erythrée qui allait bientôt devenir indépendante (avril 1993) s'étaient produites pendant ce que l'on pourrait appeler l'« interrègne », c'est-à-dire le moment où Washington n'avait pas de politique bien définie dans la région. Les Etats-Unis utilisaient discrètement le Soudan depuis 1988 comme canal de leur aide aux mouvements luttant contre le régime du colonel Haïlé Mariam Mengistu en Ethiopie et cette politique s'était poursuivie sans à-coups avec le nouveau pouvoir islamiste installé à Khartoum en juin 1989. Vingt-deux mois plus tard, elle débouchait sur le renversement du régime marxiste et sur l'entrée triomphale dans Addis-Abeba des guérilleros du FPLT *accompagnés de tankistes soudanais*. Très satisfait de cette ultime victoire de la guerre froide, Washington ne s'était pas autrement formalisé de l'appui du gouvernement soudanais islamiste aux nouveaux maîtres de l'Ethiopie puisque le FPLT avait bénéficié d'un solide soutien diplomatique américain lors de la conférence de paix de Londres (avril 1991).



UNE PATROUILLE AU SUD DU SOUDAN
D'une guerre oubliée à un embrasement généralisé ?

RAYMOND DEPARDON-MAGNUM

Le problème, c'est que la nouvelle équipe au pouvoir à Khartoum avait une vision très claire de la politique d'extension de l'islam militant à l'Afrique noire qu'elle entendait mener. Les alliés du moment étaient, de ce fait, appelés à devenir les cibles de demain. Le Front national islamique (FNI) qui gouvernait désormais le Soudan avait plusieurs visages : celui bonhomme et cultivé de son dirigeant, M. Hassan El Tourabi, celui des affairistes comme MM. Khalid Osman El Moudawi et Abdel Rahim Hamdi, l'homme de la banque Faysal, mais aussi celui des « durs » de la révolution islamiste comme l'actuel ministre des affaires étrangères, M. Ali Osman Mohamed Taha, et son adjoint, M. Ghazi Salah El Din Attabani. Pour ces derniers – et ils n'en faisaient pas mystère –, le Soudan était trop pauvre et trop marginal pour servir de base à un islamisme à vocation universaliste correspondant à leur vision. Il importait donc d'étendre le mouvement fondamentaliste le plus vite possible en commençant par les pays de la région. Il *s'agissait d'une sorte de « trotskisme* révolutionnaire musulman » refusant l'enfermement qu'aurait constitué « l'islamisme dans un seul pays (2) ».

Pour les tenants de cette vision, il n'y avait pas de différence entre la guerre « civile » dans le sud du Soudan et la subversion dans les pays voisins. Dans les deux cas, ces régions non musulmanes relevaient du concept classique de *Dar El Harb* (3). La démonstration se trouva faite en 1993 lorsque, à la suite d'offensives victorieuses contre la guérilla sudiste, les forces de Khartoum parvinrent au contact direct de l'Ouganda, à l'extrémité méridionale du pays. L'obsession du régime était que le président ougandais Yoweri Museveni, qui connaissait depuis longtemps le colonel John Garang, chef de l'Armée de libération des peuples du Soudan (APLS), puisse venir à son aide au nom d'une solidarité à la fois culturelle (l'« africanisme » face à la « poussée arabe ») et idéologique (M. Museveni comme le colonel Garang appartenaient à l'ancienne gauche progressiste et bien sûr *laïque*).

Dès 1993, donc, le régime islamiste se mit en devoir d'aider une petite guérilla résiduelle qui végétait sur la frontière ougandaise en pays acholi. Il s'agissait de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS), mouvement millénariste héritier de la révolte de la prophétesse Alice Lakwena, qui s'était soulevée contre le gouvernement ougan-

* Chercheur au CNRS, Paris.

(1) Fondé par l'Egyptien Hassan El Banna en 1928, l'organisation des Frères musulmans a été la première organisation islamiste moderne. Les Frères ont ensuite essaimé en de nombreux chapitres nationaux hors d'Egypte.

(2) De ce point de vue, on peut dire que la direction du FNI soudanais était composée d'« internationalistes » convaincus, ce qui est loin d'être le cas de tous les mouvements islamistes. Les islamistes algériens et égyptiens, par exemple, sont beaucoup plus nationalistes. Sur le régime islamique, lire Alain Gresh, « Les militaires soudanais en quête de légitimité », et Jean Gueyras, « Le pouvoir islamiste se consolide », *Le Monde diplomatique*, respectivement octobre 1989 et juillet 1994.

(3) Selon une conception de l'islam classique, Dar El Harb représente toutes les terres non musulmanes où il est donc licite de pratiquer le djihad, la guerre pour la foi.

Incertitudes d'une fin

Par COLETTE BRAECKMAN *

LA crise qui a éclaté en novembre 1996 à l'Est du Zaïre, où l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo Kinshasa (AFDL) s'est emparée des principales villes du Kivu, n'a pas seulement permis le retour de quelque 600 000 civils rwandais et la dispersion, dans des conditions dramatiques, de dizaines de milliers de réfugiés qui errent toujours sur les pistes et dans les forêts (1). Elle a aussi été le cruel révélateur du climat de fin de règne que connaît le Kinshasa après trente-six ans de dictature. La crise a révélé que l'Etat n'était plus qu'un décor vermoulu et a démontré que l'armée zaïroise, qui n'a jamais eu d'autre chef que le maréchal Mobutu Sese Seko, est incapable d'assurer la sécurité des citoyens et l'intégrité du pays.

Pour conquérir Uvira, Goma, Bukavu, puis Walikale et la ville minière de Bunia, qui commande l'accès aux mines d'or de Kilo Moto, les forces de l'AFDL n'ont pas dû se livrer à de violents combats : il a suffi de la rumeur de leur approche pour que l'armée zaïroise se replie en débandade. A chaque fois, le scénario est identique : refusant de se battre, les soldats se livrent à des pillages, à quelques dernières exactions contre une population civile qu'ils ont pris l'habitude de rançonner, puis s'enfuient à bord de véhicules volés aux organisations non gouvernementales (ONG), aux religieux ou aux dernières entreprises de la place.

Lorsque les « rebelles » prennent possession du terrain déserté par les forces adverses, ils s'efforcent de rétablir un certain ordre public, qui se traduit par la fin de l'insécurité, ils tentent de rassurer la population, de convaincre les notables locaux de collaborer avec les nouvelles autorités. Ils veillent à accueillir des transfuges de l'armée, dont le ralliement est d'autant plus enthousiaste que, dans un premier *temps en tout cas, il s'est traduit par* le paiement d'une solde en dollars. Malgré les discours et les promesses, le ralliement n'est cependant ni massif ni spectaculaire : en réalité, chacun sait que la déroute de l'armée zaïroise pourrait n'être que passagère, et craint une reconquête qui se traduirait par de nombreux morts au sein de la population et par des représailles à l'égard d'éventuels « collaborateurs ».

La déliquescence de l'armée zaïroise est bien réelle : rivalités entre des unités « privatisées », qui se comportent comme des milices mises au service de personnalités ou d'intérêts financiers ; militaires non payés depuis des mois, ayant revendu munitions et uniformes ; luttes d'influence entre la Division spéciale présidentielle, la Garde civile et le Service d'action et de renseignements militaires (SARM). Bien dirigés, convenablement équipés et rémunérés, les soldats zaïrois pourraient retrouver les qualités dont ils avaient fait preuve dans la Force publique, du temps de la colonisation.

Tel est précisément le défi auquel doit répondre le nouveau chef d'état-major, le général Marc Mahele Lieko Bokungu. Ce dernier est un vétéran de toutes les guerres de la région, depuis Kolwezi, qu'il reprit aux côtés des Français en 1978 jusqu'à la guerre du Rwanda où il fut envoyé en première ligne contre le Front patriotique en *1990. Sa* bravoure mais aussi sa dureté (sa répression des pillages et des mutineries de 1993 fut extrêmement violente) font de lui un militaire craint et respecté, qui a toujours proclamé sa fidélité absolue au président Mobutu, mais aussi son souci de respecter les institutions du pays. N'appartenant pas à la même ethnie, quoique originaire lui aussi de la province de l'Equateur, il est en mauvais terme avec les généraux Nzimbi et Baramoto, parents du président Mobutu.

Assisté par des conseillers militaires français, le général Mahele s'emploie à rendre à nouveau opérationnelle son armée, une tâche qui pourrait prendre du temps ; et il s'efforce surtout de récolter des soutiens concrets : des armes, des munitions, des avions, et des mercenaires. Venus de France, de Belgique, de Serbie, mais aussi d'Afrique du Sud – malgré ses dénégations, la société Executive Outcomes (2) a fourni des anciens membres des forces spéciales sud-africaines –, plusieurs centaines de « soldats de fortune » ont déclenché une contre-offensive que Kinshasa promet « foudroyante ».

Présence de mercenaires

CETTE attaque effraie-t-elle les membres de l'Alliance ? *M. Laurent-Désiré Kabila, porte-parole* de l'AFDL et qui est lui aussi un vétéran de la rébellion, après trente années de maquis et de vie semi-clandestine partagée entre la Tanzanie, l'Ouganda et le Zaïre, se gausse de la menace de reconquête militaire, tandis que le commandant Kisasse Ngandu, qui a suivi des cours à Berlin et qui est le neveu du général Olenga, héros du combat nationaliste, assurait il y a quelques mois que la perspective d'affronter des mercenaires a été prise en compte dès le *départ*, puisque *depuis trente* ans le maréchal Mobutu a toujours eu recours à des alliés extérieurs (3).

En réalité, les membres de l'Alliance sont à la fois plus forts et plus vulnérables que les « rebelles » des lende*mains de l'indépendance*. Parmi les combattants se trouvent des Tutsis dits Banyamulenge, originaires du Sud-Kivu et qui ont été entraînés et appuyés par une armée rwandaise désireuse de supprimer la menace que posaient les camps de réfugiés. Des Zaïrois venus d'Ouganda combattent également dans l'AFDL, et il est plus que vraisemblable que le président Museveni a trouvé là l'occasion de faire payer au Zaïre l'appui apporté aux rebelles musulmans, les Tabliqs, qui opèrent dans la région de Kasese, *au sud-ouest de l'Ouganda*. D'autres Zaïrois se retrouvent dans cette Alliance composée de quatre partis d'opposition : des militaires déserteurs ou ralliés, des opposants déçus par les blocages et les duperies de la transition démocratique, des jeunes, très nombreux, très radicaux, qui ne croient plus aux partis d'opposition traditionnels, dénoncent leurs compromissions et esti*ment que la dictature doit être renversée* par la force...

S'il est évident que le Rwanda et l'Ouganda sinon le Burundi ont trouvé un intérêt direct dans l'implantation de cette rébellion à l'est du Zaïre, et l'ont sans doute encouragée, il est certain aussi que le mouvement trouve ses racines dans le pourrissement d'un régime en fin de course. Les semaines à venir diront si les combattants « rebelles » sont suffisamment entraînés et équipés pour supporter le choc d'une contre-offensive, et s'ils disposent encore du soutien des pays voisins qui les avaient initialement appuyés pour sécuriser leur frontière commune avec le Zaïre. Certainement meilleurs militaires que les participants aux jacqueries paysannes des années 60, les « rebelles » ont d'autres faiblesses : tout d'abord, ils sont nettement moins nombreux, quelques milliers ; ensuite, le temps n'est plus où l'URSS, la Chine ou Cuba ravitaillaient des soldats africains engagés sur le front de la guerre froide. Désor*mais les armes sont prises sur l'ennemi*, ou payées avec les ressources locales, celles que fournissent les mines d'or, de

* Journaliste, *Le Soir*, Bruxelles, auteur de *Terreur africaine*, Fayard, Paris, 1996.

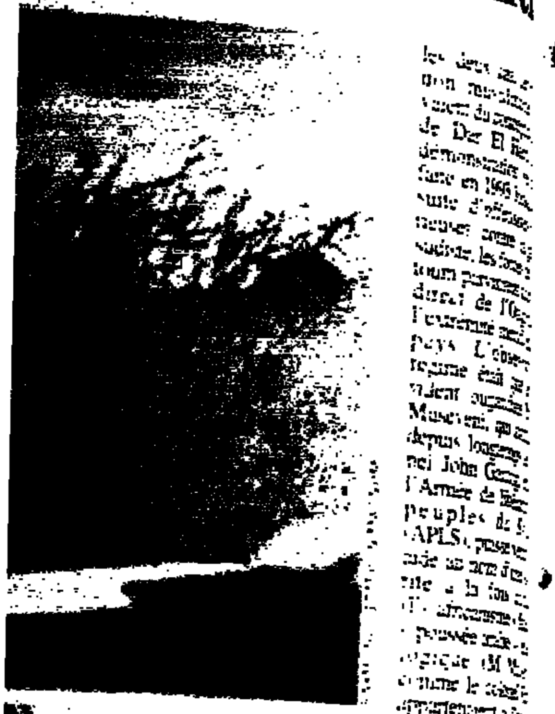
(1) Lire Colette Braeckman, « Du Rwanda au Zaïre, l'onde de choc d'un génocide », *Le Monde diplomatique*, décembre 1996.

(2) Lire Laurence Mazure, « Lucrative reconversion des mercenaires sud-africains », *Le Monde diplomatique*, octobre 1996.

(3) Selon une source informée citée par l'agence Reuter, le 19 janvier dernier, le commandant Kisasse Ngandu aurait trouvé la mort, quelques jours plus tôt, près de Butembo, dans une embuscade vraisemblablement tendue par des guerriers Maï Maï.

LUTTES ARMÉES

dan au cent



udes d'une fi

Présence de mercenaires

CŒUR DE L'AFRIQUE

d'une guerre régionale

dais en 1987 et qui, battue, s'était réfugiée au Kenya. Le chef de l'ARS, M. Joseph Kony, n'est pas un « fondamentaliste chrétien » comme on l'a trop souvent écrit, mais un illuminé qui se prétend inspiré par des esprits, qui badigeonne ses combattants d'une substance magique censée les protéger des balles et dont le programme politique se résume au respect des dix commandements bibliques et à l'installation de la banque d'Ouganda à Gulu.

Sans se formaliser de ce syncrétisme délirant, les islamistes de Khartoum l'aident depuis trois ans et demi. Les forces de l'ARS, qui sont passées dans ce laps de temps de deux cents à trois mille hommes, tuent les cyclistes, les vieux et les instituteurs (trois phobies de M. Joseph Kony), violent les écolières dans les pensionnats avant de leur couper nez et oreilles et brûlent les voyageurs vivants dans les autocars de campagne. Bien qu'elle n'aime guère le président Yoweri Museveni et qu'elle ait voté massivement pour l'opposition légale à l'élection présidentielle de 1996, la population civile acholie, épouvantée, fuit vers les villes. Mais l'aide militaire de Khartoum permet toujours de ramasser suffisamment de jeunes chômeurs ruraux pour alimenter cette guérilla de l'Apocalypse.

Au début de 1996, Khartoum a trouvé un autre relais anti-ougandais, le Front de libération de la rive occidentale du Nil (FLRON). Celui-ci est plus « classique » que la guérilla millénariste de M. Joseph Kony et opère à partir du territoire zaïrois dans la région de Kaya. Il est composé de représentants de certaines ethnies locales (nubi, kakwa, aringa) à dominante musulmane dont les cadres sont des anciens de l'armée d'Idi Amin Dada. Il a de vagues buts « politiques », jusqu'à présent jamais explicités dans un document cohérent. Moins violent que l'ARS, il est aussi moins efficace militairement.

Une alliance hétéroclite

LE dernier venu dans le trio des organisations combattantes anti-Museveni, l'Alliance des forces démocratiques (AFD) qui opère dans l'ouest de l'Ouganda à partir du territoire zaïrois, est symptomatique des alignements géopolitiques dans la région. En effet, l'AFD est un « produit » conjoint soudano-zaïrois (4) construit à partir de quatre sources : des combattants musulmans appartenant à la secte Tabligh (5) réfugiés au Zaïre au printemps 1996 après l'échec de la constitution d'un maquis près du lac Albert ; des chômeurs de diverses origines ethniques (baganda, banyoro, batoro) ; des combattants bakonjos (6) ; enfin des Hutus rwandais partisans de l'ex-gouvernement responsable du génocide de 1994 et qui ont fui les camps de la région de Goma lors du récent « nettoyage » du nord du Kivu par les forces rebelles de M. Laurent Kabila, appuyées par le nouveau régime à dominante tutsie au pouvoir à Kigali depuis trois ans *(lire, ci-dessous, l'article de Colette Braeckman)*.

On a donc face au régime du président Museveni une alliance hétéroclite où se retrouvent les islamistes de Khartoum, le régime du président Mobutu Sese Seko, l'ex-pouvoir hutu rwandais, les illuminés de M. Joseph Kony et les anciens officiers du général Idi Amin Dada. Ce conglomérat regarde vers Paris avec l'espoir que la vague sympathie française, motivée par l'obsession du « complot américain », se transformera en une aide sérieuse, ce qui n'a jamais été le cas.

Alors qu'il était assez logique que le pouvoir de Khartoum considère l'Ouganda « infidèle » comme un terrain de manœuvre pour ses visées d'exportation islamiste, les ex-alliés du Soudan dans la lutte contre le régime communiste du colonel Mengistu ne devaient pas être mieux traités, en dépit de leurs fortes populations musulmanes (7). A partir de 1992, les émissaires du FNI ont tenté de recruter tous les mécontents de la politique de « fédéralisme ethnique » qu'Addis-Abeba était en train de mettre en place (8). Les principaux étaient les Oromos. Mais la direction politique du Front de libération oromo (FLO), la vieille organisation qui avait longtemps lutté contre le pouvoir du colonel Mengistu, était à dominante chrétienne et n'accepta pas de s'allier avec Khartoum malgré son hostilité envers le régime du président Meles Zenaw.

Le pouvoir soudanais en fut réduit soit à créer des organisations oromos purement islamiques comme le Front islamique pour la libération de l'Oromiya (FILO), qui ne furent jamais bien efficaces, soit à jouer sur le problème des minorités musulmanes non abyssines comme les Somalis. De ce côté-là, Khartoum a eu plus de succès. Le groupe islamiste al-Ittihad al-Islami (l'Union islamique), né vers 1991, est un produit de la décomposition de la société somalienne à travers l'épreuve de la guerre civile. Grâce à l'idéologie islamiste, des jeunes de diverses origines claniques tentaient de retrouver une expérience minimale de cohésion « nationale ». Mais, malheureusement, al-Ittihad est très vite devenu un instrument de la politique extérieure de Khartoum, proclamant le djihad contre l'Ethiopie « impie » et y commettant régulièrement meurtres et attentats par l'intermédiaire de la forte population somalie qui y vit.

L'un de ces attentats, la tentative d'assassinat de M. Abdul Majid Hussein à la mi-1996 (9), a été très mal pris par le régime d'Addis-Abeba. Lorsque des arrestations dans les milieux somalis de la capitale éthiopienne ont mis au jour l'étendue du complot, la réaction du gouvernement a été de frapper militairement les bases arrière d'al-Ittihad dans le Gedo, de l'autre côté de la frontière somalienne. En représailles, Addis-Abeba s'est également mis à coopérer activement avec l'opposition soudanaise en exil. Celle-ci était d'ailleurs déjà installée en Erythrée. Lui aussi « proche » du Soudan au moment où il avait pris le pouvoir, le président érythréen, M. Issayas Afeworki, n'en avait pas moins toujours considéré les hommes du FNI de manière très circonspecte. Lorsque, en janvier 1994, un premier commando en provenance du Soudan avait été intercepté en territoire érythréen, le gouvernement d'Asmara avait réagi vigoureusement en menaçant Khartoum de représailles. Devant la multiplication progressive des escarmouches dans le courant de l'année, les opposants soudanais, et notamment les opposants musulmans qui avaient un certain mal à s'identifier à la lutte « africaine » et « chrétienne » de l'ALPS sudiste, commencèrent à arriver à Asma. Priés au début d'être discrets, ils devinrent « officiels » l'année suivante lorsque le gouvernement érythréen finit par rompre les relations diplomatiques avec Khartoum et par faire cadeau de l'ambassade du Soudan à Asmara aux opposants. C'est à ce moment que la politique soudanaise de subversion, trop confiante dans les effets rapides du prosélytisme islamique révolutionnaire, commença à perdre le contrôle des événements. Lorsque le soutien érythréen à l'opposition soudanaise nordiste devint militaire dans le courant de 1996, il n'y eut aucune protestation dans le monde arabe. Et en octobre de la même année, à la suite de fortes pressions exercées par le président Issayas Afeworki sur les opposants musulmans, ceux-ci acceptèrent le chrétien John Garang comme chef militaire suprême.

Le rôle de Washington

L'ULTIME pièce du dispositif anti-Khartoum – après les premières sanctions prises par les Nations unies en avril 1996 – vint des Etats-Unis. Washington annonça que 20 millions de dollars d'équipements militaires « non meurtriers » (c'est-à-dire des tentes, des uniformes et des chaussures) allaient être donnés à l'Ouganda, à l'Ethiopie et à l'Erythrée.

Malgré les molles dénégations américaines, chacun savait que, derrière ce cadeau « innocent », il y avait une volonté anti-Khartoum et probablement d'autres sommes discrètement allouées à des achats plus offensifs. Le déclenchement d'opérations militaires générales par l'opposition soudanaise à partir de toutes ses bases étrangères est en cours. Son issue est incertaine, comme celle de toute bataille. Le vice-président soudanais, M. Zubeyr Mohamed Saleh, est allé au Caire pour tenter de ranimer chez les Egyptiens les vieilles peurs d'un « complot anti-musulman », et plus concrètement d'une menace sur le contrôle des eaux du Nil. Mais, quel que soit le succès de Khartoum dans sa recherche d'appuis militaires extérieurs, le régime islamiste soudanais, usé par la guerre civile et par la déconfiture économique, devenu un paria international et ayant suscité l'hostilité de la majorité de ses voisins par ses opérations de subversion, se trouve dans une situation d'une extrême gravité.

GÉRARD PRUNIER.

(4) Ce n'est pas la première fois que Khartoum et Kinshasa coopèrent. Depuis 1992, à chaque offensive des forces gouvernementales soudanaises contre l'APLS, les troupes islamistes pénètrent au Zaïre avec l'accord du gouvernement – et de Paris, qui tolère la traversée du territoire de la RCA.

(5) Cette secte musulmane d'origine pakistanaise est devenue en Ouganda une secte islamiste radicale violente.

(6) Les Bakonjos luttent depuis plus de quarante ans contre tous les gouvernements de Kampala pour protester contre leur inclusion forcée par les Anglais en 1904 au sein du Royaume (aujourd'hui District) de Toro. Ils vivent sur les pentes très boisées du massif du Ruwenzori, terrain idéal pour la guérilla.

(7) Les véritables statistiques qui permettraient de connaître le rapport chrétiens/musulmans en Ethiopie et en Erythrée n'existent pas. Une estimation sommaire donnerait à ces deux pays entre 35 % et 50 % de musulmans.

(8) Le régime éthiopien postcommuniste pratique une étrange « démocratie » où les seuls partis politiques autorisés sont les partis ethniques. Obligatoire en Ethiopie, le « fédéralisme ethnique » est au contraire strictement interdit en Erythrée chez les alliés proches du régime d'Addis-Abeba, là où le même « noyau dur » ethnique possède une majorité relative.

(9) Somali né en Ethiopie, Abdul Majid Hussein est le « M. Somali » du président Meles Zenawi, pour qui il a réussi à prendre en main la région de l'Ogaden.

de règne au Zaïre

cassitérite, de colombo tantalite, qui se trouvent dans les régions conquises. En outre, la jonction entre les combattants de l'Alliance et les populations locales n'est pas évidente.

Sur le plan militaire, les combattants Maï Maï, issus des populations hundes soucieuses à l'époque de se défendre contre des réfugiés hutus rwandais jugés trop envahissants, s'avèrent des alliés difficiles : ils combattent suivant leurs propres méthodes, un mélange de bravoure et de sorcellerie (l'eau dont ils s'aspergent avant la bataille est censée les rendre invulnérables), ils refusent la discipline de troupes régulières et se montrent farouchement nationalistes, récusant des ordres qu'ils estiment venir de Kigali ou de Kampala. Ils auraient même retourné leurs armes contre leurs partenaires de l'AFDL, à la mi-janvier...

Enfin, si les populations civiles saluent le fait que dans les territoires conquis par l'Alliance elles jouissent d'une sécurité dont elles avaient perdu le souvenir, elles demeurent circonspectes face à ceux qu'elles appellent « les nouveaux maîtres ». Bien des habitants de Goma et Bukavu sont toujours prudemment repliés dans leur village. Ils craignent de faire les frais d'une contre-offensive, et si certains notables locaux ont accepté de collaborer avec le nouveau pouvoir, les plus prestigieuses des personnalités locales ont préféré s'abstenir.

C'est que, précisément, le Zaïre n'est plus celui des années 60, où la vie politique était encore balbutiante. Depuis 1990, lentement, avec d'innombrables manœuvres dilatoires, des discussions interminables, le pays est entré dans une phase de transition démocratique. Celle-ci s'est traduite par la conférence nationale souveraine, la promulgation d'un Acte de transition, et la perspective d'élections en 1997, qui devraient être précédées d'un référendum constitutionnel portant sur la transformation du pays en Etat fédéral.



DR

TSHI BUMBA KANDA-MATULU. – « Les lions de l'Europe » (1970)

Tortueux aux yeux des observateurs étrangers, chaotique, marqué par les manœuvres de corruption du pouvoir mobutiste, par les faiblesses et les contradictions des partis d'opposition, ce cheminement démocratique est cependant bien réel, et sa lenteur a permis de l'enraciner jusque dans les régions les plus reculées. Or l'AFDL ne s'inscrit pas dans cette dynamique : M. Laurent Désiré Kabila n'a pas participé à la conférence nationale, ses lieutenants sont des personnalités peu connues ou perçues comme des « agents de l'étranger » alliés des Rwandais, ses troupes, à l'intérieur du pays, sont considérées – la propagande du régime aidant – comme des aventuriers ou comme une armée d'envahisseurs. Bien des Zaïrois qui se préparaient à aller aux urnes craignent que la situation au Kivu ne retarde plus encore des élections tant attendues.

A l'aspiration démocratique de la majorité du peuple zaïrois s'ajoutent deux autres facteurs, eux aussi nouveaux par rapport aux années 60 : le rejet, presque viscéral, de la violence – sentiment partagé par de larges couches de la population – et l'aspiration à l'unité nationale.

Amplifiée par la propagande mobutiste, qui n'a jamais manqué de rappeler les centaines de milliers de morts que firent les rébellions et leur répression durant les années 60, la crainte d'une généralisation des combats hante l'esprit de tous les Zaïrois. Cette peur, cette aspiration à la paix, ce choix de la non-violence, qui caractérise le principal parti d'opposition, l'Union pour la démocratie et le progrès social, ont jusqu'à présent permis à la population zaïroise de résister à bien des provocations ou d'en limiter les effets (entre autres en 1993, lors des épurations ethniques au Shaba et au Kivu). Ce pacifisme conduit une large part de l'opinion à se méfier de l'action des « rebelles », considérée comme une aventure incontrôlable.

Méfiance renforcée par le sentiment de l'unité nationale : il est frappant de constater que, lorsqu'il est question d'implosion ou de démembrement du Zaïre, ces menaces sont toujours agitées par des étrangers au pays. Les plus convaincus, des Français entre autres, tentent par ce moyen de présenter le président Mobutu comme incontournable. En réalité, le sentiment de l'identité nationale est profondément enraciné au Zaïre, et même les Tutsis Banyamulenge ou les pasteurs tutsis expulsés du Masisi en direction du Rwanda en donnent l'exemple : leur objectif n'a jamais été le rattachement au Rwanda, mais bien la reconnaissance de leur appartenance à la nation zaïroise.

Ce souci d'unité est un garde-fou contre d'éventuelles tentatives de démembrement, contre d'hypothétiques sécessions, même si plusieurs provinces connaissent déjà une autonomie de fait par rapport à Kinshasa : le Kasaï occidental utilise sa propre monnaie, le Shaba vit en symbiose économique avec l'Afrique australe, le Kivu a toujours entretenu plus de liens avec l'Afrique de l'Est qu'avec la capitale. Mais ce nationalisme peut aussi être manipulé et se transformer en chauvinisme, sinon en xénophobie, ainsi que la « chasse aux Tutsis », déclenchée à Kinshasa aux lendemains des événements du Kivu, l'a tristement démontré.

Si la crise du Kivu a confirmé la déliquescence de l'armée, révélé la profondeur du sentiment national et l'enracinement des aspirations au changement démocratique, elle a aussi mis en évidence, une fois de plus, les faiblesses de la classe politique. Dans le camp mobutiste, c'est le nationalisme exacerbé qui a prévalu, les combattants de l'AFDL étant évidemment présentés comme des envahisseurs étrangers. Mais dans les rangs de l'opposition, la nouvelle donne apparue au Kivu a jeté le trouble : les uns se sont gardés de toute expression de soutien aux rebelles, craignant d'être qualifiés de traîtres ; les autres, comme M. Etienne Tshisekedi, le leader de l'opposition dite radicale, prônant la négociation avec Kabila.

Le bref retour au pays du président Mobutu, en décembre dernier, a ajouté à la confusion : alors que tous s'attendaient à ce que M. Tshisekedi prenne la tête d'un gouvernement d'union nationale, c'est M. Kengo Wa Dondo qui a été reconfirmé dans ses fonctions, malgré les vives critiques dont il fait l'objet, pour son absence de politique sociale, mais aussi, sur fond de xénophobie, à cause de ses origines tutsies. Le président Mobutu a visiblement cédé aux pressions de ses alliés occidentaux, aux yeux desquels M. Kengo est un gestionnaire sérieux, capable d'assurer la transition, sinon de prendre les commandes en cas de disparition prématurée du chef de l'Etat.

Cette confirmation à son poste d'un premier ministre honni, l'affront infligé à M. Tshisekedi qui avait imprudemment annoncé sa nomination à la tête du gouvernement, auront peut-être poussé un certain nombre d'opposants à se rallier à M. Kabila, à ne voir d'autre issue que dans un renversement radical du système. Cependant, en cette fin de régime, toutes les options demeurent ouvertes et, aux yeux d'un grand nombre de Zaïrois, la reconquête militaire du Kivu demeure la plus hasardeuse des hypothèses...

COLETTE BRAECKMAN.

PAROLE DE TERRE. Une initiation africaine. – Pierre Rabhi

★ Albin Michel, coll. « Espaces libres », Paris, 1996, 245 p., 49 F.

Pierre Rabhi s'est lancé dans un genre difficile : le conte philosophique. Deux sages, Tyemoro et Ousseini, aux prises avec le développement et l'occidentalisation de l'Afrique noire, dénoncent les méfaits des Blancs. Ils sont les porte-parole de l'auteur qui, né au Sahara, est aussi proche du fermier des Cévennes qu'il est devenu que de l'éleveur toucouleur ou du paysan burkinabé. L'histoire se termine bien grâce au retour à la terre et à la découverte de l'agrobiologie, porte ouverte sur un paradis commun retrouvé. Par-delà les naïvetés d'une vision du monde où la bonne volonté suffirait à désarmer les trusts agroalimentaires, on découvre l'utopie nécessaire d'un mode de salut par la terre, à nouveau aimée et respectée. Une lecture salutaire et roborative par ces temps de vaches folles et autres semences transgéniques.

SERGE LATOUCHE.

DÉSENGAGEMENT DE LA FRANCE, RÉSEAUX DE FINANCEMENT OCCULTE

Le Gabon entre pétrole et démocratie

FONDÉ par le président Omar Bongo, le Parti démocratique gabonais (PDG) a remporté plus des deux tiers des sièges aux élections législatives de décembre 1996. L'opposition, sur la lancée de ses succès aux élections municipales, à Libreville et Port-Gentil, croyait pouvoir inquiéter le pouvoir. Elle n'a pu triompher du « système Bongo », dans ce qui est un des plus petits et des plus riches Etats du continent et aussi l'un des plus fidèles clients de la « Françafrique » à l'ancienne. Pourtant, le désengagement de Paris pose de nouveaux défis à un pouvoir affaibli.

Par STÉPHANE ODZAMBOGA

Au Gabon, plus de deux décennies de régime de parti unique avaient institutionnalisé clientélisme et corruption tandis que l'endettement s'alourdissait du coût d'investissements hasardeux, tel le chemin de fer transgabonais. Peu de voies discordantes s'élevèrent alors : le pays connaissait une certaine prospérité grâce à la rente pétrolière, tandis que la presse restait sous contrôle et que les rares opposants étaient muselés par la police politique et la garde présidentielle, quand ils n'étaient pas emprisonnés, exilés ou assassinés, comme Germain Mba en 1971.

Dans la seconde moitié des années 80, la chute des revenus pétroliers et l'accroissement de la pauvreté stimulent l'opposition au régime, la contestation gagne la rue. Le président Omar Bongo est contraint de convoquer en janvier 1990 une conférence nationale qui aboutit à la proclamation du multipartisme. Une façon de calmer le mécontentement populaire et de respecter les « recommandations » du sommet franco-africain de La Baule, en juin. L'avancée démocratique concédée par le président Omar Bongo n'est qu'un simulacre : les dizaines de partis politiques qui se créent sont financés par l'Etat, l'ancien parti unique conserve la majorité absolue lors des élections législatives, outrageusement truquées, de 1990, un des dirigeants de l'opposition, Joseph Renjambe, est mystérieusement assassiné...

Lors de l'élection présidentielle de décembre 1993, le président Omar Bongo est réélu dans des conditions douteuses au premier tour, devant son principal adversaire, M. Paul Mba Abessolé, avec 51,18 % des voix. Des manifestations, réprimées par la garde présidentielle, font de nombreuses victimes. Dans une atmosphère de guerre civile, les responsables de l'opposition regroupés au sein du Haut Comité de la résistance (HCR) et les partisans du président Bongo engagent des négociations qui se concluent, en octobre 1994, par la signature des accords dits de Paris. Il s'agit de mettre en place les instruments juridiques de la transparence : commission nationale, code électoral, etc., en vue des futures échéances. Si le président a su tirer parti des contradictions internes de l'opposition pour se maintenir au pouvoir, il a également profité des failles d'un système juridique inadapté et d'une administration à sa solde.

En 1997, le jeu démocratique paraît une nouvelle fois bloqué. Certes, le dernier scrutin municipal dans la capitale s'est soldé, après une première annulation en octobre 1996, par la victoire de l'opposition. Mais ce succès prend un relief différent à la lumière du résultat des élections législatives des 15 et 29 décembre 1996. Reportées tout au long de l'année, en violation des accords de Paris (1), elles ont permis à l'ancien parti unique de confirmer sa domination dans des conditions de transparence contestables. Faute d'un improbable consensus et malgré quelques acquis, telle la renaissance d'une presse libre, les perspectives ne sont guère encourageantes. La version démocratique du système Bongo, marquée par une insécurité croissante et une incapacité relative à gérer le pays, a remplacé la version autocratique. Mais pour la population, démobilisée par les fraudes électorales et perdue dans un paysage politique complexe où se mêlent ambitions personnelles et rivalités ethniques, la rue apparaît comme le seul lieu d'expression.

Au-delà des apparences, le pouvoir reste depuis bientôt trente ans concentré entre les mains du même homme, qui dispose à sa guise de la richesse clef du Gabon : l'or noir. Premier client et premier fournisseur, la France constitue le principal partenaire économique d'un pays où vivent plus de 10 000 de ses ressortissants, les entreprises françaises tirant pleinement profit de la zone franc (2). Aux sociétés de négoce et d'exploitation forestière héritières des concessions d'antan sont venus s'ajouter les intérêts miniers : uranium, manganèse et surtout pétrole. Après le premier choc pétrolier de 1973, les gisements découverts dans les années 50 par l'Erap, ancêtre d'Elf Aquitaine, vont représenter la première ressource du pays, contribuant, sur la période 1974-1985, pour plus de 40 % du produit intérieur brut (3). L'épuisement temporaire des réserves et la chute du prix du baril vont contraindre le pays à traiter avec le Fonds monétaire international (FMI) en signant le 22 décembre 1986 un programme d'ajustement structurel.



BRUNO BARBEY – MAGNUM

UNE IMPORTANTE PRÉSENCE DES ENTREPRISES FRANÇAISES.

Points de repère

***Population :** 1 011 710 habitants.*

Superficie : 267 667 km².

PNB : 4,75 milliards de dollars (les chiffres sont de 1994).

PNB par habitant : 4 468 dollars.

Dette extérieure : 3,9 milliards de dollars, dont 60 % à la France.

Ressources naturelles : pétrole (18,2 millions de tonnes en 1995, 72 % des exportations), manganèse (3e producteur mondial), uranium (6e producteur mondial), bois (qui emploie la moitié de la population active).

De l'indépendance au multipartisme

1960 : 15 juillet. Indépendance. La République du Gabon a une Constitution calquée sur celle de la France, avec un président de la République élu pour sept ans au suffrage universel, Léon M'Ba.

1964 : Tentative de coup d'Etat militaire réprimée par l'armée française. Le président Léon M'Ba muselle l'opposition et met en place un système à parti unique, le Parti démocratique gabonais (PDG), qui sera institutionnalisé en 1968 par son successeur.

1967 : 28 novembre. Après la mort de Léon M'Ba, M. Albert Bernard Bongo devient président de la République. Après sa conversion à l'islam en 1973, il prend le nom d'El Hadj Omar Bongo.

1990 : Le décès d'un opposant provoque des émeutes à Libreville et Port-Gentil. La Légion étrangère intervient sous prétexte de rapatrier les résidents français (18 000, plus qu'au temps de la colonisation). Sauvé par l'intervention militaire française, le président Bongo doit toutefois lâcher du lest, il autorise le multipartisme.

1993 : Décembre. La réélection de M. Omar Bongo à l'élection présidentielle déchaîne des violences.

1994 : Dévaluation du franc CFA de 50 %.

1995 : Expulsion de 40 000 immigrés (le pays, peu peuplé, attire une forte immigration venue des pays voisins, Guinée, Cameroun, Congo).

1996 : Elections locales et législatives. Le PDG conserve la majorité à l'Assemblée, mais le leader de l'opposition, Paul Mba Abessolé, remporte la mairie de la capitale, Libreville.

Au Gabon, comme ailleurs en Afrique noire, la France abandonne progressivement ses responsabilités économiques aux institutions financières internationales, se résignant à la dévaluation du franc CFA, à la grande fureur du président Omar Bongo, le pays étant lourdement tributaire des importations, notamment alimentaires. En revanche, en vertu d'un accord liant les deux pays, l'armée française dispose toujours d'une base permanente de 650 hommes à Libreville. Quant à Elf, véritable Etat dans l'Etat, il continue de jouer un rôle actif, grâce notamment à ses réseaux de financement occulte (4).

Mais la position privilégiée de la France suscite de multiples convoitises, en particulier aux Etats-Unis, et le président Bongo a toujours su jouer des rivalités pétrolières franco-américaines pour faire pression sur Elf ou sur le gouvernement français. Au début des années 90, les scrupules de Washington à l'égard du pré carré français en Afrique se sont évanouis avec l'effondrement de l'empire soviétique (5). Le retour du multipartisme s'est accompagné de rumeurs sur le soutien apporté par les Américains à l'opposition. L'organisation du premier sommet Afrique-Amérique, à Libreville en 1992, a confirmé le regain d'intérêt des Etats-Unis. Les séjours d'opposants gabonais à Washington, l'attitude circonspecte de l'ambassade américaine après la réélection controversée du président Bongo en 1993 ou encore l'aide qu'aurait reçue M. Paul Mba Abessolé pour sa station de radio tendent à indiquer que Washington, par l'intermédiaire de Ron Brown, secrétaire d'Etat au commerce (décédé en 1995), et de M. George Moose, sous-secrétaire d'Etat aux affaires africaines, mise résolument sur l'après-Bongo.

En Afrique, *« la fiction d'une greffe accélérée de l'Etat-nation s'est effondrée* (6) ». Au Gabon, depuis l'indépendance, le pouvoir central, divisant pour mieux régner, a multiplié le nombre de circonscriptions administratives, trop élevé au regard de la démographie du pays. Les ethnies vivent séparées chacune dans leur province d'origine. Seul l'exode rural a permis de brasser les populations à Libreville, Port-Gentil et depuis peu Franceville. Même en milieu urbain, les Gabonais se regroupent par ethnies dans les quartiers pauvres.

La relative opulence des années de croissance pétrolière, l'entrée au gouvernement d'opposants notoires ou la présence dissuasive des militaires français ont préservé le pays de rivalités ethniques trop violentes. Mais la construction de la nation gabonaise, à coups de slogans antitribalistes et de discours sur l'*« unité nationale »*, n'est qu'un leurre visant à tromper institutions internationales et gouvernements étrangers, tandis que les postes ministériels continuent d'être attribués en fonction de considérations ethniques.

Le débat nécessaire sur la place des ethnies dans la nation, supposé dangereux et subversif, a toujours été repoussé. Les principales ethnies ne perçoivent pas l'Etat comme un instrument politique au service du développement mais comme un enjeu qui assure à celle qui est au pouvoir sécurité, richesses et domination. Celle du président est surreprésentée par rapport à son poids démographique, et les clivages entre partis politiques s'opèrent essentiellement sur des critères ethniques en dépit des dénégations des principaux responsables politiques du pays (7).

Le Gabon joue un rôle important en Afrique centrale par la volonté de son président. Sa longue pratique du pouvoir, les rapports privilégiés qu'il entretient avec la France, son mariage avec la fille de son ancien homologue congolais Denis Sassou Nguesso sont autant d'atouts dont M. Omar Bongo sait user avec habileté. Le Gabon finance largement les organes politiques, économiques ou culturels de la région (Banque des Etats d'Afrique centrale, Union douanière des Etats d'Afrique centrale [Udeac], Centre international des civilisations bantoues...). En contrepartie, il exerce des responsabilités importantes qui lui permettent, malgré sa petite taille et sa population peu nombreuse, de disputer le *leadership* au Zaïre et au Cameroun. La participation gabonaise dans le règlement des conflits angolais et tchadien ainsi que dans la récente crise congolaise, la réunion des chefs d'Etat de l'Udeac en 1995 et le sommet spécial de la Banque africaine de développement en 1996, tenus tous deux à Libreville, témoignent ainsi des prétentions du Gabon à imprimer sa marque à la politique régionale.

Pourtant, cet activisme, marqué par une suite d'initiatives dispersées, apparaît davantage comme le fruit de la stratégie personnelle du président Bongo que comme le signe d'un grand dessein collectif, que pourrait effectivement constituer l'intégration régionale. Un tel objectif, le seul qui vaille pour le Gabon dans la perspective de l'après-pétrole, paraît pour l'heure inaccessible. Comment, en effet, les dirigeants d'Afrique centrale à la tête d'Etats fortement centralisés et sans réelle assise populaire pourraient-ils consentir à pratiquer de larges abandons de souveraineté et réussir à entraîner l'indispensable adhésion des populations ?

(1) Lire Jean de Dieu N'Doutoumey, « Les accords de Paris seront-ils respectés ? », *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 79, avril 1996.

(2) Lire Jean-Baptiste N. Wago, *Zone franc : outil de développement ou de domination ?* L'Harmattan, Paris, 1995.

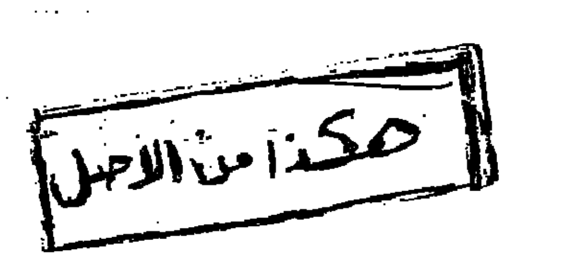
(3) Lire Hugues Alexandre Barro Chambrier, « L'économie du Gabon », Economica, Paris, *1990, p. 26.*

(4) Lire Pierre Péan, *Affaires africaines*, Fayard, Paris, 1983. Lire Stephen Smith, « Jacques Chirac revient au pays d'Elf », *Libération*, 17 juillet 1996.

(5) Claude Wauthier, « Appétits américains et compromissions françaises », *Le Monde diplomatique*, octobre 1994.

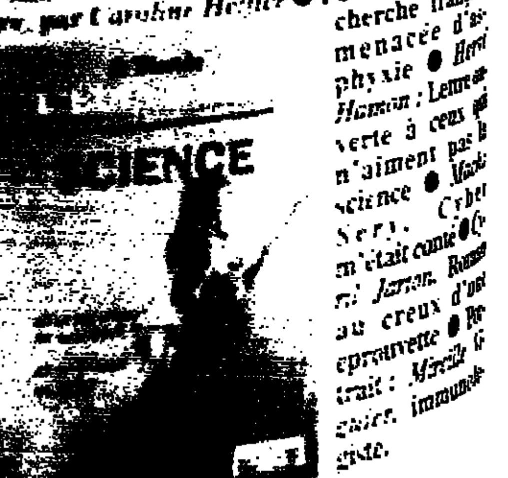
(6) Thierry Michalon, « Légitimité de l'Etat et solidarités ethniques », *Le Monde diplomatique*, novembre 1993.

(7) Lire l'entretien de M. Paul Mba Abessolé *in Jeune Afrique* du 20 mars 1996.



…MENT OCCULTE

…ocratie



L'ÉTAT FÉDÉRAL EN PÉRIL

Divorce à la belge

MAINTIEN d'un Etat fédéral ? Confédéralisme à la flamande ? Séparatisme ? Ces divers scénarios pour la Belgique font l'objet du manifeste « Choisir l'avenir ». Lancé par l'auteur de cet article – avec ses collègues Christian Franck, André Frognier et l'historien Vincent Vageman –, il interpelle les milieux politiques du nord et du sud du pays. Fait rare en Belgique, une centaine d'universitaires des différentes universités francophones y ont adhéré. La *Revue générale* lui consacre son numéro de janvier, et il fera l'objet d'un livre à paraître en mars. Deux ans avant les échéances décisives, le débat ne fait que commencer.

Par BERNARD REMICHE *

Préfaçant son *Histoire de la Belgique des origines à nos jours* (1), le grand historien belge Henri Pirenne commence par une mise en garde : *« Tous les mobiles par lesquels on a coutume d'expliquer la formation des Etats lui font également défaut. On y chercherait vainement soit l'unité géographique, soit l'unité de race, soit l'unité politique. La Belgique forme en effet une contrée sans frontière naturelle, où l'on parle deux langues et qui, depuis le traité de Verdun, relève de la France à gauche de l'Escaut, et de l'Allemagne à droite de ce fleuve. A partir du Xe siècle, cette terre de contrastes se coupe en une foule de principautés bizarrement dessinées et bilingues pour la plupart. Enfin, pour comble de confusion, les circonscriptions ecclésiastiques s'y croisent comme au hasard avec les circonscriptions politiques et rattachent le pays, sans tenir compte de la nature de ses habitants, ici à l'archevêché germanique de Cologne, là à la métropole romane de Reims. »*

Voilà qui éclaire la situation actuelle de la Belgique. *« Accident de l'histoire »*, elle naît en 1830-1831 de la sécession des provinces méridionales des Pays-Bas. *« N'ayant pas voulu être hollandais, n'ayant pas été autorisés à devenir français, nous nous sommes donc résolus à devenir belges (2) »*, résume l'ancien ministre belge Lucien Outers.

Au XIXe siècle, le pays est dirigé par une bourgeoisie francophone – tant au Nord qu'au Sud – qui refuse aux peuples flamand et wallon le droit à la parole, tout en cherchant à diffuser un sentiment unitaire dans toute la population. Le mouvement d'émancipation culturelle de la Flandre, conjugué à partir des grèves de l'hiver 1960-1961 aux revendications fédéralistes d'une partie de la Wallonie, va faire passer la Belgique d'un Etat centralisé et unitaire à un Etat fédéral. Aujourd'hui, il s'agit de savoir si la dernière réforme de 1993 est un aboutissement – comme l'affirmait la majorité francophone qui la vota au Parlement – ou une simple étape, comme l'estime la majorité flamande.

Sous une forme institutionnelle encore imprécise, le « confédéralisme à la flamande » entend en effet sortir de la Belgique fédérale, mais sans renoncer à une structure commune qui permettrait de conserver une présence flamande et un droit de regard sur Bruxelles. Il faudrait « défédéraliser » la Sécurité sociale, le commerce extérieur, l'aide au développement, la politique scientifique, les transports ferroviaires, les télécommunications, etc. Il s'agirait aussi d'augmenter le pouvoir fiscal des régions et de supprimer les dernières facilités linguistiques pour les francophones dans les communes à statut spécial. Enfin, le Parlement flamand, par un vote l'été dernier, a réclamé la scission du vote de la Belgique au Conseil de l'Union européenne : à la Flandre trois voix, aux francophones deux.

Flandre : un nationalisme de nantis

DEPUIS mars 1996, sur la base d'une note du gouvernement flamand, le Parlement flamand élabore le catalogue des nouvelles revendications qui visent à l'affirmation d'une communauté politique flamande homogène et à l'érosion du niveau du pouvoir fédéral.

Certes, à côté de ces revendications conduisant à une très large autonomie, on propose de cogérer confédéralement un résidu de compétences communes. La justice, la politique étrangère ou la défense sont des domaines où, par *« nécessité fonctionnelle »*, l'existence d'une structure commune de forme confédérale se justifie encore. Cependant, comme le souligne le manifeste « Choisir l'avenir », *« le critère de nécessité fonctionnelle est en lui-même inopérant pour réunir des peuples s'il n'est pas soutenu par une volonté et des aspirations politiques partagées.* (...) *Si l'on peut déjà envisager de scinder la sécurité sociale et de « régionaliser » les transports, comment la justice resterait-elle une nécessité d'intérêt commun quand on connaît les divergences Nord-Sud sur l'amnistie, la dépénalisation des drogues douces ? Comment la politique africaine et certains aspects même de la politique européenne qui touchent à la culture, à l'emploi des langues dans les institutions de l'Union et aux aides régionales feraient-ils l'objet d'une harmonie confédérale toute spontanée, alors que le consensus fédéral y est déjà laborieux ? »*

En fait, une minorité de responsables flamands, nationalistes cohérents, est prête à renoncer à Bruxelles pour conquérir l'autonomie totale de la Flandre et se débarrasser du « poids wallon ». La majorité espère encore, sinon « reconquérir Bruxelles », du moins en accentuer la dépendance : en faisant des Flamands de la capitale une des minorités les mieux protégées du monde (3), et en donnant aux instances confédérales un pouvoir de tutelle qui empêche la région de s'autogérer comme les deux autres.

Cette montée de l'« autonomisme flamand » est encouragée par la crise de la légitimité fédérale. Avec la dernière réforme institutionnelle, les régions se sont vues dotées d'assemblées élues au suffrage universel et devant lesquelles des gouvernements régionaux sont responsables : une nouvelle légitimité est donc née. En Wallonie et à Bruxelles, elle apparaît à l'immense majorité de la classe dirigeante comme complémentaire de celle du pouvoir fédéral. Mais, en Flandre, elle est très souvent perçue comme concurrente de celle du pouvoir fédéral : en cas de conflit entre les deux, la légitimité enracinée dans la nation flamande ne l'emporterait-elle pas sur l'autre, fruit d'une coexistence binationale ?

Le nationalisme en Flandre est ancien, on en trouve les premières traces il y a plus de cent cinquante ans. Mais il a évolué : hier défensif, fondé sur une aliénation réelle des Flamands dans l'Etat belge, il est devenu, depuis quelques décennies, un nationalisme de nantis, expression d'une Flandre riche et dominante – à l'image de celui de la Ligue lombarde. Lorsque les hommes politiques flamands déclarèrent en chœur, il y a quelques années, *« plus un franc flamand pour la sidérurgie wallonne »*, ils exprimaient ce nationalisme étroit – la sidérurgie flamande, comme l'industrialisation de la Flandre en général, s'est largement construite grâce à la richesse wallonne de l'époque. De même, lorsqu'ils exigent la scission de la Sécurité sociale, ils oublient qu'au début des années 50 plus de 85 % des chômeurs étaient flamands, tandis que l'essentiel de ses ressources provenaient de la Wallonie...

« Le mouvement national flamand ne peut se survivre qu'en formulant des revendications toujours nouvelles », soulignait déjà, en 1966, une note interne confidentielle du Parti social-chrétien (PSC). Et de souligner qu'il est *« total en ce sens qu'aucun secteur de la vie intellectuelle, économique et sociale n'échappe à ses objectifs. Il trouve en effet son origine dans la conviction que la patrie, c'est la Flandre »*. Ce nationalisme n'aveugle certes pas tout le monde en Flandre, notamment parmi les jeunes. Mais, par-delà les sondages et malgré les déclarations isolées, on ne voit guère d'expression forte et structurée y répondre. Et c'est ici que se pose la question de l'avenir de la Belgique.

Face à l'ambition de doter la Flandre d'une structure quasi étatique, comment réagissent les francophones ? L'attitude de leurs partis a évolué depuis le début des réformes institutionnelles des années 60. Les formations traditionnelles ont d'abord fait des concessions aux revendications flamandes, qualifiées alors de « linguistiques » : en échange d'un accord présenté comme définitif, on renonça à des principes et des règles auxquels on prétendait tenir (4). A un mouvement flamand cohérent répondaient des francophones dispersés, nostalgiques de la « Belgique (prospère) de papa ».

La négociation du pacte d'Egmont, en 1977, fut, pour la première fois, l'occasion d'un débat de communauté à communauté, débouchant sur un accord global de réforme en profondeur de l'Etat. Hélas, en octobre 1978, sous la pression des milieux flamands radicaux, le premier ministre de l'époque, M. Léo Tindemans, avec l'accord du roi Baudouin, en empêcha la concrétisation. C'était sans doute la dernière chance d'une solution équilibrée entre les deux composantes de la Belgique.

Depuis, les réformes se sont succédé, les Flamands avançant à chaque fois de nouvelles revendications auxquelles les francophones tentaient de répondre, mais de manière défensive, compte tenu de la situation économique et sociale de la Wallonie. Par peur du lendemain, ils cédaient à une bonne part des exigences flamandes, tout en défendant la formation des régions wallonne et bruxelloise et en exigeant le maintien des facilités linguistiques dans les communes à statut spécial en bordure de la frontière linguistique.

Qu'en sera-t-il demain ? L'échéance normale, c'est 1999 : l'année de l'entrée en vigueur (pour la Belgique aussi) de l'Union monétaire européenne verra également se dérouler trois scrutins : européen, fédéral et régional. De plus, la loi de financement des communautés et des régions entrera dans son régime définitif.

Proportionnelle et absence de partis nationaux obligent, la formation du gouvernement belge fera inévitablement l'objet d'une négociation entre Nord et Sud. Et les formations flamandes y viendront avec une plate-forme commune de revendications réduisant l'Etat fédéral à une peau de chagrin... Or les partis francophones considèrent comme inacceptables les exigences de scission de la Sécurité sociale, de plus grande autonomie fiscale, de limitation des droits des francophones dans la périphérie, de renforcement des privilèges de la minorité flamande à Bruxelles, etc. Ils pourraient donc être amenés soit à les refuser, soit à leur opposer des demandes irrecevables par les responsables flamands, comme la remise en cause du tracé de la frontière linguistique.

On risque donc une situation de blocage, sauf à imaginer que le désarroi de la majorité francophone ne l'incite à entrer dans la logique du « confédéralisme à la flamande »... Si, en revanche, les partis flamands sentent une fermeté réelle chez leurs interlocuteurs francophones, peut-être accepteront-ils de négocier des améliorations de l'organisation de l'Etat fédéral, sans entrer pour autant dans un système d'autonomie qui le mettrait en péril.



JAMES ENSOR. – « Le Combat » (1896)

Une fédération Wallonie-Bruxelles

ET l'hypothèse d'une sécession flamande ? En cas de refus par les francophones des réformes avancées par les partis flamands, la mise sur pied d'un gouvernement belge pourrait se révéler impossible. Forts de leur légitimité, le gouvernement flamand, rapidement constitué, et l'Assemblée flamande, démocratiquement élue, pourraient alors prendre des initiatives en contradiction, voire en rupture avec les règles constitutionnelles belges. Des responsables flamands, et non des moindres, ont déjà envisagé cette perspective. Il conviendrait alors de recourir à une consultation populaire permettant aux populations flamande, francophone et germanophone de choisir leur avenir institutionnel. Mais, dans la culture politique belge, la démocratie directe est suspecte. Pareille consultation serait probablement refusée. Et l'on pourrait alors en venir à négocier les termes d'une sécession flamande.

« La sécession flamande, souligne le manifeste, *laissera alors les francophones de Bruxelles et de Wallonie prendre en main leur destin. Les deux régions devront décider de leur avenir en recourant au référendum : vivre séparément ou former entre elles une confédération ou une fédération (on voit mal un retour à un Etat unitaire). La fédération est la forme d'Etat qui leur permettrait d'assurer leur solidarité tout en conservant leur autonomie* (5). » La Belgique « résiduelle » prendrait alors la forme d'un Etat fédéral Wallonie-Bruxelles.

Cette perspective d'éclatement du pays implique la révision des limites intérieures formant les régions actuelles. En effet, ces limites devront se transformer en frontières d'Etat, ce qui suppose, dans un système démocratique, l'expression de la volonté des populations concernées. De nombreuses communes de la périphérie bruxelloise et de la frontière linguistique choisiraient sans aucun doute l'Etat fédéral Wallonie-Bruxelles (6). Et, si l'Union européenne n'a pas à s'immiscer dans l'évolution de la crise belge, on peut espérer qu'en cas d'éclatement du pays elle veille au respect du choix des populations en matière de frontières et protège les minorités où qu'elles se trouvent.

Sur l'avenir de cette nouvelle Belgique, plusieurs options se présentent, du maintien « tel quel » de cet Etat birégional (Wallonie-Bruxelles) jusqu'au rattachement à la France, en passant par la création d'une confédération avec le grand-duché de Luxembourg. La Belgique francophone se rapprocherait naturellement du pays avec lequel elle partage, non seulement une langue, mais aussi une culture et de nombreuses valeurs. Bref, la France pourrait se sentir un jour interpellée par ce que le poète Marcel Thiry appelle *« ce cri du cap le plus nord-nord-est de la France* (7) ». Certes, très peu de Belges francophones envisagent un rattachement à la France, et l'on ne voit guère les provinces devenir départements français. Mais, à terme, la solution rattachiste pourrait gagner du terrain, moyennant des statuts régionaux particuliers.

Sécession flamande et fin de l'Etat belge apparaissent évidemment comme un scénario-catastrophe. D'aucuns voient, au contraire, dans la récente « marche blanche » d'octobre 1996, qui mobilisa aussi bien des Flamands que des francophones, la preuve que la Belgique a encore de beaux jours devant elle. Sans doute le mouvement populaire actuel est-il de nature à détourner l'opinion de l'option de dislocation de l'Etat belge. Mais il ne l'enrayerait réellement que si la Flandre exprimait clairement sa préférence pour une Belgique binationale. Il faudrait, pour ce faire, qu'elle rejette la tentation de larguer une Wallonie en dépression économique tout en ignorant le fait francophone majoritaire à Bruxelles. Le mouvement historique flamand pourra-t-il s'arrêter avec la fin du siècle ? *« On n'arrête pas un train en marche. Hélas ! »*, commentait récemment Vincent Henderick dans *La Libre Belgique* (8)...

(1) Henri Pirenne, *Histoire de la Belgique des origines à nos jours*, La Renaissance du livre, Bruxelles, 1972.

(2) Lucien Outers, *Le Divorce belge*, Editions de Minuit, Paris, 1968.

(3) *Grâce aux mécanismes sur la protection de* la minorité flamande de Bruxelles (10 élus sur 75 à l'Assemblée régionale), un élu flamand est à lui tout seul groupe parlementaire, chef de groupe et ministre régional, et dispose d'un droit de veto sur un grand nombre de décisions.

(4) Telles que la liberté linguistique, la consultation des populations sur leur appartenance à une région, etc.

(5) *Certains rêvent d'un statut pour Bruxelles de* ville libre et européenne. Mais, comme le souligne le manifeste « Choisir l'avenir », *« l'idée d'un statut "européen" pour Bruxelles inverse complètement la relation* [entre] *Bruxelles, ville d'accueil, et les institutions qui sont ses hôtes. Au lieu que, pour exercer leurs fonctions, celles-ci jouissent des privilèges et immunités accordés par l'Etat d'accueil, ainsi que de leur public et des infrastructures urbaines que celui-ci leur assure, on voudrait les charger de la tutelle, et sans doute du financement de la région bruxelloise. Plutôt que de s'embarrasser de cette tâche, qu'aucun Etat membre ne revendique, la Commission et le Conseil seraient incités à s'installer ailleurs ».* Quant à l'idée d'un Etat bruxellois purement indépendant, elle relève du monde des chimères...

(6) Il faut savoir que les « minorités » francophones dans les communes à statut spécial de la périphérie bruxelloise dépassent dans cinq des six communes les 55 %, pour aller au-delà des 70 % dans certaines d'entre elles.

(7) Marcel Thiry, *Lettre du cap*, suivi de *D'autres tons*, Editions André De Rache, Bruxelles, 1977.

(8) *La Libre Belgique*, Bruxelles, 6 janvier 1997.

* Professeur à la faculté de droit de l'université de Louvain, secrétaire général de l'Association internationale de droit économique.

Nos précédents articles :

- Même le sport ne rassemble plus les Belges, par *Serge Govaert* (janvier 1997).
- Affaires et crise de régime, par *Jean-Marie Chauvier* (octobre 1996).
- La culture flamande toujours rebelle, par *Serge Govaert* (mars 1996).
- Discrédit politique en Belgique, par *Sergio Carrozzo* (mai 1995).
- Anvers la cosmopolite, Anvers la brune, par *Ingrid Carlander* (mai 1995).
- Délocalisation... chinoise en Belgique ? par *Denis Horman* (mai 1994).
- La Belgique en ses habits fédéraux, par *Florence Beaugé* (février 1994).
- Une dernière chance pour l'unité de la Belgique, par *Sergio Carrozzo* (juin 1993).

FACE AU MODÈLE IMPOSÉ PAR L'UNIFICATION

Les Allemands de l'Est redressent la tête

DANS leur « déclaration d'Erfurt », lancée à la mi-janvier, des intellectuels allemands reprochent au chancelier Helmut Kohl sa *« guerre froide contre l'Etat social »*. Voilà qui confirme la crise du modèle imposé, depuis l'unification, aux nouveaux Länder. Ayant expérimenté les deux systèmes, les Allemands de l'Est peuvent les comparer. Pour nombre d'entre eux, certains aspects de l'expérience socialiste méritent, réflexion faite, d'être pris en compte. Au premier rang des protestataires se trouvent les opposants d'hier au régime de la RDA.

Par notre envoyée spéciale BRIGITTE PÄTZOLD *

Les intellectuels écrivent, les citoyens protestent. L'image de l'Allemand de l'Est pleurnichard (1), opposée à celle de l'Allemand de l'Ouest arrogant, prend un coup de vieux. Une nouvelle identité se profile des deux côtés de l'ancien mur. Selon un sondage, les *Ossis* (2) se considèrent comme plus indépendants, plus ouverts et plus solidaires. Les *Wessis*, au contraire, confrontés à la première grande crise économique depuis la guerre, commencent à douter d'eux-mêmes (3). D'après une autre enquête, 90 % des Allemands de l'Est entendent désormais prendre leur avenir en main, et 74 % estiment que les nouveaux Länder peuvent se passer des experts ouest-allemands (4).

Fini le complexe devant la supériorité ouest-allemande. Terminée la confiance aveugle dans les économistes occidentaux. Oubliés les « paysages florissants » promis par le chancelier Helmut Kohl. Sept ans après, l'unification tourne au désastre. Dans les régions de l'Est, désindustrialisées à 70 %, le chômage atteint 16 % – deux fois plus qu'à l'Ouest. La peur du lendemain a remplacé les lendemains qui chantent. Un symbole : le taux de natalité a chuté de 50 %.

Temps glacial (5) : c'est le titre donné par M. Friedrich Schorlemmer, ancien membre du Mouvement des citoyens, à son pamphlet contre le modèle imposé aux 16 millions de vaincus de l'Histoire. Le travail devient un privilège, les boursicoteurs se frottent les mains lorsque le chômage augmente, et trois quarts des citoyens côtoient sans broncher un quart de pauvres. Pis, les Allemands de l'Est dans leur ensemble sont devenus des marginaux. Economiquement, mais aussi politiquement : ils n'ont plus le droit à la parole. La plupart de leurs hommes politiques n'ont-ils pas été éliminés dans le plus pur style de la guerre froide ? La moindre critique n'est-elle pas assimilée à une nostalgie pour le régime de la République démocratique allemande (RDA), qualifiée de « seconde dictature ».

Mais ceux-là mêmes qui se présentent comme « politiquement corrects » passent sous silence les escroqueries commises sur le dos des Allemands de l'Est. Dernier exemple en date : les 850 millions de marks accordés par la Commission de Bruxelles aux chantiers navals Vulkan, dans le Mecklembourg, ont été détournés par le gérant de la filiale ouest-allemande de Brême. Comment une telle somme a-t-elle pu se volatiliser sans complicités, demande M. Friedrich Schorlemmer. Le coupable a été arrêté plusieurs mois plus tard, mais entre-temps les licenciements sont allés bon train – d'autant que l'argent de la subvention n'a pas été retrouvé.

* Journaliste.

Dans les vitrines des librairies berlinoises, deux titres sautent aux yeux : *Ne regardons plus vers l'Ouest*, de Hans-Jochen Misselwitz (6), et *En avant vers l'Ouest sans oublier*, de Daniela Dahn (7). La peur fait place au défi. Au centre de la formation politique qu'il anime à Potsdam, M. Hans-Jochen Misselwitz s'étonne d'avoir survécu à la foire d'empoigne des carriéristes venus de l'Ouest rafler les postes de direction. Il passe pour le conseiller politique direct de M. Manfred Stolpe, le ministre-président social-démocrate du Land de Brandebourg, lui-même cible d'une campagne sur sa prétendue collaboration avec la Stasi. Mais les Brandebourgeois ont fait corps autour de l'un des derniers hommes politiques de l'ex-RDA à n'avoir pas succombé à l'offensive idéologique occidentale. De même qu'en 1995 ils avaient refusé la fusion du Brandebourg avec Berlin en affirmant : *« Nous ne voulons pas d'une seconde unification ! »*

Ancien opposant devenu secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le gouvernement de M. Lothar de Maizière en 1990, M. Hans-Jochen Misselwitz explique que *« le discours sur le "totalitarisme", assimilant la dictature communiste à la dictature nazie, sert en réalité à relativiser les crimes des nazis et à mettre l'accent sur ceux du communisme. On exige des seuls Allemands de l'Est qu'ils se confrontent avec le passé »*. Ainsi les élites occidentales peuvent-elles « juger » celles de l'ex-RDA et, le cas échéant, les remplacer.

Le transfert du pouvoir, poursuit M. Misselwitz, ne s'est pas limité au domaine politique : 85 % des biens industriels ont été transférés d'Est en Ouest, sous la houlette de la Treuhand. Quant aux immeubles, leur « restitution » bat son plein : les habitants de l'ex-RDA subissent leur seconde expropriation « légale » depuis la guerre. Bref, patrons et propriétaires sont à l'Ouest, salariés et chômeurs à l'Est. *« Les quelques rares fortunes constituées à l'Est après la chute du mur n'y changent rien*, constate M. Hans-Jochen Misselwitz. *Les Allemands de l'Est doivent relever la tête pour se faire entendre. La nouvelle Allemagne ne doit pas se réduire à la République fédérale d'avant 1989 avec 16 millions d'habitants de plus. »*

Volontairement provocatrice, Mme Daniela Dahn ne voit pas que des inconvénients à l'absence de propriétaires privés parmi les *Ossis*. *« Notre capital, c'est justement notre expérience du rôle secondaire de l'argent. »*

Et la cofondatrice du mouvement d'opposition Renouveau démocratique en 1989 explique : *« La RDA a cessé d'exister lorsque nous commencions à y prendre goût. »* La démocratie de base a disparu, les requins de l'immobilier et du marketing ont pris le relais. *« Ce n'est pas pour ce modèle d'un capitalisme rongé par la crise que nous nous sommes battus. Ni pour ce genre de justice empoisonnée par la double morale des Allemands de l'Ouest dont nous faisons l'expérience depuis sept ans »*, assure-t-elle.

Et de citer le cas de Walter Kaufmann, un écrivain de Berlin-Est, qui avait demandé en 1990 la restitution d'une villa à Duisburg en Rhénanie – celle de ses parents, juifs, disparus dans les camps nazis. Trop tard : les délais sont dépassés, lui a-t-on répondu à Bonn. *« La loi est ainsi faite* – note le livre de Daniela Dahn sur la guerre de l'immobilier entre Allemands de l'Ouest et de l'Est (8) – *que 2,2 millions de demandes de restitution émanant de citoyens ouest-allemands ont été satisfaites, mais qu'aucune demande est-allemande n'a été prise en compte. »* Et l'indemnisation des anciens prisonniers ? *« Un mois d'incarcération dans les prisons de la RDA rapporte 550 marks, un mois passé dans les camps nazis ne vaut que 150 marks* (9). *»* Et encore : selon l'article 131 de la Constitution allemande, l'indemnisation pour déportation pendant la guerre ne s'applique pas aux nouveaux Länder. Deux poids et deux mesures, encore, en matière de retraites : un soldat de la Wehrmacht, même ancien SS, a droit à une retraite normale, alors que celle d'un fonctionnaire de la RDA est réduite...



CARL DE KEYSER - MAGNUM

ENTRÉE DU MUSÉE DE WEIMAR
« On se sent superflu, mais pas libre »

C'est dire le « choc culturel » de l'unification à l'Est. D'autres sondages le confirment (10). Bien sûr, les Allemands de l'Est apprécient leur nouvelle liberté – celle de voyager plus que celle d'être licenciés. Mais ils aspirent surtout à plus de justice : 77 % placent l'égalité au-dessus de la liberté. Issus d'une société peu différenciée, où cohabitaient souvent dans les mêmes immeubles professeurs d'université, ouvriers et dirigeants d'entreprise, ils n'apprécient guère ce système individualiste où l'on doit jouer des coudes pour grimper jusqu'à la cime d'une pyramide sociale toujours plus éloignée de la base.

Dans la même enquête, 75 % des *Ossis* affirment que les citoyens ne sont pas égaux devant la loi. Avec le recul apparaît plus rose une RDA dans laquelle les trois quarts des sondés voient *« surtout »* [...] *« une tentative de construire une société plus juste »*. Conclusion du psychothérapeute Michael Geyer : *« Les Allemands de l'Est sont intimement persuadés qu'ils sont meilleurs, humainement parlant. »* D'ailleurs, seuls 30 % des citoyens de l'Est (contre 70 % à l'Ouest) pensent que la démocratie est la meilleure forme d'Etat...

Pour le septième anniversaire de l'unification, la Volksbühne de Berlin (11) a fait salle comble avec un spectacle au titre évocateur : « La liberté rend pauvre » *(Freiheit macht arm)*. Son metteur en scène, Frank Castorf, confie : *« Je crois qu'on était finalement plus libre dans le système du totalitarisme collectif que dans la société actuelle, dont le seul ressort est un individualisme mal compris et qui condamne tout ce qui ressemble de près ou de loin au collectif. Aujourd'hui, je dirais qu'on se sent superflu, mais pas libre. »*

Pour défendre leur cause, les *Ossis* peuvent compter sur une battante : Mme Regine Hildebrandt, ancienne opposante sous le régime d'Erich Honecker et actuel ministre du gouvernement social-démocrate du Brandebourg. Dans le petit salon de son appartement, près de l'Alexanderplatz, elle déclare sans ambages : *« Les premières victimes du tournant* [Wende] *sont les femmes. »* Suit un vibrant plaidoyer pour les femmes qu'on licencie en premier (70 % des chômeurs sont des chômeuses), alors que le plus souvent elles sont seules à élever leurs enfants (le taux de divorce était déjà très élevé en RDA). Habituées à travailler, elles ne supportent pas d'être renvoyées à leurs casseroles : les agences pour l'emploi croulent sous leurs demandes de stage, de recyclage ou d'emploi, même sous-qualifié.

Mariée, mère de trois enfants, Mme Regine Hildebrandt elle-même a travaillé comme biologiste, douze ans durant, dans un centre médical, désormais racheté par un investisseur italien. Ses anciennes collègues ont été licenciées ou mises à la préretraite. La plus jeune a eu le « privilège » d'être reprise comme représentante en médicaments, bien qu'elle soit chercheuse : *« Elle avait une profession, maintenant elle a un job »*, conclut Mme Regine Hildebrandt.

« Lorsque je suis entrée en politique comme ministre du gouvernement de Maizière, poursuit-elle, *j'ai pensé qu'il fallait s'adapter : nous étions les perdants de l'Histoire et avions beaucoup à apprendre. Mais, depuis que j'assiste à la destruction systématique de tout ce que les communistes ont créé, même ce qui est économiquement viable, je ne peux que ruer à nouveau dans les brancards. »*

Comparer les deux systèmes

SOUS la pression du *lobby* médical, par exemple, Bonn remet en cause les polycliniques – des centres de santé pluridisciplinaires où les patients peuvent consulter différents spécialistes – au profit de la médecine libérale. *« Au lieu d'intégrer ce que notre système avait de bon*, proteste Mme Regine Hildebrandt, *on nous impose la solution pratiquée depuis toujours en RFA. Nous voulons être pris en compte avec notre expérience de quarante ans. Certes, l'Est ne représente qu'un cinquième de l'ensemble de la population allemande. Cependant, nous avons le "privilège" d'avoir vécu dans les deux systèmes, et pouvons donc en comparer avantages et inconvénients. »* Sous le titre *Celui qui reste immobile a déjà perdu* (12), Mme Regine Hildebrandt vient de publier un livre dénonçant le dogmatisme de l'establishment : *« Ce qui freine la prospérité de la société ouest-allemande, ce ne sont pas les Allemands de l'Est, accusés d'appauvrir leurs frères et sœurs, c'est l'immobilisme de l'esprit et de la politique. »*

Dans la Frankfurter Allee (ex-allée Karl-Marx) habitent deux jeunes femmes qui ne sont en rien nostalgiques de l'ancien régime : Scarlett Kleint et Angelika Griebner. Dans un livre au titre aguicheur, *Les femmes fortes viennent de l'Est* (13), elles publient les récits de femmes qui ont surmonté le choc de la transition en créant leur entreprise, en écrivant un scénario de film ou en faisant de la poterie. Elles auraient pu ajouter leur propre expérience : l'une écrivait des chansons (souvent clandestines) pour un groupe de rock de l'Est, City, l'autre était une journaliste marginalisée par le système. Après avoir goûté à la liberté du pigiste, elles sont désabusées : *« Le nouveau système est aussi répressif que l'ancien*, lance Scarlett, qui écrit des scénarios pour la télévision. *La pression du fric a remplacé celle de la politique. La censure reste présente. Les* Wessis *ne se rendent même pas compte du peu de liberté qui leur reste. Ils font tout pour plaire à leur supérieur hiérarchique et faire carrière. Même leur manière de s'habiller, soumise au diktat de la mode, est conformiste. J'ai l'impression que, malgré tout, nous étions plus libres chez nous.... »*

A Hellersdorf, une ville-dortoir à l'est de Berlin, autrefois cité-modèle du régime, un groupe de sans-emploi a transformé une maternelle désaffectée – baisse des naissances oblige – en maison de jeunes. A Kids & Co, les ex-chômeurs travaillent aux côtés de gens payés par l'Etat pendant un an. *« Pour équiper le centre, nous avons commencé par récupérer des objets dont nos voisins n'avaient plus besoin »*, raconte Mme Steffi Marker, cofondatrice du projet. Dans les temps de pénurie, les *Ossis* ont appris à pratiquer l'échange, et cela leur sert. Grâce aux chômeurs qui se sont ainsi créé leurs propres emplois, les jeunes de Hellersdorf, longtemps tentés de traîner dans la rue, voire d'agresser les demandeurs d'asile, ont retrouvé une structure d'accueil.

Dernier signe, important, du « moral » retrouvé des Allemands de l'Est : le retour aux anciennes habitudes de consommation, comme le montre un livre récent (14). Pour son auteur, Ina Merkel, *« si, après le tournant, les Allemands de l'Est se sont empressés de changer de mobilier et d'acquérir les gadgets étalés par la société de consommation, ils reviennent maintenant à leurs anciens objets d'usage, tout simplement parce qu'ils sont plus résistants »* – chaises, lampes, mais aussi vêtements. *« Pour être admis dans certaines surprises-parties, il est de bon ton de porter au moins un vêtement typique de la RDA. »* Le dernier chic, ce sont les blousons de sport marqués aux initiales DTSB – Deutscher Turn und Sportbund –, l'ancienne association est-allemande de gymnastique et de sport.

Schwalbe (hirondelle) : c'est le nom des cyclomoteurs fabriqués à Suhl et qu'on s'arrache à l'Est comme à l'Ouest : facilement réparables, ils peuvent dépasser les 50 km/h réglementaires de la RFA et rouler à 60 km/h, la vitesse autrefois autorisée en RDA. Les quatre salariés qui avaient racheté l'entreprise pour la sauver de la faillite peuvent se frotter les mains. En 1996, leur bénéfice a dépassé 200 000 marks, malgré les sombres pronostics de la Treuhand...

Peut-être M. Wolfgang Thierse, vice-président du Parti social-démocrate, a-t-il raison : *« Face à la crise, les Allemands de l'Est ont au moins un train d'avance sur leurs compatriotes de l'Ouest. Ils sont plus flexibles, plus débrouillards et plus solidaires. »*

(1) Lire Brigitte Pätzold, « Vague de déprime chez les Allemands de l'Est », *Le Monde diplomatique*, décembre 1994.

(2) *Ossis* et *Wessis* sont des termes désignant respectivement les Allemands de l'Est et ceux de l'Ouest.

(3) Le sondage, réalisé en mars-avril 1996 à l'initiative d'Elmar Brähler et de Michael Geyer, de l'université de Leipzig, a porté sur 1 017 personnes à l'Est et 1 040 à l'Ouest.

(4) *Die Wochenpost*, n° 41, du 12 octobre 1996 (le journal a cessé de paraître en décembre dernier). 1 000 Allemands de l'Est avaient été sondés en septembre 1996.

(5) Friedrich Schorlemmer, *Eisige Zeiten. Ein Pamphlet*. Karl Blessing, Munich, 1996, 189 pages, 29,80 DM.

(6) Hans-Jochen Misselwitz, *Nicht länger mit dem Gesicht nach Westen. Das neue Selbstbewusstsein der Ostdeutschen*, Dietz, Bonn, 1996, 128 pages, 19,80 DM.

(7) Daniela Dahn, *Westwarts und nicht vergessen. Vom Unbehagen in der Einheit*, Rowohlt, Berlin, 208 pages, 32 DM.

(8) Daniela Dahn, *Wir bleiben hier, oder wem gehört der Osten ?* (Nous restons ici, ou à qui appartient l'Est ?), Rororo, Reinbeck, 1994, 223 pages, 12,90 DM.

(9) Daniela Dahn, *Westwarts und nicht vergessen. Vom Unbehagen in der Einheit*, op. cit.

(10) *Der Spiegel*, Hambourg, n° 41, du 7 octobre 1996.

(11) Lire Brigitte Pätzold, « Berlin, métropole culturelle retrouvée », *Le Monde diplomatique*, novembre 1996.

(12) Regine Hildebrandt, *Wer sich nicht bewegt, hat schon verloren*, Dietz, Bonn, 1996, 159 pages, 29,80 DM.

(13) Angelika Griebner et Scarlett Kleint, *Starke Frauen kommen aus dem Osten*, Argon, Berlin 1996, 248 pages, 29,80 DM.

(14) Ina Merkel, *Wunderwirtschaft. DDR Konsumkultur in den 60er Jahre* (Economie-miracle. Culture de consommation en RDA dans les années 60), Böhlau, Cologne, 1996, 240 pages, 35 DM.

ATION

sent la tête

Comparer les deux systèmes

مكبرة من الاصل

QUAND LE « NATIONAL-POPULISME » SÉDUIT DES INTELLECTUELS

Fascinations autrichiennes pour M. Haider

M. VICTOR KLIMA, qui a succédé le 18 janvier à M. Franz Vranitzky à la tête du gouvernement autrichien, devra faire face à la montée de M. Jörg Haider, à moins qu'il ne compose avec lui. Fort de 28 % des voix, le Parti de la liberté (FPÖ) est devenu le plus grand parti « national-populiste » occidental. Son racisme prononcé mâtiné d'anti-intellectualisme n'a pas empêché le ralliement de plusieurs personnalités intellectuelles connues – dont l'écrivain juif anticonformiste Peter Sichrovsky.

Par ROLAND PFEFFERKORN *

Irrésistible ascension. Avec l'arrivée de M. Jörg Haider à sa tête, en 1986, le Parti de la liberté (FPÖ) (1) passe de 4,98 % à 9,72 % des voix sur le plan national. Trois ans plus tard, aux élections régionales, il double ses voix dans quatre Länder, et, grâce à l'appui des conservateurs du Parti populaire (ÖVP), son chef est élu à la tête du Land de Carinthie, *malgré ses déclarations xénophobes et pangermanistes.* Aux élections législatives de 1990, il obtient près de 17 %, avant de réaliser plus de 22 % en 1994 et en 1995. Enfin, en 1996, aux élections européennes comme aux municipales de Vienne, il frôle 28 % des voix. Parallèlement, les sociaux-démocrates et les conservateurs, qui gouvernent ensemble depuis dix ans dans le cadre d'une grande coalition, enregistrent d'année en année de nouveaux reculs.

Des intellectuels, qui sous-estimaient autrefois la force d'attraction de M. Haider, multiplient les mises en garde. Nombre d'entre eux s'attendent au pire dans un proche avenir. *« Il est maintenant certain que nous nous dirigeons vers la fin d'une période politique* (2) », prévient le politologue Franz Birk. Professeur d'histoire contemporaine de l'université de Salzbourg, M. Gerhard Botz précise : *« Avec 30 % des voix, Haider n'atteint pas le maximum de ses gains possibles. Si l'incapacité d'action des gouvernants se prolonge ou si elle est compensée par une politique à la fois précipitée et ratée, le FPÖ se transformera bientôt en premier parti d'Autriche* (3). »

Le succès du FPÖ s'explique en premier lieu par la politique économique et sociale mise en œuvre ces dernières années. La grande coalition a entrepris un *démantèlement progressif* de l'Etat social constitué par les sociaux-démocrates au lendemain de la seconde guerre mondiale. Coïncidant avec l'entrée dans l'Union européenne, l'inflexion néolibérale est particulièrement nette : privatisation des entreprises publiques, austérité dans tous les domaines, politique de l'immigration de plus en plus sévère...

Associés à la droite autrichienne, les successeurs du chancelier Bruno Kreisky ont ainsi tourné le dos à une orientation qui faisait autrefois la fierté des sociaux-démocrates européens. Rien d'étonnant si le SPÖ perd massivement des voix parmi les ouvriers au profit d'un *démagogue* qui passe son temps à critiquer le gouvernement et l'Europe de Maastricht. A tel point que le FPÖ est devenu le premier parti ouvrier en Carinthie, dans le Tyrol et à Salzbourg ; à Vienne même, il mord sur un électorat ouvrier qui votait massivement pour le SPÖ. En 1983, 10 % seulement des électeurs du FPÖ étaient des ouvriers contre 35 % en 1996. Inversement, le SPÖ, qui comptait 31 % d'électeurs ouvriers, n'en a plus que 24 %.

A y regarder de plus près, le FPÖ ne propose pourtant rien d'autre que l'accentuation de la politique néolibérale. *« Chaque Autrichien qui réfléchit,* résume l'écrivain viennois Robert Menasse, *sait que Haider gouverne déjà sous de nombreux pseudonymes* (4). » Mais la raison n'a-t-elle pas déjà laissé la place à l'émotion ? Le chef du FPÖ ne recule devant aucun virage pour rester en phase avec l'air du temps. Il forge régulièrement de nouvelles formules. *« Parfois ça marche "super", parfois c'est un ratage complet »*, avoue-t-il. Prêt à dire tout et son contraire, ce « caméléon » exploite avec constance toutes les peurs : peur de l'avenir, peur de la criminalité montée en épingle par des feuilles de boulevard, peur des étrangers accentuée depuis la chute du mur, peur des « parasites sociaux » à l'heure où le chômage touche les Autrichiens, longtemps épargnés. Bref, M. Jörg Haider le séducteur exorcise les angoisses des Autrichiens en flattant les *« qualités naturelles »* d'un peuple sérieux, capable, droit et honnête – *« anständig »* (5).

D'étonnants transfuges

NOMBRE d'anciens nazis se retrouvent dans le FPÖ. Il faut dire qu'en Autriche, ils purent poursuivre sans encombre leurs carrières : ici, comme en Belgique ou en Alsace, il n'y a pas eu de véritable dénazification, et le cas de M. Kurt Waldheim n'a *rien* d'exceptionnel. M. Haider a préparé en sous-main son accession à la tête du parti avec différentes fractions, y compris les courants néonazis. Son père était d'ailleurs gradé de la SA dès 1930, et sa mère, dirigeante d'une organisation nazie de femmes. Le 14 septembre 1986, une partie des délégués déchaînés accueillent sa victoire par des *« Sieg Heil ! »* Enthousiaste, un délégué déclare : *« Avec Haider je retournerai en Russie, avec Steger* [son concurrent malchanceux] *je n'irai même pas en vacances* (6). »

L'aile grand-allemande l'a emporté. Pendant quelques années, Haider va cultiver la teutomanie. En 1988, à la télévision, il qualifie la nation autrichienne de *« fausse couche idéologique »*. Il se montre régulièrement dans les festivités des nostalgiques de la grande Allemagne et autres ex-SS. En 1991, il se félicite de la politique de l'emploi mise en œuvre par les nazis. Il décide même d'appeler son parti Die Bewegung (le « mouvement »), ainsi qu'Hitler désignait le NSDAP.

L'objectif du chef du FPÖ reste cependant le pouvoir. Il lui faut donc adopter des positions publiques plus « respectables ». D'où, depuis 1992, un changement de rhétorique : il soutient le renforcement de la législation antinazie, met en sourdine son chauvinisme grand-allemand, se démarque des propos et des actes ouvertement antisémites, condamne les profanations de cimetières ou les attentats à la lettre piégée. Il n'hésite pas à écarter les représentants des courants les plus extrémistes des postes de responsabilité qu'ils avaient obtenus quelques années plus tôt : M. Andreas Mölzer, rédacteur en chef de la *Junge Freiheit* (« nouvelle droite », comparable au Grece – Groupement de recherche et d'étude pour la civilisation européenne – français), en fera notamment les frais.

Il n'empêche : de manière certes plus discrète, M. Haider n'en continue pas moins de célébrer les Waffen SS, tout en refusant de se rendre à une exposition sur les crimes de la Wehrmacht. Il fréquente toujours les corporations d'étudiants extrémistes au sein desquelles il a commencé sa carrière. Et il ne renonce évidemment pas à railler les intellectuels et à distiller les insinuations xénophobes. Les courants les plus extrémistes sont toutefois dépités, reprochant au dirigeant national-populiste son manque de cohérence idéologique. Mais il leur faut prendre acte de l'absence d'espace politique à l'extrême droite de M. Haider (7).

Sa dernière opération politique, M. Jörg Haider l'a réussie lors des élections européennes d'octobre 1996, en présentant une liste riche en surprises. A la deuxième place, derrière son conseiller sportif personnel, M. Franz Linser, figurait un écrivain d'origine juive, connu comme antifasciste en Autriche et à l'étranger : Peter Sichrovsky. Autre nouveau venu, un journaliste spécialisé dans l'écologie, très présent sur le petit écran : Hans Kronberger.

Ce dernier prétend avoir été candidat sur la liste populiste dans l'intérêt de la défense de l'environnement, dont il se dit expert. Selon le député vert Monika Langthaler, c'est un représentant typique de l'aile écologiste conservatrice. En fait, les contacts de M. Kronberger avec le FPÖ ne sont pas nouveaux : il a déjà travaillé comme expert pour le parti et, très lié à certains de ses élus, a participé à la création d'une cellule à la télévision. Mais, grâce à cette recrue, le parti peut se présenter comme une *organisation* ouverte, soucieuse de toutes les questions, y compris d'écologie, au point d'offrir une place sur sa liste à un expert de ces questions, qui en plus est journaliste de la télévision et chargé de cours sur les questions d'environnement à l'université de Salzbourg. Pour couronner le tout, M. Kronberger, originaire d'une famille modeste, plutôt social-démocrate, a bénéficié, après ses études de journalisme et d'ethnologie, d'une bourse du Centre d'archives et de documentation de la résistance autrichienne, bête noire de M. Haider.

Mais le plus incroyable, ce fut le passage dans le camp de M. Haider de Peter Sichrovsky, ce *journaliste-écrivain* rendu célèbre par ses deux livres d'entretiens d'enfants de victimes des nazis, puis d'enfants de nazis (8). Mis en scène au Burgtheater de Vienne et ailleurs, ces textes ont obtenu un succès considérable à l'étranger. En 1993, il dresse, dans un autre livre, un tableau de l'extrême droite allemande (9). Enfin, une biographie du président du Conseil central des juifs en Allemagne, M. Ignatz Bubis, rédigée en commun par Peter Sichrovsky et ce dernier, est sortie en 1996 (10). Voilà un ralliement qui fournit un brevet d'antifascisme, d'antinazisme, voire de philosémitisme à M. Haider. Il faut croire que le FPÖ serait dorénavant un parti comme un autre, prêt à accéder au pouvoir.

Une fois le choc passé, les journalistes autrichiens ont découvert quantité de faits troublants, à commencer par les méthodes de travail de l'écrivain. M. Ignatz Bubis peut, en particulier, s'estimer trahi à plusieurs titres. C'est Peter Sichrovsky qui l'a pressé, courant 1995, de rédiger sa biographie, juste avant de faire son grand saut chez M. Jörg Haider. *« Si j'avais su,* déclare M. Bubis, *que Sichrovsky allait être candidat pour Haider, je ne l'aurais sûrement pas chargé de ce travail* (11). » De surcroît, le manuscrit que Peter Sichrovsky remet à M. Bubis est consternant au point que l'intéressé décide de rompre avec lui, bien avant l'annonce de sa candidature. Mélangeant faits et inventions, le texte doit être réécrit à 70 %. *« Il disait,* se plaint M. Bubis, *qu'il voulait une écriture fleurie et que cela ne devait pas forcément correspondre avec la réalité. Il avait une position absurde. Car je ne voulais pas proposer un roman. »* Furieux, Peter Sichrovsky n'hésite pas, en septembre 1996, à menacer M. Bubis au cas où ce dernier prendrait ses distances par rapport à l'autobiographie. Ce sera le point final de la brève collaboration entre le septuagénaire Ignatz Bubis, survivant des camps nazis, et le quinquagénaire Peter Sichrovsky, fils d'une famille juive viennoise et pourtant rallié à M. Jörg Haider.

La mésaventure de M. Bubis n'est malheureusement pas isolée. Une partie des personnes interrogées par Peter Sichrovsky avaient réagi très vivement, lors des représentations données au Burgtheater, récusant par tract les prétendus « entretiens authentiques » : *« Les histoires ont été créées sur la base de données tirées de nos vies, mais, suite à des suppressions et des ajouts de déclarations, l'auteur aboutit à des mises en relation totalement arbitraires. La présentation qu'il en donne ne correspond donc ni à notre passé ni à notre présent* (12). » Bref, Sichrovsky semble aimer romancer, voire simplement exploiter un filon, à l'heure où la confrontation avec le passé nazi préoccupe tant d'Européens.

Curieuse trajectoire que celle de Peter Sichrovsky. De son passage dans l'industrie pharmaceutique après des études *ad hoc* – marquées, en 1968, par un engagement au sein de l'Association des étudiants... conservateurs –, il tire la matière de deux best-sellers publiés en collaboration et sous pseudonyme : *Des affaires saines* et *Pilules amères.* Il ne s'intéresse qu'ensuite au thème juifs et nazis, qu'il abandonne pour publier, entre autres, des livres pour enfants. Avant de s'installer en 1995 à Chicago, il mène une carrière chaotique dans la presse allemande et autrichienne, où il laisse le souvenir d'une personnalité narcissique et instable.

Durant les années 90, l'anticonformiste Peter Sichrovsky s'est fait remarquer par ses attaques répétées contre le « politiquement correct ». Ainsi, en février 1993, lors du référendum proposé par le FPÖ pour renforcer la législation sur les étrangers, il s'oppose violemment à *« la terreur de la vertu »* et dénonce la domination *« de cette petite couche intellectuelle supérieure qui s'ennuie, saturée et engraissée grâce à ses affaires et à ses relations »*. Il s'en prend notamment à l'écrivain Elfriede Jelinek, coupable d'avoir déclaré : *« Un partisan de ce référendum est comparable à un fasciste, son adversaire à un antifasciste. Et qu'y a-t-il de plus honorable que d'être un antifasciste ? »* Au directeur du Burgtheater, qui l'avait pourtant soutenu lors de la polémique sur ses « entretiens authentiques », il fait grief de produire des pièces d'ex-communistes comme Peter Turrini et Elfriede Jelinek et d'écarter les auteurs d'extrême droite. *« L'exclusion de ceux qui pensent autrement,* conclut-il, *est, et reste, un comportement fascistoïde* (13). »

Avec l'annonce de sa candidature européenne et de sa promotion au poste de conseiller pour la politique culturelle du FPÖ, les relations déjà anciennes de M. Haider avec Sichrovsky sont rendues publiques par le chef du FPO lui-même. Une véritable histoire d'amour : ils se connaissent depuis 1988 et s'écrivent régulièrement depuis 1991, à l'initiative de Peter Sichrovsky, précise le dirigeant populiste. Ils s'estiment mutuellement, et l'auteur à succès déclare que M. Haider l'a présenté sur sa liste parce qu'*« il* [l']*aime tellement »*. Non sans humour noir, M. Haider rectifie : *« Parce que les anciens* [de mon parti] *l'aiment tant !* (14). »

Peter Sichrovsky a trouvé le parti idéal, *« une opposition radicale qui remet en question toutes les valeurs auxquelles nous nous sommes habitués ces dernières années* (15) » dit-il. Mais M. Haider et son FPÖ se contenteront-ils de ce rôle ? Ne sont-ils pas susceptibles, dès 1998, de gouverner une Autriche qui vient d'intégrer l'Union européenne ? Incongrue il y a quelques années, cette question porte sur une hypothèse qui n'a désormais plus rien d'absurde. D'autant que la perspective de l'arrivée du parti au pouvoir pourrait faire basculer vers les nationaux-populistes d'autres personnalités. Par opportunisme ou par fascination...


ALFRED KUBIN. – « La Soupe empoisonnée » (1940)

* Professeur agrégé de sciences sociales à l'Université des sciences humaines de Strasbourg.

(1) Patrick Hassenteufel, « Structure de représentation et appel au peuple. Le populisme en Autriche », *Politix*, Paris, n° 14, 1991, pp. 95-101.

(2) Cité par *Profil*, Vienne, n° 37, 9 septembre 1996, p. 28.

(3) Cité par *Focus*, Munich, n° 43, 21 octobre 1996, pp. 352-353.

(4) *Die Woche*, Offenburg, 11 octobre 1996, p. 3.

(5) Ce terme, comme d'autres utilisés par M. Jörg Haider, appartient au vocabulaire du IIIe Reich. Voir l'analyse magistrale qu'en propose Victor Klemperer dans *LTI, la langue du IIIe Reich*, Albin Michel, Paris, 1996 (première édition : 1947).

(6) *Falter*, Vienne, n° 35, août 1996, p. 9.

(7) Ces informations sont tirées de *Falter*, n° 35, pp. 8-10 et *Profil*, n° 37, p.26-30.

(8) *Wir wissen nicht was Morgen wird* (Nous ne savons pas de quoi demain sera fait) en 1985 et *Schuldig geboren* (Nés coupables) en 1987. Ils ont été réunis en français en 1987 par l'éditeur Maren Sell sous le titre *Naître coupable, naître victime* et repris dans la collection « Points actuels », Le Seuil, Paris, 1991.

(9) *Unheilbar deutsch. Rechte Schicksale und Lebensläufe* (Incurablement allemand. Destins d'extrême droite), Kiepenheuer & Witsch, Cologne, 1993.

(10) Ignatz Bubis et Peter Sichrovsky, *Damit bin ich noch längst nicht fertig. Die Autobiographie*, *Campus Verlag*, Francfort, 1996.

(11) Ignatz Bubis in *Focus* n° 41, p. 63.

(12) *Profil*, n° 37, septembre 1996, pp. 31-33.

(13) *Profil*, février 1993, cité par *Falter*, n° 36, 2 septembre 1996, p. 11.

(14) *Focus*, n° 41, 1996, p. 65.

(15) *Falter*, n° 41.

PRESSIONS PHYSIQUES ET POLITIQUES CONTRE LES DROITS DES FEMMES

Menaces sur la liberté d'avorter

AU nom du « droit à la vie », les commandos anti-avortement aux Etats-Unis continuent de poser des bombes meurtrières. Les attentats qui, en janvier 1997, ont frappé des cliniques pratiquant l'interruption volontaire de grossesse à Atlanta, à Tulsa et Washington témoignent d'une dérive mais aussi de l'isolement politique de ces groupes. En Europe, où ils ont essaimé, leur échec est patent, mais c'est de manière plus sournoise – et plus dangereuse – qu'est remise en cause, souvent avec la complicité des pouvoirs, la liberté des femmes d'avorter.

Par PAUL CESBRON *

Le premier commando anti-IVG a sévi en France en janvier 1990, contre la maternité des Lilas, une clinique associative qui avait été à l'avant-garde des techniques d'accouchement sans douleur et de contraception. En s'y attaquant, les adversaires de l'interruption volontaire de grossesse s'en prenaient clairement à la liberté des femmes de disposer de leur corps et de leur vie. Les mêmes individus, chapelet au poignet et obscénités à la bouche, récidivaient le 16 mai 1992, puis le 8 janvier 1994. En six ans, les intégristes ont mené plus d'une centaine d'opérations dans toute la France.

A Clamart, la maternité Antoine-Béclère a été la cible de ces « fous de Dieu » en 1991 et en 1995. C'est évidemment le Centre d'assistance à la procréation qui était visé : ce service est dirigé par le docteur René Frydman, qui a lutté avant 1975 pour la médicalisation légalisée de l'avortement, et le docteur Joëlle Brunerie-Kauffmann, militante connue des droits de la femme, qui y est responsable de l'unité d'interruption volontaire de grossesse.

Bien d'autres centres exaspèrent les apôtres de la soumission à l'*« ordre divin »*, pour la qualité de leur information ou la diffusion d'innovations médicales. Ainsi l'hôpital Louis-Mourrier de Colombes, l'hôpital Broussais, qui assure la recherche et la diffusion des techniques médicamenteuses, les établissements de Grenoble et Nantes, sans oublier l'hopital d'Annecy, qui fut la cible en 1995 de huit activistes de La Trêve de Dieu, relaxés à l'issue d'un surprenant verdict (1).

Mais ces commandos ne s'attaquent pas seulement aux structures médicales emblématiques : ils s'en prennent aussi aux plus isolées, aux plus faibles en moyens et en personnel, comme à Reims, le 27 septembre 1996. Ce sont souvent des centres établis dans des régions où les organisations intégristes sont les mieux implantées, quand elles ne disposent pas de complicités actives dans l'hopital lui-même, comme ce fut le cas à Valenciennes, en octobre 1995, où un ancien directeur adjoint de l'hopital dirigeait l'attaque.

Ces commandos sont les enfants spirituels des vieilles ligues natalistes du début du siècle, qui opposaient aux volontés émancipatrices des féministes un naturalisme reproductif nécessaire au bellicisme de l'époque. Profondément misogyne et réactionnaire, ce courant a des représentants politiques, ces députés qui proclamèrent leur hostilité haineuse pour les droits des femmes lors des débats parlementaires précédant le vote de la loi Neuwirth de 1967 autorisant la contraception, puis des lois de 1975 et 1979 légalisant la médicalisation de l'avortement. Ni les injures ni les allusions antisémites n'auront été épargnées à Mme Simone Veil, le ministre de la santé, chargée de défendre ces projets de loi.

L'organisation qui mène à l'époque le combat antiavortement est Laissez-les vivre. Dirigée et inspirée par le docteur Jérôme Lejeune, un médecin universitaire connu pour ses recherches sur les maladies chromosomiques, elle bénéficie de solides appuis dans les milieux chrétiens, politiques et médicaux, principalement au conseil de l'ordre. Elle lance une brutale campagne de propagande à travers toute la France : dessins et photomontages de fœtus décapités, *broyés, démembrés, amoncelés dans* d'énormes récipients ensanglantés, pour illustrer le *« nouveau génocide »*, le *« massacre de millions d'innocents »*.

Mais son échec est flagrant, et il faudra attendre les années 80 pour que le mouvement trouve un second souffle, en s'appuyant sur l'exemple des Etats-Unis. Dans ce pays, les organisations Pro-life dénoncent l'interprétation constitutionnelle des libertés ayant abouti, en 1973, à autoriser l'avortement sans aucune restriction, jusqu'à la date de viabilité fœtale. Présents sur tous les terrains, ils prennent tout en charge : propagande, techniques de harcèlement, entraînement des militants étrangers, et vont même jusqu'à participer directement à des actions sur le sol de la vieille Europe, à l'Ouest comme à l'Est.

Une « escroquerie scientifique »

LE libéralisme triomphant des années 80 s'accompagne d'une effervescence de courants idéologiques réactionnaires, intégristes et fascisants, plus ou moins liés aux Eglises chrétiennes et aux congrégations, inspirées ou non par le Vatican et son bras séculier, l'Opus Dei. La jeune historienne Fiammetta Venner (2) a largement démontré les liens internationaux des groupes activistes opposés à la contraception et à l'avortement avec l'Opus Dei et la mouvance fascisante.

En France, la première offensive généralisée débute en 1985 avec la diffusion d'un vidéofilm. Intitulé *Le Cri silencieux*, ce « document » d'origine américaine se propose d'illustrer spectaculairement la souffrance du fœtus lors de l'avortement volontaire. M. Bernard Nathanson, « avorteur » repenti (il s'attribue le palmarès invraisemblable de 70 000 interventions) s'y prête à une très didactique démonstration échographique pour étayer une thèse qui n'a évidemment pas d'autre but que de criminaliser l'IVG.

En 1991, à l'occasion d'une émission télévisée, le professeur Emile-Etienne Beaulieu, chercheur qui a créé une molécule à effet abortif (utilisée sous le nom de RU 486, son numéro d'expérimentation dans les laboratoires Roussel-Uclaf), dénonce l'*« escroquerie scientifique »* de ce prétendu document. Le procès qui s'ensuit donne au docteur Jérôme Lejeune l'occasion de tester sa nouvelle argumentation : il présente comme une vérité scientifiquement indiscutable que, dès sa conception, l'embryon humain est bien une personne. Toute atteinte à son intégrité, pour quelque raison que ce soit, a fortiori par avortement, devient donc un crime.

Pourtant, la stratégie des Pro-life d'outre-Atlantique a échoué en France.

Les professionnels et les militantes des droits des femmes ont su faire face. Premier temps : mise en place d'une organisation pluraliste, fédérant les diverses organisations spécialisées, comme le Mouvement français pour le planning familial (MFPF), et les organisations professionnelles, comme l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (Ancic). Ce fut fait dès octobre 1990 avec la création de la Coordination des associations pour le droit à la contraception et à l'avortement (Cadac). La Cadac va amplifier son action jusqu'à la grande marche des femmes qui, le 25 novembre 1995, rassemble près de 40 000 manifestantes bien décidées à défendre leurs droits.

Deuxième étape : obtenir du gouvernement une disposition législative et réglementaire qui permettrait de faire condamner ceux qui s'opposent à l'IVG. Mme Véronique Neiertz, nommée secrétaire d'Etat aux droits des femmes en 1991, défendit le dossier au gouvernement et fit voter à l'Assemblée nationale la loi du 27 janvier 1993 qui punit l'*« entrave à avortement volontaire »* de deux mois à trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 2 000 à 30 000 francs.

Les résultats de cet engagement ? Les intégristes n'ont pas réussi à retourner l'opinion contre les *« assassins d'enfants »*. Les tribunaux condamnent maintenant presque systématiquement les commandos anti-IVG. La Cour de cassation a rejeté définitivement, le 27 novembre 1996, leur dernière diversion, selon laquelle la loi Veil de 1975 violait l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme. La Cour a aussi reconnu à l'Union des femmes françaises (UFF) le droit de se porter partie civile.

Ainsi les commandos anti-IVG ont-ils dû renoncer à la brutalité des années 1990-1992, qui les voyait déstériliser les instruments et détruire les stocks de RU 486. Ils affichent maintenant une non-violence ostentatoire et manient l'argutie juridique... Ils élaborent de nouvelles stratégies et, pour ce faire, ne manquent malheureusement pas de conseillers, jusque dans les allées du pouvoir (3).

Mme Christine Boutin, député UDF des Yvelines, est le chef de file du groupe parlementaire opposé à l'avortement. Ne craignant pas de s'associer pour la circonstance avec le Front national, elle mène une guérilla très active à l'Assemblée nationale : attaques contre les associations défendant les droits à la contraception et à l'avortement, remise en cause du remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale (par le biais d'un élargissement de la « clause de conscience » des médecins aux contribuables), avec, pour musique de fond, cette idée répétée à souhait que le bilan de vingt ans de pratique de légalisation de l'avortement est un échec évident, démontré par la constance des chiffres nationaux, pis encore, par l'élévation du taux de *« récidivistes »* ! Phénomène qu'il est convenu d'appeler de *« banalisation »* : la simplicité d'un geste ambulatoire finalement indolore ferait de l'avortement un mode habituel de contraception.

En réalité, la fréquence du recours à l'avortement est en diminution – lente mais régulière – à tous les âges de la vie (4). Le nombre moyen d'avortements par femme est passé de 0,67 en 1976 à 0,53 en 1993. Le taux d'avortements rapporté au nombre de naissances passe de 34,8 avortements pour 100 naissances en 1976 à 31,6 en 1993. Enfin, au cours de ces vingt dernières années, le taux d'avortements rapporté au taux de conceptions a diminué à tous les âges de la vie, y compris au plus précoce, confirmant ainsi la progression de la *diffusion de* la contraception moderne.

Plus de vingt ans après le vote historique du 17 janvier 1975, un objectif essentiel a été atteint : la disparition des complications les plus graves de l'avortement. Les plus vigilantes publications sur le sujet l'attestent : les risques médicaux liés à l'IVG sont faibles et sans commune mesure avec ceux de l'avortement clandestin du passé. Disparue également, la clandestinité culturelle *méprisante et injuste*. *Une place nouvelle* attend désormais l'enfant librement accueilli.

Tout cela, on le doit en partie à l'existence de structures de grande qualité, proches des unités hollandaises (la comparaison est d'importance quand on sait que les Pays-Bas, qui autorisent les interruptions volontaires de grossesse jusqu'à vingt-deux semaines d'aménorrhée, ont le plus bas taux d'avortements du monde).

A Annecy, Grenoble, Roubaix, Chambéry, Marseille, Nantes, Moulins, Tours et à Paris - Ile-de-France, avec Colombes, Clamart, Bicêtre, Saint-Louis et Broussais, les centres sont le terrain privilégié de formation des professionnels, et leur dynamisme s'oppose à l'hostilité institutionnelle de beaucoup de services hospitaliers.

Pour autant, les centres ne représentent que le tiers de l'ensemble des structures nationales. Dans la majorité des hôpitaux publics français, la situation reste aléatoire, à cause d'abord de l'absence de statut réel, d'une marginalisation professionnelle, quand ce n'est pas de l'ostracisme dont sont parfois victimes les soignants, médecins ou non. Les salaires sont souvent dissuasifs (le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) pour les conseillères familiales et conjugales, pourtant considérées comme essentielles par la loi).

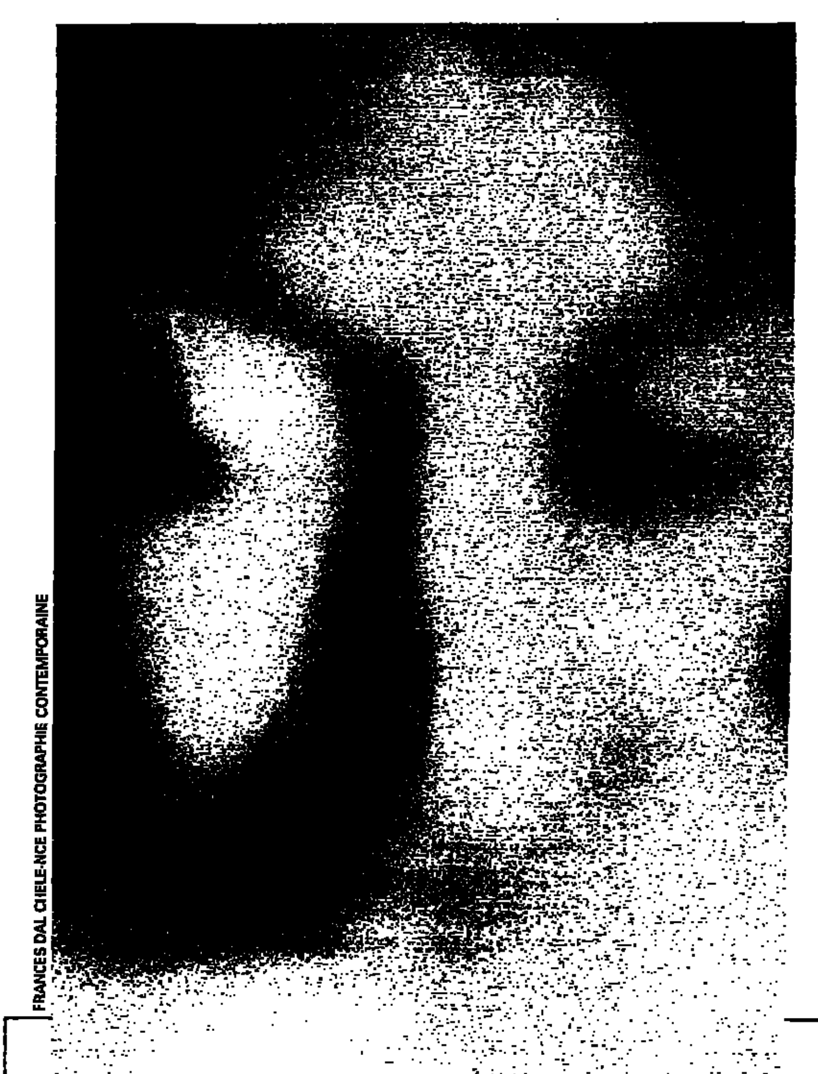
Législation restrictive

AUX mesures restrictives internes à de nombreux services hospitaliers s'ajoutent de multiples inégalités régionales. Discriminatoire, la sectorisation géographique (on ne reçoit que les femmes résidant dans un périmètre arbitrairement défini) s'oppose aux principes de liberté et d'égalité d'accès aux soins. Autre aberration : le contingentement des actes qui impose aux services un nombre préalablement fixé d'interruptions de grossesse, sans tenir compte de l'importance de la demande. A ces distorsions officieuses s'ajoutent, en toute illégalité, les restrictions concernant le terme : on ne reçoit que les femmes qui en sont à dix semaines d'aménorrhée au lieu des douze semaines prévues par la loi. Sans parler du rejet des demandes répétées : le *« récidivisme »* est très facilement assimilé, sinon à la délinquance, du moins à l'immoralité notoire.

Une fois surmontées les difficultés d'accueil, d'autres anomalies surgissent : par exemple, l'absence de choix réel entre les différentes techniques possibles, tout particulièrement anesthésiques. Alors que l'ensemble des publications internationales font clairement ressortir les avantages de l'anesthésie locale, plus des deux tiers des femmes se voient imposer, sans réelle information, l'anesthésie générale – plus de 50 % dans le secteur public et de 80 % dans l'hospitalisation privée. De même pour les techniques abortives : alors que près de 35 % des femmes pourraient bénéficier d'une association médicamenteuse (anti-progestérone et prostaglandine), seule la moitié d'entre elles peut faire ce choix (5). Certains départements français ignorent même totalement ce moyen.

Ce passif s'alourdit encore des abus de pouvoir de certaines administrations hospitalières, publiques ou privées : paiement obligatoire en liquidités, contrôle inadmissible de la résidence et de l'identité de la patiente, authentification de la signature des deux parents pour les mineures, quand ce n'est pas l'exigence de leur présence. Des tracasseries qui blessent, humilient et confortent ce sentiment que l'avortement, pourtant autorisé par la loi, est en définitive suspect, non seulement moralement mais légalement.

La France, qui était, dans les années 70, en avance sur les pays d'Europe méridionale, appartient désormais aux pays qui ont la législation la plus restrictive. Il convient donc d'accorder l'accès aux soins aux femmes, généralement en situation de détresse, qui demandent une interruption de grossesse après les douze semaines d'aménorrhée légales (2 ou 3 sur 100) plutôt que de les condamner à la clandestinité ou au recours à des services étrangers, hollandais, britanniques et, comble de l'ironie, espagnols. Sans doute faudrait-il aussi réévaluer les conditions techniques de prise en charge, les obligations faites aux mineures et les interdits frappant les étrangères. Et enfin s'insurger contre le maintien dans le nouveau code pénal du caractère délictueux de l'avortement, qui entretient sa condamnation morale et nuit à la compréhension de cette douloureuse réalité sociale.


FRANCES DAL CHIELE-NCE PHOTOGRAPHIE CONTEMPORAINE

La réglementation

- La cessation volontaire de grossesse est possible à toute époque si deux médecins attestent que la poursuite de la grossesse met en péril la santé de la femme ou que l'enfant à naître aura très probablement une affection grave (avortement thérapeutique).
- Sinon, l'IVG ne peut être pratiquée qu'avant la douzième semaine d'aménorrhée si la femme estime que son état la met en situation de détresse.
- La femme doit obligatoirement consulter un médecin et un centre d'information et en obtenir une attestation d'entretien. Après une semaine de réflexion au minimum, elle doit confirmer par écrit sa décision au médecin.
- Si la femme est mineure célibataire, il faut le consentement d'une personne exerçant l'autorité parentale.
- Les femmes étrangères doivent justifier de trois mois de résidence en France.
- L'opération ne peut avoir lieu que dans un établissement public ou privé habilité à pratiquer des IVG.
- Le nombre d'IVG pratiquées dans les établissements privés ne peut dépasser 25 % du total des actes opératoires effectués dans l'année.
- Un médecin peut refuser de pratiquer des IVG (clause de conscience).

Les demandes

- L'élaboration d'un véritable statut des centres et de leur personnel, garantissant la pérennité de leur fonction en leur permettant une représentation dans les organismes réglementaires des hôpitaux.
- L'intégration obligatoire des centres de planification dans les centres d'interruption de grossesse, dotés d'un budget commun et d'un financement garanti par l'Etat.
- La reconnaissance des centres comme structures de formation des professionnels, y compris universitaire, et d'information auprès de la population, particulièrement scolaire.
- La diversification de l'activité des centres par leur participation à la prévention, la détection et le traitement des maladies sexuellement transmissibles, l'accueil des victimes d'agression sexuelle et la prise en charge des pathologies de la sexualité dans le cadre de pratiques pluridisciplinaires.

* Président de l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (Ancic).

(1) Les huit membres du commando anti-IVG qui avait occupé l'hôpital d'Annecy furent condamnés à trois mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel puis relaxés en appel. La cour prit prétexte du fait que la brochure d'information, prévue par la loi, distribuée par l'hôpital d'Annecy aux candidates à l'IVG, n'avait pas été réactualisée. On ne pouvait donc punir les inculpés d'entrave à avortement volontaire (loi de 1993) puisque les patientes d'Annecy, mal informées, ne pouvaient être considérées comme volontaires.

(2) Fiammetta Venner, *L'Opposition à l'avortement, du lobby au commando*, Berg International Editeur, Paris, 1995.

(3) Dans l'affaire de l'hôpital de Valenciennes, le député UDF du Val-de-Marne, Jean-Louis Beaumont, témoigna au tribunal en faveur du commando anti-IVG.

(4) Chantal Blayo, « *L'évolution du recours à l'avortement en France depuis 1976* », *Population*, nº 3, mai 1995.

(5) Il s'agit de la molécule RU 486 ou Mifepristone, si détestée des anti-IVG. Elle fut boycottée aux Etats-Unis, qui viennent à peine d'en lever l'interdiction. Elle n'est encore utilisée qu'en Chine, en Suède, en Grande-Bretagne. En France, la firme allemande Hoechst, qui détient la direction financière des laboratoires Roussel-Uclaf, où Emile-Etienne Beaulieu l'inventa, en stoppa la fabrication en 1988. C'est le ministre de la santé, M. Claude Evin, qui exigea la reprise de sa commercialisation, sous le nom de Mifegyne. Ses applications : contraception mensuelle, contraception post-coïtale, dilatation cervicale facilitant l'évacuation utérine instrumentale, déclenchement de l'accouchement, carcinologie... sont actuellement entravées par de multiples mesures réglementaires.

LE ROYAUME-UNI CHAMPION DE LA « FLEXIBILITÉ »

Regards acides sur la société britannique

Conformément à ce qui semble devenir la règle des pays démocratiques, le Royaume-Uni se prépare à son tour à une alternance politique de façade : le programme du Parti travailliste, grand favori de la prochaine élection, ne se démarque guère des politiques conservatrices mises en œuvre depuis dix-huit ans. L'échec économique et social de ces politiques est pourtant tellement patent que même les manipulations statistiques du gouvernement ne parviennent plus à le dissimuler. *Les très bas salaires sont en effet le seul terrain où se manifeste vraiment la compétitivité « retrouvée » du Royaume-Uni*, celle qui attire les entreprises étrangères, y compris européennes *(lire pages 16 et 17)*. Celle aussi qui est érigée en modèle par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'édification des Etats qui ne seraient pas encore complètement convertis aux vertus de l'ultralibéralisme. A cet égard, les nouveaux films britanniques reflètent mieux la réalité du pays que les rapports complaisants des « experts » internationaux.

Par GARETH McFEELY *

DANS les années 80, le cinéma britannique – à la suite de *Chariots of Fire* (*Les Chariots de feu*, de Hugh Hudson, 1981) et dans un genre bien illustré par Ismaïl Merchant comme James Ivory – semblait ne plus s'intéresser qu'au passé, s'abandonnant à la passion des films historiques et accordant une grande attention aux costumes comme aux décors, à cent lieues de tout réalisme social. Et voilà que, depuis quelques années, il revient au contraire aux thèmes de la vie quotidienne qui firent ses beaux jours au début des années 60 – et qui ont occupé, depuis, une place centrale dans la fiction télévisée.

Ce qui distingue cette récente moisson de films, symbolisée par *Beautiful Thing* (Hettie MacDonald), *Secrets and Lies (Secrets et mensonges*, de Mike Leigh) et *Brassed Off* (Mark Herman), c'est un certain sens de l'espoir, une approche affectueuse et même joyeuse de la classe ouvrière, par opposition au classique discours sur les problèmes sociaux de la société britannique. En ce sens, on est loin du travail d'un Kenneth Loach ou de ces films consacrés à la misère des premières années Thatcher, comme *Bloody Kids* de Stephen Frears (1979).

Autre nouveauté : longtemps circonscrit géographiquement à Londres et à sa région (1), le cinéma britannique se déplace soudain dans les autres parties du Royaume-Uni, pour mettre en scène des mineurs du Yorkshire *(Brassed Off)*, des travailleurs de Glasgow (*Small Faces*, de Gillies MacKinnon) ou des jeunes paumés d'Edimbourg (*Trainspotting*, de Danny Boyle). Bien que productions britanniques, *The Snapper* (1993) – l'histoire d'une jeune Dublinoise enceinte et de ses rapports avec son père pendant la grossesse – et *The Van* (1996), de Stephen Frears, se déroulent tous deux au nord de Dublin, donc dans un espace social et politique différent. Mais, malgré les points communs avec la Grande-Bretagne, l'Irlande décrite par ces films paraît surtout un produit d'exportation : elle offre un terrain de réflexion sans risque – à distance – sur les maux endémiques du Royaume-Uni lui-même...

On a souvent évoqué le « renouveau » du cinéma britannique. Les réalisateurs soulignent que chaque film représente un dur combat, dans une production qui ne compte que vingt à trente titres par an. Mais sans doute les critiques entendaient-ils surtout souligner que les Britanniques se sont engagés sur des questions rarement – ou mal – traitées par d'autres cinématographies européennes.

Cette émergence de la classe ouvrière tient moins à des changements politiques qu'à une évolution de la société elle-même, marquée par une prise de conscience de la légitimité culturelle des travailleurs, à laquelle la télévision a apporté une contribution décisive. Le petit écran a joué un rôle-clé dans le financement de la production cinématographique récente, presque chaque film ayant bénéficié d'un investissement significatif, soit de Channel 4, soit de la BBC.

Or la télévision britannique, contrairement au cinéma, n'a jamais marginalisé ni la classe ouvrière ni les régions. Au contraire : ses grands *soap operas (Coronation Street, Brookside* et *Eastenders)* ont pour cadre des quartiers populaires, et seul *Eastenders* situe son action à Londres. *« Les feuilletons sont devenus les héritiers les plus vivants de la télévision à portée sociale des années 60. Si* Cathy Come Home [une fiction sur les sans-logis tournée par Ken Loach pour la BBC en 1966] *était présenté aujourd'hui pour la première fois à la télévision, ce serait comme scénario de* Eastenders *ou de* Brookside (2). »

Mais les *soap operas* n'ont pas été le seul cadre de création télévisée à caractère social. Mike Leigh a travaillé exclusivement pour le petit écran pendant plus de quinze ans. Le riche et noir *Boys from the Blackstuff*, d'Alan Bleasdale (1982), a marqué un tournant dans la représentation à l'écran des couches populaires : contraints à vivre dans des conditions précaires après avoir été licenciés, ses personnages font de l'humour leur arme de survie, comme ceux des derniers films. Car, si la télévision reste fidèle au genre un peu sinistre du réalisme social des années 60 (3), dont on retrouve souvent les traces dans ses scénarios, le cinéma contemporain fait preuve, lui, d'un optimisme et d'une chaleur qui lui sont propres.

Que le peuple fournisse des héros de films s'explique aussi par l'évolution de l'industrie cinématographique. Après le déclin rapide qu'il avait connu depuis la fin des années 60, le cinéma britannique a regagné beaucoup de spectateurs dans les années 90, en particulier grâce au développement de complexes multisalles dans des banlieues longtemps abandonnées et ce pour des raisons strictement économiques : le prix du terrain y est moins élevé qu'au centre. Le nouveau public populaire a manifesté le désir de se voir à l'écran, mais dans un contexte agréable, positif – celui-là même qui faisait défaut à bien des films. *« Je ne sais pas si je paierais 5 livres pour être aussi déprimé* (4) », remarquait Rhona Bird, scénariste de *Ladybird, Ladybird* (Kenneth Loach, 1993), mettant ainsi le doigt sur une difficulté centrale de l'ensemble du cinéma réaliste traditionnel : souvent dénué d'humour comme d'espoir, il ne parvient guère à attirer la population qu'il décrit. A l'inverse, les films sociaux récents doivent, pour beaucoup, leur succès à un mélange subtil d'humour et de réalisme.



JEAN-PIERRE VALLORANI. – LE BAR FLORÉAL

KEN LOACH SUR LE TOURNAGE DE « LADY BIRD, LADY BIRD », EN 1993.

Des ouvriers-héros

SUR fond de fermeture de mines au début des années 90, *Brassed Off* raconte l'histoire d'une fanfare de houillère confrontée au chômage de masse. Le film se présente comme une comédie grand public, mais, sous le vernis comique, se noue une sombre intrigue de trahison et de déchéance. Tandis que les premières scènes rappellent les *Ealing comedies* (5) des années 40 et 50, avec leurs personnages parfois gentiment stéréotypés, le film monte progressivement en puissance, pour condamner explicitement le mépris de la « Dame de fer » à l'égard des mineurs. Magnifiée par le réalisateur, la détermination des hommes à jouer malgré tout les transforme finalement en héros. Et elle valorise du même coup l'importance du sentiment d'appartenance à une communauté détruite économiquement, mais préservée par la fanfare.

De même, les deux chômeurs dublinois de *The Van*, qui décident d'ouvrir une baraque de frites comme antidote à leur triste sort, font figure de héros, car ils réussissent à préserver leur amitié et leur humour, malgré le chômage et alors que l'Etat ne leur vient nullement en aide.

Ces deux films sont inhabituels dans la mesure où ils présentent des ouvriers-héros qui ne se laissent pas ébranler. Les personnages centraux d'œuvres comme *Look Back in Anger* (*Les Corps sauvages*, Tony Richardson, 1959) (6), *Saturday Night and Sunday Morning* (*Samedi soir et dimanche matin*, Karel Reisz, 1960) et *This Sporting Life* (*Le Prix d'un homme*, Lindsay Anderson, 1963) appartenaient également aux couches populaires, mais aucun d'entre eux n'était entièrement sympathique. L'accent était mis sur leur présence physique un peu rude, et des acteurs comme Albert Finney et Richard Harris incarnaient à merveille cet instinct de violence et de rébellion à peine contenu. En revanche, les ouvriers des films des dernières années frappent d'abord par leur sens de l'humour, même si celui-ci n'est pas toujours des plus délicats.

Sous leurs dehors joyeux *Brassed Off, Beautiful Thing* et *Trainspotting* ne dissimulent en rien la gravité des problèmes sociaux, pas plus qu'ils ne traitent leurs personnages sur un mode romanesque. Mais ils ne dramatisent pas pour autant la problématique sociale, présente en toile de fond du récit. Dans *Beautiful Thing*, gentille histoire d'amour entre deux jeunes garçons de la banlieue sud de Londres, *« Steph trafique de l'ecstasy dans les soirées, et l'ex-mari de Sandra avait coutume de la battre. Ces détails sont d'autant plus efficaces qu'on n'y insiste pas : ce sont simplement des choses de la vie* (7) ».

Si nombre de réalisateurs puisent leur inspiration dans la réalité sociale du pays, peu d'entre eux s'engagent ouvertement : après le désespoir de l'ère thatchérienne, on observe comme un profond vide politique – seul *Brassed Off* prend explicitement position contre les conservateurs. Si chacun s'accorde tacitement à considérer les années Thatcher comme une période tragique pour la classe ouvrière traditionnelle, rares sont cependant ceux qui s'identifient au Parti travailliste, défenseur supposé des intérêts ouvriers. Il est vrai que le bouquet de films détaillé plus haut est sorti depuis la transformation du Labour par M. Anthony Blair. Considéré comme incapable de gagner les élections voilà quinze ans, ce parti semble devoir désormais l'emporter sur son adversaire conservateur, mais au prix de l'abandon de ses engagements les plus anciens et en brisant son rapport avec les syndicats. A sa façon, le cinéma contemporain réfléchit le fossé grandissant entre le nouveau Parti travailliste et les travailleurs...

Cette apathie politique, doublée d'une certaine ignorance, trouve son reflet dans les personnages de *Trainspotting*. Dans *Beautiful Thing*, le discours, plus personnel, à propos de l'homosexualité combat *« l'affirmation selon laquelle la classe ouvrière serait automatiquement moins libérale, moins apte à la tolérance* (8) ». Bref, le « nouveau cinéma » britannique plonge dans un univers riche en tensions sociales, mais pauvre en perspectives politiques – dans la mesure, du moins, où il rejette les deux grands partis traditionnels. En fin de compte, son but est plus simple, et sans doute plus efficace : il produit des films qui ne sont pas *« manifestement politiques »*, mais qui, *« par la vertu du langage et des vies qu'ils dévoilent, peuvent avoir des conséquences politiques. Vous voyez rarement ces gens. Vous entendez rarement leur langage. Voilà qui porte en soi un message politique* (9) ».

* Chercheur, université de Cambridge.

(1) Voir Tom Ryall, *British Popular Cinema*, Sheffield City Polytechnic, Sheffield, 1991.

(2) Linda Grant, *The Guardian Weekend*, Londres, 21 décembre 1996.

(3) Voir Richard M. Merelman, *Partial Visions : Culture and Politics in Britain, Canada and the United States*, University of Wisconsin Press, Madison, 1991.

(4) *Sight and Sound*, Londres, novembre 1994.

(5) Le petit studio d'Ealing, dirigé par Sir Michael Balcon, produisait des comédies acides se moquant de la grande bourgeoisie et de la bureaucratie, comme *Passport for Pimlico (Passeport pour Pimlico)* (Henry Cornelius, 1949) – où les gens de Pimlico (Londres) découvrent subitement que leur quartier appartient à la Bourgogne, et donc qu'ils échappent aux lois britanniques... –, ou *Kind Hearts and Coronets (Noblesse oblige)* (Robert Hamer, 1949), *Whisky Galore (Whisky à gogo)* (Alexander Mackendrick, 1949), ou encore *The Lavender Hill Mob (De l'or en barres)* (Charles Crichton, 1951).

(6) D'après la pièce de John Osborne. *Beautiful Thing*, pour sa part, est tiré d'une pièce de Jonathan Harvey, *The Van* et *The Snapper* des romans de Roddy Doyle, *This Sporting Life* d'un roman de David Storey, *Saturday Night and Sunday Morning* du roman d'Alan Sillitoe, et *Trainspotting* de celui d'Irvine Welsh.

(7) Liese Spencer, *Sight and Sound*, juin 1996.

(8) *Ibidem*.

(9) Andrew O'Hagan, *Sight and Sound*, février 1996.

Le cauchemar des 48 heures

QUI disait M. John Major indifférent à la question sociale ? On a vu qu'il n'en était rien le 12 novembre 1996, lorsque la Cour de justice européenne a enjoint le gouvernement britannique de respecter la directive limitant la durée hebdomadaire du travail à 48 heures. Cette directive, présentée en 1990 par la Commission et adoptée en 1993 par le Conseil délibérant à la majorité qualifiée, avait comme base juridique non pas le protocole social annexé au traité de Maastricht, dont le Royaume-Uni s'est exempté, mais l'Acte unique européen dûment ratifié par Londres et entré en vigueur en 1987.

Vilipendée par les conservateurs, l'Europe sociale – ou ce qui en tient maigrement lieu – faisait ainsi un retour sur la scène britannique. Un *« scandale constitutionnel »*, un véritable *« cauchemar »*, ont clamé des députés tories s'étranglant de rage (1). M. Major s'est contenté de condamner *« des directives qui ne valent rien »*, cependant que le *Financial Times* dénonçait le document comme *« inopportun »* et tristement révélateur de la *« dangereuse tendance continentale à favoriser la réglementation au détriment de la compétitivité* (2) ».

La malheureuse décision européenne va empêcher le Royaume-Uni de creuser davantage l'écart de trois heures par semaine qui le sépare de la moyenne de ses partenaires. Si l'on ajoute que ce texte, qui se réfère à des concepts aussi archaïques que *« la sécurité et la santé des travailleurs »*, comporte également l'obligation d'une période minimale de repos de 11 heures consécutives et l'interdiction d'un travail de nuit supérieur à une moyenne de 8 heures, on mesure mieux l'étendue du scandale. Et l'on attend la réaction indignée de l'OCDE...

B. C.

(1) *Le Monde*, 14 novembre 1996.
(2) *Financial Times*, Londres, 13 novembre 1996.

LE ROYAUME-UNI CHA

en voie de dislo

Excellents indices économiques pour un p

Par
RICHARD FARNETTI *

PRIVÉ de majorité à la Chambre des communes en décembre 1996 à la suite d'une élection partielle défavorable, le gouvernement de M. John Major peut, en revanche, se prévaloir de l'appui sans faille de deux institutions internationales, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pour le FMI, les performances globales de l'économie britannique sont considérées comme *« enviables et résultant de politiques économiques profondément saines »*. Quant à l'OCDE, elle a décerné à Londres les lauriers de meilleur élève de la classe lorsque, en décembre 1996, le taux de chômage est descendu au-dessous de la barre symbolique des 2 millions. Le modèle ainsi promu bruyamment mérite cependant qu'on l'observe d'un peu plus près...

Si, à partir de 1993-1994, l'économie britannique a connu un rythme de croissance de l'ordre de 4 %, relevant, pour certains, du « miracle », on rappelle moins qu'elle partait de très bas puisque, en 1990, avait commencé la plus profonde récession que le pays ait connue depuis les années 30, avec, notamment, un recul du produit intérieur brut (PIB) de 2,4 % en 1991 ! La croissance s'est certes ralentie depuis (2,5 % et 2,2 % en 1995 et 1996), mais le fait significatif est que, contrairement à ce qui s'était passé dans les années 80, la reprise ne s'est pas accompagnée du mal traditionnel anglais qu'est l'inflation. La hausse des prix est restée basse en 1995 (2,9 %) et en 1996 (2,8 %).

Mais c'est surtout en matière d'emploi que les conservateurs entendent administrer une leçon de libéralisme au reste du monde. Dans leur démonstration, la comparaison franco-britannique occupe une place de choix. En 1992, en effet, la France et le Royaume-Uni avaient un taux de chômage sensiblement équivalent, d'environ 10 %. Cinq ans plus tard, après quarante-cinq mois de baisse quasi ininterrompue, ce taux a été ramené outre-Manche à 6,9 % (soit un peu moins de 2 millions de chômeurs), au moment où, en France, il frôle les 13 %. Flexibilité et déréglementation rimeraient ainsi avec création d'emplois, alors que réglementations étatiques et maintien des avantages acquis seraient synonymes de chômage.


© ED. CHARTA, MILAN

TONY CRAGG. – « Social Situation » (1992)

Ce raisonnement est, en fait, totalement artificiel car fondé sur des chiffres de l'emploi biaisés, ce que le *Financial Times* avait déjà relevé en 1993 (1). Donnée pourtant capitale: l'importante baisse de la population active est généralement passée sous silence. Or, entre 1992 et 1996, elle a chuté de près de 600 000 personnes, modifiant en profondeur les structures du marché du travail, alors que, pendant la même période, la population active de la France augmentait d'environ 400 000 personnes. Autre facteur qui fait la différence : la formidable progression du temps partiel, qui, depuis 1992, est la caractéristique de deux emplois créés sur trois. Un record d'Europe ! Enfin, vieille recette, les statistiques de l'emploi sont soumises à un rude traitement outre-Manche : toute personne souhaitant travailler mais ne cherchant pas activement un emploi (soit 1 million de personnes) est rayée des registres, de même que celles (200 000 environ) ne pouvant être disponibles de suite. Si l'on ramène ainsi les chiffres du chômage à leur véritable niveau, on comprend que le *Financial Times* soit aussi peu convaincu en 1996 qu'il l'était trois ans auparavant (2).

L'extrême faiblesse des rémunérations d'un nombre croissant d'emplois oblige à moduler l'appréciation selon laquelle la reprise actuelle serait tirée par un regain de la consommation. Le Royaume-Uni ressemble de plus en plus à ce que l'économiste américain Thorstein Veblen décrivait dans sa *Théorie de la classe oisive* : une minorité de riches consomment énormément et avec ostentation, cependant que des salaires insuffisants contraignent le plus grand nombre à restreindre leurs dépenses de base, à effectuer des achats à des taux de crédit confinant à l'usure (les magasins du type Crazy George's pullulent), à louer des biens ménagers jugés il y a encore peu comme indispensables à la vie et au confort quotidiens, ou à revenir au troc ! L'absence de salaire minimum légal conduit à des situations inimaginables dans un pays qui fut le pionnier de l'Etat-providence *(lire, ci-dessous, l'article de Guillaume Robin)*. En revanche, les rémunérations de l'élite ne connaissent plus aucune limite, le record absolu venant d'être battu par le directeur de Beecham-Smithkline, qui a perçu quelque 110 millions de francs pour l'année 1996, primes et stock-options comprises.

L'explication des « excellents » indices globaux dans une société qui se disloque est à rechercher du côté de l'approfondissement de la financiarisation de l'économie. Perçue, analysée et dénoncée dès le début du siècle par John Atkinson Hobson, cette tendance historique n'a cessé de se développer et pèse sur toutes les activités, qu'elles soient industrielles ou de service. La singularité actuelle tient à l'émergence de nouveaux pôles : à côté des piliers traditionnels qu'étaient les banques d'affaires et les compagnies d'assurances, ce sont surtout les fonds de pension qui constituent désormais le cœur du système financier anglais, puisqu'ils détiennent 62 % de la capitalisation boursière de la place londonienne. Leur existence a une influence considérable sur les performances des firmes, car, dans la concurrence oligopolistique mondiale actuelle, une de leurs armes décisives est l'abondance d'une trésorerie que l'existence d'un fonds de pension bien alimenté peut rendre pléthorique.

Ce phénomène contribue grandement à faire de la City l'un des principaux pivots de la finance internationale. Accaparant 40 % à 50 % des fusions et acquisitions internationales et près de 30 % du chiffre d'affaires mondial du marché des changes, elle occupe un rang sans aucun rapport avec l'importance de l'économie du pays, ce qui incite de nombreuses firmes étrangères à s'installer au Royaume-Uni. C'est en gardant présents à l'esprit ces éléments que l'on peut mieux apprécier des résultats

* Maître de conférences à l'université Paris-III, auteur du *Royaume désuni. L'économie britannique et les multinationales*, Syros, Paris, 1995.

Régime social minimum pour investisseurs étrangers

Par notre envoyé spécial
GUILLAUME ROBIN *

VINGT milliards de francs pour deux usines. C'est la somme que Hyundai Electronics a décidé d'investir, en octobre 1996, pour la création de son nouveau centre de fabrication de microprocesseurs qui sera implanté en Ecosse. Le groupe coréen a aussi battu un record d'Europe, détenu depuis trois mois par son compatriote, le conglomérat LG Group : 14 milliards de francs pour une unité de fabrication de téléviseurs et de micro-puces au pays de Galles. Et, en août 1995, l'allemand Siemens installait une usine de semi-conducteurs d'un coût de 9 milliards de francs, près de Newcastle (1).

Ces trois projets gigantesques, créateurs de plus de 10 000 emplois directs au total, ne sont pas isolés. Depuis vingt ans, alors que les effectifs employés par l'industrie britannique ont été divisés par deux (3,8 millions de salariés en 1995), les emplois industriels des entreprises étrangères ont progressé de 30 %. Le Royaume-Uni se targue d'attirer 40 % des investissements américains et japonais dans l'Union européenne, ainsi que plus de la moitié des projets d'entreprises coréennes ou taïwanaises (2). *« Les investisseurs étrangers ont permis de créer ou de sauvegarder 80 000 à 100 000 emplois en Grande-Bretagne en 1995, soit quatre à cinq fois plus que dans l'Hexagone »*, reconnaît même une administration française, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar).

Pourquoi cet engouement pour un pays qui, selon le premier ministre, M. John Major, serait devenu *« le centre du dynamisme économique en Europe »* ? Première raison souvent invoquée : les subventions. Dans les cas de LG Group et de Siemens, l'administration chargée d'attirer les investissements étrangers (Invest in Britain Bureau, IBB) et ses correspondants régionaux (3) auraient déboursé respectivement plus de 250 000 et 140 000 francs pour chaque emploi créé. Cette explication semble cependant insuffisante car la Datar et les autres concurrents européens de l'IBB jouent également sur les primes pour attirer des industriels étrangers.

Jane, vingt-deux ans, accepte de témoigner (sous le couvert de l'anonymat) sur le poste qu'elle exerce chez Aiwa, le fabricant japonais d'électronique établi au pays de Galles. Son allure est vaguement punk, mais c'est contrainte et résignée qu'elle travaille *dans son « usine tournevis » tous* les jours, de 8 heures à 17 heures. Elle doit porter un uniforme, imposé davantage par le souci de discipline que par celui de propreté. Assise au bord d'un tapis roulant où défilent des circuits intégrés montés ensuite sur les appareils de vidéo-son, Jane doit fixer un minimum de 10 000 pièces par jour. *« Plus de 60 % de nos 900 salariés sont des femmes. Les hommes ont des doigts trop gros pour faire ce type d'opérations »*, explique un responsable de l'atelier de montage.

La jeune Galloise fait les mêmes gestes toutes les trois secondes, à longueur de journée, pour près de 35 francs de l'heure. *« Je ne me plains pas trop, parce qu'ailleurs c'est pire »*, explique-t-elle. Elle perçoit ce que serait le salaire minimum s'il n'avait pas été aboli il y a quatre ans dans les secteurs industriels qui le respectaient encore. Dans les entreprises locales des vallées avoisinantes, des employés comme Jane, sans formation, sont payés moins de 15 francs de l'heure.

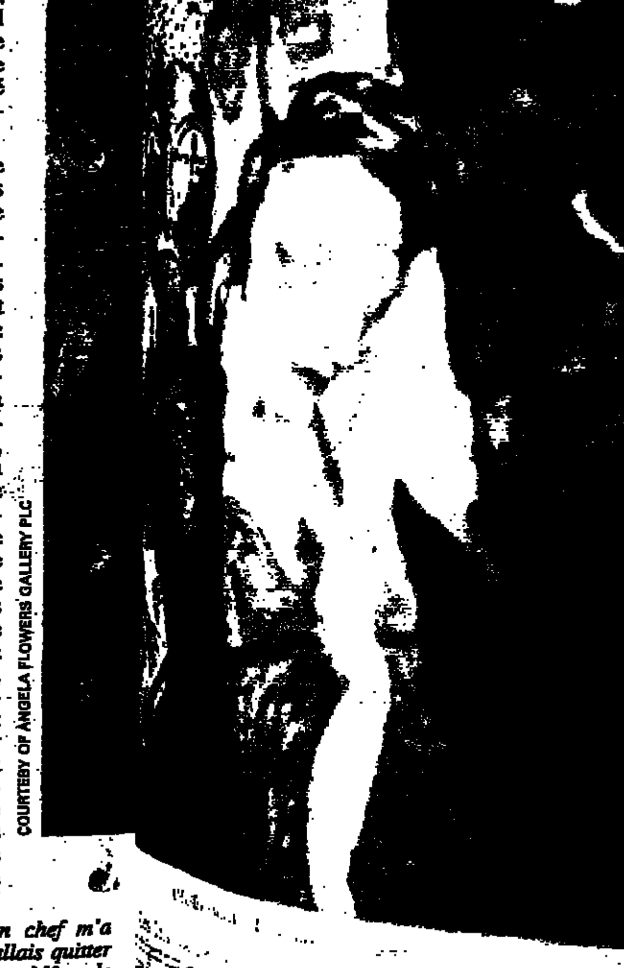
Jane et ses collègues de travail, âgés de vingt-cinq ans en moyenne, ont droit à trois pauses par jour, deux petites de dix à quinze minutes et une « grande » de vingt-cinq minutes, le temps d'avaler un sandwich en guise de déjeuner. *« Nos ouvriers ont une culture du travail très proche de celle des Japonais »*, avance la direction de l'usine pour justifier l'implantation d'Aiwa au Royaume-Uni. Pas question pour les ouvriers de demander une augmentation des temps de pause ou des salaires : Aiwa a signé un accord avec un syndicat unique qui, en dix-sept ans d'existence de l'usine, n'a jamais déclenché une grève.

Si une vingtaine de salariés quittent l'entreprise tous les mois, il s'agit surtout de départs pour cause de maternité ou bien de fins de contrat de travail temporaire. Outre-Manche, les congés de maternité ne sont pas payés au-delà de six semaines, et les entreprises ont la liberté d'embaucher autant de travailleurs en contrat à durée déterminée qu'elles le souhaitent. Sans subir les contraintes rencontrées par ses concurrents du continent, Aiwa peut ainsi approvisionner l'Europe avec ses appareils électroniques : seul le tiers de sa production outre-Manche est destiné au marché britannique.

Sans fiche de paie

PLUS au nord, au cœur de l'Angleterre industrielle, l'industrie textile. Akhbar (lui non plus ne souhaite pas donner son nom) est un ouvrier modèle qui fabrique des vestes dans un atelier de confection de la région de Birmingham (4). Agé d'une trentaine d'années, il gagne environ 20 francs de l'heure. Il travaille cinq jours par semaine, de 9 heures à 18 heures. Les deux tiers de ses revenus sont consacrés au paiement du loyer et de sa note d'électricité, mais il reconnaît, lui aussi, que sa situation pourrait être pire. Ses camarades, qui n'ont pas ses dix-sept ans d'expérience dans la firme, travaillent douze heures par jour du lundi au vendredi, et huit heures le samedi. En toute légalité, puisqu'il n'y avait pas de durée maximale du travail au Royaume-Uni jusqu'à ce que s'impose, le 12 novembre 1996, la directive limitant la durée hebdomadaire du travail à quarante-huit heures *(lire encadré page 15)*.

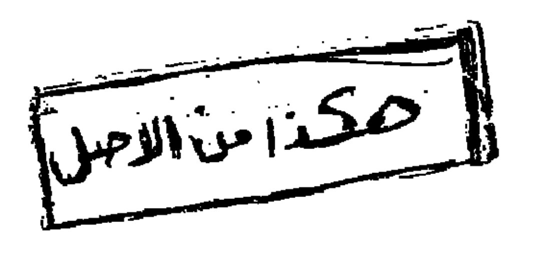
Certaines entreprises textiles – et pas seulement des ateliers clandestins – ne remettent pas de fiche de paie à leurs employés. Ces travailleurs, qui ne sont pourtant pas les immigrants illégaux auxquels d'autres pays européens réservent ce traitement, ne perçoivent ni heures supplémentaires ni congés de maladie. Mais, sous la pression de plusieurs associations caritatives, des détaillants du textile ont été contraints de mettre en place des codes de bonne conduite aux termes desquels leurs fournisseurs s'engagent à payer des salaires décents et à respecter des règles minimales de sécurité. Dans certains ateliers de confection surpeuplés, des inspecteurs du travail mandatés par la chaîne néerlandaise de magasins de confection C&A ont relevé de graves risques d'incendie.


COURTESY OF ANGELA FLOWERS GALLERY PLC

Dans les entreprises de service ou dans des régions plus « policées » (comme celle de Londres), la situation est à peine plus riante. Les salariés des entreprises britanniques sont en effet menacés dès qu'une baisse des carnets de commandes fait frissonner les actionnaires. Ainsi, Mme Henrietta Rowsell vient de vivre plusieurs mois de dépression, consécutifs à son éviction de l'entreprise londonienne de vente par correspondance dans laquelle elle était employée depuis treize ans (5). Elle travaillait de 6 h 45 à 16 heures (parfois jusqu'à 18 heures), avec une pause d'une demi-heure à midi. L'expérience aidant, elle avait commencé à devenir autonome, donnant même un avis apprécié sur les décisions qui étaient prises. Un jour, ses supérieurs ont profité d'une compression d'effectifs pour se débarrasser des salariés qui n'étaient plus de simples opérateurs.

Elle se souvient : *« Mon chef m'a subitement annoncé que j'allais quitter l'entreprise. Ce fut un choc. Même le service du personnel n'était pas au courant. Et aucun syndicat n'était là pour m'aider à négocier un compromis. »* A présent, elle donne des cours particuliers de piano pour survivre : *« On m'a offert un dédommagement à peu près correct, qui correspondait à huit mois de salaire. Mais le plus terrible, c'est cette incertitude en attendant de recevoir le chèque. Et il ne fut accompagné d'aucun mot d'encouragement ou de remerciement pour mes années de bons et loyaux services. »* Selon un porte-parole de l'entreprise qui employait Henrietta Rowsell, les départs sont toujours négociables : *« D'ailleurs, les syndicats sont intervenus, il y a cinq ans, lorsque nous avons licencié un groupe de salariés... »*

* Journaliste.



…ues pour u…ys en voie de dislocation

souvent présentés comme mirifiques, notamment en matière de revitalisation industrielle, de commerce extérieur et de performances des multinationales.

L'industrie automobile est l'exemple le plus souvent monté en épingle. Après avoir frôlé l'abîme dans les années 70 et 80, ce secteur a battu, en octobre 1996, son record historique de production mensuelle (3). Mais ce secteur d'activité est entièrement aux mains de producteurs étrangers, puisque le dernier constructeur national, Rover, a été absorbé en janvier 1994 par l'allemand BMW. Or les groupes nippons venus s'installer au Royaume-Uni dans les années 80 pour contourner les accords d'autolimitation imposés au Japon par certains Etats membres de la Communauté (France, Espagne, Italie) et pour se prémunir contre les risques – qui ne se sont d'ailleurs pas matérialisés – de protection douanière ont été porteurs d'un modèle industriel très peu riche en emplois. Ainsi, alors que les volumes produits renouent avec les niveaux des années 70, les effectifs salariés ont littéralement fondu.

Les autres constructeurs étrangers ont rapidement compris les avantages qu'ils pourraient tirer d'une telle augmentation de la productivité. L'usine Ford de Dagenham a réduit ses effectifs de moitié en cinq ans, tout en assurant une production record de 250 000 véhicules en 1995 ! Dopés par le dumping monétaire qu'a représenté la sortie de la livre du système monétaire européen (SME) en septembre 1992, les succès, d'ailleurs très relatifs, du commerce extérieur britannique sont à mettre en relation directe avec ce regain de l'exploitation du travail.

Attirés par les bas coûts salariaux et la très généreuse politique d'incitation aux investissements étrangers mise en œuvre par les gouvernements conservateurs (avec l'argent du contribuable, s'entend...), les groupes se sont rués outre-Manche. Pour eux, il s'agit uniquement de disposer d'une plate-forme manufacturière à destination du continent. Ainsi, en l'espace de dix ans (1985-1995), le volume des exportations à destination des pays européens de l'OCDE a crû de 300 % en valeur, alors que les exportations à destination des Etats-Unis progressaient seulement de 180 %.

L'exemple édifiant de British Airways

CES chiffres révèlent l'une des failles majeures du raisonnement libéral, puisque le niveau des exportations britanniques est directement dépendant de l'intensité de la reprise des économies européennes. Contrairement aux contes de fées thatchériens, le Royaume-Uni ne peut faire cavalier seul en matière de revitalisation industrielle.

Objet de grande fierté pour le gouvernement, le classement établi au début de chaque année par le *Financial Times* montre, dans sa version de janvier 1997, que, sur les cinquante groupes européens les plus performants, trente et un sont britanniques. Là encore, un minimum de recul critique s'impose, car, malgré ces résultats, le niveau de l'investissement productif reste toujours aussi déprimé. Même l'OCDE, certes au détour d'un maigre paragraphe, est bien forcée d'admettre que *« la faiblesse de l'investissement intérieur demeure préoccupante* (4) ». Cette faiblesse est d'autant plus criante qu'environ un tiers de l'investissement réalisé au Royaume-Uni est le fait de firmes étrangères, ce qui met bien en évidence la carence des grands groupes britanniques. Ces derniers préfèrent, et de loin, investir hors des frontières, notamment pour reconfigurer à leur avantage les rapports entre le capital et le travail. En abolissant le contrôle des changes dès 1979, le gouvernement de Mme Margaret Thatcher a permis d'ouvrir en grand les vannes des investissements à l'étranger, qui, aussi bien en stock qu'en flux annuels, se situent au second rang mondial, immédiatement après ceux des Etats-Unis.

Au-delà des aspects quantitatifs, il convient d'examiner les objectifs sociaux dont les investissements sont porteurs. De ce point de vue, l'exemple de British Airways a véritablement valeur de symbole. Privatisée pendant le premier mandat de la Dame de fer, cette compagnie aérienne a été restructurée de manière extrêmement brutale, près de la moitié de ses effectifs ayant été éliminés en cinq ans. On peut, au passage, se demander ce qu'il reste de British dans cette société possédée à 40 % par des investisseurs institutionnels américains, qui recrute des pilotes d'Europe de l'Est en vue de faire baisser les salaires de ses propres personnels navigants, et qui s'apprête à délocaliser sa comptabilité auprès d'un sous-traitant indien tout en licenciant 5 000 personnes supplémentaires. Et ce alors que le dernier semestre 1996 a dégagé des profits historiques !

La logique de cette stratégie se comprend mieux lorsqu'on la compare à celle de la sphère financière. Tout comme la City est un intermédiaire mondial privilégié en matière financière, les firmes britanniques mondialisées ne se réfèrent plus à leur territoire d'origine. Retranchées derrière les formes juridiques de sociétés holdings, elles estiment ne devoir rendre des comptes qu'à leurs seuls actionnaires et n'ont qu'un lien de plus en plus ténu avec leur nation et leurs citoyens d'origine, comme le montre bien la dégradation de l'emploi en leur sein. Peut-être de quoi faire réfléchir plus d'un responsable politique, s'il est véritablement soucieux de cohésion sociale, alors que le « modèle » anglo-saxon, porté aux nues par les institutions économiques et financières internationales et par leurs innombrables relais médiatiques, est partout à l'offensive.

RICHARD FARNETTI.

(1) Lire Edward Balls, « Missing the Deregulation Link », *Financial Times*, Londres, 6 septembre 1993. Après avoir démonté le mythe de la création massive d'emplois au Royaume-Uni, l'auteur concluait : « *La volonté du gouvernement britannique de chanter les louanges d'une déréglementation à l'anglo-saxonne du marché du travail semble donc déplacée.* »

(2) Lire « Success of Jobs Questioned », *Financial Times*, 5 décembre 1996.

(3) 179 963 véhicules ont été produits au cours de ce mois, soit une progression de 39,2 % par rapport au mois d'octobre 1995. Lire *Financial Times*, 21 novembre.

(4) *Etudes économiques de l'OCDE, Royaume-Uni*, OCDE, Paris, mai 1996. Lire aussi Serge Halimi, « Economistes en guerre contre les salaires », *Le Monde diplomatique*, juillet 1996.



Modèle européen

AU Royaume-Uni, « *l'inégalité des revenus s'est aggravée plus rapidement que dans la plupart des pays de l'OCDE* ». (*Etudes économiques de l'OCDE, Royaume-Uni, 1996*, OCDE, Paris, 1995.)

PAUVRES :

Depuis vingt ans :

– le nombre des sans-abri a doublé ; le nombre des enfants ne vivant que de l'aide sociale est passé de 7 % en 1979 à 26 % en 1994 (« Inequalities rule out tax cuts », *The Guardian*, 25 novembre 1996) ;

– le nombre de Britanniques qui vivent dans la pauvreté (définie comme moins de la moitié du revenu moyen) est passé de 5 000 000 à 13 700 000 (*ibid.*) ;

– les 10 % les plus pauvres ont perdu 13 % de leur pouvoir d'achat, alors que les 10 % les plus riches ont gagné 65 % (*ibid.*)

RICHES :

Depuis cinq ans, le nombre des millionnaires a doublé. « *Le "club" des millionnaires, qui s'est agrandi au rythme hebdomadaire de 200 nouveaux riches, réunit aujourd'hui quelque 100 000 membres* » (« L'île des exclus », *Le Figaro*, 1er janvier 1997).

TRAVAIL :

– « *La rigueur de la législation portant sur le licenciement est très faible, avec des délais de préavis extrêmement courts et des périodes d'essai pouvant aller jusqu'à vingt-quatre mois. Il n'existe aucune restriction à l'utilisation des contrats à durée déterminée et des emplois intérimaires. Le nombre de contrats successifs conclus avec la même personne est illimité, tout comme l'est la durée maximale cumulée. Enfin, et cela même pour les contrats à durée indéterminée, il n'y a pas de limitation à la durée hebdomadaire du travail ni d'obligation minimale de congé annuel* » (Banque Paribas, *Conjoncture*, juillet 1996. Article repris par *Problèmes économiques*, La Documentation française, Paris, 3 janvier 1997).

– « *En 1995, près de 300 000 personnes gagnaient moins de 1,5 livre par heure* (13 francs) *et environ 1,2 million moins de 2,5 livres* » (*ibid.*).

– Les emplois à plein temps sont restés inférieurs de 1 100 000 à leur niveau du printemps 1990 (OCDE, *op. cit.*).

COMPÉTITIVITÉ :

Célébré comme un exemple d'efficience qui en remontre aux autres pays du continent :

– le Royaume-Uni enregistre un déficit commercial équivalant à peu près à l'excédent commercial de la France (22 milliards de dollars) (*The Guardian*, 30 novembre 1996 ;

– même depuis 1990 et le boom anglais, le taux moyen annuel de croissance britannique (1,27 %) est resté inférieur au taux français (1,35 %) (*The Guardian*, *ibid.*) ;

– le Royaume-Uni « *se classe encore derrière ses principaux concurrents en ce qui concerne le niveau d'instruction des jeunes de seize à dix-neuf ans* » (OCDE, *op. cit.*).

…num pour inv…isseurs étrangers

AMANDA FAULKNER. – « Inside Out » (1985)

Les lois sociales britanniques n'obligent plus les entreprises de montage électronique à régler leurs ouvriers au-dessus d'un salaire minimum virtuel. Ni les industriels du textile à être contrôlés par l'inspection du travail. Ni les entreprises de services à négocier le départ d'un salarié avec le concours de ses représentants syndicaux. Même le *Wall Street Journal* souligne que la Grande-Bretagne attire surtout les industriels étrangers grâce à ce cadre social minimal mis en place par les conservateurs au pouvoir depuis dix-huit ans. Et qui comprend aussi les lois antisyndicales, les horaires illimités (y compris pour les jeunes de seize à dix-neuf ans), la réduction des congés de maternité, le développement du travail féminin à des postes dont les femmes étaient exclues, le droit aux licenciements abusifs et le développement du travail temporaire (6).

« *Nous trouvons au Royaume-Uni de meilleures conditions qu'en Allemagne pour l'utilisation de notre équipement industriel* », confirme M. Hermann Scholl, président de la firme Robert Bosch GmbH, l'un des principaux fabricants mondiaux de pièces détachées automobiles (7). En s'installant outre-Manche, l'industriel allemand n'était en effet ni intéressé par le marché britannique (son usine galloise exporte 80 % de sa production) ni attiré par les performances d'une main-d'œuvre qui, d'après une étude du cabinet McKinsey, est de 20 % à 30 % moins productive qu'en Allemagne ou en France, en partie parce qu'elle souffre d'un cruel manque de formation (8).

Les ouvriers de M. Hermann Scholl ne travaillent que 39 heures par semaine, mais dans des équipes qui peuvent indifféremment fonctionner douze heures de jour ou de nuit. Et « *les temps de pause ne sont pas rémunérés* », se réjouit l'industriel allemand. Autre motif de satisfaction : un seul syndicat est reconnu, celui des électriciens. Il s'est engagé à ne pas faire grève parce que la lutte « *pour le succès et la qualité peut être dans l'intérêt de ses membres* », précise le patron de Bosch... M. Hermann Scholl formule cependant une critique à l'égard de ses salariés d'outre-Manche : 8 % démissionnent tout les ans, car, « *malheureusement, ils ne résistent pas toujours à de meilleurs salaires offerts par d'autres entreprises* ».

Le Royaume-Uni pratique donc sans complexe le dumping social aux dépens de ses partenaires communautaires dans le marché unique européen. Et pour le plus grand bonheur de ceux qui, comme M. Major, assimilent Charte sociale européenne et chômage (9). Soutenus par le *Financial Times* et par *The Economist*, deux publications influentes qui couvrent rarement la réalité sociale britannique, les partisans du libéralisme à tout crin estiment que la fin justifie les moyens. Et que la réalité se résume à des chiffres macro-économiques : si la France a 12,7 % de taux de chômage et le Royaume-Uni 6,9 %, c'est que les Français devraient s'inspirer des lois sociales britanniques.

En annonçant l'investissement record de Hyundai Electronics, M. Michael Forsyth, ministre des affaires écossaises, a même déclaré que l'application de la Charte sociale risquerait de « *provoquer un holocauste de l'emploi* ». Dans ses campagnes promotionnelles, l'Invest in Britain Bureau explique aux investisseurs étrangers : « *la réglementation sur les conditions de travail est beaucoup moins rigoureuse que celle des autres Etats européens* (...). *Les heures supplémentaires, le travail en équipe, le travail du dimanche ne sont soumis à aucune limitation.* » Mais une structure mise en place en France par la Datar pour attirer les investisseurs étrangers, le Invest in France Network, s'inspire elle aussi des techniques britanniques. Dans une brochure destinée aux industriels américains, elle explique : « *Les lois sociales (françaises) ont évolué ces dernières années, les horaires deviennent de plus en plus flexibles* (...), *les entreprises peuvent facilement embaucher des travailleurs à temps partiel.* » L'engrenage de la surenchère est enclenché.

« Moins productifs et moins compétents »

EN matière de régression sociale, le Royaume-Uni bénéficie cependant d'une avance confortable : 12 % de la population active ne bénéficie pas de congés payés, et 22 % des salariés à temps plein travaillent plus de 48 heures (contre seulement 7 % en France). Même les quelques services publics qui subsistent ont recours à des pratiques qui auraient inspiré Charles Dickens. En novembre 1996, à Bristol, Mme Hellen Henderson, une employée des postes de vingt-cinq ans, a été renvoyée le jour même de son retour de voyage de noces : elle souffre de sclérose en plaques, et son licenciement a précédé de quelques semaines l'adoption d'une directive européenne contre la discrimination à l'égard des travailleurs handicapés. La jeune mariée avait pourtant accepté de ne pas être payée pendant ses congés de maladie.

Une entreprise britannique acquitte en moyenne 18 % de charges sociales sur les salaires, contre 44 % en France. Faisant ses comptes, le patron d'une entreprise électronique parisienne, M. Olivier Cadic, a annoncé l'été dernier qu'il allait délocaliser 15 de ses 25 salariés dans le Kent. Au Royaume-Uni, il n'aurait versé que 500 000 francs de charges sociales en 1995. Or il a payé 1,8 million de francs au fisc français. Le fabricant d'aspirateurs Hoover, qui, en 1993, a transféré 400 emplois de Bourgogne en Ecosse, avait déjà annoncé la couleur. Pourtant, « *les ouvriers britanniques sont moins productifs et moins compétents que les Français* », constate un chef d'entreprise qui dirige une usine métallurgique dans chacun des deux pays. Il corrobore ainsi ce que même l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) a dû avouer dans sa dernière étude consacrée au Royaume-Uni. D'ailleurs, le repreneur italien de Hoover critique à présent le manque de savoir-faire de sa nouvelle main-d'œuvre écossaise.

A peine plus de la moitié des Britanniques âgés de dix-huit ans suivent une formation, contre environ 80 % en Allemagne et en France. S'ils s'intéressent à autre chose qu'aux profits à court terme, les entrepreneurs tentés par la délocalisation outre-Manche devraient réfléchir au lien entre charges sociales réduites et faible qualification de la main-d'œuvre. « *L'avenir de la Grande-Bretagne ne réside pas dans une économie à bas salaires avec une formation et des technologies de seconde zone.* », a expliqué un jour M. Anthony Blair, le chef du Parti travailliste. Il aura peut-être bientôt l'occasion de prouver que son projet de société est véritablement différent.

GUILLAUME ROBIN.

(1) Ces projets représentent des investissements de 2,4, de 1,7 et de 1,1 milliards de livres respectivement.

(2) Lire « Délocalisations Sud-Nord », *Le Monde diplomatique*, juillet 1996.

(3) L'IBB est, à l'instar de la Datar et de son antenne l'IFN (Invest in France Network), chargé de « vendre » le Royaume-Uni aux investisseurs étrangers. Ce service, créé en 1977, dépend du ministère du commerce et de l'industrie britannique, et il coiffe une dizaine d'institutions régionales.

(4) *Financial Times*, Londres, 3 octobre 1996.

(5) Craignant des représailles contre ses camarades en cours de licenciement, elle accepte que son nom soit cité à condition que celui de son ex-employeur ne le soit pas.

(6) *The Wall Street Journal*, 11 juillet 1996. Lire aussi Seumas Milne, « Promesse tenue au Royaume-Uni », *Le Monde diplomatique*, janvier 1994.

(7) Discours du patron de Bosch lors d'un séminaire sur le Royaume-Uni comme centre de localisation industrielle en Europe (Munich, 16 novembre 1995).

(8) Sur ce lien entre salaires médiocres, rotation rapide du personnel et mauvaise formation, lire Jonathan Michie, « Quand les bas salaires nuisent à la compétitivité », *Le Monde diplomatique*, septembre 1995.

(9) La Charte sociale européenne des droits sociaux fondamentaux, dite Charte sociale, a été adoptée lors du conseil européen de Strasbourg en décembre 1989 par onze Etats membres de la Communauté sur les douze qu'elle comptait à l'époque. Le Royaume-Uni s'y est opposé. La Charte vise notamment à instaurer une durée maximale du travail et l'interdiction du travail de nuit aux moins de 18 ans. Ce document, qui n'a cependant aucune valeur contraignante, a été repris dans le protocole n° 14 sur la politique sociale annexé au traité de Maastricht et signé lui aussi à onze. Le Royaume-Uni est ainsi exempté des mesures susceptibles d'être prises en vertu de ce protocole.

RÉSISTANCE À LA

Les travailleurs coréens à

(Suite de la première page.)

Les déséquilibres territoriaux et de la hiérarchie urbaine – macrocéphalie de Séoul (3) – sont considérables, alors que les densités démographiques sont élevées et que le taux d'urbanisation passera de 28 % à 86 % entre 1960 et l'an 2000. Une spéculation foncière effrénée enrichit les 5 % de propriétaires qui possèdent deux tiers des terrains privés (4), alors que se multiplient les catastrophes (effondrement de ponts, du grand magasin Sampoong à Séoul en 1995, causant 500 morts et 900 blessés). Enfin, l'accès au crédit est grevé par des taux d'intérêt très élevés (25 %).

Autre rançon de la réussite économique, avec le sacrifice de l'environnement, du logement et des transports : l'exploitation forcenée de la main-d'œuvre (5). Les années 70 ont été marquées par l'immolation d'ouvriers protestaires. La liberté syndicale, partielle, ne sera conquise qu'en 1987, après de très violentes manifestations. Mais, en 1996, la Fédération coréenne des petites entreprises, qui emploie l'essentiel de la main-d'œuvre étrangère – les « stagiaires industriels » évalués à 150 000 légaux et illégaux –, doit éditer une brochure pour recommander à ses adhérents d'éviter de brutaliser leurs salariés (6).

C'était le prix à payer pour que la Corée accède, fin 1996, au club des pays riches : l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Mais le temps des sacrifices n'est pas terminé. Les chaebols, qui contrôlent l'essentiel de l'économie (les dix premiers réalisent 23 % de la production nationale et 60 % des exportations), sont des colosses aux pieds d'argile. Surendettés (7), ils ne survivent que par un soutien sans faille du système bancaire étroitement soumis au pouvoir. Le chaebol ne prospère bien que sous la protection d'un Etat autoritaire, renforcé par des liens intimes avec les dirigeants politiques (Samsung doit tout au premier président de l'après-guerre, Syngman Ree, et l'ascension de Daewoo ne se conçoit pas sans la protection de l'ex-général-président Park Chung-hee). Mais la collusion entreprises-gouvernants-fonctionnaires a fini par déboucher sur une corruption généralisée, comme en témoignent les différents procès qui éclaboussent les plus hauts dirigeants économiques et politiques du pays (le général Roh Tae-woo, chef de l'Etat entre 1988 et 1992, se constitua une cagnotte de 650 millions de dollars).

Les chaebols se trouvent tout autant empêtrés dans l'étroite dépendance stratégique et économique, tissée durant la guerre froide, à l'égard des Etats-Unis et du Japon, qui détiennent respectivement 18 % et 24 % des parts du marché coréen et y réalisent 29 % et 37 % des investissements étrangers. Il existe aussi une forte dépendance commerciale : les exportations, qui ne représentaient que 2 % du PIB en 1961, en constituent 35 % en 1995. Avec une nette spécialisation sur l'électronique (38 % des exportations) et le textile (15 %), devant la chimie (7 %) et la construction navale (5 %). Les chaebols, qui pratiquent un dumping (vente à perte) féroce pour s'emparer des marchés étrangers et écraser la concurrence, sont exposés à toutes les mesures de rétorsion, comme en février 1996 quand la Commission de Bruxelles a décidé de taxer de 24,4 % les fours à micro-ondes importés de Corée.

Dernier handicap des chaebols : leur dépendance technologique, due à la faiblesse de la recherche-développement. Ainsi, les chantiers navals paient de larges redevances aux groupes japonais (5 % à 10 % du prix du navire). Même situation pour la voiture : quand Hyundai se félicitait en 1993 d'être capable de concevoir et produire seul sa première voiture, en fait Mitsubishi possédait 11 % de son capital, Kia dépendait à 7,5 % du japonais Mazda, et Daewoo venait à peine de rompre son association avec General Motors.

Depuis, les chaebols ont multiplié les joint-ventures (sociétés à capitaux mixtes) afin d'acquérir les technologies étrangères aux meilleurs prix, tout en pratiquant une politique systématique de veille et d'espionnage technologique et industriel au détriment d'abord du Japon, puis des Etats-Unis et maintenant de l'Europe. Ainsi Daewoo automobile débauche d'anciens ingénieurs de BMW, Porsche ou General Motors, ouvre un centre de recherche au Royaume-Uni et à Munich et coopère avec un centre de design italien.

Enfin, les chaebols vont désormais perdre leur marché intérieur protégé. Avec son adhésion à l'OCDE, la Corée devra, dès 1997, ouvrir ses marchés publics aux entreprises étrangères dans le cadre des accords signés avec l'Organisation mondiale du commerce. La levée des protections tarifaires menace 5 % à 12 % des productions locales et entre 170 000 et 405 000 emplois (8). Et l'Etat devra s'effacer. Mais déjà il ne joue plus son rôle d'agent régulateur entre chaebols aux intérêts divergents, comme en témoigne la nouvelle offensive de Samsung dans le secteur automobile qui heurte de plein fouet la suprématie de Hyundai.

Logique de guerre

EN effet, pris au piège de leur logique de guerre économique, coincés entre les productions à haute valeur ajoutée des pays développés et les productions de masse à bas coûts salariaux des pays asiatiques émergents, les chaebols sont condamnés à se dévorer entre eux ou à accélérer l'internationalisation de leurs bases productives.

L'objectif stratégique de chaque chaebol est de devenir un groupe multinational géant dans le nouveau paysage industriel et technologique mondial du XXIe siècle. Samsung ambitionne de passer du 18e au 10e rang mondial. Daewoo (33e rang mondial) compte en cinq ans doubler ses ventes à l'étranger, conquérir 10 % du marché mondial de ses principaux produits et tripler ses implantations en Europe (180 en l'an 2000).

Leurs investissements à l'étranger ont augmenté de 28 % entre 1995 et 1996 pour atteindre un stock cumulé d'environ 16 milliards de dollars. Si la Chine (30 % du stock en 1994) et le reste de l'Asie (18 %) étaient prioritaires devant les Etats-Unis (25 %),

(3) Jacques Pezeu-Massabuau, *Corée, Géographie universelle*, tome 5, Belin-Reclus, Paris, 1994.

(4) Le développement économique de la Corée, Série « Etudes économiques », OCDE, Paris, 1994.

(5) Laurent Carroué : « L'affaire Thomson-Matra-Daewoo », *Le Monde diplomatique*, décembre 1996.

(6) Article d' *Asia Times* de Bangkok, cité par *Courrier international*, Paris, n° 317, 4 décembre 1996.

(7) La dette des chaebols atteint souvent le niveau exorbitant de 300 % à 500 % des capitaux propres (Hyundai : 500 %, Daewoo : 352 %), contre un maximum de 100 % en France.

(8) Philippe Pons, *Le Monde*, 28 novembre 1996.

Daewoo, un géant aux pieds d'argile

AVEC un chiffre d'affaires de 285 milliards de francs (contre 40 milliards en 1980), Daewoo, 33e entreprise mondiale, 4e groupe national, a connu en vingt ans une forte croissance. Entreprise-atelier ayant longtemps travaillé en sous-traitance pour les sociétés multinationales dans les ports et zones franches de Corée du Sud, Daewoo s'est développé dans les secteurs de la finance (0,6 milliard de dollars), de l'automobile (4,5 milliards de dollars), de l'électronique (5,1 milliards de dollars), de l'industrie lourde et navale (5,15 milliards de dollars), du négoce (15,9 milliards de dollars), de la construction et de l'immobilier (3,7 milliards de dollars). Mais cet empire (196 000 salariés, 400 sites industriels dans le monde) est financièrement fragile du fait d'un excessif endettement : 352 % de ses capitaux propres.

Daewoo Electronics, ensemble frêle et dispersé, est un groupe de second plan, peu connu, fortement endetté. Spécialiste du bas de gamme, sans réelles compétences technologiques, il fabrique des produits simples et fiables, en très gros volume et à bas coût, pour les couches moyennes des pays émergents.

Avec 39 usines dans 14 pays (Corée du Sud, Vietnam, Chine, Mexique, Pologne, France, Royaume-Uni, etc.), il produit 7 millions de téléviseurs, 4 millions de magnétoscopes, 12 millions de tubes, mais aussi des micro-ordinateurs, des réfrigérateurs, des fours à micro-ondes, des machines à laver...

Au quatorzième rang mondial en électronique grand public avec un chiffre d'affaires de 34 milliards de francs, le groupe serait passé numéro 2 s'il avait racheté Thomson Multimédia. Face à ses difficultés structurelles, Daewoo Electronics trouvait dans cette reprise une bouée de sauvetage.

Un régime libéral à poigne de fer

Par BERTRAND CHUNG *

LA démocratisation serait-elle en panne en Corée du Sud ? La question se pose depuis que le président Kim Young-sam a fait preuve d'autoritarisme à l'occasion des manifestations estudiantines d'août 1996 et, surtout, après l'adoption d'une nouvelle législation du travail à la fin du mois de décembre dernier. Certes, il y a eu des meneurs se réclamant du régime de Pyongyang (Corée du Nord) parmi les étudiants, mais fallait-il pour autant enfermer cinq mille manifestants dans l'université Yonsei puis les réprimer violemment alors qu'ils voulaient se disperser ? Fallait-il faire voter une série de lois sur le travail et sur le renforcement des pouvoirs des services de renseignement, le 26 décembre 1996 à l'aube, en l'absence des députés d'opposition et au mépris des règles élémentaires de la démocratie ? Beaucoup de citoyens craignent le retour des vieux démons et le regrettent d'autant plus que le président Young-sam fut un des champions du mouvement démocratique contre la dictature militaire.

Comment expliquer un tel revirement ? A l'approche de l'élection présidentielle, prévue pour décembre 1997, le président Kim Young-sam a jugé indispensable de créer un climat sécuritaire pour opérer un rapprochement avec la droite conservatrice, qui ne lui a pas pardonné d'avoir fait condamner ses deux prédécesseurs, les présidents Chun Doo-hwan et Roh Tae-woo, accusés du massacre de Kwangju et de corruption. M. Kim Young-sam lui-même ne peut pas briguer un second quinquennat, interdit par la Constitution, mais il est crucial pour lui de faire élire un homme de confiance pour garder une influence politique après son départ.

Quant à la législation du travail, qui introduit plus de flexibilité, facilite les licenciements et autorise le remplacement des grévistes, elle s'explique en partie par la crise à laquelle l'économie du pays est confrontée depuis l'année dernière. Le taux de croissance est tombé de 9,3 % en 1995 à moins de 7 % en 1996, et l'on prévoit 5 % pour 1997. Il faut rapporter ces pourcentages au taux de croissance moyen des pays concurrents directs de la Corée en Asie orientale, qui est de 7 %. Le déficit commercial atteint, en 1996, 20 milliards de dollars, et la dette extérieure 100 milliards.

Ainsi, l'économie voit son avantage comparatif se détériorer rapidement en matière de coûts variables tels que les salaires, les prix fonciers, les taux d'intérêt, le taux de change. Les salaires approchent ceux des pays développés et les prix de sites d'usines sont déjà parmi les plus chers du monde. Quant aux taux d'intérêt, ils sont plus élevés que dans les pays industriels. Bref, si la Corée du Sud veut renforcer sa compétitivité, elle n'a pas d'autre choix que de transformer la structure économique.

La crise actuelle n'est pas une surprise. Bien des économistes n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme ces dernières années pour réclamer des réformes du système productif et managérial, devenu désuet, sans que le gouvernement et le patronat agissent. Ce n'est que le 9 octobre 1996 que le gouvernement a annoncé un plan global visant la progression de la compétitivité de 10 % en un an.

Dans ce contexte, des réformes paraissaient nécessaires. Mais toute législation du travail doit présenter de réelles garanties contre les licenciements arbitraires, ce qui n'est pas le cas des textes adoptés le 26 décembre. Héritage néfaste de trois décennies de dictature militaire et de la stratégie de développement adoptée dès les années 50, la société ne sait pas encore résoudre pacifiquement les conflits sociaux.

A la différence des pays d'Amérique latine, qui avaient opté, dans les années 50 à 70, pour le développement des industries de substitution, la Corée du Sud a choisi la promotion des exportations. Efficace pour la croissance, ce choix a son revers sur le plan social. D'une part, l'Etat, pour la mise en œuvre de sa planification économique, a créé les conglomérats, les chaebols (*lire ci-dessus, l'article de Laurent Carroue*), qui constitueront le noyau de la future caste capitaliste en alliance avec les élites militaires au pouvoir. D'autre part, il s'est assuré la docilité d'une main-d'œuvre à bon marché par une dure répression du mouvement syndical.

L'envers de cette industrialisation rapide fut donc un régime autoritaire et un grand déséquilibre entre les classes, entre les secteurs et entre les régions. De ces contradictions émergera une classe ouvrière combative, s'engageant dans la lutte politique en alliance avec les étudiants.

A partir de 1961, pendant un quart de siècle, les ouvriers se sont vu refuser toute liberté d'association, le droit de négociations collectives et le droit de grève. Tout en étant acteurs du développement économique au même titre que le patronat, ils n'ont pas eu droit à leur part de richesse. Après l'explosion syndicale de juillet 1987, la tendance a commencé à s'inverser. L'augmentation des salaires a été forte dans les années qui ont suivi, dépassant largement les gains de productivité.

Même après 1987, l'Etat et le patronat n'ont pas vraiment cherché à dissiper la méfiance des ouvriers à leur égard, en tentant d'établir avec eux une concertation. L'amélioration des relations de travail reste l'un des problèmes majeurs. L'exemple du Japon, où le mouvement ouvrier des années 30 et après la fin de la seconde guerre mondiale fut extrêmement violent, confirme que les relations de travail ne sont pas un « produit culturel » : elles sont construites socialement.

La concentration du pouvoir économique s'est accrue depuis 1993, sous la présidence de M. Kim Young-sam. Ce dernier a, en effet, libéralisé au nom de la compétitivité le contrôle que ses prédécesseurs avaient imposé aux chaebols à la suite des spéculations boursières et foncières auxquelles ils s'étaient livrés dans les années 80. De plus, ces conglomérats ont diversifié leurs activités dans des branches sans liaison entre elles, au détriment d'une nécessaire spécialisation et de la compétitivité internationale. Ces chaebols ont ainsi assuré des intérêts particuliers et leur emprise sur la société, sans profit pour celle-ci.

Pendant longtemps, sous le régime militaire, la société civile était, pour ainsi dire, absorbée par l'Etat autoritaire, hypertrophié. Mais l'industrialisation et l'urbanisation ont favorisé l'émergence d'intellectuels, d'universitaires, d'hommes d'Eglise, d'étudiants, de syndicalistes ayant en commun l'idéal de la démocratisation. A partir de 1980, cette société civile fut le moteur du changement social.

Mais la situation s'est transformée. Désormais, la société civile est caractérisée par la domination croissante des conglomérats dans tous les domaines, y compris celui des médias et de la culture. Nombre de dirigeants de l'ancienne opposition extraparlementaire se sont intégrés dans les partis politiques, voire dans l'Etat. La classe ouvrière, numériquement forte mais divisée entre deux centrales antagonistes, n'a jamais réussi à se transformer en force politique. Le mouvement étudiant est affaibli par sa radicalité idéologique. Quant aux partis d'opposition, ils ne font pas le poids face aux puissantes formations conservatrices. Ce qui manque cruellement, c'est un grand parti démocratique.

Cette absence d'un contre-pouvoir rend fort fragile la démocratisation en cours, et les risques existent d'un retour tragique aux affrontements et à la violence.


PHILIP J. GRIFFITHS – MAGNUM

AFFRONTEMENTS ENTRE POLICIERS ET ÉTUDIANTS A SÉOUL, EN 1987
Dix ans plus tard, le même combat pour la démocratie

* Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (Ehess), directeur du Centre de recherches sur l'économie et la société de la Corée, Paris.

Points de repère

Superficie : 99 020 km².
Habitants : 44,3 millions d'habitants – 457 hab./km² – (chiffres de 1996).
Taux d'urbanisation : 80 %.
Population active : agriculture, 17 % ; industrie, 36 % ; services, 47 %.
Balance commerciale : de – 1,6 milliard de dollars en 1993 à – 21,6 milliards de dollars en 1996.
PNB par habitant : 10 873 dollars.

RÉSISTANCE À L

rs coréens à

Logique de guerre

le fer

MONDIALISATION

l'assaut du dragon

l'Europe occidentale et orientale (20 %) devient depuis trois ans leur cible privilégiée, dans trois grands secteurs industriels : l'aéronautique, l'électronique et l'automobile.

Dans l'aéronautique, la priorité coréenne consiste à desserrer la pression américaine (construction d'avions militaires sous licence) pour acquérir une autonomie technologique. Ainsi, Samsung a signé en 1995 un accord d'étude avec l'allemand DASA et s'est porté acquéreur en novembre 1996 de l'avionneur néerlandais en faillite Fokker NV contre une aide de l'Etat de 1,7 milliard de francs (9). Mais les autres chaebols ont refusé de s'associer à cette entreprise. Hyundai a même fait dissidence, en s'alliant avec l'avionneur américain McDonnell Douglas.

Dans l'électronique grand public, les chaebols se déchaînent. Samsung s'empare de l'informaticien américain AST et multiplie les coopérations technologiques avec Toshiba, NEC, IBM, ATT et Hewlett Packard. Hyundai remonte à l'assaut des semi-conducteurs, avec un investissement de 19 milliards de francs en Ecosse *(lire, pages 16 et 17, l'article de Guillaume Robin)*, où LG Group (qui a racheté le fabricant de téléviseurs américain Zenith) investit pour sa part 13,6 milliards de francs. Kohgs rachète l'allemand BASF (audio, vidéo, disquettes informatiques, 3 700 salariés, 1,5 milliard de marks de chiffre d'affaires) au 1er janvier 1997. Tandis que Daewoo rate de peu Thomson Multimédia... Au total, les principaux chaebols ont créé une trentaine d'usines en Europe (Royaume-Uni, Espagne, Italie, France, Pays-Bas, Allemagne, Portugal, Slovénie, Pologne, Hongrie, Turquie). Et ils détiennent 40 % du marché européen des fours à micro-ondes.

Dans l'automobile, l'offensive est d'envergure. Les entreprises coréennes ont augmenté de 39 % leurs ventes en Europe occidentale en 1995. Avec 2 % du marché, les Coréens se trouvent cependant encore loin derrière les Japonais (10,7 %). Mais Daewoo, par exemple, a l'objectif de passer de 700 000 à 2 millions de véhicules par an, dont 50 % construits à l'étranger grâce à des implantations en Chine, Inde, Roumanie, Pologne, Ouzbékistan, Iran, Philippines, Indonésie, Vietnam, Tchéquie et Ukraine.

Cette internationalisation forcenée s'effectue selon les vieilles recettes qui ont si bien réussi aux chaebols : pillage technologique, mais de façon policée, à travers le rachat d'entreprises de haut niveau dans les pays industrialisés, et surexploitation de la main-d'œuvre, étrangère cette fois. Ayant acquis en 1993 une usine de montage automobile en Ouzbékistan, Daewoo a réussi à faire modifier la législation sociale qui interdisait la production en continu avec trois équipes de huit heures.

Daewoo a aussi obtenu des autorités l'instauration de droits de douane de 50 % sur le prix des voitures importées afin de protéger sa production locale. Autre exemple de comportement du chaebol en pays conquis : en septembre 1996, Daewoo, qui investit 10 milliards de francs dans l'automobile, l'électronique et l'immobilier polonais et sponsorise le Légia, club de football de Varsovie, menace de se retirer si Varsovie accepte l'ouverture d'une usine d'assemblage automobile de son concurrent Hyundai.

54 h 30 de travail hebdomadaire

QU'IMPORTE alors, dans cet élan conquérant, le sort du travailleur coréen ? Plutôt que de réaliser un effort de formation, de qualification, de recherche, assorti d'un meilleur partage des profits, les chaebols vont au plus simple : licenciement en masse d'une main-d'œuvre trop coûteuse et retour aux bas salaires.

Mais, depuis 1987, le mouvement de démocratisation (liberté syndicale, suppression de la censure, droits de l'opposition) a fissuré le carcan que les chaebols et l'Etat faisaient peser sur la société coréenne au nom de l'intérêt national. Les travailleurs ont arraché des revalorisations salariales (de 8,4 % par an) à la suite de très durs conflits sociaux – même si le salaire minimum ne s'applique que dans les grandes entreprises et concerne moins de 10 % des salariés. La Corée du Sud atteint déjà 89 % des coûts unitaires salariaux européens. Les ouvriers des grandes entreprises y sont mieux payés que ceux du Royaume-Uni *(lire, pages 16 et 17, l'article de Guillaume Robin)*. L'élévation du niveau de vie a fait naître de nouvelles exigences, pour l'extension des droits sociaux (système généralisé de retraite, sécurité sociale, démocratisation de l'enseignement...) et pour une meilleure qualité de vie.

L'apparition d'une classe moyenne touchée par une frénésie de consommation (10) entraîne un fort déficit de la balance commerciale, alors que les exportations stagnent. Fin 1996, le gouvernement du président Kim Young-sam, ancien dissident sous la dictature militaire et premier chef d'Etat civil de ce pays depuis trente ans, remet à l'ordre du jour une grande cure d'austérité. Il ordonne aux Coréens de moins consommer *(« pas de cadeaux de fin d'année »)*, afin de préserver les grands équilibres macroéconomiques, et supprime des milliers d'emplois de fonctionnaires.

Enfin, prétextant l'entrée de la Corée dans l'OCDE, le gouvernement vole au secours des chaebols avec une nouvelle législation du travail profondément régressive : elle simplifie à l'extrême les procédures de licenciement, remet en cause la garantie de l'emploi, un des rares « acquis » dont ne bénéficient d'ailleurs qu'une partie des salariés, augmente sensiblement le nombre d'heures travaillées déjà très élevé (la durée légale du travail hebdomadaire est de 54 h 30), facilite le remplacement des grévistes par des intérimaires et, enfin, interdit la création de nouveaux syndicats jusqu'en l'an 2000. Ces mesures ont été votées en sept minutes, à la sauvette, lors d'une session secrète du Parlement, le 26 décembre 1996 à 6 heures du matin, en l'absence de l'opposition. Ce dispositif s'accompagne d'une loi profondément antidémocratique et répressive qui renforce les pouvoirs de la féroce sécurité publique (surnommée KCIA), face à l'ennemi intérieur potentiel que redeviennent les salariés en luttes revendicatives et leurs organisations syndicales.



TSCHANG YEUL KIM. – « Travail » (1986)

Le pays a répondu par une grève générale, la première, avec des centaines de milliers de grévistes dans des centaines de sites. Lancé par la KCTU (Confédération coréenne des syndicats), syndicat illégal et revendicatif regroupant 300 000 à 500 000 adhérents, le mouvement est rejoint par la FKTU *(Fédération des syndicats* coréens, 1,2 million d'adhérents), le seul syndicat légal jusqu'ici réputé pour sa docilité. La grève a débuté dans les principaux secteurs d'activité des chaebols (construction navale, automobile), chez Hyundai en particulier, fer de lance du syndicalisme de lutte, avant de se diffuser dans le secteur tertiaire et les services publics. Depuis, les travailleurs ont adopté de nouvelles formes de lutte, avec des grèves hebdomadaires et des manifestations – 300 000 personnes ont défilé dans les rues de Séoul, le 26 janvier dernier. Si le président cherche une issue à la crise, il ne semble pas prêt à céder sur les principales mesures adoptées, et les syndicats poursuivent leur mobilisation.

Ces ouvriers qu'on donnait en exemple aux salariés européens, pour leur flexibilité et leur docilité (du fait de rapports socio-économiques militarisés plus que par souci de compétitivité), apparaissent soudain à l'avant-garde de la révolte contre la mondialisation ultralibérale.

LAURENT CARROUÉ.

(9) L'exigence initiale des Coréens était 2,5 fois supérieure. Devant le refus des autorités néerlandaises, elle fut revue à la baisse.

(10) Jacques Decornoy : « Séoul ou la rage de consommer », *Le Monde diplomatique*, février 1995.

Des matins pas très calmes et toujours assoiffés

Par PATRICK MAURUS *

IL ne faut pas chercher longtemps pour déceler, dans l'œuvre de tout écrivain coréen contemporain, la trace des deux grands blocs thématiques de cette littérature : l'obsession sociopolitique, fille des dégâts de l'urbanisation forcenée (*Le Nain*, de Cho Sehûi (1), en est l'exemple le plus convaincant), et la division du pays, présente physiquement au cœur de chaque famille (*L'Autre Côté d'un souvenir obscur*, de Yi Kyunyong, qui vient de mourir accidentellement).

Il est possible d'en trouver la raison dans l'approche réaliste qui règne sur la littérature coréenne, à condition toutefois de la replacer dans son cadre historique. C'est vers Confucius et son héritage qu'il faut d'abord se tourner, qui ont placé la littérature sous surveillance, tenant en suspicion les effets « superflus », lui demandant de s'en tenir aux « dénominations correctes », et lui imposant un cahier des charges instrumentaliste, fonctionnaliste. Il s'agit d'éduquer, de désigner, de transformer ce que vingt-cinq siècles ont confirmé. Si cette conception place au sommet de sa pyramide des valeurs symboliques la poésie (toujours extraordinairement vivante), c'est dans un système général qui, paradoxalement, accorde une importance sans doute inégalée à l'écrit.

L'époque moderne, avec l'engagement et le besoin de témoigner, a conservé au réalisme sa dimension instrumentaliste, ne mettant qu'exceptionnellement en cause son message moralisateur. Colonisation japonaise, guerre civile, dictatures, urbanisation ont exacerbé le sentiment de l'écrivain d'être citoyen (2).



Yu Gwan Soon (1904-1920), héroïne du mouvement d'indépendance de 1919

Bref, on croit, en Corée, à l'effet et à l'efficacité des lettres, confirmé dans cette idée par le fait que les textes des écrivains ont eux-mêmes un effet considérable. Ainsi du premier texte (un roman court, une nouvelle, genre de fiction très prisé) de la romancière Ch'oe Yun, *Là-bas, sans bruit, tombe un pétale*. A priori très rétive devant les canons du réalisme, en partie parce qu'elle est une femme, elle a intégré à ses techniques romanesques les leçons de ses lectures françaises, de Flaubert à Perec. Il ne s'agit pas pour autant de technicité gratuite, mais d'une réflexion sur le thème évoqué : le massacre de Kwangju, inaugurant le régime dictatorial des années 80, particulièrement important politiquement en ceci que des Coréens ont tué d'autres Coréens, sans intervention étrangère.

Le sujet apparent en est une jeune fille traumatisée par la mort de son frère dans les mains de la police, puis par le fait d'avoir lâché la main de sa mère agonisante dans les rues de Kwangju. Sa folie la fait errer dans tout le pays. Le sujet réel, ou second, est la rumeur, qui se répand dans le pays, sous les pas de cette fillette, comme l'épidémie aux basques du juif errant. A l'image de l'information impossible de l'époque, l'armée interdisant toute évocation du crime. Le travail formel, celui de la multiplicité des points de vue, correspond au propos d'une rumeur, c'est-à-dire d'un discours qui se répand sans qu'il soit possible de le vérifier ou de lui attribuer un auteur.

Certains lecteurs (ou plutôt les critiques se réclamant de certains lectorats) ont condamné le texte pour avoir rompu avec le réalisme, pour avoir présenté la figure d'un ouvrier violeur, pour être consacré à une région dont l'auteur n'est pas originaire. Mais le paradoxe de ce livre, issu donc d'un champ littéraire et critique non autonome, dirait Bourdieu, c'est-à-dire dont les critères sont politiques et non littéraires, c'est de s'être trouvé à la source d'un véritable renversement culturel et politique.

En 1995, le cinéaste Chang Sônu, jusque-là spécialisé en comédies sociales, s'empare du texte, et, sous le titre *Le Pétale*, porte l'affaire devant tout le pays (3). L'épisode le plus marquant de l'histoire étant le tournage de la reconstitution des manifestations réprimées à Kwangju même, avec la population et les familles des victimes comme figurants. Et, tandis que les images montraient des slogans authentiques, la foule criait des slogans contre l'actuel régime, coupable de n'avoir pas fait toute la lumière sur les événements. En particulier le président Kim Yong-sam, cet ancien dissident accusé de faire la politique de ses adversaires. Le genre de personnage évoqué dans un autre admirable récit de Ch'oe Yun, *Avec cette neige grise et sale*. Quelques mois plus tard, la responsabilité du massacre de Kwangju est ajoutée à la liste des crimes imputés aux deux ex-présidents militaires, Chun Doo-hwan et Roh Tae-woo. Et ce grâce à un film qui, reprenant les leçons du livre, à sa façon, met en cause à la fois le nationalisme et le réalisme cinématographique.

(1) Tous les titres évoqués sont publiés aux éditions Actes Sud, Arles.

(2) Lire Patrick Maurus, « La Corée et ses héros défigurés », *Le Monde diplomatique*, mai 1992.

(3) Sur le cinéma coréen, lire Gönül Dönmez-Colin, « La Corée du Sud au miroir de son cinéma », *Le Monde diplomatique*, janvier 1997.

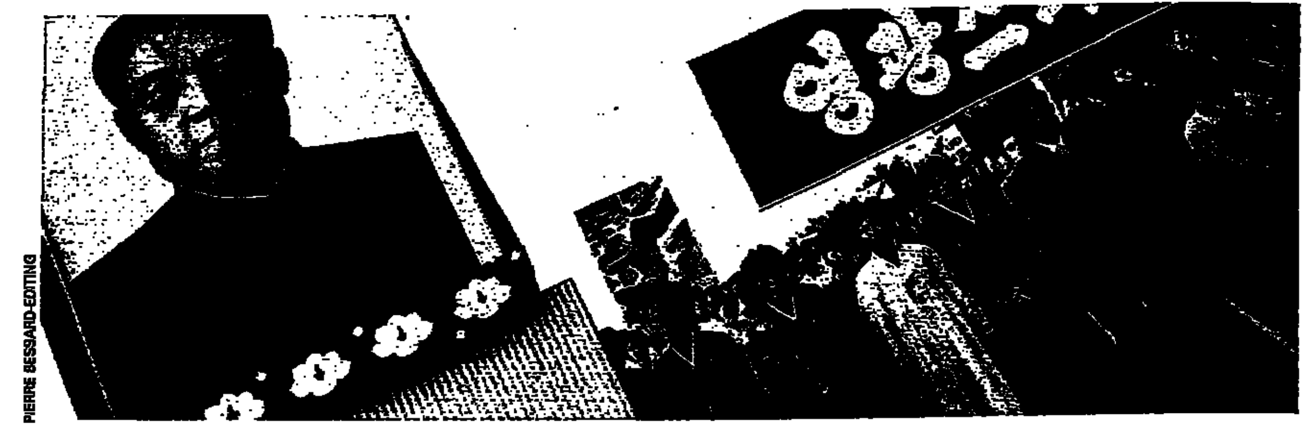
* Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), Paris.

LES EFFETS INCERTAINS DE L'ARME ALIMENTAIRE

Craquements en Corée du Nord

SI la crise en Corée du Sud a suscité tant d'attentions et de préoccupations, c'est aussi que la péninsule reste divisée et que s'y concentrent tous les ingrédients d'une crise internationale majeure. La mort du dirigeant nord-coréen Kim Il Sung et le laborieux passage de témoin à son fils, Kim Jong-il, ont accentué les difficultés d'un régime confronté à l'arrêt des aides soviétique et chinoise et à de graves inondations. Si la Corée du Nord n'est pas sur le point de s'effondrer, ses dirigeants sont divisés sur la voie à suivre : alors que les pragmatiques prônent une ouverture économique à la chinoise, l'aile dure freine toute réforme. En braquant l'arme alimentaire contre Pyongyang, les Etats-Unis risquent de pousser le régime dans ses derniers retranchements et de compliquer toute perspective de transition pacifique en Corée du Nord.

Par SELIG S. HARRISON*


PIERRE BESSARD-EDITING

INAUGURATION DE L'AVENUE DE LA RÉUNIFICATION DES DEUX CORÉES À PYONGYANG
« Seuls les dirigeants ont une idée de ce à quoi ressemble le reste de la planète. »

D'après la plupart des observateurs étrangers, la Corée du Nord serait au bord de l'effondrement, empêtrée dans des problèmes insolubles que provoque une orthodoxie rigide, de type stalinien. Le général Gary Luck, commandant des forces armées américaines (et de celles des Nations unies) en Corée du Sud n'a donc fait qu'exprimer une vue très largement admise à Washington en affirmant, le 28 mars 1996, devant le Comité pour la sécurité nationale de la Chambre des représentants : *« La question n'est pas de savoir si ce pays va se désintégrer, mais comment, par implosion ou par explosion, et quand. »*

Cette appréciation est-elle correcte ? Ne peut-on pas plutôt imaginer une survie du régime inspirée du modèle chinois à la mort de Mao, c'est-à-dire très largement tributaire d'une libéralisation de l'économie ? C'est en tout cas ce que suggèrent l'expérience de cinq voyages dans ce pays, le dernier en septembre 1995, et une série d'entretiens réguliers (le dernier en décembre 1996) avec des officiels coréens en visite aux États-Unis. Le scénario le plus probable, à terme, serait une érosion continue de la stabilité politique si les dirigeants refusent d'entreprendre des réformes à la chinoise afin de remédier aux difficultés économiques du pays. La survie de l'actuel régime dépendra en particulier de la capacité de Pyongyang à surmonter la crise alimentaire consécutive à la disparition des crédits chinois et soviétiques et à deux années successives d'inondations.

En dépit de la mort, en juillet 1994, de Kim Il-sung, la mystique nationaliste associée à sa mémoire continue de permettre aux dirigeants du pays de faire accepter aux habitants la discipline totalitaire du parti au pouvoir. Cette soumission bénéficie des traditions confucéennes de centralisation politique et d'obéissance aux autorités. Les comparaisons, habituelles mais approximatives, entre la Corée du Nord et l'ancienne Allemagne de l'Est, négligent les différences historiques. En Allemagne de l'Est, l'occupation soviétique a longtemps permis la survie d'un système totalitaire dans un environnement qui ne cessait de se démocratiser. En revanche, c'est une éthique confucéenne qui a accompagné l'évolution politique des deux Corées, permettant d'y maintenir sans trop d'efforts des systèmes autoritaires, voire totalitaires.

Autre différence : les deux Corées se sont livré une guerre fratricide, alors que le chancelier ouest-allemand Willy Brandt n'eut aucun héritage de ce type à surmonter lorsqu'il entreprit son *Ostpolitik*. Et le réseau toujours plus étroit de contacts économiques et culturels entre les deux Allemagnes facilita, vingt ans plus tard, le bouillonnement est-européen que déchaînerait la perestroïka de M. Mikhaïl Gorbatchev.

Alors que, en Europe de l'Est, les chaînes de télévision occidentales, les radios à ondes courtes et les cassettes se jouaient des frontières nationales, la Corée du Nord demeure complètement isolée de l'extérieur. Tous les postes de télévision et de radio, qui doivent être déclarés, ne peuvent capter que des stations précises. Ainsi, seuls les dirigeants du parti au pouvoir ont une idée approximative de ce à quoi ressemble le reste de la planète.

Par sa situation particulière, M. Kim Jong Il, successeur désigné de son père et évocation permanente de sa mémoire, est l'homme-clé du régime et le garant de sa légitimité. Mais, bien que l'ambassadeur de Corée du Nord auprès des Nations unies, M. Kim Hyong-u, nous ait annoncé qu'avant la fin de l'année en cours M. Kim Jong-il assurerait à la fois les fonctions de président du pays et de secrétaire général du Parti des travailleurs, il ne bénéficie ni du charisme de son père ni de la dévotion qu'inspirait celui-ci. Au demeurant, des rivalités individuelles et de groupes commencent à apparaître à l'intérieur même des cénacles du pouvoir, débouchant sur une succession tortueuse d'accommodations et de retards avant toute prise de décision. Les forces armées et les services de sécurité intérieure voient croître leur influence. Et, traversant tous ces clivages, un désaccord de fond oppose une vieille garde orthodoxe et une jeune génération réformiste à la fois alliée à M. Kim Jong-il et davantage encline au pragmatisme et à l'ouverture au monde extérieur.

* Chercheur au Woodrow Wilson International Center for Scholars, Washington, D.C., il a participé aux négociations qui ont abouti, en octobre 1994, à un accord entre la Corée du Nord et les Etats-Unis sur le gel du programme nucléaire de Pyongyang.

En échange du gel nucléaire

CE clivage, qui s'était dessiné pendant les dernières années de la vie de Kim Il-sung, découle en partie des politiques américaine, japonaise et sud-coréenne à l'égard de Pyongyang. Ainsi, en 1994, quand les Etats-Unis ont promis d'accorder à la Corée du Nord une aide économique et politique en échange d'un gel de son programme nucléaire (1), l'aile pragmatique du régime s'en est trouvée consolidée. Et, quand Washington a décidé de ne pas honorer ses engagements, c'est l'aile dure, hostile à un gel nucléaire, qui a redressé la tête.

Lorsqu'il détermine le rythme du changement, le parti au pouvoir sait qu'il affronte un risque presque égal en allant trop vite sur la voie des réformes et en avançant trop prudemment. Des tensions sociales nuiraient à la stabilité d'un régime qui, pour le moment, a réussi à calmer le mécontentement né des pénuries alimentaires en garantissant une certaine égalité économique. Un essor de la corruption pourrait déclencher une tragédie comme celle de la place Tiananmen en 1989. Dans la mesure où la corruption chinoise s'est généralisée au rythme du développement des liens économiques avec l'extérieur (2), l'émergence d'une « classe *comprador* » pourrait donc déstabiliser le régime de Pyongyang.

La levée des sanctions économiques américaines constitue le préalable à cette libéralisation des relations avec l'Occident et le Japon, qui faciliterait la solution des problèmes économiques de la Corée du Nord. Et, pour l'obtenir, Pyongyang a accepté le gel de son programme nucléaire. L'article 2 de l'accord négocié avec Washington stipulait en effet : *« Dans les trois mois qui suivent la date de ce document, les deux parties réduiront les obstacles au commerce et à l'investissement. »* Cette disposition ne dépendait aucunement des résultats obtenus sur un autre terrain.

Or, en janvier 1997, les seules actions significatives des Etats-Unis pour se conformer à l'article 2 ont été la levée des sanctions à l'exportation sur un seul produit, le magnésite, et la permission accordée à American Telephone and Telegraph (AT&T) de créer un système de communications téléphoniques en Corée du Nord. Les rares sociétés américaines qui, manifestant le désir d'investir sur le marché nord-coréen, ont fait le voyage à Pyongyang n'arrivent pas à obtenir du ministère américain des finances les autorisations nécessaires.

Hormis AT&T, Cargill, le conglomérat géant de céréales, est la seule entreprise qui ait obtenu un permis de Washington. Elle négocie depuis neuf mois un accord de troc qui procurerait 2 millions de tonnes de céréales à Pyongyang en échange de minéraux. Le mois dernier, les Etats-Unis ont accordé à Cargill les permissions requises, Pyongyang ayant exprimé ses *« profonds regrets »* après qu'un sous-marin espion se fut échoué en septembre 1996 au large des côtes sud-coréennes.

La Corée du Nord sait bien que les investissements américains n'atteindront jamais un niveau significatif avant que le pays n'ait remboursé ses créances bancaires européennes et japonaises, d'un montant de 3,2 milliards de dollars. Mais, pour Pyongyang, la levée des sanctions économiques américaines pourrait jouer un rôle symbolique important, encourageant les entreprises européennes, japonaises et sud-coréennes à envisager des accords de troc et de sous-traitance susceptibles de faire démarrer une économie stagnante (3). Si seul le Congrès des Etats-Unis peut lever les sanctions, le président William Clinton a la faculté de retirer la Corée du Nord de la liste des pays, jugés ennemis, avec qui l'exécutif américain interdit tout échange.

Mais l'administration Clinton est encore paralysée par la crainte des retombées politiques intérieures. Lorsque l'accord du 24 octobre 1994 entre Washington et Pyongyang a été conclu, les Etats-Unis avaient réellement l'intention d'en respecter les termes. Et d'assouplir les sanctions dans les trois mois qui suivaient en autorisant, par exemple, General Motors à investir en Corée du Nord. Mais, moins d'un mois plus tard, le triomphe républicain aux élections législatives a poussé l'exécutif américain à faire machine arrière, par crainte de voir le Congrès refuser de ratifier l'ensemble de l'accord.

Pour bien contrôler le rythme des investissements étrangers et du commerce, la Corée du Nord distingue avec soin la libéralisation massive, circonscrite à la zone de libre-échange de Rajin-Songbong, et les concessions beaucoup plus limitées qui, elles, concernent le reste du pays. Dans la nouvelle zone, les investisseurs étrangers peuvent installer des entreprises dont ils sont les seuls propriétaires, voyager sans visa, obtenir une exonération fiscale de cinq ans, et n'acquitter ensuite qu'un taux d'imposition de 14 %. Partout ailleurs, les termes des *joint ventures* et autres collaborations sont longuement négociés au cas par cas, même si les officiels nord-coréens laissent déjà entrevoir la généralisation des zones de libre-échange si l'expérience de Rajin-Songbong se révélait concluante.

Pour les réformateurs nord-coréens, la priorité la plus urgente reste néanmoins de passer d'une agriculture collectivisée à une agriculture orientée vers le marché. Mais la vieille garde du régime continue de s'opposer à une telle transition, soulignant que la crise actuelle s'explique surtout par des facteurs extérieurs.

Ainsi, les inondations de 1995-1996 ont été d'autant plus douloureuses que les zones les plus atteintes étaient les régions greniers du Sud et de l'Ouest. Or, peu avant les inondations, l'agriculture nord-coréenne subissait déjà les effets de la perte du pétrole soviétique dont dépendaient les tracteurs et les usines d'engrais.

La Corée du Nord, pays montagneux où moins du quart du territoire est cultivable, a toujours connu le risque de pénurie alimentaire. Malgré une politique d'irrigation et de mécanisation agricole qui a permis une augmentation importante des rendements en céréales, Pyongyang n'a cessé de dépendre des importations alimentaires, en particulier venant de Chine à des conditions très avantageuses. Mais, en 1989, Pékin, tout en maintenant le volume élevé des livraisons (qui atteignaient encore 600 000 tonnes de maïs en 1994), a durci les termes de l'échange. Puis, en 1995, l'augmentation de la demande intérieure a incité la Chine à interrompre brutalement ses exportations, ce qui a pris Pyongyang au dépourvu au moment précis où les inondations se déchaînaient. En avril dernier, au titre d'une aide d'urgence, la Chine a livré 120 000 tonnes de céréales et signé avec son voisin un accord de cinq ans : Pyongyang recevra 500 000 tonnes de céréales chaque année, la moitié comme don, l'autre moitié à un tarif de faveur. En 1997, il manquera néanmoins 1 million de tonnes pour garantir au citoyen nord-coréen sa ration quotidienne de 250 grammes.

C'est la province isolée de Hamyong, dans le nord-est du pays, qui risque de souffrir le plus : elle connaît déjà une situation de quasi-famine. A l'exception de la capitale, la malnutrition frappe les neuf autres provinces. Pour tenter d'y remédier, M. Kim Jong-il a décidé d'engager la politique agricole du pays dans la voie précédemment suivie par la Chine et le Vietnam. La généralisation du recours aux incitations individuelles constitue le changement le plus important. Jusque-là, la production était organisée en équipes de vingt-cinq personnes travaillant dans des fermes coopératives d'Etat. Les rémunérations étant déterminées par la production de chaque équipe, une augmentation du rendement profitait autant aux bons travailleurs qu'aux mauvais. Le nouveau système crée des équipes de huit, ce qui devrait accentuer la pression subie par les moins performants... Et chaque équipe pourra, en fonction de sa capacité à dépasser les quotas prescrits, conserver jusqu'à 30 % de sa récolte.

Favoriser les marchés privés

CETTE réforme, apparemment modeste, est en réalité d'autant plus significative qu'elle s'accompagne d'une décision – elle, non rendue publique – permettant aux autorités locales de favoriser l'extension de marchés privés et d'autoriser les équipes de production agricole à y vendre leurs excédents (et les paysans individuels l'ensemble de leur production). La décision a obtenu l'appui de M. Kim Jong-il, même si, pour ne pas froisser la vieille garde, on a choisi de ne pas chercher à la justifier sur le plan théorique.

Le *North Korea Report*, un journal de Séoul, l'a justement remarqué : l'émergence de marchés privés, souvent complétée par la généralisation des contrats de fermage, constitue *« une réforme par effraction. L'aile réformatrice du régime n'est pas assez puissante pour affronter directement la vieille garde. Alors que fait-elle ? Elle attend que le désespoir né de deux années d'inondations oblige les « durs » du régime à consentir au changement. En invoquant l'urgence. Mais les réformateurs savent qu'une fois les réformes en place elles deviennent irréversibles* (4) ».

Pour soulager les victimes des inondations et subvenir aux *« besoins les plus urgents »* de la Corée du Nord, un consortium de six agences des Nations unies souhaite collecter 43,8 millions de dollars d'aide exceptionnelle. A ce jour, seuls 18 millions de dollars ont été promis, dont 8 millions par les Etats-Unis et 6 millions par le Japon. Tokyo, qui avait également livré 500 000 tonnes de céréales en 1995, s'apprêtait à faire encore plus l'année dernière mais a dû y renoncer devant les objections sud-coréennes. Après avoir, il y a deux ans, offert 150 000 tonnes d'aide alimentaire à son voisin du Nord, Séoul voudrait en effet que, désormais, le Japon et les Etats-Unis s'abstiennent de toute aide supplémentaire à la Corée du Nord. En attendant que Pyongyang se soumette à ses conditions pour un dialogue Nord-Sud.

Certains adversaires de l'aide alimentaire prétendent que la crise invoquée par Pyongyang serait très exagérée. Mais les experts des Nations unies, de la Croix-Rouge et des organisations humanitaires, qui ont pu se rendre sur place, confirment tous l'étendue de la catastrophe vécue par 22 millions de Coréens du Nord. A terme, la reprise de l'aide japonaise et sud-coréenne, l'accord avec la société Cargill et un relâchement des sanctions américaines peuvent probablement atténuer l'ampleur de la crise. Mais, dans l'immédiat, les Nations unies doivent intensifier leur action d'urgence. Ne serait-il pas moralement indéfendable de conditionner l'aide qu'attend un pays en proie à la famine à des critères d'ordre idéologique ?

(1) Lire Selig Harrison, « L'atout nucléaire du régime nord-coréen », *Le Monde diplomatique*, février 1994.

(2) Gabriel Kolko, « Moscou, Pékin, Hanoï : Les prédateurs au pouvoir », *Le Monde diplomatique*, décembre 1995.

(3) Lire le reportage de Jacques Decornoy, « Délicate fin de guerre dans la péninsule de Corée », *Le Monde diplomatique*, novembre 1994.

(4) *North Korea Report*, Séoul, décembre 1996.

« LEVEL FIVE », UN FILM DE CHRIS MARKER

Okinawa, l'amour et l'ordinateur

L'un des grands cinéastes de notre temps, Chris Marker, vient de terminer son nouveau film, *Level Five* (Niveau Cinq), qui représente la France au Festival de Berlin et sort sur les écrans le 19 février. Il s'agit d'une œuvre majeure. L'auteur de *La Jetée* y propose un récit où se mêlent, avec un bonheur cinématographique constant, l'histoire de la bataille d'Okinawa (1945), la passion d'une femme et les jeux vidéo. C'est, à la fois, un film politique, une histoire d'amour, et une incursion dans les labyrinthes des ordinateurs. C'est aussi, comme toujours chez Chris Marker, un regard théorique sur le cinéma, les images et leur signification.

Par LAURENT ROTH *

« Qui veut se souvenir doit se confier à l'oubli,
à ce risque qu'est l'oubli absolu
et à ce beau hasard que devient alors
le souvenir. »
Maurice Blanchot.

LE synopsis de *Level Five* est d'une simplicité déroutante : une femme, Laura (Catherine Belkhodja), *hérite d'un* ordinateur que lui laisse le narrateur du film (Chris Marker) ; sa tâche est de terminer un jeu vidéo consacré à la bataille d'Okinawa (1945), *épisode décisif dans la conclusion* de la seconde guerre mondiale, et terrible massacre encore sans nom... A l'inverse des jeux de stratégie classiques dont le *propos est de renverser* – ou d'esquiver – le cours de l'histoire, ce jeu s'obstine à reproduire l'histoire telle qu'elle s'est accomplie. Laura accumule les *pièces de la tragédie, sous* forme d'images et de témoignages, jusqu'au moment où elles commencent à interférer avec sa propre vie. Hantée par les *morts, Laura disparaît, tandis que le* narrateur absent revient sur les lieux de son enquête.

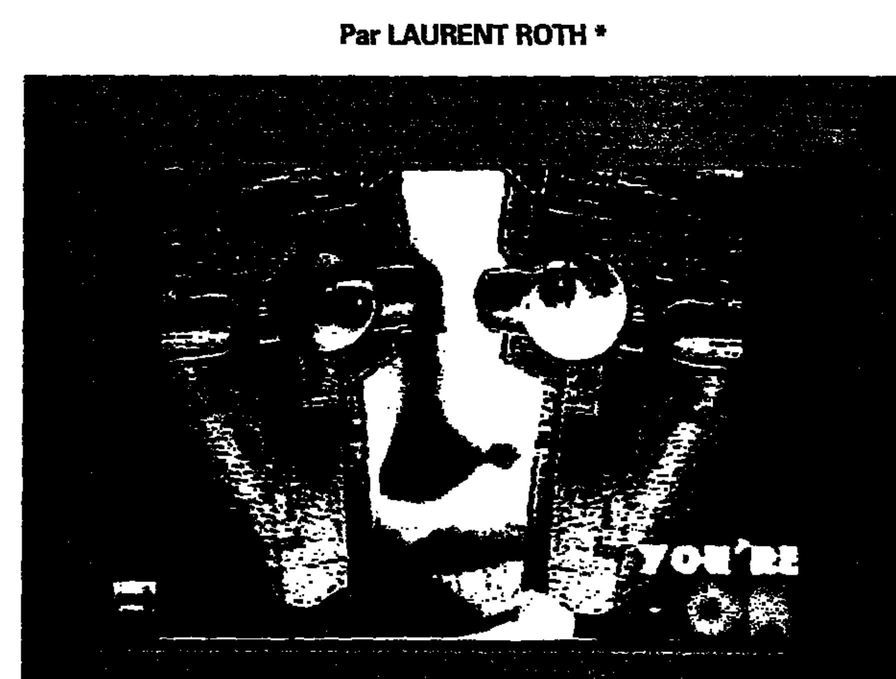
La présence d'une femme à l'écran prend ici valeur de transgression : transgression marquée, non sans ironie, par Chris Marker lui-même, par rapport *au* genre du film. *« Un documentaire, c'est un film sans femme. S'il y a une femme, c'est un semi-documentaire. »* Ces propos, attribués à Harry Cohn, patron légendaire de la Columbia, Chris Marker les rapporte à son film, soulignant de fait l'irruption d'une dimension très inédite dans son univers. Les femmes ont été, chez Chris Marker, jusqu'à présent approchées par leur image ou par leur voix : jamais par leur présence, dans le cadre même de la mise en scène.

La raison de cette soudaine incarnation de l'égérie-muse (Catherine Belkhodja) de Chris Marker dans *Level Five* a partie liée avec la critique implicite *que fait l'auteur de la projection fantasmatique* proposée par nos sociétés au sujet des nouvelles technologies. La liquidation de la différence sexuelle *est au programme du mythe cybernétique.* L'homme informationnel préfère le lointain au prochain, l'ivresse du coït virtuel à l'aventure du regard : dans ce monde de la pesanteur abolie, *« la femme objet de tous les désirs, de tous les fantasmes, cède soudain la place à l'objet-femme* (1) ».

Or la première chose que nous impose Chris Marker est le regard-caméra de Laura : nous prenant à témoin de la progression de son enquête sur la *bataille d'Okinawa, elle* force par ailleurs notre regard sur sa propre beauté féminine, qui concentre tout le pouvoir de fascination de l'écran... L'érotisme de la situation est minimal, *mais lui* confère une sorte d'aura indéfinissable, un jeu de séduction avec le spectateur d'autant plus stimulant que Catherine *Belkhodja s'adresse ici à l'homme* qu'elle aime... mais après sa mort.

C'est ici qu'entre en scène Chris Marker : par sa voix et les images tournées au Japon, dont un long *reportage* à Okinawa même, en 1985, il instruit en quelque sorte l'enquête de Laura. Le destin asymétrique des sexes ne peut être plus marqué : comme *s'il fallait, pour se souvenir,* que l'un fût mort quand l'autre est vivant. C'est en effet un dialogue d'outre-tombe qui s'instaure ici, où chacun fait l'expérience *de la perte de l'autre.* Cette présence en creux des personnages, qui est une constante phénoménologique de l'univers de Chris Marker, se trouve sub*tilement mise en abyme par* la *référence* que fait Laura au film de même titre (*Laura*, 1944) d'Otto Preminger, film vu à Okinawa avec le narrateur lors d'un *voyage commun.*

L'allusion, qui procède de la figure de l'emboîtement, vaut plus qu'un clin d'œil au spectateur ciné*phile. Laura, c'est la mémoire, élevée au rang de per*sonnage mythique. Souvenons-nous du personnage interprété par la diaphane Gene Tierney *dans le film de Preminger : tenue pour morte, Laura* reparaît lors d'un faux rêve dans l'espace ouvert par la promenade fiévreuse d'un enquêteur (Dana Andrews), *épris d'elle alors qu'il ne l'a jamais rencontrée.* Ce rêve et cette voix parlant dans les ténèbres ont trouvé place dans *Level Five*, mais *l'énigme qu'ils signalent et tentent de résoudre* dépasse le cadre d'une destinée individuelle. C'est du destin de tout un peuple et, à travers lui, de *l'humanité occidentale qu'il s'agit.*



FAIRE APPEL À « LA PUISSANCE D'INTIMIDATION DU MASQUE »

Les images sont nos souvenirs

LE refoulé de *Level Five*, c'est une fois de plus l'histoire, sous forme d'un épisode qui n'a pas *fini de faire retour* : en débarquant le 15 mai 1945 sur les côtes de l'archipel d'Okinawa, les « marines » américains ne se doutaient pas qu'ils seraient l'instrument *par lequel l'effroi régnerait durablement* sur l'humanité occidentale. Okinawa fut à la fois l'occasion d'un grand massacre où 150 000 civils périrent, la plupart *contraints au suicide par l'armée japonaise,* et l'étape décisive dans la décision de Washington d'utiliser l'arme atomique. La vigoureuse épuration menée après la guerre (le tribunal inter*national de 1949 concerna* quelque 200 000 Japonais, 5 000 criminels de guerre furent jugés, 900 exécutés) n'a pu empêcher les vainqueurs d'écrire l'histoire à *leur manière, et les vaincus de taire dura*blement cette page de honte.

Bien plus, on peut se demander si le proconsulat sans partage du général MacArthur, déjouant le conseil *allié institué en décembre 1945 pour occuper et administrer* la puissance vaincue, ne réserve pas encore aux Américains, gestionnaires exclusifs de la mémoire de cette partie du conflit, de douloureux *examens de conscience. La récente affaire* des Mengele nippons, ces médecins militaires qui se livrèrent à des expériences mortelles sur des prisonniers de guerre, et *furent couverts par le Pentagone* après guerre en échange de la communication des résultats de leurs travaux, montre combien la vérité tarde ici à se faire en regard des crimes nazis de la deuxième guerre mondiale (2).

La leçon de Level Five – mais n'est-elle pas celle de tous les films de Chris Marker, depuis *Les statues meurent aussi* ? – est de nous apprendre que le *refoulé de l'histoire est à proportion du refoulé* des images de l'histoire, le cinéma venant ici réparer ce que le monde de l'information ne cesse d'occulter *par sa vitesse même, sous la forme de ce « balayage de l'événement par un autre, substitution du rêvé au perçu, et chute finale dans l'immémoire collective* (3) ». Cette fonction critique du cinéma a, depuis *Le fond de l'air est rouge* (1977), trouvé sa forme : c'est la polyphonie. Elle serait au montage ce que la *dialectique est au marxisme*. La polyphonie des voix retourne le sens des images. Elle en fait à la fois voir l'envers et les retourne à leur envoyeur, cameramen *et commanditaires.*

Level Five comporte plusieurs séances de décryptage où l'on voit comment l'image de guerre passe *commande à la mort (à moins que ce ne soit* l'inverse) : il y a cette bande d'actualités japonaises où les femmes d'Okinawa se précipitent du haut de *la falaise. L'une d'elles hésite pourtant,* voit qu'elle est filmée, et saute... Il y a ce sergent américain, décoré comme un héros après la guerre pour avoir *planté la bannière étoilée* sur le sol d'Okinawa au cours d'une mise en scène et sous l'objectif des photographes. On lui avait interdit de révéler la super*cherie, il devint fou, se suicida...* Il y a enfin ce mort en torche que l'on retrouve dans tous les montages concernant les conflits dans le Pacifique. Dans une chute (non retenue au montage) de la prise, Laura nous montre que le mort se relève, préférant vivre dans le hors-champ plutôt que mourir *sacrifié dans* le plan... Si les images sont nos souvenirs, elles prennent aussi part à la constitution de notre légende, et l'on voit de *quel prix se paie le droit à la* belle image : il faut mourir ou renoncer à l'innocence.

L'image est notre destin. Face à ce déterminisme *iconologique (« Comment se souviennent ceux qui ne filment pas ? »,* demandait déjà Chris Marker, alias Sandor Krasna, dans *Sans soleil*), il n'y a *qu'une solution pour changer l'histoire : ce sont ses* images qu'il faut changer ; et, pour ce faire, Chris Marker fait de plus en plus appel à témoin. Confrontée à la puissance *spectrale ou traumatique des images,* la parole vraie, directe, vient apporter son démenti d'humanité. Ce fut, il y a deux ans, le gros plan de vingt minutes sur François Crémieux, cet *appelé ayant participé à la mission des* forces françaises de l'ONU en Bosnie, donnant sa vision de ce qu'il faut bien appeler une occupation (4).

C'est, dans Level Five, le témoignage boulever*sant du révérend* Shigeaki Kinjo, supplétif à seize ans de l'armée japonaise (*« par le sang et par le fer »*), qui obéit à l'injonction de la « race supérieure », *relayée par un commandement militaire* fanatique. Shigeaki Kinjo raconte sobrement comment lui et ceux de son village entreprirent de tuer, par amour et à coups de bâton, *leur* père, leur mère, *leurs frères et leurs sœurs* plutôt que de se rendre aux Américains. Son destin fut celui de dizaines de milliers d'habitants de l'île d'Okinawa, population *réputée pacifique. Sommet de l'horreur que ce* récit ! Shigeaki Kinjo, converti depuis au christianisme, prend de front la société japonaise : *« J'apporte le poids de ma propre mémoire pour que le Japon regarde la sienne en face. »*

Ici, l'espace de la parole ouvre un espace inconnu. C'est celui du pardon : voilà qui est vite écrit. Mais, à *voir le visage du pasteur, on comprend que c'est le* travail de toute une vie. Tournant le dos à la morale des samouraïs (*« La guerre organise toutes les perceptions de la vie », dit Kenji Tokisu au début du* film), Shigeaki Kinjo déclare avoir découvert, avec la Bible, le pardon des fautes, notion inconnue au Japon, où *« la faute reste votre fardeau toute votre vie »*. A travers lui, il s'agit, pour l'empire du Soleil-Levant, d'apprendre cette chose apparemment *simple : la vie humaine est d'un poids inestimable.* Leçon d'autant plus émouvante qu'elle vient assombrir d'une ombre redoutable la civilisation que Chris *Marker aura le plus aimée* (5).

Avec le témoignage de Shigeaki Kinjo, Level Five touche le fond : *« Imaginez-le dans un cadre "documentaire". (...) inscrit dans la journée d'un téléspectateur, entre le récit du calvaire d'un Bosniaque, celui du calvaire d'un Rwandais et celui d'un survivant de la Shoah. Combien de calvaires peut-il ingurgiter comme ça, en ligne, et garder à chacun son caractère unique ? Il fallait trouver autre chose* (6). » L'ordinateur, le multimédia, le jeu de stratégie, autant d'interfaces qui vont permettre d'écrire un nouveau protocole symbolique entre le spectateur et l'information.

L'importance de Level Five tient sans doute à ce qu'il apporte de nombreux éléments de réponse à une question lancinante : les « nouvelles technologies » de la communication peuvent-elles donner naissance à un nouveau type de création audiovi*suelle ? La mutation radicale du support du cinema* (de l'analogique on passe au numérique et au virtuel) peut-elle renouveler l'imaginaire du cinéma ? Et, *si oui, y a-t-il une autre voie pour intégrer l'ordi*nateur au cinéma ?

La premiere réponse qu'apporte *Level Five consiste à déplacer la question : savoir si la techno*logie peut être génératrice d'œuvres est une mauvaise question. Comme si le cinéma pouvait se pas*ser de l'homme symbolique et politique dont nous* sommes faits. *Level Five*, par son dispositif en triangle (une femme, la mort et l'ordinateur) place *d'entrée de jeu la technologie entre deux abîmes qui* délimitent un espace de sens : l'amour d'une femme et le souvenir des morts sans sépulture donnent son horizon *anthropologique à l'utilisation de l'ordina*teur. Ce n'est plus, ici, la technologie qui se donne à voir dans des applaudissements d'autosuffisance. *C'est, à travers l'inachevement du programme et la* panne de la technologie, le manque à être fondamental de l'homme moderne qui se trouve *indiqué.* Et *si notre manque d'imagination dans l'amour* comme dans le lien social venait de ce que nous manquions de mémoire ?

Rejoignant l'intuition thanatologique d'Internet, Chris Marker se tourne vers le monde cybernétique dans une attitude archaïque : c'est à la puissance *d'intimidation du masque qu'il fait appel pour conju*rer la révélation de l'horreur comme le sommeil de l'oubli. *« Pick up your mask ! »*, intime l'ordinateur à *Laura avant qu'elle entre sur le réseau.* Et Laura de s'inventer, sur l'écran, autant de masques virtuels qui vont lui permettre d'affronter l'au-delà (7).

Des interlocuteurs virtuels

CE *stratagème permet à Chris Marker d'en faire la* véritable passeuse du film : Laura, en recueillant la confession de ceux qui voisinent avec la mort, témoins du *massacre d'Okinawa mais aussi* interlocuteurs virtuels qui conversent sur la Toile (World Wide Web) avec elle, fait intervenir sa propre expérience du deuil et de la perte dans l'argument même du film. *« Comme j'imagine qu'il est plus facile au spectateur de se reconnaître dans la souffrance de Laura que dans celle d'un homme qui a massacré toute sa famille, je parie sur cette reconnaissance pour le faire accéder au niveau de compassion qu'elle-même atteint en plongeant dans la tragédie d'Okinawa* (8). » Le pari de Chris Marker est gagné : Laura est d'autant plus émouvante qu'un ordinateur ne saurait pleurer.

Ce « niveau 5 » de la perfection auquel renvoie le titre du film n'est, à moins de mourir, pas à notre portée. Moquant le mythe prométhéen à l'œuvre *dans l'imaginaire cybernétique, Chris Marker nous* renvoie à l'origine humaine de la technologie. On pourrait appliquer à celle-ci les mots du commentaire de son *premier film, il y a quarante-cinq* ans déjà : *« La statue nègre n'est pas le dieu : elle est la prière* (9). » Avec *Level Five*, l'ordinateur, notre fétiche moderne, doit déchoir : lui non plus n'est pas « le dieu », même si sa puissance devient redoutable lorsque les hommes sans mémoire lui sacrifient leur vie.

Mais *Level Five* nous raconte aussi que, reliés à d'autres, c'est à ces mêmes hommes qu'il appartient d'en faire *« une prière ». C'est alors que s'écrit la* plus belle lettre d'amour.

---

(1) Paul Virilio, *La Vitesse de libération*, Galilée, Paris, 1995, p. 127.

(2) Lire « L'Amérique et les Mengele nippons », *L'Express*, Paris, 19 décembre 1996.

(3) *Introduction au « Fond de l'air est rouge », textes et description d'un film de Chris Marker*, Maspero, Paris, 1978, p. 7.

(4) *Confessions d'un « casque bleu »*, témoignage recueilli par Chris Marker (vingt-six minutes), Arte, 1995.

(5) Il est intéressant de comparer *Level Five* aux quinze minutes déjà consacrées à Okinawa dans *Sans soleil* (1982). L'archipel y *est présenté comme idyllique, et, par anti-impérialisme,* les méfaits de l'occupation américaine soulignés.

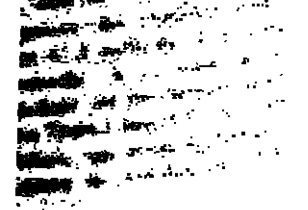
(6) Entretien avec Dolores Walfish, *The Berkeley Lantern*, novembre 1996. Dossier de presse du film.

(7) Entretien avec Dolores Walfish, *op. cit.*

(8) Lire « Au-delà : les écrans parlent avec les morts », *Interactif*, n° 7, février-mars 1996.

(9) *Les statues meurent aussi*, de Chris Marker et Alain Resnais, 1953 (trente minutes). Interdit par la censure de 1953 à 1963. Sur l'ensemble de l'œuvre de Chris Marker, lire le numéro que lui a consacré la revue *Images Documentaires*, n° 15, Paris, 4e trimestre 1993.

* Réalisateur, critique aux *Cahiers du cinéma*, enseigne à l'université Paris-VII.



LA HAVANE SOUS LA PRESSION

Miser sur l'Eglise pour

ALORS qu'un embargo imposé par les Etats-Unis gêne considérablement la vie économique à Cuba, la nouvelle loi Helms-Burton, votée à Washington, en aggrave les effets. D'autant que les Européens semblent plus ou moins se rallier aux thèses américaines de harcèlement du régime de M. Fidel Castro. Paradoxalement, c'est à travers un rapprochement avec le Vatican et l'Eglise catholique locale que La Havane cherche à briser son isolement. Cette décrispation, dont les conséquences sont encore difficiles à évaluer, favorisera-t-elle une nécessaire ouverture politique et une amélioration des conditions de vie de la population ?

Par notre envoyée spéciale JANETTE HABEL *

Lever l'embargo ? *« Insensé ! »* Un diplomate américain, qui souhaite garder l'anonymat, précise : *« Pour négocier, nous avons deux cartes en main : Guantanamo et l'embargo. Si nous levons l'embargo, le régime retrouvera une certaine prospérité économique sans ouverture politique. D'ailleurs, la possibilité de faire annuler la loi Helms-Burton n'existe pas. »* En effet, l'exécutif américain s'étant dessaisi de ses prérogatives en matière de politique à l'égard de Cuba, le président des Etats-Unis, M. William Clinton, ne peut modifier cette loi sans l'accord du pouvoir législatif. Dans les prochaines semaines, selon ce même diplomate, *« un plan d'action pour la transition à Cuba devrait être élaboré »*, conformément au Cuban Liberty and Democratic Solidarity Act of 1996 – nom officiel de la loi Helms-Burton, plus communément appelée loi Bacardi (1) à Miami.

Véritable manifeste politique, cette loi confère un caractère permanent aux sanctions économiques dans l'attente d'un gouvernement démocratiquement élu ou de transition vers la démocratie, *« qui n'inclura ni Fidel Castro ni Raul Castro »* (section 205 a). Elle précise de surcroît que ce gouvernement devra *« s'orienter clairement vers une économie de marché fondée sur le droit et la jouissance de la propriété privée »* et *« restituer aux citoyens ou aux entreprises américaines les propriétés nationalisées par le gouvernement cubain après 1959 ou les indemniser »* (section 206).

Les titres III et IV de cette législation ont provoqué des réactions très vives des Etats occidentaux qui commercent avec Cuba. Le titre III prévoit en effet la possibilité, pour les citoyens et sociétés des Etats-Unis possesseurs de *« propriétés confisquées »*, d'attaquer devant les juridictions américaines les entreprises étrangères usant ou profitant de ces biens. Le titre IV permet d'interdire l'accès du territoire américain aux dirigeants et actionnaires de ces mêmes entreprises ainsi qu'aux membres de leur famille. Cette interdiction de séjour a déjà été appliquée à des dirigeants de la société canadienne Sherritt International et de la société mexicaine Grupo Domos, en violation de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena). D'autres visas d'entrée aux Etats-Unis devraient être bientôt annulés en vertu du même article.

Quant au titre III, son application avait été reportée, le 15 juillet 1996, par le président Clinton, pour une période de six mois. Cette suspension a été reconduite le 3 janvier 1997 (2). La visite en Europe de l'envoyé spécial américain, M. Stuart Eizenstat, a en effet permis de satisfaire aux exigences de Washington : la coopération européenne avec Cuba est désormais subordonnée *« à l'amélioration de la situation en matière de droits de l'homme »*. Après avoir dénoncé les violations du droit international et les visées hégémoniques américaines, l'Union européenne (UE) s'est en effet ralliée à Washington. *« Cela a pris du temps, il a fallu convaincre, mais nous sommes heureux »*, déclare le même diplomate américain.

La plainte déposée par les Européens devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'adoption de législations miroirs (3) afin d'annuler les effets de la loi, les nombreuses condamnations votées dans les enceintes internationales n'ont pas empêché les Quinze d'entériner une *« position commune »* résultant d'une initiative du gouvernement espagnol (de droite), qui, le 14 novembre 1996, avait soumis à ses partenaires un texte inspiré des positions américaines. L'utilisation des procédures de coopération prévues par le traité de Maastricht en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) a permis l'adoption sans débat et en un temps record – trois semaines après les propositions du gouvernement de M. José Maria Aznar – de cette position européenne commune. Les liens qui unissent M. José Maria Aznar au chef de la puissante Fondation cubano-américaine de Miami, M. Jorge Mas Canosa, expliquent sans doute le revirement de l'Espagne, dont les investisseurs ont échappé jusqu'à présent aux sanctions américaines. Bien qu'elle se défende de vouloir *« provoquer des changements par des mesures coercitives »*, l'Union européenne a réduit de près d'un tiers son aide financière à La Havane en 1996, réduction qui affecte d'abord l'aide humanitaire (médicaments et produits alimentaires) (4).

Mais comment interpréter ce recul des Européens, notamment de la diplomatie française, qui critique depuis longtemps l'*« inefficacité »* de l'embargo et dénonce les *« ambitions hégémoniques »* de Washington ? La possibilité d'un *« cycle de représailles »*, évoquée par le président Jacques Chirac lors de la réunion du G 7 à Lyon, l'extension de la guerre commerciale, ainsi que la disparité des intérêts des Quinze expliquent sans doute cette reculade face à l'agressivité américaine. En effet, la loi Helms-Burton a fait école : la loi D'Amato-Kennedy prévoit également des sanctions financières à l'égard des entreprises pétrolières étrangères qui investiraient plus de 40 millions de dollars en Iran ou en Libye, dans le secteur des hydrocarbures. Or les installations industrielles de l'Allemagne en Iran n'ont cessé de se multiplier... Les Etats-Unis, qui ont accepté de se montrer plus flexibles à l'égard de Téhéran, ont exigé en échange que l'Espagne d'abord, et l'ensemble de l'UE ensuite, imposent *« des conditions draconiennes à toute aide économique à Cuba »*.

Etrange compromis ! Le régime de M. Fidel Castro ne constitue plus une menace pour les Etats-Unis, alors que *« l'Iran et la Libye sont soupçonnés d'entraîner des terroristes ayant tué des Américains à l'étranger »*, constate un politologue. Mais Cuba se trouve à moins de 200 kilomètres des côtes américaines et reste soumis aux intérêts géopolitiques de Washington.

Le rapprochement euro-américain intervient alors que Cuba a connu, en 1996, un certain redémarrage économique. Tous les observateurs s'accordent à reconnaître que l'effondrement qui menaçait a été endigué. Après six ans de crise, la situation s'est améliorée sur le plan macroéconomique. Pour M. Daniel Patat, conseiller commercial de l'ambassade de France, cette récupération est *« incontestable, mais fragile, car gravement menacée par l'insuffisance de moyens financiers »*. L'amélioration résulte, selon lui, du développement prioritaire des secteurs rapportant des devises (les autres restent très déprimés), de l'optimisation des ressources internes, de la restructuration du secteur public, des effets induits des investissements étrangers, le tout grâce à un centralisme étatique qui *« a permis de mobiliser efficacement les ressources du pays au service d'une économie de guerre »*.

La montée en puissance du tourisme et ses retombées sont visibles. Elles stimulent diverses activités de services : l'artisanat s'est développé, les *paladares* (petits restaurants privés) sont pleins, les Cubains louent leurs appartements et leurs voitures aux voyageurs de passage. La récolte de canne à sucre a augmenté – certes *dans des proportions limitées* –, de même que la production de nickel, de tabac ou d'agrumes. Ces améliorations sont toutefois d'autant plus précaires qu'elles ont été obtenues grâce à des financements à court terme contractés à des taux usuraires.

L'île n'a pas accès aux prêts des institutions internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international), et le renchérissement des crédits, pour cause de risque politique, est l'un des effets les plus pervers de la loi Helms-Burton. *« Les banquiers ferment les guichets ; cette loi est un véritable garrot »*, constate l'ambassadeur de France à La Havane, M. Jean-Raphaël Dufour.

L'activité bancaire peut en effet être assimilée à une forme de « trafic » si elle sert à financer des projets sucriers ou touristiques concernant d'anciennes propriétés américaines. Or, à ces contraintes financières et aux taux très élevés qui sont pratiqués, s'ajoute la dette extérieure (environ 10 milliards de dollars). La menace d'étranglement financier est un risque majeur. *« Les caisses de l'Etat sont vides »*, affirme un entrepreneur français.

Des discours officiels contradictoires

MALGRÉ ce contexte, les entreprises étrangères déjà implantées n'ont pas fui. Elles s'adaptent en usant de nombreux subterfuges pour ne pas encourir les foudres du législateur américain. Certaines effacent leurs enseignes pour ne pas apparaître sous leur nom propre. Quelques grands industriels louent des chambres à l'année à l'Hôtel Cohiba : de construction récente, l'établissement n'est pas suspecté d'avoir été « confisqué ». D'autres sont en conflit ouvert : c'est le cas de Pernod-Ricard (qui commercialise à l'échelle internationale le rhum Havana Club, l'ancien Bacardi), et est attaqué de front par le groupe Bacardi, première marque de spiritueux au monde. *« On est en procès partout, c'est une vraie guerre commerciale »*, constate M. Noël Adrian, directeur de Pernod-Ricard à La Havane.

La loi Helms-Burton est une épée de Damoclès dont l'effet insidieux opère comme une puissance occulte et dissuasive : les législateurs n'ont pas à s'emparer des dossiers, les entreprises prennent les devants.

Menacé par les contraintes extérieures, le gouvernement de M. Fidel Castro est confronté à un autre défi : le poids de l'effort économique est supporté par une population dont la lassitude est de plus en plus grande au fil du temps. Les contraintes induites par l'extraordinaire effort de mobilisation des ressources disponibles érodent la base sociale du régime. L'amélioration espérée de la vie quotidienne est peu perceptible : les coupures de courant ont nettement diminué, mais les importa-

* Chercheur associé au Centre de recherches sur l'Amérique latine et les Caraïbes (Crealc), IEP Aix-en-Provence, auteur de *Ruptures à Cuba*, Brèche-PEC, Montreuil, 1992.

(1) Du nom de la famille Bacardi, célèbre producteur de rhum cubain avant 1959, dont les propriétés et les usines furent nationalisées par le régime de M. Castro et dont les produits sont commercialisés par Pernod-Ricard sous la marque Havana Club.

(2) La loi autorise le président américain à suspendre le titre III tous les six mois, sous réserve de certaines conditions.

(3) Il s'agit d'une réglementation antiboycott imposant des pénalités à des entreprises américaines.

(4) En 1995, l'aide humanitaire et économique de l'Union européenne était de 30 millions d'écus, dont 26 millions d'aide humanitaire. En 1996, cette aide n'atteint plus que 18,7 millions d'écus, dont 15 pour l'aide humanitaire.

Quand les Amériques disent « non »

Par MAURICE LEMOINE

LORS de la quatrième rencontre du Foro de Sao Paulo, qui réunit à San Salvador (El Salvador), fin juillet 1996, plus d'une centaine de partis et organisations de gauche d'Amérique latine, outre le néolibéralisme, le blocus économique imposé à Cuba fut énergiquement condamné. *« Il n'est pas possible que cette arme,* déclarait alors M. Luis Iñacio da Silva, dit « Lula », ex-candidat à la présidence du Brésil pour le Parti des travailleurs (PT), *soit utilisée comme forme de pression politique. Ceux qui en souffrent sont les enfants et les vieux, les personnes qui n'ont rien fait, qui ne guerroient ni ne tuent, et n'ont qu'un seul souci : survivre. »* Le souvenir est vivace des multiples sanctions économiques appliquées pour déstabiliser des gouvernements insuffisamment réceptifs aux consignes de Washington (la République dominicaine en 1961, le gouvernement de M. Joao Goulart au Brésil en 1964, le Chili de Salvador Allende, le Nicaragua sandiniste, Panama en 1988-1989, etc.) (1).

Que la gauche latino-américaine s'oppose à la politique des Etats-Unis n'a, somme toute, rien de surprenant. Ce qui l'est davantage, c'est que les premières victimes de la loi Helms-Burton ne soient pas à compter au nombre des traditionnels détracteurs de l'*« impérialisme US »* ; ce sont, en effet, neuf dirigeants et actionnaires de la firme canadienne Sherritt International, qui exploite à Cuba un gisement de nickel, à qui les autorités américaines ont refusé, le 10 juillet 1996, tout visa d'entrée sur leur territoire. C'est donc bien à l'un de ses partenaires au sein de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena) que M. William Clinton envoyait le premier avertissement. La loi a suscité d'emblée une vive opposition au Canada, premier partenaire commercial de Cuba, qui a adopté des mesures permettant aux entreprises canadiennes sanctionnées de porter plainte à leur tour devant les tribunaux canadiens et de réclamer des dommages et intérêts. Le Mexique, tout aussi concerné, à travers le groupe de télécommunications Domos, réagit également et, après concertation avec Ottawa, des contre-mesures ont été adoptées par les deux pays, le 3 octobre 1996, à Mexico.

Le temps n'est plus, comme en 1962, où les Etats-Unis pouvaient contraindre l'Organisation des Etats américains (OEA) à exclure Cuba. En juin 1995 déjà, lors de la 25e assemblée générale de l'OEA, son secrétaire général, M. César Gaviria, plaidait en faveur de la réintégration de l'Etat caraïbe au sein de l'organisation interaméricaine, soutenu par des pays comme le Brésil, le Canada, le Chili et le Mexique. Un mois plus tôt, dans le cadre de la 14e réunion du Groupe de Rio, l'Amérique latine s'est prononcée contre la loi Helms-Burton, en réaffirmant le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des Etats. Le Parlement latino-américain se manifestait dans le même sens le 8 mars 1996, tandis que la Communauté des Caraïbes (Caricom) faisait savoir qu'elle s'opposerait à toute tentative des Etats-Unis pour étendre l'application de leurs lois intérieures au-delà de leurs frontières.



GILBERT LELANDAIS

MUR PEINT À LA HAVANE.
Au-delà des divergences politiques, un continent en quête de respect

Le 4 juin suivant, l'adoption à Panama, par une forte majorité (vingt-trois pays sur trente-quatre) menée par le Canada et le Mexique, au nom de la *« liberté du commerce et des investissements »*, d'une résolution hostile aux Etats-Unis – la première dans l'histoire de l'OEA – provoquait la fureur de la représentante des Etats-Unis, Mme Harriett Barbitt. Dénonçant la *« lâcheté diplomatique de ses collègues »*, elle leur reprocha de manquer *« de courage moral et politique pour dénoncer le gouvernement dictatorial de Cuba »* (2). L'admonestation tomba à plat.

En septembre 1996, et en présence cette fois de Mme Madeleine Albright, alors ambassadrice des Etats-Unis à l'ONU, les chefs d'Etat et de gouvernement d'Amérique latine et de la Caraïbe, réunis à Cochabamba (Bolivie), avec comme objectif prioritaire *« la lutte contre la pauvreté régionale »*, occuperont la plus grande partie de leur temps à rédiger le paragraphe condamnant *« énergiquement »* la loi Helms-Burton. Quand à la déclaration finale de Viña del Mar (Chili), signée le 11 novembre 1996 lors du sixième sommet ibéro-américain, elle exprima une fois de plus un *« rejet total »* de la loi Helms-Burton. C'est cependant du Canada qu'est venu, pour Washington, le camouflet le plus sévère : le 22 janvier dernier son ministre des affaires étrangères, M Lloyd Axworthy, signait avec son collègue cubain une déclaration en quatorze points prévoyant notamment une coopération entre La Havane et Ottawa pour combattre la loi Helms-Burton.

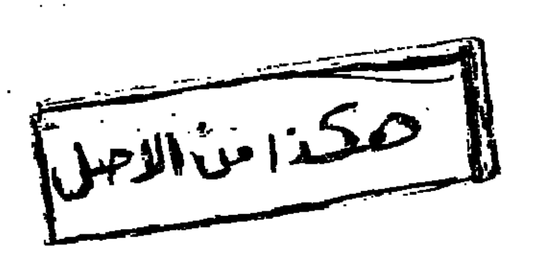
Refus de l'arme commerciale

ON n'en déduira pas que les gouvernants latino-américains ont une quelconque sympathie pour le régime du président Fidel Castro. Lors du sommet de Panama, le président populiste équatorien, M. Ortiz Bucaram, qui souhaitait durcir le texte incriminant les Etats-Unis, dut affronter M. Carlos Menem (Argentine), qui proposa, alors sans succès, d'exiger la démocratisation du régime cubain. A Viña del Mar, en revanche, et alors que l'Espagne et le Mexique – redevable en ce qui le concerne de l'aide américaine lors de la crise financière – luttaient pour un texte plus souple à l'encontre de Washington, M. Fidel Castro dut accepter de signer, en échange du soutien continental sur la loi Helms-Burton, une déclaration exaltant le modèle démocratique face *« à l'autoritarisme et au populisme »*, référence évidente à son régime.

Si l'ensemble des gouvernements du sous-continent se sont ralliés aux dogmes économiques promus par les Etats-Unis, les élites économiques locales y trouvant largement leur compte, il n'en demeure pas moins que l'arme du commerce, en lieu et place de la diplomatie de la canonnière, ne bénéficie plus du prisme déformant de la guerre froide. Soumis, eux aussi, à l'occasion, aux ingérences, aux rétorsions ou menaces de rétorsions économiques – entre autres la Bolivie et la Colombie, au prétexte du narcotrafic –, ils aspirent à un vrai partenariat, débarrassé de toute intention de domination. A cet effet, le cas de Cuba est pour eux exemplaire, qui les pousse à serrer les rangs.

(1) Voir « Les embargos », *Relations internationales et stratégiques*, Paris, no 24, hiver 1996.

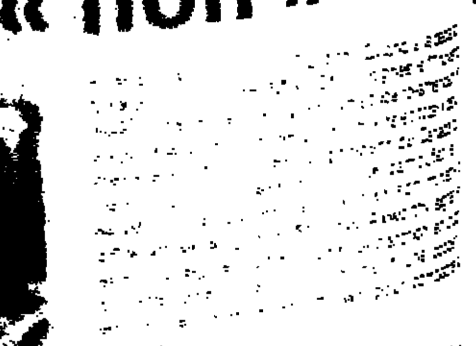
(2) « L'Organisation des Etats américains est hostile au renforcement de l'embargo des Etats-Unis contre Cuba », *Le Monde*, 6 juin 1996.



E SOUS LA PRESSION

'Eglise pour

... officiels contradictoires



t « non »

مكبر من الاصل

DE LA LOI HELMS-BURTON

sauver la révolution cubaine ?

tions de pétrole risquent d'être affectées par la hausse des prix, et les *apagones* (coupures d'électricité) reprendront. La situation alimentaire s'est améliorée, grâce aux marchés paysans enfin rétablis en 1994, mais la part de l'approvisionnement public subventionné (la *libreta*) diminue sans cesse, provoquant une augmentation considérable du budget familial consacré à la nourriture. Dans l'ensemble, la chute du pouvoir d'achat n'a pas été enrayée, sauf pour une minorité. Avec leur misérable retraite en pesos, les retraités sans famille vivent dans le dénuement. Les mères seules avec des enfants sont à bout de forces.

Les efforts de restructuration du secteur public et la rationalisation de la gestion étatique ont entraîné un accroissement du chômage. Selon les chiffres officiels, il atteint 8 %, mais certains économistes estiment que le quart de la population active est touché, même s'il est impossible de le mesurer avec précision. Les travailleurs « *disponibles* » pour cause de licenciement bénéficient d'indemnités réglementaires pendant une durée limitée puis se voient proposer des emplois dans l'agriculture – qui manque de bras. Nombreux sont ceux qui refusent. Ils rejoignent alors (légalement ou pas) l'économie informelle, menacés par la précarité en cas d'échec.

« Au motif que l'on demande aux gens de défendre les acquis de la révolution, on exige d'eux qu'ils s'en privent ! », commente un sociologue. Une exigence d'autant plus mal acceptée que la réactivation économique crée de profondes différenciations et de grandes inégalités. Or le succès de cette politique de développement autoritaire suppose un haut degré d'adhésion et de mobilisation. « *Il est vrai que le centralisme étatique s'est révélé être un instrument d'une très grande efficacité,* reconnaît M. Patat. *Il a permis la mobilisation et la redistribution de toutes les ressources. Les investissements faits jusqu'alors sont tous justifiés, ce qui a été réalisé est positif, et ils ne sont pas passés pour l'instant sous les fourches Caudines du FMI.* » Mais cette alchimie ne peut durablement répondre aux besoins du pays : pour redémarrer, il faut investir ; pour cela il faut des prêts à moyen ou long terme, or on emprunte pour payer les intérêts, et la majorité de la population ne touche même pas les dividendes de la croissance.

« *Dans les conditions cubaines, le centralisme étatique ne peut durablement assurer la croissance et le plein emploi* », constate un économiste. Si les entreprises doivent désormais être rentables et fonctionner selon les lois du marché, il faut, selon lui, autoriser la création de petites et moyennes entreprises (PME) et permettre ainsi la croissance de l'emploi salarié. En fait, les bouleversements sociopolitiques introduits par l'essor des activités privées (fortement taxées par l'impôt) sont déjà tels que le gouvernement repousse un choix dont les effets pourraient être déstabilisateurs et impopulaires.

Autoritaire sur le plan économique, la centralisation gouvernementale l'est encore davantage sur le plan idéologique et politique. Confronté à la crise sociale, le gouvernement craint de perdre le contrôle de la situation. Toute critique, l'élaboration d'une quelconque solution de rechange à la politique suivie sont donc exclues, y compris émanant des cercles du Parti communiste cubain (PCC). Les sanctions qui ont frappé depuis mars 1996 les chercheurs d'une institution prestigieuse, le Centre d'études sur l'Amérique (CEA) (5), reconnu internationalement dans les milieux universitaires nord et latino-américains, en témoignent. Membres du Parti communiste, les chercheurs du CEA étaient engagés dans une réflexion critique sur la stratégie économique et le système politique : la place accordée au marché et à l'Etat dans l'économie, le rôle des syndicats face à l'extension des entreprises mixtes et des zones franches, l'extension de la participation populaire, l'institutionnalisation future de la révolution. Ils avaient consacré différents travaux à l'étude de la crise cubaine dans la revue du centre, *Cuadernos de Nuestra América*, ainsi que dans plusieurs livres dont certains sont désormais « introuvables ». D'autres publications sont différées *sine die*. Ils avaient également co-organisé, en février 1996, avec la Fundacion de investigaciones marxistas d'Espagne (FIM), un séminaire consacré aux « *alternatives de gauche au néolibéralisme* » (6).

Accusés par M. Raul Castro, lors du cinquième plenum du comité central, en mars 1996, de former une « *cinquième colonne* », les sept membres du conseil de direction du centre durent affronter pendant sept mois l'ire d'une commission nommée par le comité central. Au terme d'une démarche bureaucratique, le conseil de direction a été dissous et ses sept membres (7), refusant toute autocritique, ont été informés de leur mutation dans d'autres centres d'études. « *Mais nous voulons rester dans le camp de la révolution tout en maintenant nos désaccords* », affirme l'un d'entre eux. Dans les faits, la revue n'est plus parue et le CEA est démantelé.

Interrogés, les dirigeants du parti minimisent les sanctions, justifiées selon eux par le fait que les positions des chercheurs n'étaient pas conformes à celles du PCC, auquel le centre était rattaché. Certains condamnent – en privé – les qualificatifs utilisés par M. Raul Castro, mais soulignent le caractère modéré des sanctions prises au regard des accusations portées. Les anciens dirigeants du centre sont convaincus que leur réflexion critique sur la situation dans ses multiples dimensions (et leur prestige à l'étranger) ont mis le feu aux poudres. On a voulu adresser un avertissement aux intellectuels et aux artistes, mais la réaction de ces derniers a été vive. L'Union nationale des écrivains et artistes cubains (Uneac) a exprimé son inquiétude dans une lettre non publique envoyée au parti ; de nombreux intellectuels latino-américains ont protesté contre les attaques, ce qui a sans doute empêché des sanctions plus sévères.

Les dénonciations de M. Raul Castro s'expliquent par la volonté d'empêcher la moindre contestation (au motif que *tout débat interne va diviser et donc* affaiblir la révolution), tout comme la censure imposée aux chercheurs vise à masquer le caractère contradictoire des discours officiels. Ces derniers ne parviennent pas à concilier les proclamations de fidélité au socialisme avec les réalités socio-économiques de l'île après l'échec du « modèle » soviétique. Cette normalisation idéologique est difficilement compatible avec l'emphase nationaliste, qui appelle toutes les forces du pays – en particulier les catholiques – à s'unir en défense de la patrie.

Le traitement réservé à l'Eglise catholique contraste en effet avec la sévérité appliquée au CEA. L'accueil de M. Fidel Castro au Vatican, le 19 novembre 1996, et la visite annoncée du pape Jean Paul II en janvier 1998 ne vont pas sans contrepartie. Une quarantaine de prêtres et de religieuses arrivés de l'étranger sont venus renforcer une présence pastorale jugée très insuffisante par l'épiscopat ; d'autres devraient suivre. Les différents diocèses ont leur revue et animent des centres de formation civique au sein desquels les problèmes de société sont abordés à la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise.

L'Union catholique de la presse cubaine, qui vient d'être créée, regroupe les rédacteurs des différentes publications catholiques du pays. Son secrétariat est composé des directeurs de trois revues, *Amanecer* (diocèse de Santa Clara), *Palabra Nueva* (diocèse de La Havane), animée par Mgr Carlos Manuel de Cespedes, et *Vitral* (diocèse de Pinar del Rio). A peine distribués dans les paroisses, les 7 000 exemplaires de *Palabra Nueva* sont épuisés. *Vitral* conduit une réflexion sur les rapports entre la société civile et l'Etat, un thème à la mode dans les *tertulias* (8) de la capitale depuis l'effondrement du socialisme réel, et l'on trouve dans ses colonnes une analyse critique d'une grande pertinence sur la crise du socialisme cubain (9).

Quant aux autres demandes pressantes de l'Eglise – accès aux médias, enseignement religieux –, elles ne semblent pas devoir être satisfaites dans l'immédiat. Après quelques difficultés, le gouvernement a accepté la distribution par Caritas d'une partie de l'aide humanitaire européenne dans les paroisses, ce qui contribue aussi à renforcer l'influence d'un catholicisme minoritaire face aux cultes afro-cubains et confronté, de plus, à l'essor des Eglises protestantes.

A la recherche d'une légitimité internationale, M. Fidel Castro a accepté une visite pontificale longtemps différée. Comme le remarque Mgr Carlos Manuel de Cespedes, l'Eglise peut contribuer à changer l'image internationale du régime, et elle veut être un intermédiaire œuvrant à la « *réconciliation nationale* », grâce à ses liens avec l'épiscopat nord-américain, qui a condamné très fermement l'embargo, à la différence de quelques prélats de Miami.

Soulignant la désillusion du pape Jean Paul II face à l'évolution de la Pologne et des pays de l'Est, son rejet de la corruption, de la drogue, de la désintégration familiale, de la dégradation des mœurs, et sa condamnation du modèle ultralibéral, des évêques mettent l'accent sur l'intérêt du pape à l'égard de Cuba, son souhait d'y œuvrer au dialogue et de contribuer – selon les paroles de Mgr Tauran, ministre des affaires étrangères du Vatican – « *à l'établissement d'un climat de liberté religieuse et de confiance entre l'Eglise et l'Etat cubain* ».

AU TEMPS DU BLOCUS.
Un embargo qui frappe les populations

JEAN-PIERRE FAVREAU

La religion comme solution

DANS l'esprit des dirigeants, l'essor religieux peut aussi permettre de canaliser les tensions sociales. « *Voy a ver un babalao para que me cambie la vida* » (10), chante le groupe Palmas y Canas, à la télévision. Face aux frustrations et au sentiment d'insécurité provoqués par la crise, « *la religion peut être une solution de rechange valable : la société révolutionnaire est une œuvre collective où les bonnes volontés ont la possibilité et le devoir de se manifester* », conclut un article de la revue du Comité central du PCC (11).

L'Eglise cubaine estime qu'il n'y aura pas de grands bouleversements tant que le Lider maximo sera vivant. Craignant le chaos et les violences que pourrait entraîner le retour des exilés, elle travaille dans la durée et négocie son autonomie pour l'avenir. Les dissidents de l'intérieur, selon Mgr Carlos Manuel de Cespedes, sont peu crédibles : sur les cent quarante signataires de *Concilio cubano* (12), cent un avaient demandé, en juin 1996, leur visa pour les Etats-Unis.

Quant aux forces armées, Mgr de Cespedes souligne que leur participation à la production économique, depuis leur retour d'Angola, les rend plutôt populaires. La démilitarisation habile à laquelle a procédé M. Raul Castro a permis l'incorporation de nombreux militaires dans l'agriculture, où ils manient plus souvent la machette que le fusil. Et ce sont des officiers qui dirigent souvent les entreprises mixtes.

La hiérarchie catholique souhaite, bien sûr, des changements, mais sans déstabiliser le pays. « *Si jamais Cuba s'effondre, que diront les Américains ? Pobrecitos (les pauvres petits) !* », s'exclame Mgr de Cespedes.

JANETTE HABEL.

(5) Janette Habel, « Cuba à l'heure des grandes réformes », *Le Monde diplomatique*, novembre 1995.

(6) *Cf. Alternativas de izquierda al neo-liberalismo*, FIM, Madrid, 1996.

(7) Aurelio Alonso, Julio Carranza, Haroldo Dilla, Rafael Hernandez, Pedro Monréal, Luis Suarez, Juan Valdès. D'autres chercheurs, tel Fernando Martinez Heredia, ont également demandé leur transfert.

(8) *Tertulia* : cercle de réflexion informel.

(9) *Cf.* José Antonio Quintana de la Cruz, « Sociedad civil, revolucion y socialismo », *Vitral*, nº 14.

(10) « *Je vais voir un babalao* (chaman dans les cultes afro-cubains) *pour qu'il change ma vie.* »

(11) « Las buenas voluntades pueden y deben sentirse », Juana Berges, *Cuba socialista*, nº 1.

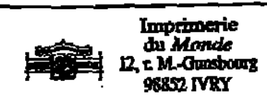
(12) Regroupement des dissidents dont la réunion nationale fut interdite en février 1996.

DANS LA SPLENDEUR D'UN APRÈS-MIDI D'HISTOIRE. – Gérard Barthélémy

★ **Editions Henri Deschamps, Port-au-Prince, 1996, 430 pages, 150 francs.**

Dommage que le titre soit peu explicite et l'édition de médiocre qualité. Le travail, lui, est passionnant. Il prolonge et approfondit *Le Pays en dehors*, bible de tous les découvreurs d'Haïti. Plaidoyer en faveur d'une culture agressée ? Peut-être plus : analyse de ce contre-modèle rebelle aux standards occidentaux qui trébuchent ici depuis deux siècles. Dans la société, rurale en majorité, la revendication de liberté est seconde. La culture catho-vaudoue tourne le dos à l'économie de marché et à la consommation, l'agriculture est extensive – mais inadaptée aux déséquilibres écologique et démographique – et le regard de l'autre omniprésent. Justice et, plus encore, égalité, tout à la fois âge d'or, revendication ou réalité : chacun se retrouve dans une interdépendance économe en moyens. Y a-t-il en Haïti, née du marronnage, un sens résiduel du social ? L'île résistera-t-elle aux efforts conjugués de l'Occident et de la diaspora ?

CHRISTOPHE WARGNY.



Imprimerie du *Monde*
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY

Commission paritaire des journaux et publications : nº 57 438
ISSN : 0026-9395
PRINTED IN FRANCE

A la disposition des diffuseurs de presse pour modification de service, demandes de réassort ou autre, utiliser nos numéros de téléphone verts :
Paris et sa banlieue : 0 800-03-11-36
Province : 0 800-36-11-11.

LES MAÎTRES AUXILIAIRES

Ces puissantes officines

LA finance internationale ayant, elle aussi, horreur du vide, le repli des Etats a permis de conforter le pouvoir d'une poignée d'agences de notation privées. Alimentées par un flot montant d'innovations, elles évaluent la solvabilité de tous les intervenants sur « les marchés », entreprises et gouvernements confondus. Une mauvaise note peut coûter très cher, une bonne note se négocier... Cet engrenage n'est pourtant pas fatal : des économistes suggèrent les moyens de restaurer l'autonomie des Etats et de jeter du sable dans les rouages de la finance. Leurs propositions butent contre le mur du silence.

Par IBRAHIM WARDE *

« Le monde de l'après-guerre froide compte deux superpuissances, les Etats-Unis et l'agence Moody's. » Thomas Friedman, éditorialiste de politique étrangère du *New York Times*, explicite ainsi sa formule : si les Etats-Unis peuvent anéantir un ennemi en faisant usage de leur arsenal militaire, l'agence de notation financière Moody's possède les moyens d'étrangler financièrement un pays en lui décernant une « mauvaise note ».

Jusqu'à une période récente, le pouvoir des agences de *rating* se limitait au monde des entreprises et des collectivités locales, dont elles notaient les émissions d'obligations. La note – étalée de AAA à D – se fonde sur une analyse de la solvabilité des emprunteurs. Le mythique triple A, très convoité mais rarement décerné, est accordé aux meilleurs emprunteurs et indique une totale sécurité de paiement. A mesure que la probabilité de non-paiement s'accroît, la note baisse. Le triple B constitue la mention « passable » car on est encore, mais de justesse, dans la catégorie « investissement » *(investment grade)* : un investisseur prudent peut donc s'y aventurer. En deçà, on tombe dans la catégorie de « spéculation » *(speculative grade)*, qui ne convient qu'aux téméraires, prêts à assumer le risque, en échange d'un rendement élevé. La note D, accordée aux obligations en défaut, constitue le zéro pointé du système.

* Professeur à l'université de Californie, Berkeley. Coauteur de *Mythologies américaines*, Editions du Félin, Paris, 1996.

Une bonne note permet d'emprunter au moindre coût. Plus la note baisse, plus le taux d'intérêt augmente, car les investisseurs exigeront une prime de risque. Les obligations mal notées (ou pas notées du tout) sont considérées comme des obligations « pourries » *(junk bonds)*, même si leurs vendeurs préfèrent l'appellation d'« obligations à haut rendement » *(high yield bonds)*. La procédure de notation est bien rodée : le client présente son dossier, une équipe d'examinateurs lui rend visite et épluche ses comptes avant de présenter un rapport interne ; ce dernier est ensuite soumis à un comité qui fixe la note.

Pour certains types d'établissements, un bon *rating* est vital. Une banque mal notée se trouve automatiquement en position défavorable face à des concurrents mieux notés, qui paieront moins cher leurs fonds. De même, pour une compagnie d'assurances, dans la mesure où la note reflète la capacité de faire face aux engagements à l'égard des assurés, toute dégradation est de nature à susciter la méfiance des clients, et donc une baisse du chiffre d'affaires.

Bien que privées, les agences de notation financière reçoivent la caution des pouvoirs publics et sont en mesure de définir les règles du jeu financier. D'une part, la plupart des émetteurs sont tenus d'obtenir une note. D'autre part, certains investisseurs institutionnels – compagnies d'assurances, fonds de pension, caisses d'épargne – doivent investir l'essentiel, voire la totalité, de leurs capitaux dans des émissions bien notées. Par ailleurs, les institutions financières bénéficiant des meilleures notes sont souvent soumises à une réglementation moins contraignante. Aux Etats-Unis, six agences – Standard and Poor's, Moody's, Fitch Investors Services, Duff and Phelps, Thomas BankWatch, IBCA – sont agréées par la Securities and Exchange Commission (SEC), le « gendarme de la Bourse » (1).


GALERIE AKKA-VALMAY

FRANÇOIS ANTON. – « Liberté pour une toupie » (1990)

Cette emprise sur les marchés ne va pas sans controverses. Première critique : bien qu'en théorie ouvert à tous, le marché de la notation est, sauf sur des créneaux bien précis, un duopole de fait, constitué par Standard and Poor's, filiale de la maison d'édition McGraw Hill, dont l'origine remonte à 1860, et par Moody's, filiale du groupe d'information financière Dun and Bradstreet, fondée en 1900. Ces deux sociétés jouissent d'une rente de situation puisqu'un nombre toujours croissant d'émissions doit être noté – au coût de 50 000 à 100 000 dollars par émission – et usent de méthodes musclées pour élargir leur emprise et éliminer leurs concurrentes.

Moody's est l'objet d'une enquête du ministère de la justice, pour concurrence déloyale, et d'un procès intenté par le district scolaire de Jefferson County dans l'Etat du Colorado. En 1993, cette collectivité, refusant de solliciter Moody's, demanda à la petite agence Fitch Investors Services de noter son émission d'obligations. En réplique à l'affront, Moody's décerna une note « non sollicitée » (ou « note sauvage »), et bien entendu mauvaise, ce qui rendit l'émission impossible. Pour l'agence de notation, il ne s'agissait pas là d'un chantage, mais d'un service rendu au public et couvert par le premier amendement de la Constitution, qui garantit le droit à la libre expression (2).

Le procédé revient pourtant à dire : *« Payez-nous, sinon cela vous coûtera cher. »* Autrefois, les revenus des agences provenaient essentiellement des usagers de leurs notations. Désormais ce

(1) Les agences agréées sont celles ayant reçu le label d'« organismes nationalement reconnus de notation statistique » (NRSRO : Nationally Recognized Statistical Rating Organizations). Cinq d'entre elles sont américaines. IBCA, spécialisée dans la notation bancaire, est franco-britannique.

(2) *Business Week*, 8 avril 1996.

Le projet de taxe Tobin, bête noire

EN 1972, alors que le monde était en proie à des remous monétaires, l'économiste James Tobin proposa, lors d'une conférence à l'université de Princeton, de taxer les transactions de change en vue de permettre aux gouvernements de retrouver leur autonomie en matière de politique macroéconomique. L'idée fit long feu, mais telle le monstre du loch Ness, elle resurgit périodiquement. En 1992 et 1993 lors des crises monétaires européennes, et fin 1994 avec l'effondrement du peso mexicain, la « taxe Tobin » refaisait surface ; en 1994, lors du sommet social de Copenhague, le président François Mitterrand en relança l'idée ; dans les coulisses du G 7, à Halifax en 1995, la taxe fut à nouveau évoquée. A chaque fois, le projet fut rapidement enterré, et la taxe semblait condamnée à se voir systématiquement qualifiée d'« idéaliste » et « irréaliste».

En octobre 1995, un groupe d'experts entreprit la première grande étude de la « taxe Tobin », à la lumière de l'état des connaissances en matière de mouvements de capitaux et des expériences de certains pays dans le domaine du contrôle des flux financiers. Certains des meilleurs spécialistes de l'économie et de la finance internationale – parmi lesquels les professeurs Peter Kenen, de l'université de Princeton, Jeffrey Frankel et Barry Eichengreen, de l'université de Berkeley – analysèrent l'impact d'une telle taxe sur les flux financiers et les politiques monétaires, en particulier sa capacité à stabiliser les flux financiers, à permettre une plus grande autonomie en matière de politique économique, et à créer des revenus importants. Une collection d'articles fut publiée en juillet 1996 par les Presses universitaires d'Oxford (1). Surprise : sauf pour de rares sceptiques, la taxe Tobin apparaît comme pleine de promesses. Malgré quelques réserves émises ici et là, la plupart des experts concluent qu'elle vaut d'être sérieusement envisagée, ou à tout le moins qu'elle mérite d'être étudiée plus à fond. Loin d'être « irréaliste », elle a, depuis, reçu le support de personnalités aussi diverses que MM. Jacques Delors (président de la Commission européenne de 1985 à 1994), Boutros Boutros-Ghali (secrétaire général des Nations unies de 1992 à 1996) ou Barber Conable (président de la Banque mondiale de 1986 à 1991). Pourtant, une conspiration du silence entoure le projet. La profession économique n'y prête guère attention. Des fonctionnaires qui y ont contribué sont priés de n'en point parler. Depuis la publication de l'ouvrage, aucun organe de la presse anglo-saxonne – y compris la presse d'affaires – n'en a dit un mot.

Il faut dire que M. Tobin n'est pas un économiste à la mode. Contre vents et marées, il s'affirme keynésien, appelant de ses vœux, en pleine révolution conservatrice, une intervention active de l'Etat dans l'économie. Alors que les adeptes de la « nouvelle macroéconomie classique » veulent accélérer la mondialisation financière et assécher les revenus de gouvernements dispendieux (2), il cherche à restaurer l'autonomie des Etats. Ses préoccupations, en particulier ses travaux sur les rapports entre secteur financier et secteur réel de l'économie – pour lesquels il a obtenu le prix Nobel d'économie en 1981 –, apparaissent désuètes à une époque où il est de bon ton de s'extasier devant « l'efficience du marché ». Lorsqu'il dénonce les affres de la spéculation et propose de *« jeter un peu de sable »* dans les rouages bien huilés de la finance internationale, les gardiens du temple de « l'économiquement correct » sont horrifiés (3).

Pourtant, certains chiffres sont éloquents. Selon la Banque des règlements internationaux, les transactions de change ont atteint le niveau de 1 300 milliards de dollars par jour en 1995 (contre 18 milliards au début des années 70). A titre de comparaison, le montant annuel du commerce international de biens et services n'est que de 4 300 milliards. De plus, 80 % des allers et retours de transactions de change ont une durée de sept jours ou moins ; dans la plupart des cas, ces allers et retours ont lieu au cours d'une seule journée. Et sur la place de Londres (la plus importante du monde en matière de change), plus des quatre cinquièmes des transactions ne sont pas directement liées à des opérations de commerce ou d'investissement.

Le long terme dure... dix minutes

FACE à ces réalités, les objections à la taxe Tobin se fondent sur des théories âprement défendues par la majorité des économistes, même si elles sont amplement démenties par les faits. Ainsi, au lendemain de l'effondrement du système de Bretton Woods, le consensus de la profession – s'appuyant sur les thèses du monétariste Milton Friedman – était que le système des taux de change flottants découragerait la spéculation car les cours refléteraient automatiquement les « fondamentaux » des économies sous-jacentes. Depuis que le contraire s'est produit, un autre axiome est avancé : les spéculateurs ne font que représenter la volonté du marché, lequel est par définition rationnel et efficient. Pour M. James Tobin, au contraire, les spéculateurs exercent un effet autonome et largement déstabilisateur sur le marché. Le coup de poker qui, en 1992, permit à M. George Soros de gagner 1 milliard de dollars en un jour en spéculant contre la livre sterling montre que les spéculateurs peuvent s'enrichir tout en déstabilisant les marchés (4).

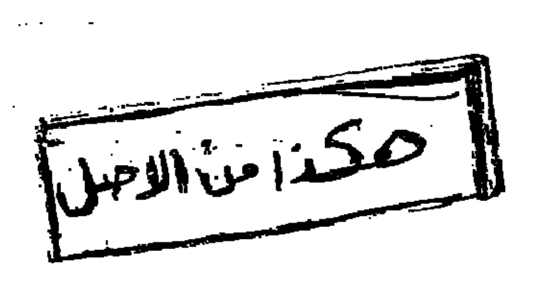
Comme pour la distinction entre économie réelle et économie financière, la différence entre court terme et long terme est également au centre des préoccupations de M. James Tobin. Il cite volontiers un opérateur sur le marché des changes déclarant : *« Mon long terme à moi, c'est les dix prochaines minutes. »*

(1) Mahbub Ul Haq, Inge Kaul, Isabelle Grunberg, *The Tobin Tax : Coping with Financial Volatility*, Oxford University Press, Oxford, 1996.

(2) François Chesnais (sous la direction de), *La Mondialisation financière : Genèse, coût et enjeux*, Syros, Paris, 1996.

(3) Ibrahim Warde, « La tyrannie de l'économiquement correct », *Le Monde diplomatique*, mai 1995.

(4) Ibrahim Warde, « Chaos monétaire et enjeux politiques », *Le Monde diplomatique*, octobre 1992.







DES MARCHÉS

qui notent les Etats

sont les notés qui paient pour l'être. Les émetteurs ont certes le droit de s'adresser à une agence moins connue, voire celui de ne solliciter aucune notation. Mais ils courent le risque de se voir infliger une note « non sollicitée »... D'où le raisonnement de bon sens qui prévaut : solliciter une notation et la payer coûte moins cher qu'une prime de risque rendue nécessaire par une mauvaise note non sollicitée (3).

Deuxième critique : les agences de notation commettent de graves erreurs. En 1975, à la veille de sa mise en cessation de paiements, la ville de New York était encore bien notée. Plus récemment, à la suite de la faillite du comté d'Orange, *Standard and Poor's* a été prise en défaut de vigilance et fait l'objet de nombreuses poursuites judiciaires. Là encore, l'agence assurait les investisseurs que le comté d'Orange était en bonne santé et bien géré, alors même que 2 milliards de dollars partaient en fumée, à la suite de spéculations sur les produits dérivés (4). En octobre 1994, le bulletin de la Réserve fédérale américaine cautionna les investisseurs. Tout en reconnaissant que *« les notations jouent un rôle important et estimable dans le fonctionnement et la surveillance des marchés financiers »*, l'article suggérait que *« les investisseurs devaient en faire une utilisation critique »*.

Les agences de notation poursuivent malgré tout leur fulgurante expansion. En effet, plus l'innovation financière et la titrisation se répandent, plus le besoin de notation se fait pressant (5). Tant Standard and Poor's que Moody's s'apprêtent à noter les fonds mutuels, qui continuent de proliférer, en fonction de leur niveau de risque. Mais c'est surtout à l'étranger, la plupart des places financières ayant connu une évolution à l'anglo-saxonne, que la croissance des géants de la notation est le plus spectaculaire. Forts de leur expérience et de leur notoriété, ils ont multiplié leurs succursales extérieures où ils coopèrent souvent avec les autorités boursières nationales. En France, par exemple, depuis que la notation par des agences agréées des titres de créances négociables et des opérations de cotation a été instaurée par la loi, la Commission des opérations de Bourse (COB) exige une note pour les entreprises ou les collectivités locales accédant pour la première fois au marché obligataire.

C'est cependant le pouvoir de noter des Etats qui vaut aux agences l'image de superpuissance politique. En effet, depuis 1990 – la crise de la dette, l'assèchement de l'aide extérieure et des prêts bancaires, et les recettes néo-libérales des organisations internationales étant passés par là – l'essentiel du financement extérieur des Etats se fait sur les marchés obligataires. Depuis que la « loi Wriston » n'a plus cours (6), les investisseurs veulent s'assurer de la solvabilité des Etats emprunteurs... que seules les agences de notation se disent capables d'apprécier. La notation des différentes formes de la « dette souveraine » d'un pays (en monnaie nationale, en devises, etc.) revient à noter le pays (les entreprises privées s'y trouvant sont notées séparément, et en général plus sévèrement). Une mauvaise note ne signifie pas seulement un renchérissement du financement. A l'heure où emprunteurs privés et publics se livrent, à l'échelle mondiale, à une concurrence acharnée pour attirer les capitaux, elle peut aussi mener à l'étranglement financier d'un pays dont « les marchés » se méfient.

Une bonne note contre des « cadeaux »

SI la lecture d'un bilan d'une compagnie anglo-saxonne peut se prêter à des procédures codifiées et à des grilles d'analyse classiques, la notation d'un pays, surtout dans un contexte d'incertitude quasi totale, est semée d'embûches. Seuls quelques critères (revenu par habitant, croissance du produit national brut, inflation, dette extérieure, etc.) sont quantifiables (7) ; la plupart (« bonne gestion » de l'économie, perspectives à long terme, stabilité politique, etc.) ne le sont pas. Mais, dans le doute, les agences de notation ne s'abstiennent pas. L'arbitrage comprend alors une grande part d'arbitraire. Les pays riches peuvent compter sur de bonnes notes, tandis que les plus pauvres – et donc ceux qui ont souvent les besoins les plus pressants – sont pénalisés. Mieux vaut coopérer, c'est-à-dire fournir tous les documents demandés et recevoir la visite d'« examinateurs », que se voir décerner une note non sollicitée. Le système renforce les inégalités et regorge d'effets pervers. Le plus spectaculaire étant celui que les Anglo-Saxons appellent *« self-fulfilling prophecy »* : le simple fait de prévoir, même à tort, une déconfiture amène la déconfiture.

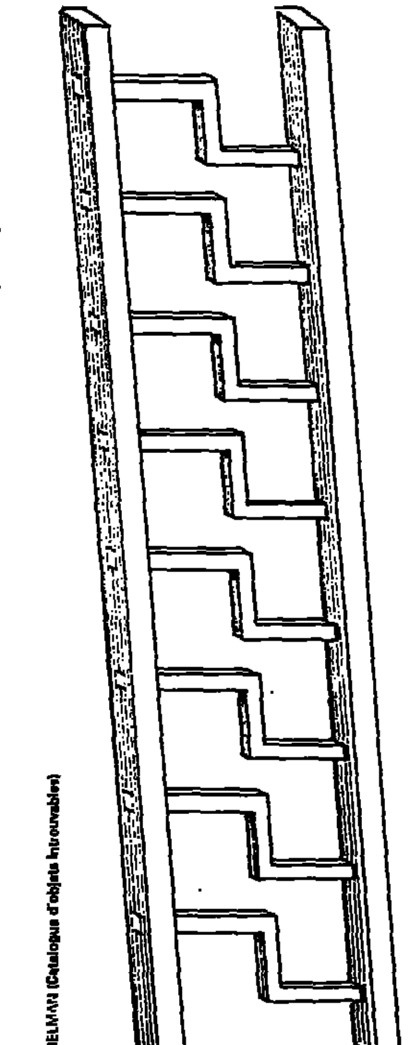
Tout gouvernement qui dépend pour son financement des marchés internationaux se trouve à la merci des agences de notation. Un pays peut voir sa note modifiée du jour au lendemain, ou se trouver placé « sous surveillance », en anticipation d'une éventuelle rétrogradation. De tels « avertissements » conduisent souvent à un changement de politique, histoire d'éviter la sanction financière des « marchés ». Tels des potaches nerveux, les gouvernements guettent les changements d'humeur des agences. Ainsi, au cours des dernières semaines, tant en Argentine qu'en Israël, de simples rumeurs de rétrogradation relayées par la presse ont provoqué des effondrements boursiers et des remous politiques. De nombreux pays font valoir que des pratiques qui ont cours hors du monde anglo-saxon ne sont pas prises en compte dans la notation. La « solidarité de place », par exemple : dans de nombreux pays, certains établissements, tels les banques, sont sauvés de la faillite par leurs concurrents. Ou les rapports privilégiés entre gouvernements et entreprises publiques : lorsque les banques d'Etat chinoises et leurs établissements associés à Hongkong se voient rétrogradés par Moody's, un porte-parole du gouvernement accuse l'agence soit *« d'une ignorance de la situation actuelle en Chine »*, soit d'une *« distorsion intentionnelle des faits* (8) *»*.

Un nombre croissant de pays se sont vu décerner des notes en 1996. Les considérations politiques n'en ont pas toujours été absentes. Ainsi, vu l'inquiétude qu'inspire le pays, les notes – très attendues – de la Russie furent meilleures que prévu : Ba2 (Moody's) et BB – (Standard and Poor's). A titre de comparaison, la Slovénie, la Slovaquie, la Pologne, la Hongrie et la Tchéquie ont reçu des notes les plaçant dans la catégorie « investissement » (Baa3/BBB – et plus) tandis que la Roumanie, le Kazakhstan et la Lituanie sont dans la catégorie « spéculative » (Ba1/BB + et moins). A l'occasion de son grand retour sur les marchés obligataires, Moscou avait certes pris l'engagement d'un nouveau train de réformes et de « rembourser » son dernier emprunt (qui remonte à 1917), mais la note reçue n'était pas sans lien avec les différents « cadeaux » accordés par les gouvernements occidentaux à M. Boris Eltsine avant et après sa réélection (9).

L'autre note dont l'annonce déclencha un long suspense fut celle de l'Egypte. En septembre 1996, après que l'agence Moody's eut annoncé qu'elle s'apprêtait à émettre une note non sollicitée, le gouvernement décida de demander à être noté (tout en affirmant qu'il n'avait pas l'intention d'émettre des obligations). S'entourant des banques d'investissement Goldman Sachs et EFG Hermes, les dirigeants égyptiens se livrèrent à un bachotage forcené et s'empressèrent d'accéder aux exigences du Fonds monétaire international en matière d'ajustement structurel. L'Egypte se vit décerner la note Ba2, se trouvant du coup au même niveau que le Mexique ou le Venezuela, soit un cran au-dessus d'autres pays émergents tels la Turquie, le Brésil ou la Jordanie, mais cependant derrière Israël, la Tunisie ou Bahrein. Pour M. Youssef Boutros Ghali, ministre d'Etat pour les affaires économiques, *« cela vaut mieux que pas de note du tout, mais cela ne reflète ni la force ni le potentiel de l'économie égyptienne. J'espère que les notes qui nous seront bientôt décernées par d'autres agences de notation en tiendront compte* (10) *»*.

Très sourcilleuses en matière de transparence lorsqu'il s'agit des notés, les agences de notation restent elles-mêmes bien mystérieuses. Leur pouvoir exorbitant et leurs abus appellent à un contrôle plus strict de leurs pratiques ou du moins à l'adoption d'un code de déontologie. De telles initiatives sont à l'étude, mais on peut douter de leurs succès. Les agences ne peuvent en effet être contrôlées que par ces mêmes gouvernements qu'elles tiennent sous haute surveillance.

IBRAHIM WARDE.


CARELMAN (Catalogue d'objets introuvables)

(3) *Financial Times*, 10 juin 1996.

(4) Ibrahim Warde : « Orange-citron, les mécomptes d'un comté », *Le Monde diplomatique*, janvier 1995.

(5) Ibrahim Warde : « Les assises du système bancaire détruites par la déréglementation », *Le Monde diplomatique*, janvier 1991.

(6) M. Walter Wriston, ancien président de la Citibank, a donné son nom à la « loi » selon laquelle les Etats paient toujours leur dette. Les grandes banques internationales se bousculèrent alors pour accorder des crédits aux gouvernements étrangers, jusqu'à l'annonce en 1982 que le Mexique n'était plus en mesure d'honorer ses engagements.

(7) Richard Cantor and Frank Packer : « Determinants and Impacts of Sovereign Credit Ratings », *Economic Policy Review*, Federal Reserve Bank of New York, octobre 1996.

(8) *Far Eastern Economic Review*, 1er août 1996.

(9) *The Wall Street Journal*, 22 novembre 1996.

(10) *Financial Times*, 23 octobre 1996.

des spéculateurs, cible des censeurs


SELÇUK

Mais la réalité ne passionne pas les théoriciens, qui peuvent ainsi ignorer un aspect essentiel de la taxe : elle ne cherche pas à réduire les échanges internationaux, mais à pénaliser les flux spéculatifs à court terme. En effet, au taux de 0,2 %, un aller-retour quotidien sur le marché des changes finirait par coûter 48 % par an ; le même taux n'aurait pourtant qu'un impact négligeable sur le commerce réel ou sur les investissements à long terme.

Quant à l'argument selon lequel toute entrave à la libre circulation des capitaux serait facteur de distorsion et d'affaiblissement des économies nationales, l'expérience montre qu'il n'en est rien. Ainsi, le Chili, qui a instauré une série de mesures pour décourager les flux à court terme, a connu une plus grande stabilité monétaire et plus d'investissements à long terme que ceux des pays d'Amérique latine qui ont choisi d'éliminer toutes les barrières à la circulation des capitaux et se sont retrouvés à la merci de capitaux certes abondants, mais capricieux. Le Mexique, par exemple, en passant sans avertissement du statut de meilleur élève des marchés à celui de cancre, a subi de plein fouet le contrecoup de la violence des flux monétaires. Malgré toutes les promesses de prospérité, la majorité de la population a vu son niveau de vie s'effondrer. Comme l'écrit M. James Tobin, *« l'exemple du Mexique, qui souffre aujourd'hui de sanctions cruelles pour des crimes fiscaux et monétaires qu'il n'a pas commis, devrait suffire à discréditer l'idée que les marchés sont omniscients »*.

En somme, en réduisant les fluctuations des taux et en permettant aux gouvernements une plus grande autonomie de gestion, la taxe Tobin aurait un effet stabilisateur sur le marché monétaire. Restent, bien sûr, les modalités pratiques d'application : quel taux établir ? Quelles transactions imposer ? Comment administrer la taxe ? Comment en répartir les revenus ? Quelles exemptions prévoir ? Comment empêcher la fraude et l'évasion fiscale ?

Le taux d'imposition doit être suffisamment élevé pour que la taxe produise les effets escomptés, mais suffisamment bas pour éviter de semer la panique et décourager ceux qui chercheraient les moyens de la contourner. Le taux suggéré serait de l'ordre de 0,25 % ou 0,15 % (voire de 0,05 %), et serait imposé tant sur les transactions simples que sur les produits dérivés – transactions à terme, *swaps*, options – liés à des opérations de change. Au taux de 0,25 %, près de 290 milliards de dollars seraient dégagés ; au taux de 0,1 %, la taxe permettrait de générer 166 milliards de dollars en un an ; même un taux aussi bas que 0,05 % dégagerait quelque 100 milliards de dollars. Les chiffres sont bien entendu entourés d'incertitude, car par définition le montant global des opérations de change, devrait baisser. Reste à savoir dans quelles proportions.

Serait-il nécessaire de créer un nouvel organisme chargé d'administrer la taxe ? M. Tobin suggère que les gouvernements, travaillant en étroite collaboration avec le Fonds monétaire international, en seraient les principaux gestionnaires. Pour ce qui est des revenus, les pays industrialisés, dont on estime qu'ils recevraient 86 % du total, en reverseraient une partie aux organisations internationales qui s'en serviraient pour le financement d'opérations de maintien de la paix, la lutte contre la pauvreté et contre la dégradation de l'environnement, ou d'autres « biens publics ». Les pays en voie de développement, eux, pourraient conserver l'ensemble des revenus de la taxe pour leur usage propre.

Quant à l'objection selon laquelle les transactions de change seraient détournées au profit de paradis fiscaux – *« les îles Caïmans remplaceraient Londres »* –, elle ne résiste pas à l'analyse. On l'a vu au sujet de la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue ou dans le domaine des délits d'initiés : les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont toujours eu les moyens de contraindre les paradis fiscaux à modifier leurs législations. Par ailleurs, le transfert de fonds au niveau international étant très centralisé, et étroitement contrôlé par les banques centrales, des marchés organisés tels le LIFFE (London International Financial Futures [and Options] Exchange) et une poignée d'instituts de règlement tels Fedwire ou Clearing House Information Payment System (Chips), une coopération entre ces organismes réduirait le rôle des « paradis fiscaux Tobin » à la portion congrue. Enfin, d'autres systèmes d'encouragement et de dissuasion sont possibles, en particulier une réforme de la charte du Fonds monétaire international qui interdirait aux récalcitrants l'accès aux prêts multinationaux.

La mise en œuvre de la taxe Tobin, on l'a vu, n'est en rien irréaliste. Le principal obstacle est cependant d'ordre politique, car l'idée va à l'encontre de tous les grands principes néolibéraux – réduction des impôts, poursuite de la libéralisation financière, retrait des pouvoirs publics – qui font l'objet d'un vaste consensus et sont ardemment défendus par les gouvernements, les grandes institutions financières privées et l'*establishment* de la profession économique. Tous ont intérêt à souligner l'absence de solution de rechange et l'impossibilité d'une autre politique en matière de flux financiers. On comprend mieux ainsi les efforts déployés pour enterrer la taxe, ou à tout le moins pour en faire une présentation tendancieuse.

Paradoxalement, ce ne sont pas les objectifs initiaux de la taxe – autonomie macroéconomique des gouvernements, stabilisation monétaire – qui pourraient susciter un regain d'intérêt, mais sa capacité à créer des revenus à l'heure où tous les gouvernements ont du mal à réduire leurs déficits budgétaires, et où les organisations internationales font face à un dangereux assèchement de leurs ressources. Même à un taux aussi faible que 0,05 %, les revenus seraient substantiels : 26,6 milliards de dollars de rentrées supplémentaires annuelles pour le Royaume-Uni, 14 milliards pour les Etats-Unis, et 3,3 milliards de dollars (17 milliards de francs) pour la France. Tant que la crise fiscale des pays les plus riches se poursuivra, le cadavre de la taxe Tobin continuera de bouger.

I. W.

AU NOM DE LA PROPRIÉTÉ

Offensive insidieuse contre

EN juillet 1996, une cour fédérale américaine a rendu un jugement dans l'affaire qui opposait Motorola à la Fédération de basket-ball (NBA). Elle a décidé d'accorder à cette dernière l'exclusivité des droits de retransmission des résultats des matches au fur et à mesure de leur déroulement. Cette décision, qui a fait l'objet d'un recours, confirme le danger qui pèse désormais sur l'information des citoyens. La conférence sur les droits de la propriété intellectuelle, tenue à Genève en décembre dernier, a marqué un pas dans la mauvaise direction, celle de la privatisation de l'ensemble des données mises en ligne grâce aux nouvelles technologies et notamment à Internet.

Par PHILIPPE QUÉAU *

« Par nature, les inventions ne peuvent pas être sujettes à la propriété », disait Thomas Jefferson, auteur de la déclaration d'indépendance américaine, et par ailleurs promoteur du concept de bibliothèque publique. La notion de « propriété intellectuelle », relativement récente, n'a été acceptée par l'Etat que pour le bénéfice de l'intérêt général. En permettant aux inventeurs de déposer la description de leur invention en échange d'une reconnaissance officielle de propriété, on pensait ainsi s'assurer qu'elle ne disparaîtrait pas avec son inventeur, mais que sa mémoire en serait préservée pour le bénéfice de tous. La propriété reconnue à l'individu n'était qu'un moyen au service d'une fin plus haute : l'intérêt supérieur de l'humanité (1).

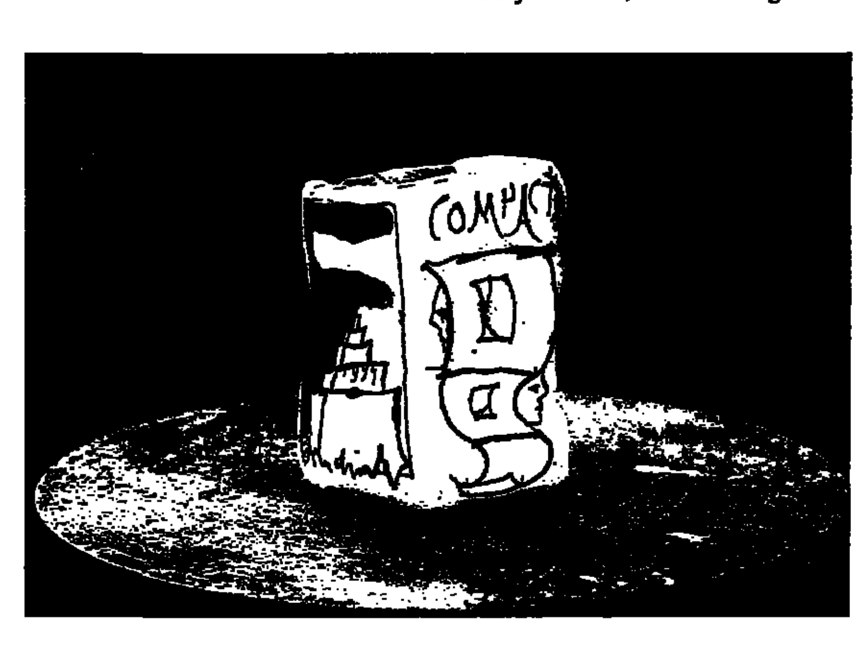
Comme le feu ou l'air, les bonnes idées ont une tendance inéluctable à l'expansion. Si quelqu'un a une idée et qu'il veut la garder pour lui, libre à lui. Mais à partir du moment où il la livre au monde, il ne peut plus l'empêcher d'être reprise, critiquée, améliorée ou abandonnée.

C'est pourquoi, selon une législation constante depuis la création du droit de la propriété intellectuelle, on ne peut pas protéger les idées, mais uniquement leur expression matérielle spécifique, leur mise en forme particulière, et seulement à la condition que cette expression et cette mise en forme soient originales. Les idées elles-mêmes – tout autant que les faits bruts – sont considérées comme la propriété collective de l'humanité.

Ce principe fondamental est, sinon mis directement en cause, du moins grignoté de toutes parts, avec l'évolution du contexte social et politique global, d'une part, et avec la révolution du numérique et du virtuel, d'autre part. De nombreux problèmes se posant quant à l'évolution du droit de la propriété intellectuelle, dans son acception classique, certains lobbies sont en effet conduits à tenter de faire pression pour le réformer à leur profit, plutôt que dans la perspective du « bien commun ».

La stratégie employée consiste à élargir toujours plus le champ du protégeable et du privatisable, qualitativement et quantitativement. Quantitativement : on cherche à augmenter la part du domaine privé (en étendue, en durée) et à diminuer la part dévolue au « domaine public ». Qualitativement : on cherche à brouiller la distinction entre « idée » (purement immatérielle) et « expression originale » (matérielle), pour étendre le sens de cette dernière notion. La notion d'expression matérielle d'une idée, assez claire et limitée lorsqu'elle prend la forme d'un livre, d'un dépôt de brevet ou d'un objet concret, perd de son acuité dans le méta-monde du cyberespace. Par exemple, comment faire le départ de l'idée et de son expression dans les divers niveaux d'écriture d'un logiciel, comme son code source, sa conception algorithmique, ou sa « personnalité » *(flavor, look and feel, friendliness)* ? Les problèmes qui se posaient déjà à l'industrie informatique (exemple : le procès Apple contre Microsoft concernant l'originalité du concept de « corbeille ») se ramifient et s'amplifient désormais dans le cadre de la Toile (World Wide Web), immense machine à circulation d'idées et d'images, de programmes et de textes.

Les pensées et les idées qui circulent sur le réseau ne sont pas complètement désincarnées, mais leur fluidité, leur volatilité, leur virtualité, leur dématérialisation s'accroissent quantitativement et qualitativement. A mesure que la Toile s'étend et que progressent ses auxiliaires logiciels (robots fureteurs, hyperliens) ou ses techniques (sites miroirs, mémoires *caches*), les incarnations matérielles des idées ou des créations deviennent de plus en plus difficiles à saisir, à recenser, à suivre à la trace, à



contrôler, créant brusquement l'occasion d'une révision fondamentale d'une attitude ancienne en matière de « propriété intellectuelle ».

Tout le défi est là. La révolution en cours va potentiellement si loin que l'équilibre classique entre auteurs, intermédiaires (éditeurs, diffuseurs) et utilisateurs va certainement être affecté dans un sens ou dans un autre. Une grande imagination sera sans doute nécessaire pour trouver un compromis. En revanche, si la réponse juridique à ce nouvel état du monde se révélait inappropriée, le fonctionnement même de la Toile pourrait être remis en cause, des droits acquis comme le concept de bibliothèque publique ou l'usage des œuvres pour l'éducation et la recherche seraient menacés.

Par ailleurs, c'est le concept même de « domaine public » qui est insuffisamment défendu, ou alors laissé à l'encan. Avec la fin des idéologies, le désengagement des Etats et la domination du paradigme du « marché », on assiste à une propension à privilégier *de jure* et non plus seulement *de facto* l'intérêt de certains groupes de pression aux dépens de la collectivité. La logique du marché prévaut, ou plutôt la logique de ceux qui en tirent le plus grand profit. Ils arrivent à imposer l'idée que le marché équivaut au bien général, en se gardant bien d'identifier les champs où le marché « ne marche pas », parce que non solvable, c'est-à-dire insuffisamment susceptible de mobiliser l'enthousiasme entrepreneurial. Or ces champs « non rentables » recouvrent des domaines comme l'éducation, la santé, la solidarité sociale, l'aide au développement, la recherche, la création, la protection de l'environnement. Ces domaines d'intérêt public sont délaissés par le marché, qui n'a précisément pas vocation à s'intéresser au bien commun.

On retrouve là une expression moderne de la fameuse « tragédie » des *commons* (2), la tragédie du bien commun. Lorsqu'un bien appartient à tous, il n'appartient à personne. Nul ne se sent responsable de sa bonne utilisation. Et l'on observe que les biens collectifs bénéficient alors plus aux puissants, qui ont plus d'occasions d'en tirer avantage. Ainsi les prairies communales ouvertes à tous (les *commons*) profitaient proportionnellement plus au propriétaire d'un grand troupeau qu'au possesseur d'une maigre chèvre.

Aujourd'hui, cette « tragédie » concerne par exemple la mer, le spectre électromagnétique ou les emplacements des satellites géostationnaires. Mais elle s'étend aussi au domaine public de l'information, à la production intellectuelle sous toutes ses formes et à sa dissémination. Les informations du « domaine public » sont souvent insuffisamment exploitées du fait même de la nature « publique » de ces informations, ou, au contraire, elles font l'objet d'une surexploitation sans scrupules lorsqu'elles sont « concédées » au privé par l'Etat. Certaines informations publiques (appels d'offres, banques de données...) ne sont pas exploitées aussi agressivement qu'elles pourraient l'être, dans l'intérêt même du citoyen. D'immenses réserves d'informations restent en jachère. C'est particulièrement vrai de l'information gouvernementale, comme de toutes les œuvres intellectuelles tombées dans le domaine public.

Or c'est au moment où l'explosion technologique laisse espérer un surcroît de possibilités pour l'élaboration et la diffusion des informations et des connaissances que se mobilise une coalition de lobbies déterminés à réduire encore ce domaine public, à renforcer son appropriation par le privé et à briser l'équilibre entre les détenteurs de droits de « propriété intellectuelle » et les usagers.

La plus récente bataille s'est tenue à Genève, en décembre 1996, lors de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droits d'auteur et de droits voisins, mise sur pied par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) (3). Elle portait sur une révision de la convention de Berne de 1886 sur le droit d'auteur, dont la dernière modification remonte à 1979.

Trois traités ont été proposés : droits d'auteur et droits voisins, phonogrammes, banques de données. Pour



résumer les critiques et les craintes qu'ont suscitées ces propositions, citons la Fédération internationale d'information et de documentation : *« Le rôle des collecteurs et des disséminateurs publics d'information (bibliothèques, archives, musées,...) pourrait être détruit. »* Ou encore la réaction de l'IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothèques) : *« Ces propositions vont obstruer plutôt qu'améliorer le flot des informations... La tendance actuelle à la protection des droits d'auteur pour des raisons purement économiques semble être en conflit avec le but originel du copyright de promouvoir le progrès des sciences et des arts. »*

En guise d'exemple, voici trois problèmes typiques des nouvelles difficultés juridiques à l'ère cyber : la protection des programmes informatiques, la reproduction transitoire et les mémoires *caches*, et enfin les banques de données.

La protection des programmes informatiques

« Les programmes informatiques sont protégés comme des œuvres littéraires (...). Une telle protection s'applique à l'expression d'un programme informatique sous n'importe quelle forme » (article 4 du traité I de la proposition de l'OMPI). Si on avait voulu se contenter de respecter la notion de protection de l'« expression matérielle » de la création intellectuelle, on aurait pu faire référence au « programme source » ou au « code » du programme. La formulation employée (*« sous n'importe quelle forme »*) ouvre la possibilité d'inclure la structure ou l'organisation intellectuelle des programmes. Il est vrai que l'on ne peut se contenter de protéger seulement la « lettre » d'un programme. Car il est assez facile de réécrire des programmes de manière à ne conserver aucune identité littérale par rapport au programme original, tout en conservant ses fonctions.

Le débat sur l'originalité de la « corbeille », créée pour le Macintosh, évoqué plus haut, est exemplaire de cette difficulté à identifier le caractère original non pas d'une idée (non protégeable), mais de l'expression matérielle de cette idée. Peut-on protéger seulement le dessin de l'icône de la corbeille ou l'idée d'inclure la fonction de corbeille virtuelle sur une interface ? Un juridisme étroit en la matière ne peut qu'avoir des résultats catastrophiques. C'est comme si l'on s'avisait de privatiser le théorème de Pythagore, le chromosome 33, ou le carbone 14.

Cependant, cet article a été retenu à Genève, avec la formulation finale suivante : *« La protection prévue s'applique aux programmes d'ordinateur quel qu'en soit le mode ou la forme d'expression »*, tempérée par l'adoption d'un article préalable soulignant que *« la protection au titre du droit d'auteur s'étend aux expressions et non aux idées, procédures, méthodes de fonctionnement ou concepts mathématiques en tant que tels »*. L'alerte a été chaude. Mais le débat reste entier. La « corbeille » est-elle une idée ou l'expression d'une idée ?

La reproduction transitoire et les mémoires caches

Dans la pratique actuelle, on considère implicitement qu'une page mise sur la Toile est librement consultable par quiconque : c'est le principe même d'Internet. Cela implique évidemment plusieurs « copies » transitoires, dans les mémoires des fournisseurs de services Internet ou dans les mémoires vives (RAM) chez l'utilisateur. Doit-on considérer cela comme une « reproduction »? Si oui, les ayants droit pourraient s'attaquer alors à discrétion aux maillons faibles : les fournisseurs de services Internet, en les rendant responsables de la « reproduction » illégale d'informations, alors que ceux-ci n'ont aucune possibilité de contrôler les contenus qui transitent par leur intermédiaire. Les utilisateurs qui se contenteraient de « feuilleter » une page de serveur seraient aussi en infraction. De plus, les robots automatiques de recherche qui doivent pouvoir analyser et reproduire tout ou partie des pages disponibles sur le Web seraient illégaux. Ces précieux *knowbots* seraient mis d'un coup hors-la-loi.

Cette affaire rappelle le procès intenté en 1984 à Sony par Universal et Walt Disney pour complicité en matière de violation du droit d'auteur : l'entreprise japonaise avait vendu des magnétoscopes Betamax qui pouvaient (comme tout magnétoscope) enregistrer des films produits par les plaignants. La Cour suprême les débouta en faisant référence à l'usage loyal *(fair use)* à des fins d'adaptation horaire.

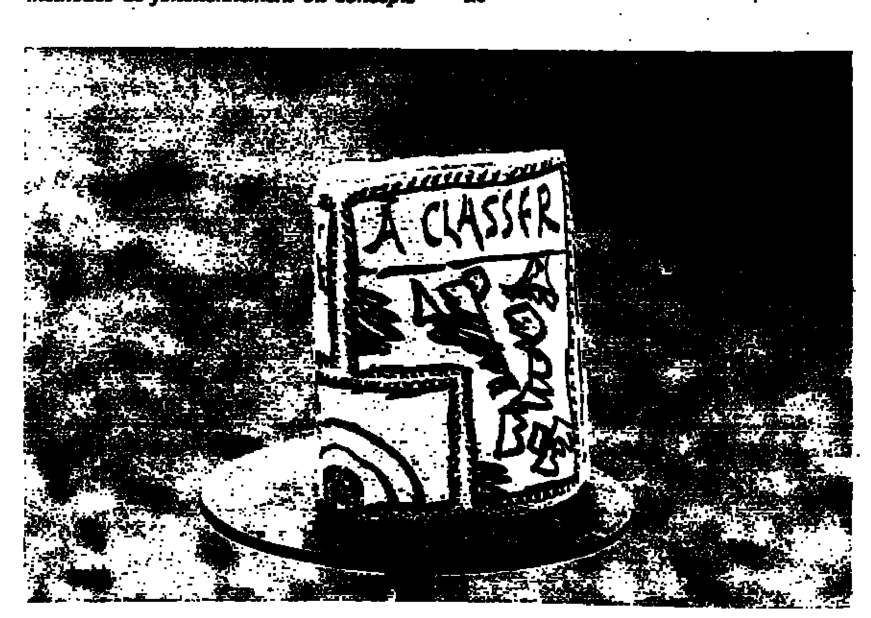
L'article 7 de la proposition de l'OMPI – en considérant comme une « reproduction » toute copie numérique, directe ou indirecte, transitoire ou permanente – permettait une dérive équivalente. Il portait même en germe la « destruction d'Internet », si l'on en croit la déclaration commune, en date du 6 décembre 1996, de firmes comme AT&T et MCI, mais aussi American On line (AOL), CompuServe ou Netscape. Devant les nombreuses oppositions, cet article fut abandonné. La conférence de Genève a adopté à ce sujet une « déclaration », sans force juridique contraignante, soulignant que la simple fourniture de moyens physiques pour rendre possible ou pour effectuer une communication ne constitue pas en soi une communication : les utilisateurs, les fournisseurs de services et les opérateurs de

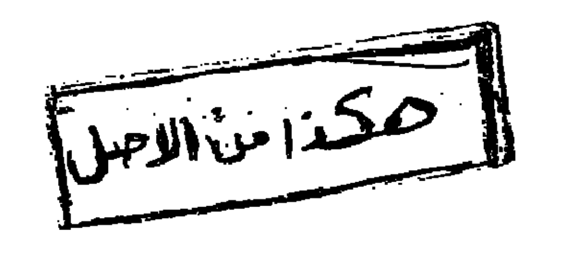
* Directeur de la division information et informatique de l'Unesco.

(1) *Le Monde diplomatique* organise, autour de ce problème du droit d'auteur et du domaine public, un débat sur son site Internet *(voir p. 25)* et une table ronde dans le cadre du Salon Imagina *(voir annonce ci-contre)*.

(2) *Cf.* Garrett Hardin, « The Tragedy of the Commons,» pp. 16-30, *in* Garett Hardin et John Baden, *Managing the Commons*, W. H. Freeman, New York, 1977.

(3) *Cf.* le site de l'OMPI : http://www.wipo.org/fre

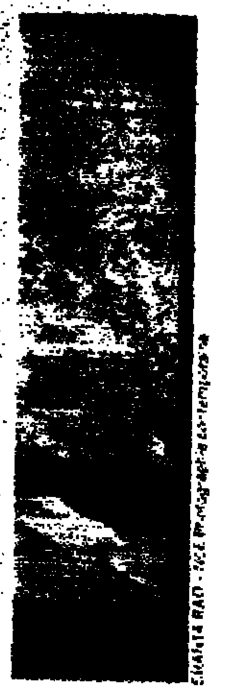






ES

…onflits



1984) est allé jusqu'à reconnaître la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Décision qui créa des tensions avec le Maroc et précipita sa perte.

Au lendemain de son arrivée au pouvoir, le colonel Maaouya Ould Taya annonça une politique de stricte neutralité face au conflit fratricide du Sahara occidental. S'il n'était pas question de revenir sur la reconnaissance de la RASD, Nouakchott renouait les relations diplomatiques avec le Maroc. Le problème du Sahara occidental entra ensuite dans une phase plus diplomatique, sous l'égide de l'ONU, avec l'acceptation du plan de paix (1988) et le cessez-le feu (1991). La région connut même un bref état de grâce en 1989 avec la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA) qui rassemble les cinq pays d'Afrique du Nord.

« L'élaboration de listes électorales afin d'organiser un référendum d'autodétermination, bute sur les nombreux obstacles soulevés par Rabat et le Polisario conscients de leur enjeu crucial », rappelle un observateur de l'ONU … Aussi le Conseil de sécurité a-t-il finalement suspendu, au mois de … 1996, les opérations de recensement des populations sahraouies. A Nouakchott, on craint une reprise des attaques du Polisario, et on redoute que les troupes marocaines entrent sur le territoire national pour exercer un droit de poursuite.

Les relations avec l'Afrique noire restent fragiles. La contestation … tracé de la frontière, mais surtout les massacres de Négro-Africains en Mauritanie puis de Maures au Sénégal et les expulsions massives de part et d'autre ont provoqué la rupture des relations entre les deux pays en août 1989. Leur rétablissement et la mise en place d'un plan spécial d'insertion des réfugiés (PSIR) n'ont pas encore abouti au règlement des préjudices matériels pour les quelque 60 000 Mauritaniens réfugiés au Sénégal.

Avec le Mali, la situation est marquée par le retour dans ce pays des Touaregs et des Maures. Quelque 120 000 personnes avaient fui, surtout dans le sud-est de la Mauritanie, après les massacres perpétrés, à partir de 1990, par l'armée et les milices des paysans songhaïs. La lente application de l'accord signé en 1992 entre les Touaregs et le gouvernement de Bamako n'a permis le rétablissement de la paix qu'au début de l'année 1996 (6).

La réprobation internationale …

…chronologiques

INTELLECTUELLE, MENACES SUR INTERNET

le droit du public à l'information

réseaux l'ont échappé belle ! La tentative est toutefois révélatrice de la stratégie à l'œuvre.

Les banques de données

Qu'est-ce qu'une banque de données ? La directive de la Commission de l'Union européenne sur les banques de données, adoptée le 11 mars 1996, donne cette définition : *« Une banque de données est un recueil d'œuvres, de données ou d'autres éléments indépendants, disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou d'une autre manière* (4). » Il faut noter que cette définition n'insiste pas sur la nécessité pour une telle compilation de *« constituer un travail original de création »* pour mériter une protection. Tant la directive européenne que le traité sur la propriété intellectuelle relative au commerce (Trips) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), repris par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui la remplace, le mentionnent explicitement : cette protection ne peut s'appliquer aux données elles-mêmes contenues dans la base.

Cependant, cette restriction est, en fait, invalidée par la création d'un nouveau droit de propriété intellectuelle, le droit dit *sui generis*. Ainsi, l'article 7 de la directive européenne stipule : *« Les Etats membres prévoient pour le fabricant d'une base de données le droit d'interdire l'extraction et/ou la réutilisation de la totalité ou d'une partie substantielle, évaluée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de celle-ci, lorsque l'obtention, la vérification ou la présentation de ce contenu attestent un investissement substantiel du point de vue qualitatif ou quantitatif. »*

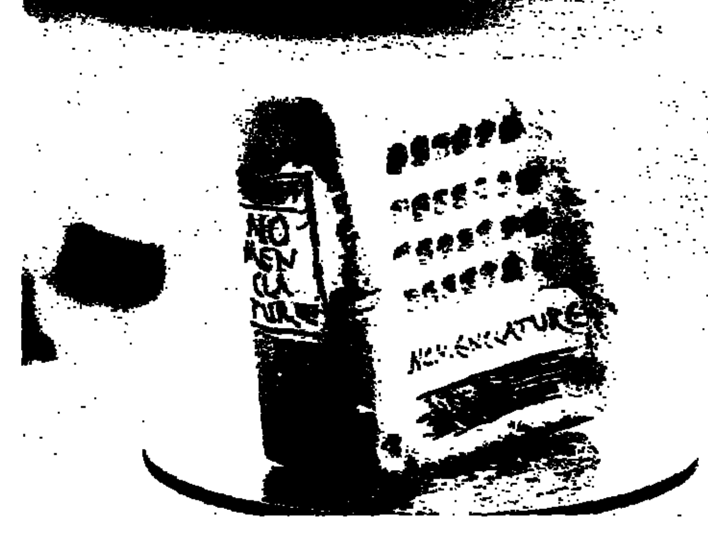
L'alinéa 4 enfonce le clou : cet article s'applique sans considération du caractère protégeable ou non des données. Par exemple, des données publiques collationnées et présentées par une entreprise privée se trouveraient *ipso facto* privatisées.

L'alinéa 5 va encore plus loin en affirmant : *« L'extraction et/ou la réutilisation répétées et systématiques de "parties non substantielles" des contenus de la base de données* (...) *ne sont pas autorisées. »* Ainsi les données elles-mêmes, parties non substantielles, se trouvent protégées dès lors que l'on cherche à les « réutiliser », ce qui est bien le moins lorsqu'une donnée est particulièrement importante ou significative. La directive européenne ressemble sur ce point à un magnifique cadeau fait sans contrepartie aucune à l'industrie de l'information.

Le public pourrait être obligé de payer pour disposer d'informations du domaine public. En France, c'est déjà le cas : le *Journal officiel*, que nul n'est censé ignorer, est accessible par Minitel... au prix de 5,48 F la minute ! Ce qui est à comparer avec la politique de mise en ligne systématique et gratuite sur Internet des informations gouvernementales et législatives américaines. Voilà qui est particulièrement préoccupant à un moment où l'Etat se « désengage » et cède beaucoup de ses bases de données à l'industrie privée pour les gérer.

Les informations contenues dans ces bases appartiennent de plein droit au domaine public. L'Etat ayant le monopole de la collecte de ces informations publiques, il ne saurait s'en désintéresser sans préjudice pour le citoyen. Les sous-traitants privés qui gèrent ces bases de données publiques ne devraient pas devenir de ce fait « propriétaires » des données elles-mêmes ou, ce qui revient au même, du droit exclusif d'en disposer. De plus, ce type de disposition peut avoir des conséquences plus graves encore, en empêchant que soient librement accessibles des informations publiques « sensibles » que l'Etat aurait intérêt à garder cachées évitant ainsi la pression de lois comme le Freedom of Information Act aux Etats-Unis.

La directive européenne garantit un droit de *fair use* limité à l'enseignement et à la recherche scientifique. Mais rien ne garantit au citoyen l'accès à des informations publiques qu'il aurait d'ailleurs contribué à payer avec ses impôts. De surcroît, la durée de propriété, limitée sur le papier à quinze ans, est facilement extensible à l'infini, par la remise à jour partielle des bases, ce qui crée ainsi un droit à perpétuité. Cette directive européenne, déjà adoptée, doit être appliquée à partir de 1998. En revanche, à Genève, le concert des protestations concernant cette proposition de l'OMPI pour un traité sur les bases de données a été si puissant que la proposition (reprenant en substance les mêmes idées que la directive européenne) n'a même pas été discutée. Une nouvelle conférence sera convoquée à ce sujet en 1997. Il faut demeurer vigilant.



Le « fair use » en danger

M. Vint Cerf, l'un des inventeurs d'Internet, ancien président de l'Internet Society, travaillant maintenant à MCI, déclarait il y a peu : *« Jusqu'à présent, même les maximalistes, partisans du contrôle le plus strict, devaient reconnaître le* fair use *et permettre la copie pour usage personnel. Car comment faire autrement ? Avec une police du copyright frappant aux portes ? Impossible. Mais à l'ère numérique, il y a un outil idéal pour cela : l'ordinateur. Tout le monde se souvient de l'« agent d'enregistrement en ligne » de Microsoft. Une fonction similaire pourrait enregistrer tout ce qui se passe sur votre disque dur. »*

On frémit à l'idée de robots planétaires surveillant en permanence, bit par bit, les flux de contenus, pour faire valoir avec précision les reversements induits. Une belle victoire en perspective pour les ayants droit, une terrible défaite pour les libertés publiques : le spectre du Cyber Brother prenant soudain une réalité terrifiante.

L'attaque contre le *fair use* se fait également de manière oblique. L'article 13 de la proposition de l'OMPI proposait de renforcer l'application du droit d'auteur en permettant l'interdiction des machines ou des logiciels qui rendraient possible la copie non légale. Cela aurait comme conséquence immédiate d'affecter les bénéficiaires des exceptions reconnues, et notamment ceux qui en ont le plus besoin comme les pays en voie de développement, en diminuant la possibilité d'appliquer effectivement les droits liés au *fair use*, sous prétexte d'empêcher les usages illégaux.

L'article adopté finalement prévoit *« des sanctions juridiques efficaces contre la neutralisation des mesures techniques »* mises en œuvre pour empêcher des copies illégales. Moralité : les copies « légales » comme la copie privée, ou la copie à des fins de recherche ou d'enseignement seront de ce fait plus difficiles, voire impossibles, à faire.

En conclusion, voici une proposition de stratégie positive de défense du domaine public. Différents projets, comme l'Alliance globale de l'information (5) ou l'« Initiative pour une bibliothèque numérique globale », visent à renforcer l'accessibilité du domaine public de l'information. Le domaine-clé d'intervention devrait être celui des informations et des œuvres échappant *a priori* à tous les problèmes de droits d'auteur, soit parce qu'elles sont déjà dans le domaine public du fait de leur date de publication, soit parce qu'elles ont été produites par des organisations publiques ou académiques essentiellement préoccupées de diffuser au meilleur coût ces informations d'intérêt général. Un nombre croissant d'auteurs sont prêts à laisser diffuser gratuitement leurs travaux à condition que leur nom leur soit bien associé et que l'intégrité des textes soit garantie. Cela correspond au concept de *copyleft*. L'Unesco a le projet de promouvoir la généralisation de conservatoires virtuels d'œuvres artistiques ou intellectuelles tombant dans le *copyleft*, accessibles librement en ligne, et pourrait exercer son patronage moral pour garantir l'enregistrement et l'authentification des œuvres ainsi déposées (6).

L'idée est simple : plus il y aura d'informations publiques et gratuites en ligne, plus le marché devra en tenir compte dans sa propre politique de tarification. Ainsi, le fossé croissant entre inforiches et infopauvres aura plus de chances de se réduire.

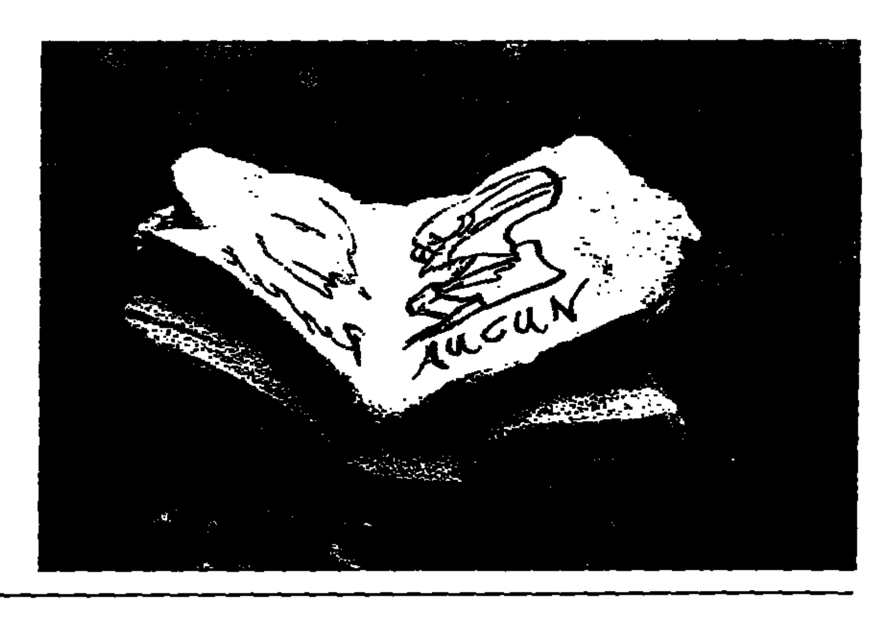
PHILIPPE QUÉAU.

Les illustrations sont reprises d'une série de terres émaillées réalisées par Pierre Alechinsky et Hans Spinner en 1994 et intitulées « Livres néolithiques » (Galerie Lelong, Paris).

(4) *Cf.* http://www2.echo.lu/legal/fr/proprint/basedonn/basedonn.html

(5) *Cf.* le site de la FID : http://fid.conicyt.cl :8000/giaopen.htm

(6) *Un groupe de travail international de haut* niveau devrait être organisé sur ce sujet, visant à documenter et à renforcer ce droit de l'homme fondamental : le droit à l'*information*, à son accès universel et « équitable », à sa libre circulation. Il pourrait être créé à l'issue de la conférence info-éthique, organisée par l'Unesco à Monte-Carlo en mars 1997. http://www.unesco.org :80/cii/ethicala



Résistances américaines aux nouvelles technologies

Par **KIRKPATRICK SALE** *

L'AN dernier, le Centre international d'analyse des technologies, une « boîte à idées » *(think tank)* de Washington, crée la société Jacques Ellul et lui donne comme but d'honorer le grand philosophe connu pour son hostilité au « progrès » (1). Dans ce but, elle va chercher à réunir des écrivains comme Wendell Berry et Jerry Mander (2), des écologistes comme Edward Goldsmith (3), des penseurs militants comme Helena Norberg-Hodge et Vandana Shiva (4). Et à établir la légitimité d'une résistance aux changements induits par la technologie. En avril prochain, à San Francisco, cette société consacrera sa deuxième réunion à l'élaboration d'une déclaration d'objectifs et à la désignation des auteurs qui rédigeront une série de Livres blancs sur les problèmes de la technologie moderne.

Cette rencontre aura lieu juste une semaine après que le Forum international sur la mondialisation, un comité de chercheurs et de militants, eut organisé une série de cours consacrés aux dangers nés de l'approche occidentale du développement. Et en particulier à ceux d'une économie internationale de plus en plus tributaire d'un système financier qui vit au rythme des technologies nouvelles.

Deux semaines plus tard, dans le cadre d'une réunion d'un jour consacrée à *« la simplicité volontaire »*, un centre new-yorkais d'éducation pour adultes, la Learning Alliance, s'intéressera aux moyens de résister à la société de consommation, à l'autosuffisance, à la promotion des économies locales.

Trois rassemblements, trois occasions qui, au-delà de leur diversité, ont en commun une hostilité au type de modernité qui se propage et une volonté de privilégier l'économie locale et le développement durable. Inspirée des briseurs de machine de la première révolution industrielle (5), cette nouvelle force politique, ce mouvement anti-technologique cherche à populariser un *« nouveau luddisme* (6) *»*. Mais, pour reprendre les termes d'un manifeste appelant, en avril 1996 en Ohio, à la tenue d'un second congrès luddite, il s'agit pour le moment d'*« un mouvement non hiérarchisé de résistance passive à la société de consommation et aux technologies de plus en plus bizarres et effrayantes de l'ère numérique »*.

La palette de ce « mouvement » est aussi large que possible. Il comprend d'abord ceux qui, en particulier depuis la généralisation du microprocesseur il y a une vingtaine d'années, ont vu la technologie transformer le monde à un rythme si rapide qu'ils ont le sentiment que leur existence échappe à la fois à leur compréhension et à leur contrôle. *« Nous n'avons rien à perdre qu'un mode de vie qui aboutit à la destruction de toute vie »*, expliquent-ils. La galaxie comprend aussi tous ceux qui ont perdu, souvent temporairement, parfois définitivement, leur emploi (43 millions depuis 1979, soit 40 % de la force de travail américaine) parce que les nouvelles technologies ont rendu leur activité inutile ou ont permis à leur entreprise de la délocaliser. Elle comprend enfin les victimes d'une agression technologique, qu'il s'agisse de l'empoisonnement par les pesticides, des conséquences d'une irradiation, de la déforestation, de la construction de barrages gigantesques, de l'urbanisation rampante ou de l'épuisement de la flore et de la faune, terrestre et maritime. Récemment, ce mouvement a eu recours au type de violence qui rendit célèbre les premiers luddites.

San Francisco sert de siège au Forum international de la mondialisation. Largement soutenu par la Fondation pour l'écologie radicale (Foundation for Deep Ecology), le forum se soucie surtout d'alerter des dangers des traités de libre-échange comme l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena) et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) – remplacé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – et des pratiques qui en découlent : agrobusiness et biotechnologie. Les entreprises multinationales constituent sa cible principale. Par des prises de parole et des manifestations, le forum cherche à redonner vie à la vieille tradition luddite d'offensive contre les excès de l'industrie. La science-fiction et ses évocations d'une technologie devenue folle ont permis de populariser certains des thèmes actuels des néoluddites, dont l'hostilité au nucléaire (7).

Sabotage des machines

UNE nuée d'organisations se préoccupe surtout de défendre les victimes des dérives scientifiques : amiante, radiations subies par les anciens combattants, déchets nucléaires, contaminations alimentaires, gavage aux hormones, incinération et nouvelles technologies. S'inspirant de la riche tradition des luddites, les militants écologistes, en particulier ceux du mouvement Earth First, se sont montrés les plus actifs, protestant contre des projets de barrage, de déboisage, de construction de routes, d'électrification, d'expérimentation animale et autres « crimes écologiques », parfois en sabotant les machines (*ecotage*), en bloquant les routes, en rendant dangereuse la coupe des arbres.

Aucun aperçu du mouvement néoluddite américain ne serait complet s'il ne mentionnait le personnage d'« Unabomber » (M. Theodore Kaczynski), que ses bombes meurtrières, ses proclamations enflammées et l'interminable traque par le FBI (dix-sept ans) ont rendu mondialement célèbre. Au point d'en faire un héros pour quelques-uns. Le fait qu'il n'ait pas été imité indique cependant assez que ses méthodes (une quinzaine de colis piégés qui ont tué trois personnes et en ont blessé vingt-trois lui sont imputés) sont mal acceptées. Toutefois, les émissions de débat, les lettres de lecteurs, sans oublier... les sites Internet (8), démontrent aussi que beaucoup comprennent et partagent les objectifs d'« Unabomber », un homme qui refuse les technologies porteuses de déstabilisation sociale, de dislocation économique et de destruction de l'environnement. Peu après la publication du manifeste de M. Theodore Kaczynski (9), le magazine *New Yorker* expliquait même : *« E Pluribus Unabomber : il y a un peu d'Unabomber dans chacun de nous. »*

Il est presque impossible d'établir les effectifs du camp néo-luddite. Un chercheur russe estimait il y a cinq ans qu'en Europe et en Amérique entre 50 et 100 millions de personnes avaient *« rejeté l'approche scientifique, technocratique et cartésienne »*. Rien qu'aux Etats-Unis, près de la moitié de la population s'avoue effrayée par l'offensive des nouvelles technologies qui submergent son existence. Mais le nombre de ceux qui se disent prêts à faire de la technologie l'ennemi principal et, de concert avec leurs amis et voisins, à lui résister, reste infiniment plus modeste. L'année dernière, des publications comme *Newsweek* (« Les luddites reviennent ») et *Wired* (« Le retour des luddites ») ont néanmoins reconnu l'existence de ce mouvement. Reste à savoir si le rouleau compresseur de la « modernité » le condamnera, comme son prédécesseur, à une défaite sans gloire.

* Auteur de *Rebels Against the Future : The Luddites and Their War on the Industrial Revolution : Lessons for the Computer Age*, Addison Wesley, Boston, Mas., 1995.

(1) Jacques Ellul, *Le Bluff technologique*, Hachette, Paris, 1988.

(2) Il est l'auteur de *Four Arguments for the Elimination of Television* et, de *In the Absence of the Sacred*, Sierra Club, San Francisco, 1992.

(3) Lire Edward Goldsmith « Une seconde jeunesse pour les comptoirs coloniaux », *Le Monde diplomatique*, avril 1996.

(4) Lire Vadana Shiva, *Ethique et agro-industrie*, L'Harmattan, Paris, 1996.

(5) Lire Kirkpatrick Sale, *Rebels against the Future ; The Luddites and Their War on the Industrial Revolution : Lessons for the Computer Age*, Addison Wesley, 1995 et Edouard Palmer Thompson, *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, Le Seuil, Paris, 1988.

(6) Le « luddisme » fut, au Royaume-Uni, principalement entre 1811 et 1814, un mouvements de tisseurs qui, menacés par la mécanisation, cassaient les machines.

(7) Aux Etats-Unis, le mouvement écologiste, qui a su expliquer le lien entre militarisme (arme atomique), pollution (déchets) et autoritarisme (secret de la prise de décision) a contribué à ce qu'aucune centrale nucléaire n'ait vu le jour depuis 1978.

(8) On en compte soixante-trois à ce nom...

(9) Pour de larges extraits, *cf.* *The New York Times*, 2 août 1995.

QUELLE PLACE POUR L'EUROPE DANS UN DOMAINE STRATÉGIQUE ?

Mondialisation accélérée de la science

C'EST leur potentiel de recherche et leur aptitude à le traduire rapidement en innovations qui constituent le socle de la puissance des entreprises et des Etats. Si l'hégémonie scientifique des trois pôles de la Triade (Amérique du Nord, Europe et Japon) reste écrasante, elle ne saurait occulter la progressive émergence des pays d'Asie orientale – notamment de la Chine –, qui ne se contentent plus d'exploiter commercialement leurs faibles coûts salariaux. Dans la redistribution des cartes qui s'amorce, l'Europe aurait bien besoin, dans ce domaine comme dans d'autres, de se doter d'une vision stratégique.

Par PIERRE PAPON *

Trois exemples récents témoignent de la mondialisation accélérée de la science et de la technologie : les négociations au sein de la Triade (Europe, Etats-Unis et Japon) sur le financement de la construction d'un collisionneur de particules – le LHC (Large Hadron Collider), dans le cadre du laboratoire européen de physique des particules (CERN) ; celles sur le futur réacteur thermonucléaire expérimental (ITER) ; et, enfin, les difficultés pour adopter des règles européennes communes en matière de brevets pour les biotechnologies. Il s'agit d'un phénomène dynamique : des positions de force dans une discipline scientifique ou un secteur technologique peuvent s'acquérir ou se perdre, des stratégies nationales s'affirmer ou se déliter (1).

Les dépenses nationales de recherche-développement (R&D) fournissent une première évaluation des potentiels scientifiques et technologiques des Etats. Elles étaient estimées, pour l'ensemble du monde, à 25 milliards de dollars en 1992, dont 83 % effectuées par les pays de la Triade : Union européenne (28,3 %), Etats-Unis (38,5 %), Japon (15,8 %). Le reste de l'Asie industrielle (dont l'Inde) contribue seulement à hauteur de 9,5 %, et les Etats de l'ex-URSS de 4 %.

* Président de l'Observatoire des sciences et des techniques, Paris ; auteur de *Le Sixième Continent. Géopolitique des océans*, Odile Jacob, Paris, 1996.

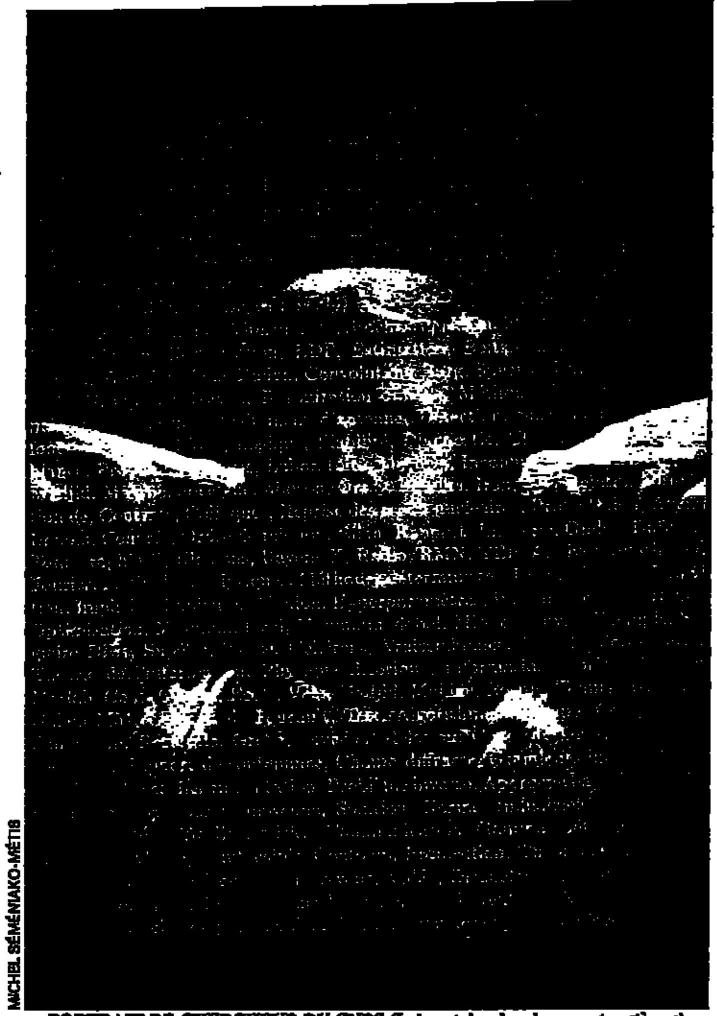
Les indicateurs de la production scientifique et technologique mettent également en évidence le poids écrasant de la Triade : elle a produit les trois quarts des publications scientifiques mondiales en 1993, et elle a déposé 90 % des brevets américains (c'est-à-dire déposés aux Etats-Unis) et 93 % des brevets européens. L'Amérique latine représente un peu moins de 1 % des dépenses mondiales et 1,4 % de la production scientifique, et l'Afrique seulement 0,5 % et 1,2 %. Le poids technologique de ces deux aires géographiques, mesuré à l'aune des brevets, est, lui, quasiment insignifiant (0,2 % en part mondiale pour chacun d'eux).

Il est cependant nécessaire d'aller au-delà de ce constat (2). Ainsi, le Japon ne représente que 8 % du total des publications, car il s'est nettement orienté vers la recherche technologique et industrielle. Le poids de sa production scientifique et technologique a cependant progressé de près de 20 % ces dix dernières années.

Le panorama s'est considérablement modifié durant cette période, l'effondrement (de 8,4 % à 4,8 %) du potentiel de recherche des Etats de l'ex-URSS, notamment de la Russie, et la très nette montée en puissance des pays d'Asie orientale – dont la Chine – constituant les événements les plus notables. De 1982 à 1993, la production scientifique de la Chine a, en effet, été multipliée par 3,5 (elle partait, il est vrai, de bas) et celle des nouveaux pays industriels d'Asie (Corée, Taïwan, Hongkong, Singapour et Malaisie) par 4. Les progrès de ces pays sont aussi significatifs dans le domaine de la technologie.

Les succès du Japon dans des secteurs comme les composants électroniques et les télécommunications, les transformations provoquées par les technologies de l'information dans les systèmes de production, ainsi que les perspectives ouvertes par les biotechnologies ont fait émerger le concept de « technologies critiques » ou « technologies-clés ». Il s'agit, en fait, de technologies qui commandent le développement de larges secteurs de l'industrie : composants électroniques, informatique, nouveaux matériaux, génie génétique, etc. Le Japon les a depuis longtemps intégrées dans sa stratégie industrielle ; plus récemment, les Etats-Unis, suivis par certains pays européens stimulés par la crainte de perdre pied dans la compétition internationale.

En France, le ministère de l'industrie a publié, en 1995, les résultats d'une enquête sur une centaine de technologies-clés – de l'électronique au bâtiment et aux travaux publics (BTP) – complétée par une étude des brevets européens dans les dix domaines techniques correspondants, effectuée par l'Observatoire des sciences et des techniques (3). Cette enquête montre que, en 1993, la recherche industrielle des quinze pays de l'Union avait produit 45,4 % des brevets européens (toutes technologies confondues), les entreprises et les laboratoires américains 28,1 %, et le Japon 19,7 %. Si les pays du Vieux Continent distancent aussi nettement les Etats-Unis, c'est qu'ils veillent à protéger leurs inventions sur leur propre marché. En revanche, si on se limite aux seules technologies-clés, et même si le classement reste inchangé, on constate que les Etats-Unis gagnent près de 10 points (36,6 % des brevets), alors que l'Union européenne en perd 6 (39 % des brevets), la part du Japon se tassant légèrement.


MICHEL SÉMÉNIAKO-MÉTIS

PORTRAIT DE CHERCHEUR DU CNRS (Laboratoire des signaux et systèmes)

Une analyse plus fine montre que l'Europe est en position de force dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), les procédés industriels et surtout les transports terrestres. A l'opposé, elle est distancée dans l'audiovisuel, les télécommunications, l'informatique, ainsi que les composants électriques et électroniques (4). Dans ces derniers domaines, elle est dépassée par les Etats-Unis et/ou le Japon. Dans le secteur des biotechnologies, elle est fortement dominée par les Etats-Unis.

Au sein de l'Europe, la France se comporte mieux dans les technologies-clés (9,10 % des brevets) que sur l'ensemble des technologies (8,3 %). Elle apparaît ainsi spécialisée dans les domaines définis comme stratégiques, à la différence de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Elle se trouve cependant en position de faiblesse dans les biotechnologies, au sens large du terme, ainsi que dans l'audiovisuel et les télécommunications.

A l'échelle mondiale, l'analyse des parts de marché dans les techniques de pointe corrobore les données précédentes. Ainsi les Etats-Unis disposent-ils de presque la moitié du marché international de l'aéronautique et de près de 20 % de celui des composants électroniques et du matériel informatique. L'Union européenne se distingue dans les produits pharmaceutiques (30 %), l'aéronautique (25 %) et la chimie (16,7 %), alors qu'elle est dominée en électronique (8,7 % du marché). La position du Japon, très forte en électronique (23,2 % du marché) et en transports terrestres (21,8 %), est quasiment inexistante en aéronautique.

Le poids des firmes multinationales n'est pas négligeable. Ainsi, en 1993, 16 % des brevets européens déposés par des firmes françaises ont été mis au point dans les laboratoires d'une filiale à l'étranger. Cette proportion n'est que de 9 % pour l'Allemagne, mais elle atteint, en revanche, 22 % pour le Royaume-Uni et 40 % pour la Suisse et les Pays-Bas.

La croissance continue des coûts des grands investissements (accélérateurs, réacteurs nucléaires et thermonucléaires, satellites), la multiplication des champs d'investigation – rendant indispensable la collaboration interdisciplinaire –, l'impact croissant des technologies de l'information favorisent la coopération internationale. En témoigne, entre autres, la création, il y a quelques années, au sein de l'OCDE, du Forum Megascience, qui vise à mieux organiser la recherche internationale autour de grandes machines.

La montée de l'Asie-Pacifique

ON perçoit aisément les progrès de la coopération scientifique internationale dans les publications. Selon une étude britannique, 10,5 % des articles publiés en 1994 par les laboratoires britanniques avaient un coauteur européen (au lieu de 4,8 % en 1981) (5). De fait, coopération et compétition constituent les deux faces d'une même tendance à la mondialisation, qui fait apparaître deux puissances technologiques majeures, les Etats-Unis et le Japon, cependant que montent en puissance les pays asiatiques. Elle pose donc le problème de la place future de l'Europe.

Ce devrait être l'enjeu du débat sur le prochain programme-cadre de la recherche et du développement technologique (PCRDT) de l'Union européenne (1998-2002). Si le budget communautaire de R & D représente seulement environ 4 % des dépenses publiques de recherche des Etats membres, ses effets vont bien au-delà de ce pourcentage. Ainsi, une enquête (6) montre qu'en France, sur la période 1988-1994, les financements européens ont représenté 1,2 milliard de francs par an, soit plus de la moitié des crédits de recherche incitatifs accordés par l'Etat aux laboratoires publics et privés (2 milliards de francs par an). Dans le même laps de temps, la Commission de Bruxelles a financé 5 000 projets de recherche auxquels ont participé quelque 25 000 laboratoires d'universités et d'organismes publics et privés. La création de ces multiples réseaux constitue un acquis insuffisamment souligné de la coopération européenne.

En fait, l'Europe a besoin de se doter d'une vision stratégique : à la fois stimuler une recherche fondamentale ouvrant des voies nouvelles et élaborer des programmes cohérents qui augmentent la compétitivité de ses entreprises et qui renforcent les politiques publiques dans des domaines comme la santé, l'environnement, les transports, etc. Il serait paradoxal qu'elle ne mobilise pas son potentiel, en particulier en sciences sociales, pour mettre en évidence les composantes de son identité (7). Il y va de sa place dans une mondialisation qu'elle peut tenter de maîtriser au lieu de la subir.

(1) Lire, en particulier, *Science et technologie. Indicateurs*, rapport de l'Observatoire des sciences et des techniques, Economica, Paris, 1996.

(2) Les outils de mesure sont loin d'être parfaits. En particulier, l'utilisation d'une base de données recensant uniquement les quelque 3 500 revues scientifiques considérées comme de niveau international contribue à minorer la production des pays en développement.

(3) *Les 100 Technologies-Clés pour l'industrie française à l'horizon 2000*, ministère de l'industrie, La Documentation française, Paris, 1996.

(4) « Des technologies-clés pour l'avenir », *La Lettre de l'OST*, n° 10, janvier 1996 (93, rue de Vaugirard, 75006 Paris).

(5) *The Changing Shape of British Science*, université de Sussex, Brighton, 1995.

(6) Regina Gusmao, *Recherche nationale et recherche communautaire. Un regard sur l'engagement français*, thèse de doctorat, Conservatoire national des arts et métiers, Paris, 1996.

(7) Fondation européenne de la science, *Beyond Framework Four*, Strasbourg, 1996.

REB CONFRONTÉ

s envolées

asphyxiée,

UN TABOU

Le Tchad entre Nord et Sud

APRÈS avoir longtemps nié (par fierté nationale ?) l'existence de conflits intrinsèques à la société tchadienne, pour imputer aux immixtions extérieures – *particulièrement françaises* – la naissance de la guerre civile en 1965 et sa *généralisation en 1979*, appeler enfin un chat un chat représente un pas considérable. Celui-ci *fut franchi* à l'occasion d'un colloque, « Le conflit Nord-Sud, mythe ou *réalité* ? » (1), dont les communications viennent d'être publiées (2). Leur teneur *suscite enfin* un certain optimisme.

Beaucoup estiment nécessaire de revenir, *sans langue de bois*, sur un passé lointain ou récent, encore gênant pour tous, et que l'on aimerait exorciser. Il s'agit d'abord des conditions de la mise en place, après un bref « âge d'or » démocratique de 1956 (loi-cadre Defferre) à 1962, du régime de parti unique, grâce à la lâcheté d'élites soucieuses de se ranger du côté du plus fort (François Tombalbaye) pour s'assurer une participation au pouvoir, mais qui furent broyées par la machine qu'elles avaient contribué à installer.

Il s'agit aussi du conflit traditionnel entre les populations du Nord, composées de pasteurs nomades, musulmans, aux vieilles traditions guerrières, et celles du Sud, formées d'agriculteurs sédentaires, non islamisés, sans culture militaire, subissant les razzias des premières et contraintes à leur payer tribut.

LES analyses divergent ensuite sur la nature réelle de ce conflit maintenant. Pour certains, ce clivage Nord-Sud n'est devenu explicite que par le regard de l'administration coloniale tout d'abord, par l'inversion, à l'indépendance, des rapports de domination – les « sudistes » seuls ayant accepté l'« école du Blanc » –, par l'utilisation intéressée, enfin, qu'en firent très vite les « politiciens » tchadiens. Pour d'autres, il s'agit bel et bien d'un conflit ancestral aux fondements objectifs, dont il convient *de reconnaître enfin la réalité au moment* de fonder des institutions renouvelées.

Dès lors, le débat de fond se centre sur le problème de la forme de l'Etat tchadien. *Deux écoles s'affrontent.* Pour les uns, tenants de la conception jacobine qui – *légitimant leur fonctionnement* hypercentralisé et autoritaire – imprégna durant trente ans *les pouvoirs africains, la* formation de la nation doit être « tirée » par des institutions de type unitaire, niant les clivages régionaux pour mieux les fusionner *dans l'application d'une loi uniforme ; la création* de collectivités décentralisées – jusqu'ici inconnues au Tchad – est néanmoins proclamée nécessaire.

Pour les autres – étonnamment nombreux pour qui se souvient de l'unanime concert de protestations soulevé, il y a encore quinze ans, par toute suggestion fédérale –, le réalisme doit enfin l'emporter sur les incantations. Le fédéralisme leur apparaît comme la seule méthode pouvant permettre une cohabitation pacifique de deux ensembles culturels aussi éloignés l'un de l'autre, et que tant de ressentiments objectifs séparent. Des propos naguère inconcevables traduisent une réelle avancée des esprits ces dernières années : *« A ceux qui brandissent le spectre de la division du pays pour diaboliser la Fédération, nous disons que trente ans de tromperie, de leurre, ça suffit ! » « C'est la dispute autour du pouvoir central qui nourrit le conflit Nord-Sud. »*

AU-DELÀ de la question de la forme de l'Etat, celle de la nature du pouvoir est aussi abordée. Si la plupart des intervenants placent encore leurs espoirs – à l'instar, malheureusement, de l'opinion africaine majoritaire – dans l'émergence de dirigeants enfin bons, moraux, suscitant autour de leur action éclairée un consensus, certains, plus au fait des fondements du pouvoir dans les démocraties libérales, expliquent avec lucidité que le pouvoir moderne n'est que *« l'ordonnateur et l'arbitre des querelles entre les hommes »*, chargé d'*« élaborer des compromis »*. Il importe dès lors, pour eux, de rompre enfin avec un mythe unanimitaire qui a détruit les Etats africains, au profit d'une *« représentation des diversités »*. Même minoritaires lors du colloque, de telles analyses traduisent un réel mûrissement de la réflexion. Que de tels échanges aient eu lieu, entre des hommes dont certains ont reconnu se haïr avant cette rencontre, montre que le pire n'est jamais sûr.

A l'*intérieur de chacun des deux grands* blocs culturels qui partagent le Tchad, clivages *interethniques et solidarités intra*communautaires sont bien réels malgré les rituelles *incantations unitaires des élites, et* font obstacle à un fonctionnement neutre, objectif, des *institutions publiques, comme* à une application égalitaire de la loi : quelle combinaison de centralisation jacobine et d'autonomie locale serait à même de libérer les initiatives locales tout en garantissant l'égalité devant la loi ?

Enfin, l'irrésistible fascination qu'éprouve chacun pour le modèle de consommation des pays riches n'amène-t-elle pas la haute fonction publique à accaparer une part écrasante des ressources de l'Etat ? Malgré l'échec, du moins à terme, des quelques expériences de développement fondées – comme la Tanzanie de M. Julius Nyerere ou le Niger de M. Seyni Kountché – sur la moralité des dirigeants et une ascèse volontaire de leur part, le Tchad, au fond du gouffre, peut-il s'offrir le luxe de ne pas mener de réflexion sur ce point brûlant ?

THIERRY MICHALON.

(1) Ce colloque fut organisé, du 22 au 26 mai 1995, par le Centre culturel Al-Mouna, animé à N'Djamena par des religieuses libanaises.

(2) Centre culturel Al-Mouna, *Tchad : conflit Nord-Sud, mythe ou réalité ?*, éditions Sépia, Paris, 1996, 207 pages, 120 F.

DANS LES REVUES

□ **LES TEMPS MODERNES.** Claude Lanzmann dénonce l'« *infamie* » d'un article qui, tronquant des citations de Sartre sur la révolution hongroise de 1956, prétend que celui-ci aurait approuvé la sanglante répression soviétique ; le système nippo-asiatique ; sur *L'Horreur économique*, de Viviane Forrester. **(N° 591, décembre-janvier, bimestriel, 82 F. – 4, rue Férou, 75006 Paris.)**

□ **FOREIGN POLICY.** Le trafic des matières fissibles et les nouvelles menaces de prolifération nucléaire. Comment contrôler l'épidémie de corruption mondiale. **(N° 105, hiver 1996-1997, trimestriel, 7,95 dollars. – 2400 N Street, NW, Washington, DC 20078-6806.)**

□ **DISSENT.** Pour la gauche américaine, que faire ? ; la politique de l'aide sociale au lendemain de la « réforme » Clinton ; le mouvement syndical américain « *entre opportunité et terreur* » ; l'imposture du « *social text* ». **(Automne, trimestriel, 7,50 dollars. – 521 Fifth Avenue, New York, NY 10017.)**

□ ***REGARDS SUR L'ÉCONOMIE ALLEMANDE.*** Une étude sur les échanges commerciaux franco-allemands. Egalement, un dossier sur l'Allemagne en tant que site de production industrielle et sur les délocalisations de ses entreprises. **(N° du 29 décembre, trimestriel, abonnement annuel : 600 F. – Cirac, 97, rue Anatole-France, 92300 Levallois-Perret.)**

□ **AVANCÉES.** Un dossier sur l'Europe sous la coupe des marchés et un entretien avec l'eurodéputé travailliste Ken Coates sur les prochaines élections au Royaume-Uni. **(N° 51, janvier, mensuel, 120 FB. – 4, rue Rouppe, Bruxelles, Belgique.)**

□ **ETHNOLOGIE FRANÇAISE.** Une quinzaine de regards sur la société russe : folklore, contes paysans, légendes populaires, foi orthodoxe, médecine populaire, fêtes, chanson lyrique, littérature orale, démons, etc. **(N° 4, décembre, trimestriel, 135 F. – 6, avenue du Mahatma-Gandhi, 75116 Paris.)**

□ **LE COURRIER DES PAYS DE L'EST.** « Acteurs inédits en Europe centrale et orientale » : collectivités locales, eurorégions, micro-entreprises, etc. **(N° 413, octobre 1996, mensuel, 72 F. – La Documentation française, Paris.)**

□ ***COMMUNIST ECONOMIES & ECONOMIC TRANSFORMATIONS.*** Le point de vue d'experts de la Banque mondiale et d'universitaires sur la restructuration des entreprises en Russie. **(Vol. 8, n° 4, décembre 1996, trimestriel, abonnement un an : 46 livres. – PO Box 25, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3UE, Royaume-Uni.)**

□ **SITUATION.** Une analyse des avis de la Cour internationale de justice sur la légalité des armes nucléaires. **(N° 28, hiver 96-97, trimestriel, 60 F. – BP 136, 75223 Paris Cedex 05.)**

□ **WAR REPORT.** Outre les rubriques qu'elle consacre à l'ex-Yougoslavie, la revue présente un dossier d'une trentaine de pages sur l'écrasement de la société kurde. **(N° 7, novembre-décembre, mensuel, 3 £. – IWPR, Lancaster House, 33 Islington High Street, Londres N1 9LH.)**

□ **MONDE ARABE MAGHREB-MACHREK.** « Algérie, la fin de l'unanimisme : débats et combats des années 80 et 90 », avec des articles sur les jeunes, les luttes des femmes, la question berbère, etc. **(N° 154, octobre, trimestriel, 72 F. – La Documentation française, Paris.)**

□ **REVUE D'ÉTUDES PALESTINIENNES.** La stratégie du président Assad ; un entretien avec Walid Al Mu'allim, chef de la délégation syrienne aux pourparlers avec Israël. **(N° 10, hiver, trimestriel, 85 F. – Editions de Minuit, Paris.)**

□ **CONFLUENCES MÉDITERRANÉE.** Terrorismes et violence politique : de l'Algérie à l'Italie, de la Macédoine à la Palestine, une réflexion approfondie sur un sujet brûlant. **(N° 20, hiver 1996-1997, trimestriel, 110 F. – 5, rue Emile-Ducaux, 75015 Paris.)**

□ **AFRIQUE 2000.** Un dossier sur l'Afrique et les nouvelles technologies de l'information : enjeux politiques et économiques. **(N° 25, hiver 1996-1997, trimestriel, 60 F. – 144, boulevard Haussmann, F-75008 Paris.)**

□ **VIVANT UNIVERS.** La lente renaissance du Mozambique après deux décennies de guerre. **(N° 427, janvier-février, bimestriel, 180 FB. – Chaussée de Dinant 115, 5000 Namur, Belgique.)**

□ **MERIDIANO CERI.** La revue espagnole se penche sur la position européenne face à Cuba, examine le présent et le futur des intérêts espagnols dans l'île et critique l'utilisation des sanctions économiques comme instrument d'une politique étrangère. **(N° 12, décembre, bimestriel, abonnement un an : 40 dollars. – Apartado de correos N° 1, 1184 FD, 28080 Madrid.)**

□ ***ESPACES LATINOS.*** Un dossier sur le Mexique, « pays de masques » : de nombreux aspects de la situation sont abordés, depuis la décomposition du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) juqu'au bilan de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena), en passant par les événements du Chiapas. **(N° 137-138, décembre 1996-janvier 1997, 50 F. – BP 5035, 69245 Lyon Cedex 05.)**

□ **ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES.** Un dossier sur les vrais revenus, particulièrement *inégalitaires, des Français : une étude sur les* fonds de pension comme bonne affaire pour les assureurs, et un entretien avec Paul Bairoch relativisant les « bienfaits » du libre-échange. **(N° 144, janvier, mensuel, 20 F. – 28, rue du Sentier, 75002 Paris.)**

□ **POLITIQUE, LA REVUE.** Les perspectives du syndicalisme avec des interventions croisées de responsables de la CGT, de la CFDT, de FO, de SUD-PTT, de la FSU. Egalement au sommaire, une série d'articles sur ce qui change au sein de la jeunesse. **(N° 3, janvier-février-mars, trimestriel, 60 F. – 60-62, rue d'Hauteville, 75010 Paris.)**

□ **LE MUSULMAN.** Un dossier sur la famille avec une réflexion sur la famille musulmane et l'insémination artificielle. **(N° 28, novembre, trimestriel. – 23, rue Boyer-Barret, BP 59, 75661 Paris Cedex 14.)**

□ **M.** La revue propose un riche dossier, « La France au risque de la xénophobie ». Réflexions historiques et regards actuels traitent de la répression à l'enseignement, en passant par les lois, le logement, les langues, sans oublier la crise de l'antiracisme. **(N° 87, mensuel, bimestriel, 50 F. – 17-19, rue des Envierges, 75020 Paris.)**

□ ***REVUE DES SCIENCES SOCIALES DE LA FRANCE DE L'EST.*** « Femmes et hommes dans une Europe en mutation ». Avec, notamment, un article d'Alain Bihr sur le travail domestique et un autre, de Charlotte Herfray, intitulé « Hommes, femmes, une petite différence ? » **(N° 23, 1996, annuel, 140 F. – Université des sciences humaines, 22, rue Descartes, 67084 Strasbourg.)**

□ ***CHRONIQUE FÉMINISTE.*** « *Emploi*, ce n'est pas le travail qui manque », des réflexions sur l'histoire du travail des femmes, la réduction du temps de travail, le travail à temps partiel, etc. **(N° 60, novembre, bimestriel, 200 FB. – 10, rue du Méridien, 1210 Bruxelles, Belgique.)**

□ **TRAVAILLER LE SOCIAL.** Travailleurs sociaux : les métamorphoses de la profession face au malaise social. **(N° 17, 4e trimestre 1996, 250 FB. – Rue Taravisée 2, 5034 Grand-Leez, Belgique.)**

□ **CAHIERS MARXISTES.** La revue belge propose un dossier original dans ce numéro, consacré à Wiliam Morris (1834-1896), graphiste et militant socialiste (présent lors de la fondation de la IIe Internationale), mais aussi précurseur de l'*écologie par sa démarche anti-industrielle.* **(N° 204, décembre 1996-janvier 1997, bimestriel, 300 FB. – 21, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles, Belgique.)**

□ ***SILENCE.*** *Ecologisme et Etat* : l'*écologie* politique contre la dictature, un plaidoyer pour l'écogestion. **(N° 212-213, janvier, mensuel, 38 F. – 9, rue Dumenge, F-69004 Lyon.)**

□ ***VINGTIÈME SIÈCLE.*** De Gaulle *et* l'histoire de France ; Tahiti avec et sans la bombe ; la genèse inachevée des Verts ; la culture pop des années 60 en Angleterre. **(N° 53, janvier-mars, trimestriel, 118 F. – Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 44, rue du Four, 75006 Paris.)**

□ **FRENCH POLITICS AND SOCIETY.** Un grand dossier traite du syndicalisme français (son exceptionnalisme, le rôle de la CGT de 1936 à 1968, la marginalisation des femmes, la place des ingénieurs et cadres). **(Vol. 14, n° 4, trimestriel, 8 dollars. – Center for European Studies, *Harvard University*, 27 *Kirkland Street*, Cambridge, MA 02138, Etats-Unis.)**

□ **DÉBATTRE.** Cette revue libertaire publie plusieurs articles sur l'Espagne de 1936 et l'expérience de l'autogestion. **(N° 2, automne, *trimestriel*, 20 F. – Agora 2000, BP 177, 75967 Paris *Cedex 20.*)**

□ **PROBLÈMES ÉCONOMIQUES.** L'économie du sport : de l'« affaire Bosman » au marché de la presse sportive, en passant par les organisations professionnelles. **(N° 2503, 15 janvier, bimensuel, 16 F. – La Documentation française, Paris.)**

□ **RAISON PRÉSENTE.** L'utopie déclinée en sept articles. **(N° 121, trimestriel, 80 F. – 14, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris.)**

□ **INFORMATIONS ET COMMENTAIRES.** Une livraison entièrement dédiée au « cybermonde et aux systèmes d'information ». A lire, des articles sur Internet, le virtuel, les autoroutes de l'information, et les marchés électroniques. **(N° 97, octobre-décembre, trimestriel, 65 F. – 32, rue *Michel-Dupeuble*, 69100 Villeurbanne.)**

□ **TERMINAL.** Un numéro double « Spécial Internet » structuré autour des enjeux de société, de la citoyenneté et des libertés, des usages et pratiques sociales. **(N° 71-72, été-automne, trimestriel, 160 F.- L'Harmattan, Paris.)**

□ **LES CAHIERS DU JOURNALISME.** Autour du thème « Le journaliste acteur de société », une série de réflexions sur le traitement médiatique *des malaises sociaux, le « journalisme* civique » à l'américaine, les médias communautaires au Québec. **(N° 2, décembre, semestriel, 120 F. – ESJ Lille, 50, rue Gauthier-de-Chatillon, 59046 Lille Cedex.)**

□ **EUROP.** Sous le titre, « La bataille du cinéma *européen* », un grand dossier consacré à *la* résistance contre la puissance de Hollywood, avec des analyses sur la situation au Royaume-Uni, en Espagne, en Grèce, en France, en Italie et en Lituanie. **(N° 84, hiver, trimestriel, 50F. – 33, rue du Louvre, 75002 Paris.)**

LES AMIS DU *MONDE DIPLOMATIQUE*

Avec, à l'heure où nous mettons sous presse, environ 9 000 adhérents et près de 8,4 millions de francs d'apports et de cotisations, l'Association est en train de faire la preuve d'une vitalité fondée sur l'attachement à l'indépendance du *Monde diplomatique*. Et plus de 2 000 adhérents de 1996 ont déjà réglé leur cotisation de 1997.

Les rencontres-débats organisées en janvier ont permis de créer de nouveaux liens entre *Amis, responsables* de l'Association et rédacteurs du journal, ainsi qu'entre les Amis eux-mêmes. Ce mouvement devrait s'amplifier dans les prochains mois pour déboucher *sur l'assemblée générale du* 3 mai. D'ici là, d'autres initiatives seront prises, que nous détaillerons tous les mois dans les colonnes du journal et dans celles de la *Lettre* adressée à chacun des *membres. Tout irait donc pour le mieux* ? Pas tout à fait, car ces résultats encourageants doivent être amplifiés. Nous pouvons, et surtout nous devons, mieux faire. *Comment* ?

1. – **Pour les quelque 7 000 membres qui ne l'ont pas encore fait, en renouvelant leur adhésion pour 1997.** Et ce, en utilisant (ou en reproduisant) *le coupon ci-contre*. Le fonctionnement de l'Association – dont les comptes détaillés seront présentés à l'assemblée générale – repose sur les cotisations, puisque les apports *sont intégralement* utilisés pour l'achat d'actions du Monde diplomatique SA. Sans les 100 F demandés à chacun d'entre vous, ce fonctionnement – gestion administrative et comptable, *animation, etc.* – serait mis en péril. Il y a donc urgence à accomplir ce geste. D'autant que, statutairement, ne pourront participer aux délibérations de l'assemblée générale (vote par correspondance ou sur place) que les membres à jour de leur cotisation.

Nombre d'entre vous ont spontanément ajouté à la somme de 100 F un versement visant à compléter leur apport initial. *Nous les en remercions.* C'est certainement un bon moyen de gagner plus vite la « bataille des 10 millions ».

2. – **Pour ceux des centaines de milliers de lecteurs du *Diplo* qui n'ont pas encore adhéré.** En *rejoignant* sans attendre les rangs de l'Association.

MARSEILLE. Le mardi 4 février à 19 heures, à l'*Ecole de journalisme* et de communication, 21, rue Virgile-Marron, réunion des Amis de la région marseillaise pour élaborer un programme d'activités. (*Contact : Dominique Pons. Tél. : 04-91-03-89-26.*)

CERGY-PONTOISE. Le mardi 25 février à 20 h 30, Riccardo Petrella invite les Amis du Val-d'Oise à le retrouver à la cafétéria du Théâtre 95, allée du Théâtre, Cergy-Pontoise, avant la conférence qu'*il donnera* à 21 heures sur le thème « Mondialisation et compétitivité : adaptation ou *maîtrise* » (*Contact : Catherine Hérengt. Tél. : 01-30-38-11-99.*)

LUXEMBOURG. Le mercredi 5 mars, au Centre culturel français, en collaboration avec le service culturel de l'ambassade de France, rencontre-débat avec Bernard Cassen : « L'Europe est-elle un rempart contre la mondialisation ou en est-elle le fourrier ? » (*Contact : Alain Simonetti. Tél. : [352] 43-00-38-31.*)

MONTPELLIER. Le jeudi 6 mars à 20 h 30, salle *Guillaume*-de-Nogaret, rue Pitot, conférence-débat avec Claude-Julien : « Société en crise et verrouillage de la pensée : quel citoyen face au diktat de l'économie ? ». En partenariat avec le Cercle Condorcet. (*Contact : Jean-Jacques Gandini. Tél. : 04-67-52-75-00.*)

M. □ Mlle □ Mme □ Association ou société □

Nom ou raison sociale (en capitales) : ____________________

Prénom : ____________________ Nom de jeune fille : ____________________

Né(e) le : ____________________ Profession ou raison sociale : ____________________

Adresse : ____________________

____________________ Code postal : ____________________

Ville : ____________________ Pays : ____________________

Téléphone : ____________________ Fax : ____________________

□ **Adhère à l'Association des Amis du *Monde diplomatique***

● Je suis actif, retraité ou personne morale :

□ 600 F ___ + 100 F (cotisation 1997) ___ total 700 F

Apport supérieur à 600 francs :

□ ______ + 100 F ____________

● Je suis étudiant, appelé sous les drapeaux ou chômeur

□ 200 F ___ + 100 F (cotisation 1997) ___ total 300 F

Apport supérieur à 200 francs :

□ ______ + 100 F ____________

□ **Verse ma cotisation 1997 d'un montant de 100 F** N° de carte de membre ____________

□ **Procède à un nouvel apport de : ____________ F**

● **J'effectue le règlement :**

□ Par chèque bancaire ou postal □ Par carte bancaire : N° de carte ____________

Date d'expiration : ____________

Signature ____________

Coupon à retourner, accompagné de votre règlement, à la délégation générale
Association des amis du *Monde diplomatique*, BP 461-07, 75327 Paris Cedex 07

LES LIVRES

A L'HEURE DE 1789

L'épopée de la « république parthénopéenne »

LA SAN FELICE, d'Alexandre Dumas, Gallimard, Paris, 1996, 1 708 pages, 150 F. Préface de Claude Schopp.

« L*A longueur ou la brièveté d'une matière n'est point soumise à une mesure matérielle : ou l'œuvre est intéressante, et, eût-elle vingt volumes, elle semblera courte au public ; ou elle est ennuyeuse, et, eût-elle dix pages seulement, le lecteur fermera la brochure et la jettera loin de lui avant d'en avoir achevé la lecture.* » Alexandre Dumas ne craint pas la démesure, lui qui se qualifiait d'« *écrivain intarissable* ». Jour après jour, du 15 décembre 1863 au 3 mars 1865, il livre aux lecteurs fascinés du quotidien *La Presse*, sa dernière œuvre, *La San Felice*.

Certes, note Claude Schopp dans une postface érudite, le feuilleton populaire a perdu de son attrait dans le Second Empire finissant : « *Il est remplacé (...) au « rez-de-chaussée » de la une par les cours de la Bourse, et relégué, lui, au « rez-de-chaussée » de la seule trois.* » Le temps est déjà loin où la publication des *Trois Mousquetaires* ou du *Comte de Monte-Cristo* faisait s'envoler la diffusion des gazettes. Pourtant, Alexandre Dumas espère, au crépuscule de sa vie, reconquérir ainsi Paris qu'il a, très partiellement, délaissé, pour s'associer à une épopée italienne.

Le 4 janvier 1860, l'écrivain rencontre, à Turin, Garibaldi, qui commence sa longue marche pour l'unification de la péninsule. Comment Alexandre Dumas, qui fut de tous les combats de son siècle, de la révolution de 1830 à l'opposition à Napoléon III, de la querelle romantique aux insurrections de 1848, ne serait-il pas séduit ? Il rejoint donc les rebelles à Palerme, achète pour leur compte un millier de fusils, participe à la campagne de Sicile, puis à la conquête de Naples enfin délivrée du joug des Bourbons. Nommé directeur des musées et des fouilles, il fonde le journal *L'Indipendente*. Il participe à la campagne contre « *ces deux envoyés des ténèbres* », l'Eglise et la royauté. C'est là qu'il écrit les premiers chapitres de *La San Felice* qu'il termine à Paris, où il retourne en mars 1864.

ALEXANDRE DUMAS a un compte à régler avec la branche des Bourbons qui a régné sur le royaume des Deux-Siciles : en 1799, elle a emprisonné son père, général français qui devait disparaître en 1806, des suites des mauvais traitements subis en prison. Son fils, Alexandre, n'avait pas quatre ans, et il ne devait oublier ni ce père adoré ni ceux qu'il rendit responsables de sa mort. A Naples, il termine de regrouper une abondante documentation sur ces années, qui allait lui servir dans la rédaction de *La San Felice*. L'intrigue amoureuse entre la San Felice et le républicain Salvato Palmieri, trame du récit, n'est qu'un prétexte, qui permet de faire revivre une époque, celle de la Révolution française, et de retracer le combat de ceux qui, à travers l'Europe, en furent les champions.

Nous sommes en 1798. Encouragé par son épouse et par l'amiral britannique Nelson – le futur vainqueur de Trafalgar ne sort pas grandi du tableau décapant qu'en brosse Dumas –, le roi Ferdinand Ier engage le royaume de Naples dans une guerre contre la France. Au début victorieuse, cette aventure se termine par un désastre, l'entrée des troupes françaises dans Naples et la proclamation, en janvier 1799, de la « république parthénopéenne » (1). A travers ses personnages, historiques ou créés de toutes pièces, nous revivons les quelques mois de cette expérience, la lutte contre la réaction et l'insurrection encouragée par les prêtres, la fin qui mena à l'échafaud les principaux protagonistes du drame. L'auteur érige, selon ses propres termes, « *un monument à la gloire du patriotisme napolitain, et à la honte de la tyrannie bourbonnienne* ».

Intellectuel engagé, Alexandre Dumas proclame : « *En art, la forme n'est que secondaire, la pensée est tout.* » Pourtant, on trouve dans ce roman tous les ressorts du grand feuilleton populaire, sa force de description, son intérêt pour les personnages, grands et petits, aristocrates ou paysans, jamais caricaturés, les rebondissements inattendus de l'histoire – souvent éclairés par des documents authentiques –, autant d'ingrédient qui gardent le lecteur en haleine et qui, à l'heure de la télévision et du multimédia, le réconcilient avec le plaisir de la lecture.

ALAIN GRESH.

(1) De Parthénopé, nom d'une ancienne ville d'Italie semi-légendaire, fondée par les Grecs.

PROCHE-ORIENT

HAFEZ EL ASSAD ET LE PARTI BAATH EN SYRIE. – Pierre Guingamp

★ **L'Harmattan, Paris, 1996, 400 pages, 190 F.**

Cette chronique dense et très documentée de l'histoire de la Syrie contemporaine est particulièrement précise à partir de 1970 et l'instauration du pouvoir de M. Hafez El Assad. Que ce soit sur les affrontements politiques et armés dans les diverses provinces de la Syrie, les relations franco-syriennes ou la guerre menée par le régime contre ses opposants à l'étranger, l'auteur tire ses informations de l'observation directe, d'une lecture systématique de la presse arabe et de documents internes du Parti Baas (ou Baath).

Une histoire du Baas n'a pas à être forcément une histoire baasiste. La cohérence de l'ouvrage tient à ce qu'il suit la logique du régime syrien, son discours nationaliste arabe, sa volonté de marginaliser dissidents et opposants. L'auteur se montre sceptique quant aux transformations internes et régionales susceptibles de remettre en question la centralité du Baas et le rôle du président Hafez El Assad.

ELIZABETH PICARD.

LA FRANCE ET LE PROCHE-ORIENT, 1916-1946. Une chronique photographique de la présence française en Syrie et au Liban, en Palestine, au Hedjaz et en Cilicie. – Pierre Fournié et Jean-Louis Riccioli

★ **Casterman, Tournai, 1996, 286 pages, 380 F.**

On a là une collection exceptionnelle de photos, officielles ou non, relatant l'histoire du mandat français au Levant entre les deux guerres mondiales. Paysages, monuments, scènes locales, villes en chantier et, surtout, événements politiques et militaires sont mis en scène dans ces documents uniques – qu'ils montrent une foule dans l'émotion du moment ou le portrait éloquent d'un héros de l'époque. Un texte dense et documenté lie et contextualise ces images, tout en se gardant de surinterpréter. Avec le choix du sépia et le respect des orthographes et d'une terminologie datées, l'ouvrage colle à la vision et au commentaire des acteurs français de l'époque – diplomates et surtout hauts fonctionnaires et chefs de guerre –, apportant un témoignage parfois ambigu sur les réalités locales.

E. P.

MAGHREB

LA POLITIQUE SOCIALE EN TUNISIE DE 1881 À NOS JOURS. – Abdelmajid Guelmani.

★ **L'Harmattan, « Histoire et perspectives méditerranéennes », Paris, 1996, 293 pages, 170 F.**

La politique sociale étant fille du développement capitaliste, tous les Etats s'en sont successivement servi, *du Nord au Sud, comme* moyen de mise en valeur. Professeur à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, Abdelmajid Guelmani s'applique à le démontrer à propos de la Tunisie, un pays dont le riche héritage syndical et culturel tend désormais à se fondre dans le moule commun du néolibéralisme. Economiste, il est aussi spécialiste de la protection sociale et regarde l'économie en historien, rappelant qu'à chaque modèle économique correspondit un modèle politique et social spécifique. Ainsi peut-on distinguer trois périodes en Tunisie : avant l'indépendance, celle de l'« *Etat hygiéniste gendarme de la santé publique et de la mise en valeur* », puis de l'« *Etat-providence colonial* » ; après 1956, celle de l'« *Etat-providence national* ». Certes, il faut avoir en mémoire l'histoire politique et syndicale de ce pays, le rôle écrasant de M. Habib Bourguiba, mais aussi le volontarisme et la compétence de ses élites nationalistes, pour apprécier pleinement la démonstration de l'auteur ; mais, ce qui est clair, c'est que l'intervention de l'Etat a longtemps favorisé le développement du capital humain et l'égalisation des chances : « *Le marché étant théoriquement encadré, l'exclusion n'avait pas lieu d'être dans la logique de la politique sociale.* » *Or, depuis le début des années 80, la tendance* est à l'accroissement des transferts verticaux – dépenses d'assistance, charges de compensation, etc. – pour contrebalancer les effets négatifs du système de marché.

Conforme au modèle occidental, l'évolution des finalités de la politique sociale tunisienne paraît logique, presque inéluctable. Mais alors pourquoi le pays s'enfonce-t-il de plus en plus dans la dictature ? Nulle part il n'est écrit que charité publique et répression policière sont les deux mamelles du néolibéralisme...

MICHELINE PAUNET.

TOUAREGS. – Sous la direction d'Hélène Claudot-Hawad et Hawad

★ **Ethnies documents, Paris, n° 20-21, 1996, 256 pages, 120 F.**

En écho au soulèvement armé des Touaregs du Sahara contre les Etats qui se sont partagé leur espace de nomadisme et d'identité, c'est surtout un peuple de civils et de déracinés qui prend ici la parole. Répression, ruine des équilibres écologiques, attaques meurtrières, exode massif vers les camps de réfugiés, mais aussi déchirements fratricides marquent la destruction d'une nation (un « *corps social* », dit la langue touarègue) qui a le tort de se rebeller contre le cadre des Etats découpé par le colonisateur français. Non réductible à un problème de développement, la question, étonnamment actuelle, est celle de l'existence politique hors l'Etat. Le recueil entrecroise des poèmes de violence et de douleur, des discours militants et des analyses lucides des enjeux régionaux et internationaux de la lutte.

E. P.

ASIE

HISTOIRE DE LA GUERRE D'AFGHANISTAN. – Assem Akram

★ **Balland, Paris, 1996, 536 pages, 240 F.**

L'histoire récente de l'Afghanistan est faite d'événements symboliques couverts par les médias et de larges zones d'ombres inexplorées. Assem Akram, Afghan né à Kaboul en 1965, se penche avec une égale rigueur sur cette histoire moderne, de la désignation du prince Daoud (soutenu par les Soviétiques) au poste de premier ministre en 1953 à la prise de Kaboul par les talibans fin septembre 1996. Dans un traitement sérieux et détaillé qui a l'immense mérite de mettre en perspective les multiples rebondissements, l'auteur nous offre un ouvrage complet, riche d'anecdotes et de révélations. Il revient point par point sur la soviétisation, l'affrontement soviéto-afghan même, puis se penche longuement sur les dernières années et les multiples tentatives de constitution d'un Etat afghan issu de la résistance. Enfin, il analyse sans concession, en la replaçant dans son contexte historique, l'apparition du mouvement des talibans. L'ouvrage d'Assem Akram propose les clés indispensables pour mieux saisir la nature de ce pays, ses particularismes socioculturels, mais également sa douloureuse position au centre de plus vastes intérêts géopolitiques.

STÉPHANE ALIX.

EUROPE

NATIONALITÉ, MINORITÉS ET SUCCESSION D'ÉTATS EN EUROPE DE L'EST. – Emmanuel Decaux, Alain Pellet

★ **Montchrétien - Cedin - Paris-X, « Cahiers internationaux », Paris, 1996, 330 pages, 320 F.**

Les contributions réunies dans ce volume constituent le deuxième volet d'un triptyque consacré à l'Europe de l'Est. De nombreux intervenants s'efforcent, souvent avec bonheur, de cerner les questions juridiques complexes posées par les événements du début des années 90 en Europe médiane, et notamment en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie. L'ouvrage s'articule autour de trois grands thèmes : les questions de nationalité et de citoyenneté, les problèmes liés à la mise en place d'un statut des minorités et, enfin, l'évolution de la situation dans les Etats successeurs de la Yougoslavie.

Par-delà la grande variété des situations et des références juridiques en cause, on perçoit *distinctement au fil des pages l'empreinte des* démarches répétées, et plus efficaces qu'on ne le dit parfois, des organisations européennes – notamment de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Conseil de Europe – en vue de la construction de sociétés civiles pacifiées.

YVES PLASSERAUD.

ÉCONOMIE

LES DÉFIS DE LA MONDIALISATION. – Samir Amin

★ **L'Harmattan / Forum du tiers-monde, Paris, 1996, 346 pages, 170 F.**

Dans ce dernier livre de Samir Amin, composé à partir de onze articles récents, chaque thème est abordé avec un recul historique. S'agissant de la période contemporaine, l'auteur considère qu'a prévalu, dans les années 50 à 80, une « *mondialisation contrôlée* », où les trois piliers du système monde – respectivement caractérisés par l'interventionnisme keynésien, le projet soviétique et le « projet de Bandoung » – avaient en commun le rejet de l'économisme libéral et la mise en œuvre de politiques et stratégies relevant de responsabilités nationales. Il lui oppose la « *mondialisation débridée* » d'après 1990, prônée par l'idéologie néolibérale extrême, et dans le cadre de laquelle la financiarisation est, « *une fois de plus, le signe de crise de l'accumulation* », sans en être la solution.

Samir Amin opte pour « *l'hypothèse optimiste où la raison humaine* », arrêtant le capitalisme « *dans son déploiement autodestructeur* », celui-ci « *apparaîtra comme une parenthèse dans l'histoire* ». Constatant l'échec de l'étatisme, il admet que « *la société construite par la social-démocratie en Occident n'est (...) pas la plus odieuse qu'on connaisse* », et reprend la réflexion sur la transition longue vers le socialisme, transition également diversifiée selon les situations et les dynamiques en cours des pays et des régions du monde.

MICHEL BEAUD.

STATES AGAINST MARKETS. The limits of globalization. – Sous la direction de Robert Boyer et Daniel Drache

★ **Routledge, Londres, 1996, 448 pages, 12,99 £.**

Cet ouvrage collectif va déranger, car il s'inscrit à contre-courant de la littérature dominante sur l'économie

Tout d'abord, la mondialisation est beaucoup moins avancée qu'on ne le prétend. C'est la thèse développée notamment par Paul Bairoch, au travers d'une approche de longue durée qui relativise fortement le phénomène et marque ses limites. En second lieu, Eric Helleiner avance que la libéralisation financière n'obéit pas à un déterminisme technologique, mais plutôt à des décisions politiques, donc largement réversibles. Contrairement à une idée largement répandue, la mondialisation, loin d'entraîner l'effacement de l'Etat-nation, va au contraire, affirme-t-on, lui redonner un rôle-clé pour protéger les populations et développer des marges de manœuvre face aux marchés. Les contributions réunies sont stimulantes et, s'écartant des poncifs sur la nécessaire résignation, contribuent à une réflexion sur le retour de l'Etat comme acteur central du développement. Elles constituent également des matériaux pour penser la nécessaire régulation mondiale et la post-globalisation.

MICHEL ROGALSKI.

UN PREMIER ROMAN POSTMODERNE

Adolescence polonaise

MADEMOISELLE PERSONNE, de Tomek Tryzna, traduit par Elisabeth Destrée-Van Wilder, Solin Actes Sud, Arles, 1996, 349 pages, 168 F.

POUR son premier roman, *Mademoiselle Personne*, le scénariste et cinéaste polonais Tomek Tryzna ne s'attendait certainement pas au succès qu'il allait rencontrer, dans son propre pays comme à l'étranger. En Pologne, le réalisateur Andrzej Wajda lui a consacré son nouveau film. Et le livre est déjà traduit en douze langues ; aux Pays-Bas, il a même figuré sur la liste des meilleures ventes en 1996.

Ce roman, placé lors de sa sortie en Pologne sur les rayons des « livres pour adolescents », et son auteur, un débutant de quarante-sept ans, n'ont été révélés au grand public que plusieurs mois plus tard, en juin 1994. Prix Nobel de littérature, l'écrivain polonais Czeslaw Milosz a pris alors la plume dans le quotidien *Gazeta Wyborcza* pour présenter *Mademoiselle Personne* comme le « *premier véritable roman polonais postmoderne* ». Sa lecture, ajoutait-il, doit être réservée « *aux plus de quarante ans* », « *l'âge auquel, autrefois, les juifs pieux avaient enfin le droit de lire le livre de la Kabale* ».

C'est le monologue intérieur d'une adolescente de quinze ans. Alors qu'elle passe de l'univers de l'enfance à celui de l'âge adulte, Marysia tombe éperdument amoureuse : dans la passion, elle découvre la perversité et la cruauté des sentiments extrêmes. S'exprime aussi la déchirure d'une « provinciale » naïve, élevée à la campagne, qui se retrouve soudain dans une HLM de Walbrzych, ville minière du sud-ouest de la Pologne. Les uns après les autres, tous ses repères vont s'effondrer pour laisser la place au cynisme et enfin au néant.

« *Voilà ce que c'est, être adulte. J'ai choisi. J'ai choisi intelligemment. Je ne pouvais faire autrement. Et je choisirai ainsi ma vie durant. Je regarderai les mauvais détruire les bons sans lever le petit doigt* », tente de se convaincre Marysia à la fin du roman.

Pourtant, *Mademoiselle Personne* n'est pas une étude psychologique ni même sociologique, mais bien plutôt une sorte de « conte » pour adultes où la part du rêve et du fantasme donne au récit toute sa dimension littéraire. Pour Czeslaw Milosz, l'écriture simple, parfois même enfantine qu'a choisie Tomek Tryzna pour décrire, en toile de fond, les dernières années de la Pologne communiste, reflète en réalité la vision du monde propre à ce peuple, mais en la simplifiant jusqu'à la caricature.

SI l'auteur de *La Pensée captive* et de *Sur les bords de l'Issa* s'est intéressé à *Mademoiselle Personne*, c'est parce que, dit-il, « *Tomek Tryzna devait être un être bon, compatissant à l'égard des gens, notamment des adolescents, contraints d'apprendre à se connaître et à vivre, aujourd'hui, à la fin du vingtième siècle, lorsque, derrière les vêtements colorés, les publicités éclairées aux néons et les voitures scintillantes, le néant grince des dents.* »

L'écrivain va d'ailleurs tenter de sauver son héroïne du précipice vers lequel elle est entraînée, mais en vain. Au beau milieu d'un cocktail mondain, où les hommes parlent l'américain et sont beaux comme dans les catalogues, « *un seul type n'approche pas. Il reste sous le palmier, un type pâle, effrayé, en pull gris, il n'a pas de montre. Un mec à lunettes, par-dessus le marché. Oh ! sans doute un Polonais !* [...] *– Marysia, dit-il à voix basse, je veux t'aider.* [...] *– Enfuis-toi. Marysia, j'ai un vélo* ».

ELISABETH KULAKOWSKA.

هكذا من الاصل

DU MOIS

HISTOIRE

L'HISTOIRE DES HOMMES. – Suzanne Citron

★ Syros, Paris, 1996, 351 pages, 118 F.

Suzanne Citron a consacré le plus clair de son travail à critiquer les mythes de notre chronique officielle, autrement dit de notre histoire nationale, et à dévoiler les conditions du fonctionnement de la corporation des historiens. Ici, elle s'adresse aux jeunes. Un *index, précis et* très utile, est révélateur de l'esprit du livre et de l'ampleur de la tâche : on n'y trouve pas Vercingétorix, mais le communard Varlin et le docteur Villermé, et nombre de noms exotiques, chinois, musulmans, etc. Une histoire mondiale où l'Autre n'est pas réduit à la portion congrue ou muséifié, mais mis en relation avec nous.

Au carcan de la chronologie européocentrique des manuels s'oppose ici un effort particulier pour permettre la maîtrise du temps, des temps – lent et rapide – et faire comprendre aux jeunes que le vortex de la modernité n'annihile pas un passé toujours vivant ni les permanences. Celles de la guerre, des massacres, de l'inégalité, du racisme sont présentées sans occultation. Signe d'espoir, au contraire, les sagesses de Bouddha et de Socrate, la libération de Mandela et la place attribuée aux métissages (du jamais vu dans nos manuels !).

Une certitude anime ce livre : l'histoire continuera, et elle *« offre toujours une possibilité de se battre contre l'injustice »*. L'austérité de la présentation, l'absence de couleurs, compensées par un effort typographique et d'illustration, ne doivent pas desservir ce bel exemple de passion pédagogique et militante.

CLAUDE LIAUZU.

LA PART DES MILITANTS. – Sous la direction de Michel Dreyfus, Claude Pennetier, Nathalie Viet-Depaule

★ *L'Atelier*, Paris, 1996, 354 pages, 140 F.

« Militant » fait partie de ces mots qui semblent passer de mode, appartenir à une autre époque, définitivement révolue. La « novlangue » du néolibéralisme, mais aussi la crise bien réelle que traversent les grandes organisations syndicales et politiques l'ont apparemment transformé en un archaïsme. C'est tout l'intérêt de cet ouvrage collectif de rappeler à notre mémoire quelques-unes des figures de ce monde des « sans-grade » qui ont voué leur existence à la défense des opprimés, en y laissant quelquefois leur vie, et auxquels nous devons une partie de nos droits et libertés. La plupart des contributions ici réunies exploitent l'immense matière réunie dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* de Jean Maitron (1910-1987), poursuivi sous la responsabilité de Claude Pennetier. Exploitant d'autres sources documentaires, les contributions restantes n'en sont pas moins tributaires du « Maitron » – quant à son esprit, sinon quant à sa méthode – en montrant que, *« dans le mouvement ouvrier, il n'est de richesse que d'hommes et de femmes »* et qu'il est impossible d'en faire l'histoire sans s'intéresser d'abord aux individus qui l'ont animé au quotidien.

ALAIN BIHR.

● DICTIONNAIRE D'ÉTHIQUE ET DE PHILOSOPHIE MORALE. – Sous la direction de Monique Canto-Sperber. *(PUF, Paris, 1996, 1 720 pages, 980 F.)* D'Aristote à Max Weber, d'Assistance humanitaire à Ville, Violence ou Vitalisme... Auteurs, histoire, notions, courants de la morale et nouvelles questions éthiques par 250 spécialistes. Inestimable.

● LES AUTRES VOIX DE LA PLANÈTE. – *(CADTM, 29, rue Plantin, B 1070 Bruxelles, 1996, 46 pages, 45 F.)* Plus un pays du tiers-monde achète des armes, plus il reçoit d'aide des pays industrialisés. Le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde prêche résolument pour le désarmement, y compris le désarmement financier.

● LA CONSTRUCTION SOCIALE DE L'EMPLOI EN FRANCE. – *Ouvrage collectif* réalisé en collaboration avec le CNRS et l'Ifras. *(L'Harmattan, coll. « Forum de l'Ifras », Paris, 1996, 245 pages, 130 F.)* Et si les « trente glorieuses » ne l'étaient pas tant que cela ? Et si la crise ne concernait pas le volume de travail, mais sa répartition ?

● ACTEURS ET ESPACES POLITIQUES AU MAROC ET EN TURQUIE. – Hamit Bozarslan, Mounia Bennani-Chraïbi et Rémy Leveau. *(Cahier n° 8, Centre Marc-Bloch, Berlin, novembre 1996, 100 pages, 20 F.)* Des islamistes élus en Turquie, un roi moderniste au Maroc : idéologie et pratiques du pouvoir ne concordent pas toujours...

● LES LIBERTÉS INTELLECTUELLES EN AFRIQUE. – Ouvrage collectif du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales. *(Editions du Codesria, BP 3304, Dakar, Sénégal, 1997, 200 pages, 88 F.)* Une vingtaine d'universitaires africains, dont certains ont pris des risques personnels, font le point sur la situation des libertés intellectuelles. Accusé numéro un : l'autoritarisme. Mais le milieu intellectuel africain pâtit aussi de la crise économique et de la faiblesse croissante des finances publiques.

Organisations internationales

● WORLD EMPLOYMENT 1996-97. – *(Bureau international du travail, Genève, 1996, 210 pages, 35 FS.)* La documentation indispensable pour juger de la crédibilité de toutes les prédictions à sensation sur la fin du plein emploi, quand ce n'est pas sur la fin du travail.

COMMUNICATION

TÉLÉVISION ET POUVOIRS – Ouvrage collectif

★ CRAC, Scène nationale, Valence, 1996, 150 pages, 50 F.

Voici enfin les Actes du colloque qui, dans le cadre des Rencontres 25 images/seconde, avait réuni à Valence, en février 1996, journalistes, réalisateurs, sociologues, qui se sont interrogés sur le « quatrième pouvoir » constitué par l'information. Relayant l'interrogation de Karl Popper, les auteurs se demandent si, dans les sociétés démocratiques, la télévision ne possède pas un *sur-pouvoir*. Face, en effet, à l'absence de contre-pouvoirs, la télévision *deviendrait un système hégémonique* d'exclusion de toute parole critique, nivelant *a priori* les contradictions. Hypothèse vérifiée par la plupart des journalistes (Claude Sérillon, Hervé Brusini, Michel Naudy, Claude Torracinta), qui évoquent leur difficulté, au sein même de leurs rédactions, à relayer une pensée exogène au système de l'information-spectacle.

Face à son propre pouvoir, la télévision serait donc dans un rapport de *dénégation*. Ce phénomène est habilement pointé par les auteurs, à la faveur de deux documents : « Pas vu à la télé », de Pierre Carles, et l'émission d' « Arrêt sur image », consacrée aux conflits sociaux de décembre 1995, commentés par Pierre Bourdieu. L'analyse de l'émission de Daniel Schneidermann montre combien le fonctionnement des débats en plateau finit par provoquer des effets qui sont en contradiction avec l'éducation politique des citoyens. A moins d'assimiler le citoyen au téléspectateur, selon une logique consumériste fort bien traitée par Pierre Musso dans son texte sur le modèle italien de Silvio Berlusconi, et développée par Ignacio Ramonet dans sa conclusion sur les « nouveaux pouvoirs », régis par les paradigmes de la communication et du marché.

LAURENT ROTH.

UN PAYSAGE D'ÉVÉNEMENTS. - Paul Virilio

★ Galilée, Paris, 1996, 192 pages, 140 F.

« A la peur de l'avenir a soudain succédé celle du présent », constate Paul Virilio en ouverture de ce livre qui rassemble une vingtaine de courts et brillants essais écrits ces dernières années. L'auteur, dont la lucidité (que certains qualifient de pessimisme) est connue, propose avec sa fascinante et déroutant grille de lecture une analyse du drame contemporain, depuis la chute de mur de Berlin et l'implosion de l'Union soviétique. Dans quel monde sommes-nous entrés ? Quels principes fondateurs structurent le nouvel espace-temps dans lequel nous habitons ? Quels événements donnent sens à l'ère contemporaine ? A ces questions capitales, Paul Virilio répond avec son originalité ; il voit ce que nul autre parmi les penseurs ne sait voir : *« le coup d'Etat médiatique »*, *« la mort approchée »*, *« le musée de l'accident »*, *« le système expert »*, *« le tueur de masse »*, etc. Il nous révèle ainsi ce qui, dans le foisonnement chaotique du flot des informations, permet de vraiment comprendre les caractéristiques de cette fin de siècle.

NANCY DOLHEM.

SOCIÉTÉ

LA FRANCE EN PROSPECTIVES. – Sous la direction de Robert Fraisse et Jean-Baptiste de Foucauld

★ Odile Jacob, Paris, 1996, 402 pages, 140 F.

Cet ouvrage collectif est un outil de réflexion tonique pour ceux que rongent les incertitudes et le défaut d'avenir. Le constat de ses auteurs, représentant un riche éventail de disciplines, est que la France est *« une société béante traversée par les flux d'une société plus vaste »*, obligée pour sa survie de refuser l'« entre-soi » casanier et d'investir impérativement l'exception française dans le monde extérieur.

Les textes se lisent comme un appel à l'innovation politique. Très documentés, précis, tous les diagnostics s'accordent à souligner les *« dysfonctionnements d'une société tchernobylienne »* pervertie par *« la crise du sens contaminé »*. Sont étudiés ici le retournement démographique, la désagrégation annoncée des services publics et de l'Etat – dont souffriront les plus modestes –, les atteintes à la vie privée dans le cyberespace, le gommage du lien social et une croissance qui ne peut plus être porteuse d'espérance.

Vouloir que l'économie s'adapte aux nécessités du social n'est pas faire preuve d'idéalisme aveugle.

INGRID CARLANDER.

LA PRISON DANS LA CITÉ. – Anne-Marie Marchetti, avec la collaboration de Philippe Combessie

★ Desclée de Brouwer, Paris, 1996, 320 pages, 160 F.

Ce remarquable tableau de la vie dans les prisons françaises souligne les différences suivant les établissements et l'importance des relations entre les institutions pénitentiaires et leur environnement local, sur les plans humain, matériel et symbolique. L'ouvrage décrit les rapports complexes qui se nouent entre les détenus et ceux qui les encadrent ou cohabitent avec eux : travailleurs sociaux, formateurs, personnel médical, visiteurs et surveillants. A la lecture de ce travail, des interrogations élémentaires resurgissent. Quelles sont les finalités du « service public pénitentiaire » ? Pourquoi la détention, idéal-type de l'exclusion, reste-t-elle le principal mode de sanction ? Et pourquoi les peines alternatives ne sont-elles pas davantage mises en pratique ?

ROLAND PFEFFERKORN.

« SUR LA TÉLÉVISION », de Pierre Bourdieu

Emprise de la pensée jetable

SI *« la télévision fait courir un danger à la vie politique et à la démocratie »*, c'est qu'à l'exposé d'un *« discours articulé »* elle préférera toujours *« la parole des penseurs qui sont censés penser à vitesse accélérée »*. Dans son nouveau livre (1), Pierre Bourdieu choisit de ne pas s'attarder sur les contraintes essentielles – mais connues – qui pèsent sur la profession de journaliste, nourrissant quelques-uns de ses tropismes (idéologie de marché, réseaux de connivence, révérence pour le pouvoir, tentations de la complaisance, du nombrilisme et de l'argent). Identifier les « vedettes » médiatiques – inamovibles mais interchangeables – étant inutile, le sociologue peut refuser *« l'effet de mise en exergue qui débanalise en arrachant au contexte familier tous les exemples équivalents que la routine du regard ordinaire laisse échapper »*. Mais le lecteur-téléspectateur, lui, donnera sans effort visage (s) à chaque dérive. Et la dérive n'étant pas une « dérive », ce visage deviendra celui d'un système.

Pour en rendre compte, Pierre Bourdieu analyse la *« formidable* censure *que les journalistes exercent, sans même le savoir, en ne retenant que ce qui est capable de les intéresser »*. Il ne se consacre donc ni aux jeux de cour entre médias et pouvoir (offrande d'un entretien à l'Elysée ou dîner d'ortolans avec le dernier « roi de France »), ni aux pressions de l'annonceur, ni aux « renvois d'ascenseur » qui garantissent un écho démesuré à l'« essai » semestriel du demi-quarteron d'éditorialistes multicartes. Mais, plus gravement, il traite de l'éclat d'un spectacle qui éblouit l'analyse. Du temps minuté qui ouvre une voie royale aux *« fast-thinkers, spécialistes de la pensée jetable »*. De l'ignorance et de l'irresponsabilité : *« Il m'arrive d'avoir envie de reprendre* chaque mot *des présentateurs qui parlent souvent sans avoir la moindre idée de la difficulté et de la gravité de ce qu'ils évoquent (...) sans comprendre et sans comprendre qu'ils ne comprennent pas* (2). » Autant de contraintes – ou de défaillances – « techniques », autant d'effets politiques : l'image-choc ensevelit le réel sans photographe et l'histoire sans archives ; la pensée rapide est une pensée conforme, voire une pensée servile ; l'inculture encourage le gavage *« de temps rare avec du vide »*.

OR la télévision ne cesse d'étendre son *« emprise sur l'ensemble des activités de production culturelle, y compris scientifique ou artistique »*. Et, dans ces univers « purs » qui devraient demeurer autonomes, elle entretient des chevaux de Troie qui, progressivement, grâce à l'écho qu'elle leur assure, parviennent à imposer à leur champ (histoire, philosophie, littérature) les priorités idéologiques de l'extérieur, les lois de la commande et du commerce. En collaborant avec l'Audimat, en obtenant ainsi *« une consécration qu'ils ne peuvent recevoir de leurs pairs »*, ces intellectuels « ratés » deviennent les *« électrons »* de l'uniformité, les étrangleurs de la dissidence.

Sommes-nous donc faits comme des rats ? Et n'y aurait-il d'autre recours pour *« les petits, les jeunes, les subversifs, les casse-pieds »* que de lutter *« désespérément pour introduire des petites différences dans une énorme bouillie homogène »* ? En le suggérant, Pierre Bourdieu sous-estime peut-être la perte de crédit des journalistes et des intellectuels de marché, la conscience montante des « censures » qu'il détaille. Ainsi, lors du mouvement social de novembre-décembre 1995, pendant que Jean-Marie Cavada se courbait interminablement devant MM. Alain Peyrefitte et Alain Touraine, des millions de téléspectateurs n'écoutaient que les cheminots qui, loin des plateaux, faisaient effraction sur les écrans pour revendiquer une autre société. Ce soir-là, la transgression eut lieu. Un océan de tyrannie économique et médiatique n'avait pas encore recouvert tous les îlots de résistance.

SERGE HALIMI.

(1) Pierre Bourdieu, *Sur la télévision*, Liber Editions, Paris, 1996, 95 pages, 30 F. Cet ouvrage reprend largement le texte de deux émissions de télévision diffusées l'année dernière sur Paris Première (pour les enregistrements : Harlequin Vidéo, 23, rue Meslay, 75003 Paris).

(2) Dans son rapport sur « Les journalistes et leurs qualifications », Jean-Marie Charron note à propos de l'islam, du Maghreb, du Rwanda et de la Bosnie : *« La reconnaissance par les journalistes de leur faible maîtrise de questions aussi sensibles dans le traitement de l'actualité ne les conduisait pas forcément à tenter de combler ce handicap »* (Observatoire des pratiques et des métiers de la presse, CFPJ, Paris, décembre 1996).

« MONDES REBELLES »

L'encyclopédie de l'homme révolté

« EST-OUEST », « guerre froide » et « rideau de fer » : la bipolarisation du monde imposa, durant plusieurs décennies, une grille de lecture simpliste des conflits de la planète et fit passer au second plan les ressorts intimes d'affrontements dont l'ultime finalité paraissait toujours de se rallier à l'un des deux grands camps mondiaux. Elle masquait ainsi les facteurs internes de déclenchement des crises sociales, politiques ou religieuses, des ressentiments régionaux, des luttes de libération nationale, qui, loin d'être éteints par la fin du choc Est-Ouest, se sont depuis spectaculairement multipliés.

Mondes rebelles – un ouvrage en deux tomes sur les *« acteurs, conflits et violences politiques* (1) » – est la première encyclopédie consacrée aux mouvements de guérilla, milices ethniques ou partisanes, groupes terroristes et formations paramilitaires ou mafieuses, *« longtemps reléguées dans les sous-bois de l'Histoire »* ; mais dont les auteurs – Jean-Marc Balencie, analyste politique, et Arnaud de La Grange, journaliste au *Figaro* – affirment, preuves à l'appui, qu'ils *« prennent aujourd'hui le pouvoir (comme les moudjahidins afghans à Kaboul), font plier les grandes puissances (comme les Américains en Somalie), ou portent la violence au-delà de leurs frontières (comme les groupes islamistes en Europe ou aux Etats-Unis) »*.

DRESSER ce tableau exhaustif du désordre mondial a souvent donné le *« vertige »* aux auteurs de cette somme inédite, qui s'appuient sur une riche information : outre leur propre expérience et l'exploitation des « sources ouvertes », ils ont eu accès à une partie des dossiers du Secrétariat général à la défense nationale (SGDN), qui collecte et synthétise, pour le gouvernement français, les données mondiales. Jean-Christophe Rufin – un géopoliticien qui parraine cet ouvrage et l'introduit longuement – a lui-même été conseiller du ministre de la défense.

Mais l'intérêt de ce qui se veut un manuel de la contestation internationale tient aussi à sa « lisibilité » exceptionnelle : pour chaque pays ou conflit, un historique et une grille d'analyse intégrant les facteurs géographiques, humains, ethniques, socio-économiques ; et une partie « acteurs », conçue comme une fiche d'identité de ces mouvements et de leurs principaux chefs – le tout très découpé et hiérarchisé, avec cartes, bibliographies, et un vaste index final.

On saura tout, désormais, et en un seul ouvrage, des racines de la rébellion zapatiste au Mexique, de la *« narco-guérilla »* ou du *« pétro-terrorisme »* en Colombie, et des ramifications du Sentier lumineux au Pérou – qui sont parmi les chapitres les plus importants du premier tome. Mais on relèvera également, dans l'imposante section africaine, un décorticage de l'*« imbroglio militaro-ethnique »* au Tchad, avec son *« fort potentiel conflictuel »* et ses multiples ingérences (au premier rang desquelles celle de la France). Une étude détaillée des insurrections *« faussement jumelles »* des Touaregs du Niger et du Mali. Un tableau éclairant des guérillas dans l'est du Zaïre ou en Ouganda. Et tout sur les grands classiques de ces dernières années : Liberia, Angola, Somalie, Ethiopie, etc. Le second tome, plus imposant encore, a été réalisé avec la collaboration de plusieurs spécialistes, pour ce qui est du Maghreb, du Proche-Orient, ainsi que de l'ex-URSS et de l'Europe de l'Est, mais réserve une part essentielle aux mouvements rebelles d'Asie de l'Ouest et de l'Est.

Dans sa présentation, Jean-Christophe Rufin explique que ces rebelles, *« libérateurs »* pour les uns, *« bandits »* pour les autres, sont une minorité d'exception – *« combien de collabos pour combien de résistants ! »* – occupés à canaliser la révolte de *« peuples brûlants, inexorables, torrentiels »*, et que ces *« forgerons des multitudes en fusion »* doivent, s'ils veulent gagner ou simplement survivre, *« manier avec habileté de lourds outils »*, loin du spontanéisme prêté dans l'idéal à l'homme révolté...

PHILIPPE LEYMARIE.

(1) Jean-Marc Balancie, Arnaud de La Grange, *Mondes rebelles-acteurs, conflits et violences politiques*. Tome 1 : *Amériques et Afrique*, 564 pages, 195 F. Tome 2 : *Asie, Maghreb, Proche et Moyen-Orient, Europe*, 826 pages, 215 F, Editions Michalon, Paris, 1996.

« GÉOPOLITIQUE DES ÉTATS DU MONDE »

Réhabiliter l'international

« *SERIONS-nous en train de nous replier sur nous-mêmes ?* », se demandait récemment le rédacteur en chef adjoint de *The New Statesman* dans la revue *Prospect* (1). *« Oui !* répondait-il. *Depuis longtemps, la culture et les médias populaires accordent peu de rôle aux événements internationaux ; ils les interprètent exclusivement à travers le regard national (...). Désormais, les médias de l'élite prennent le même chemin. »* Toutefois, précisait-il, *« les journaux qui vont à l'encontre de la tendance (...) voient leur tirage augmenter »*. Et de citer l'exemple du *Monde diplomatique*.

Dans le combat pour réhabiliter les questions internationales, l'édition représente un allié d'importance. La naissance d'une collection de livres consacrés aux réalités de la planète mérite donc d'être saluée, surtout si elle est bonne. C'est le cas de « Géopolitique des Etats du monde », dont quatre volumes sont déjà disponibles (2), aux éditions Complexe.

Original, son concept l'est à plusieurs égards. Chaque livre se veut une introduction, à la fois dense et pédagogique, à un Etat, abordé sous les angles historique, géographique, économique, social, politique et culturel. Avec 144 pages d'un petit format carré, il s'agit d'un instrument accessible au plus grand public. La démarche rédactionnelle conjugue le texte proprement dit, des informations supplémentaires en marge, de nombreux encadrés (chiffres, dates, synthèses, mini-reportages, etc.) et – chose rare – un glossaire, une chronologie et un index. Seule la cartographie, rudimentaire, n'est vraiment pas à la hauteur.

Parmi les premiers volumes, signalons ceux consacrés à l'Italie et à la Jordanie. Professeur de géopolitique, Bruno Teissier nous offre l'approche la plus à jour d'une péninsule en plein chambardement. Après avoir mis en lumière l'enracinement historique (jusqu'au *Risorgimento*) de la crise actuelle, il en dissèque les dimensions inséparables : une identité nationale contestée, une économie fragilisée (trop vite traitée), des élites bousculées par les *« Mani pulite »* anti-corruption, des institutions à reconstruire après l'implosion du pouvoir démocrate-chrétien, une diplomatie qui se cherche entre engagement européen, ambitions à l'Est, influence balkanique et politique méditerranéenne...

C'EST également une forte démonstration que réussit Alain Renon en montrant à la fois que la Jordanie est, comme il l'écrit, *« une invention géopolitique, fruit de conflits d'intérêts, dont l'existence paraît même tributaire de leur perpétuation »*, et en même temps que *« cet instrument a su, en s'émancipant grâce à l'habileté de ses souverains, s'imposer comme un acteur politique incontournable du Proche et Moyen-Orient »*. Familier du pays, où il a vécu puis effectué de nombreux voyages, le journaliste éclaire ainsi le caractère central de la question palestinienne pour le trône hachémite, dont il décrit, d'Abdallah à Hussein, l'inlassable effort d'affirmation nationale. Winston Churchill, alors secrétaire d'Etat aux colonies, avait trouvé *« plaisant »* d'inscrire, *« un dimanche après-midi »* de 1921, un nouveau nom sur la carte du Proche-Orient, rappelle Alain Renon en conclusion, pour mieux souligner : *« Le royaume de Jordanie semble en 1996 avoir de beaux jours devant lui. »* A moins que les accords israélo-palestiniens ne s'enlisent, au risque d'une tempête qui pourrait gâter, à Amman aussi, l'atmosphère.

DOMINIQUE VIDAL.

(1) *Prospect*, novembre 1996, Londres.

(2) Alain Renon, *Géopolitique de la Jordanie* ; Olivier Da Lage, *Géopolitique de l'Arabie saoudite* ; Bruno Teissier, *Géopolitique de l'Italie* ; Alain Musset, *Géopolitique du Mexique*. 95 F.

LE MONDE DIPLOMATIQUE

N UMÉRISATION, Internet, autoroutes de l'information, fibres optiques, satellites, réseaux, autant de termes qui renvoient à des innovations bien réelles – encore qu'à leur début – et qui jouent trop souvent un rôle idéologique dans le discours néolibéral. M. Jack Valenti, président de la Motion Picture Association of America (MPAA) regroupant les grands studios américains, l'exprime sans détour : *« Satellites, fibres optiques, numérisation, créent une nouvelle situation donnant au consommateur le choix ultime des programmes qu'il souhaite voir. Il est donc raisonnable de suivre une politique de déréglementation. »* Le marché planétaire, désormais présenté comme le principal facteur de régulation des sociétés, oppose ainsi la liberté d'expression commerciale – qui n'est pas un nouveau droit de l'homme et qui s'épanouit – et la liberté d'expression artistique et citoyenne qui, elle, constitue toujours un authentique droit de l'homme et qui se rétrécit.

Cette *« guerre sans bataille »* (Heiner Müller) se livre particulièrement dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma. Elle est d'autant plus acharnée que, en 1993, lors de la phase finale du cycle de l'Uruguay du GATT, les créateurs (et pas seulement ceux d'Europe) avaient mis en avant une position neuve et constructive : l'« exception culturelle », récusant la toute-puissance d'un marché *« sans conscience ni miséricorde »* (Octavio Paz). Malheureusement, l'Union européenne limita d'emblée ses ambitions en se fixant seulement comme objectif à atteindre un *« traitement exceptionnel et séparé »* pour le secteur audiovisuel. De fait, les discussions débouchèrent sur une acceptation de l'intégration de l'audiovisuel aux services – et donc, à terme, aux règles du GATT, devenu Organisation mondiale du commerce (OMC) – avec, comme lot de consolation, un simple constat, nécessairement provisoire, de non-accord avec les Etats-Unis.

HOLLYWOOD À L'OFFENSIVE

Cultures à vendre

Par JACK RALITE *



Exigences américaines

F ORTS de cette première victoire stratégique (alors que l'Europe a obtenu un simple répit tactique), Washington et Hollywood entendent bien pousser leur avantage et imposer un accord sur la base des principes énoncés dans un document intitulé *US Global Audiovisual Strategy*, dont les points-clés sont les suivants :

– éviter un renforcement des *« mesures restrictives »* (notamment les quotas de diffusion d'œuvres européennes et nationales) et veiller à ce que ces mesures ne s'étendent pas aux nouveaux services de communication ;

– améliorer les conditions d'investissement pour les firmes américaines en libéralisant les régulations existantes ;

– éviter les querelles inutiles sur les questions culturelles en recherchant plutôt des zones d'intérêt commun ;

– lier les questions audiovisuelles et le développement des nouveaux services de communication et de télécommunications dans le sens de la déréglementation ;

– s'assurer que les restrictions actuelles liées aux questions culturelles ne constituent pas un précédent pour les discussions qui vont s'ouvrir dans d'autres enceintes internationales ;

– multiplier les alliances et les investissements américains en Europe ;

– rechercher discrètement l'adhésion aux positions américaines des opérateurs européens affectés par les quotas et les réglementations : télévisions privées, publicitaires, opérateurs de télécommunications.

Cette stratégie porte déjà ses fruits. En premier lieu dans le blocage de toute amélioration des systèmes de protection européens, que traduit la nouvelle mouture de la directive communautaire Télévision sans frontières de 1989, venue à échéance. *Dans* un premier temps, en février 1996, le Parlement de Strasbourg avait voté un texte fort différent de celui qui lui était soumis par la Commission et le Conseil, puisqu'il renforçait l'obligation des quotas, les appliquait aux nouveaux services, interdisait les pratiques de délocalisation des diffuseurs et donnait une définition rigoureuse de l'œuvre. Lors de la seconde lecture, en octobre 1996, le Parlement, qui a une pratique étriquée de la *démocratie, fut incapable de s'opposer à la nouvelle* « position commune » du Conseil, élaborée par la Commission, qui intégrait les injonctions américaines. Dans ses dispositions centrales, la directive de 1989 reste donc en l'état. Elle ne comporte ni progrès ni réponse aux problèmes nouveaux et peut se résumer à : réglementation *a minima* pour tout ce qui existe, aucune réglementation pour ce qui est à venir.

La Hongrie, la Tchéquie, la Pologne, candidates à l'Union européenne, négociaient avec elle des accords d'association transposant dans leur droit interne la directive Télévision sans frontières. Washington est intervenu, menaçant leurs gouvernements de s'opposer à leur entrée dans l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Seule la Pologne a refusé de s'incliner. Pourtant, dans ces trois pays, la part de marché des films américains est déjà supérieure à 90 %.

Le *deuxième* volet de l'*offensive* de Hollywood est celui de l'investissement. Les entreprises géantes – Time Warner-Turner, Disney-ABC, Westinghouse-CBS – sont de plus en plus présentes en Europe, où elles achètent des studios, construisent des salles multiplexes, interviennent dans les réseaux câblés, passent des accords avec les entreprises locales. Elles créent également des chaînes généralistes ou thématiques : une cinquantaine à ce jour, au point que, *dans quelques années*, les *premières télévisions* privées de tous les pays de l'Est risquent d'être américaines.

Aux quelque 140 monopoles nationaux de l'audiovisuel s'est substitué un oligopole mondial composé de 5 ou 6 groupes avec un chef de file américain. En termes commerciaux, le solde des échanges d'images entre l'Europe et les Etats-Unis est de plus en plus négatif : 2,1 milliards de dollars en 1988, 6,3 milliards de dollars en 1995.

La démarche américaine se développe également dans les organismes internationaux. En premier lieu à l'OCDE, dans le cadre de la négociation sur un Accord multilatéral sur les investissements (AMI), qui vise à favoriser la circulation des investisseurs étrangers et à supprimer les subventions accordées aux seuls producteurs nationaux. L'objectif des Etats-Unis est d'obtenir un traitement national et européen pour leurs investissements en *Europe*, et *donc* d'avoir accès aux systèmes d'aide communautaire (programme Media) et nationaux (fonds de soutien en France). Le gouvernement français, représenté par le ministère des finances et soumis à la vigilance des milieux de la création, s'efforce d'obtenir une clause d'« exception culturelle » dans l'AMI, semblable à celle qui, à la demande du Canada, figure dans l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena). La partie est loin d'être gagnée.

Autre champ de bataille : l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui siège à Genève. En décembre 1996 y ont été débattues différentes propositions d'adaptation des instruments internationaux en matière de droits d'auteur *(lire, pages 26 et 27, l'article de Philippe Quéau)*. Les Etats-Unis n'ont pas obtenu l'accès à la « copie privée » (taxe sur les cassettes vierges) qu'ils revendiquent avec *force. Mais ils ont dévoilé* leurs objectifs en reconnaissant droits d'auteur et droits voisins à condition que les ayants droit en cèdent la gestion aux grands groupes audiovisuels. Ainsi se profile une remise en cause des sociétés regroupant auteurs et artistes et une offensive pour faire prévaloir le copyright sur le droit moral. De ce point de vue, Washington a réussi à créer une brèche dans le front européen en passant un accord avec la Société britannique des auteurs, aussitôt désavouée par ses homologues européennes. Enfin, lors du sommet de l'OMC en décembre 1996 à Singapour, si les droits d'auteur sur les Cédéroms ont été préservés, la déréglementation sur les fibres optiques et les nouvelles techologies a été programmée.

Réaction européenne ?

F ACE au rouleau compresseur de la marchandisation de la culture, dont les grands groupes américains sont les principaux bénéficiaires, le Vieux Continent peut et doit réagir, autrement que la plupart de ses grands groupes de l'audiovisuel et de ses gouvernements, qui se contentent trop souvent de singer les pratiques américaines. D'abord par la création d'une véritable industrie européenne de production et de création d'images. Il faut savoir que, en Europe, les industries audiovisuelles mobilisent moins de 0,3 % des produits intérieurs bruts (PIB) nationaux. Par ailleurs, pourquoi le Conseil de l'Europe, qui regroupe 40 Etats, ne prendrait-il pas l'initiative de convoquer un sommet mondial des images, du même type que celui de Rio en 1992 sur le développement durable ? Artistes, auteurs, juristes, chercheurs, producteurs, pourraient y travailler au toilettage du droit d'auteur, sur la base du droit moral, et non du copyright.

Au-delà, l'ambition de civilisation que peut porter l'Europe reste l'invention et la construction d'un nouvel espace public d'expression, de création, de citoyenneté et de travail. Un espace où opère sans discrimination le multiple comme richesse de l'humanité, où s'articulent de manière nouvelle le local, le national et l'international, où s'exprime une responsabilité publique et sociale en matière de culture. Jusqu'ici les opérateurs dominants ont été l'attrait de l'argent et celui du pouvoir. Les sociétés ont besoin d'autres combustibles.

* Animateur des Etats généraux de la culture.

Dans ce numéro :

Le Monde diplomatique du mois de janvier 1997 a été tiré à 287 000 exemplaires.

